



Projet Aurifère de Bankan - Étude d'Impact Environnemental et Social

Volume 5 : Plans de gestion
spécifiques

PRÉPARÉ POUR



DATE

20 December 2024

RÉFÉRENCE

0670983



DÉTAILS DU DOCUMENT

TITRE DU DOCUMENT	Projet Aurifère de Bankan - Étude d'Impact Environnemental et Social
SOUS-TITRE DU DOCUMENT	Volume 5 : Plans de gestion spécifiques
NUMÉRO DE PROJET	0670983
Date	20 December 2024
Version	06
Auteur	ERM
Nom du Client	Predictive Discovery Ltd/ Mamou Resources SARLU

HISTORIQUE DU DOCUMENT

				VALIDATION PAR ERM POUR ÉMISSION		
VERSION	RÉVISION	AUTEUR	VERSION	RÉVISION	AUTEUR	VERSION
01	00	ERM	Becky S	Paola R	20.12.2023	Rapport Provisoire
02	00	ERM	Becky S	Paola R	15.02.2023	Version Définitive
03	00	ERM	Becky S	Paola R	08.05.2024	Définitive
04	00	ERM	Becky S	Paola R	24.05.2024	Définitive
05	00	ERM	Becky S	Laurent LP	28.10.2024	Définitive
06	00	PDI	PDI	Laurent LP	20.12.2024	Définitive

PAGE DE SIGNATURE

Projet Aurifère de Bankan - Étude d'Impact Environnemental et Social

Volume 5 : Plans de gestion spécifiques

0670983



Laurent Lopez-Parodi

Associé

Environmental Resources Management
2nd Floor Exchequer Court
33 St Mary Axe
Londres
Royaume-Uni
EC3A 8AA

Copyright 2024 The ERM International Group Limited et/ou ses filiales ("ERM"). Tous droits réservés.

Aucune partie de ce travail ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable de ERM.

TABLE DES MATIÈRES

VOLUME 1

1. INTRODUCTION
2. DESCRIPTION DU PROJET
3. CADRE JURIDIQUE
4. ANALYSE DES ALTERNATIVES ET VARIANTES DU PROJET
5. ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

VOLUME 2

1. BASE DE REFERENCE DE LA QUALITE DE L'AIR
2. BASE DE REFERENCE DU BRUIT ET DES VIBRATIONS
3. BASE DE REFERENCE DES EAUX DE SURFACE
4. BASE DE REFERENCE DES EAUX SOUTERRAINES
5. BASE DE REFERENCE DES SOLS ET GEOLOGIE
6. BASE DE REFERENCE DE LA BIODIVERSITE ET SERVICES ECOSYSTEMIQUES
7. BASE DE REFERENCE DU CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE
8. BASE DE REFERENCE DU PATRIMOINE CULTUREL
9. BASE DE REFERENCE DU PAYSAGE ET IMPACT VISUEL
10. BASE DE REFERENCE DU TRAFIC ET DES TRANSPORTS

VOLUME 3

1. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES IMPACTS
2. ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LA QUALITE DE L'AIR
3. ÉVALUATION DES IMPACTS LIES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AUX EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)
4. ÉVALUATION DES IMPACTS LIES AU BRUIT ET AUX VIBRATIONS
5. ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LES EAUX DE SURFACE

6.	ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LES EAUX SOUTERRAINES	
7.	ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LE SOL ET LA GEOLOGIE	
8.	ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LA BIODIVERSITE ET LES SERVICES ECOLOGIQUES	
9.	EVALUATION DES IMPACTS LIES AUX DROITS HUMAINS	
10.	ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LE CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE	
11.	ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LE PATRIMOINE CULTUREL	
12.	ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LE PAYSAGE ET L'ASPECT VISUEL	
13.	ÉVALUATION DES IMPACTS LIES AU TRAFIC ET LES TRANSPORTS	
14.	ÉVALUATION DES IMPACTS CUMULATIFS	
15.	PLAN DE REHABILITATION ET DE FERMETURE	
VOLUME 4		
1.	INTRODUCTION DU PGES	
2.	PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PGES	
3.	SYNTHESE DES RISQUES ET DES IMPACTS	
4.	PLAN D'ATTENUATION ET D'AMELIORATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	
5.	PLAN DE GESTION ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	
6.	CONCLUSIONS	
VOLUME 5		
1.	INTRODUCTION	1
2.	PLAN DE GESTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR	2
2.1	OBJECTIF	2
2.2	PRINCIPES DE BASE	2
2.3	APPLICATION	3
2.4	NORMES APPLICABLES	3
2.5	RÔLES ET RESPONSABILITÉS	6

2.6	APPROCHE DE LA GESTION	6
2.7	CALENDRIER	12
2.8	CONTRÔLE	12
2.9	FORMATION	14
2.10	AUDIT ET RAPPORTS	14
	2.10.1 Audit	14
	2.10.2 Audit externe	14
3.	PLAN DE GESTION DU BRUIT ET DES VIBRATIONS	15
3.1	OBJECTIF	15
3.2	PRINCIPES DE BASE	15
3.3	APPLICATION	16
3.4	NORMES APPLICABLES	16
3.5	RÔLES ET RESPONSABILITÉS	17
3.6	APPROCHE DE LA GESTION	19
3.7	CALENDRIER	22
3.8	CONTRÔLE	22
3.9	FORMATION	24
3.10	AUDIT ET RAPPORTS	24
	3.10.1 Audit	24
	3.10.2 Audit externe	24
4.	PLAN DE GESTION DE L'EAU	25
4.1	OBJECTIF	25
4.2	PRINCIPES DE BASE	25
4.3	APPLICATION	26
4.4	NORMES APPLICABLES	26
	4.4.1 Législation guinéenne :	26
	4.4.2 Normes internationales :	27
4.5	RÔLES ET RESPONSABILITÉS	29
4.6	APPROCHE DE LA GESTION	30
4.7	CALENDRIER	45
4.8	CONTRÔLE	45
4.9	FORMATION	47
4.10	AUDIT ET RAPPORTS	47
	4.10.1 Audit	47
	4.10.2 Audit externe	47
5.	PLAN DE GESTION DES SOLS ET DU CONTRÔLE DE L'ÉROSION	48
5.1	OBJECTIFS	48
5.2	APPLICATION	48

5.3	NORMES APPLICABLES	48
5.3.1	Législation et normes guinéennes :	48
5.3.2	Normes internationales :	49
5.4	RÔLES ET RESPONSABILITÉS	49
5.5	APPROCHE DE LA GESTION	50
5.6	CALENDRIER	54
5.7	CONTRÔLE	54
5.8	FORMATION	56
5.9	AUDIT ET RAPPORTS	56
5.9.1	Audit	56
5.9.2	Audit externe	56
6.	GESTION DES DÉCHETS	57
6.1	OBJECTIF	57
6.2	PRINCIPES DE BASE	57
6.3	APPLICATION	59
6.4	NORMES APPLICABLES	59
6.4.1	Législation guinéenne :	59
6.4.2	Normes internationales :	59
6.4.3	Rôles et responsabilités	60
6.5	APPROCHE DE LA GESTION	61
6.6	CALENDRIER	63
6.7	CONTRÔLE	63
6.8	FORMATION	64
6.9	AUDIT ET RAPPORTS	64
6.9.1	Audit	64
6.9.2	Audit externe	64
7.	PLAN DE GESTION DE LA BIODIVERSITÉ	65
7.1	OBJECTIF	65
7.2	APPLICATION	67
7.3	NORMES APPLICABLES	67
7.3.1	Législation guinéenne :	67
7.3.2	Normes internationales :	67
7.4	RÔLES ET RESPONSABILITÉS	68
7.5	APPROCHE DE LA GESTION	70
7.6	CALENDRIER	98
7.7	CONTRÔLE	98
7.8	FORMATION	100
7.9	AUDIT ET RAPPORTS	100
7.9.1	Audit	100
7.9.2	Audit externe	100

8.	PLAN COMMUNAUTAIRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE SÛRETÉ	101
8.1	OBJECTIF	101
8.2	APPLICATION	101
8.3	NORMES APPLICABLES	101
	8.3.1 Législation et normes guinéennes :	101
	8.3.2 Normes internationales :	101
8.4	RÔLES ET RESPONSABILITÉS	102
8.5	APPROCHE DE LA GESTION	102
8.6	CALENDRIER	104
8.7	CONTRÔLE	104
8.8	FORMATION	106
8.9	AUDIT ET RAPPORTS	106
8.10	ETAPES SUIVANTES	106
9.	PLAN DE GESTION DES RISQUES, DANGERS, CATASTROPHES ET URGENCES ENVIRONNEMENTALES	107
9.1	INTRODUCTION	107
9.2	OBJECTIF	107
9.3	ETENDUE	107
9.4	RÔLES ET RESPONSABILITÉS	108
9.5	RESSOURCES	111
9.6	RESSOURCES INTERNES	111
	9.6.1 Equipement	111
	9.6.2 Personnel	112
	9.6.3 Equipe de Réponse d'Urgence (ERT)	112
	9.6.4 Rôles de l'ERT :	112
	9.6.5 Comité de Gestion des Crises (CMT)	113
	9.6.6 Rôles du CMT :	113
9.7	RESSOURCES EXTERNES	113
9.8	FORMATION	113
	9.8.1 Tous les employés	114
	9.8.2 Formation spécialisée	114
	9.8.3 Membre de l'équipe ERT	114
	9.8.4 Docteur / Personnel médical du projet	114
9.9	APPROCHE DE LA GESTION	115
9.10	CONTRÔLE	122
9.11	IDENTIFICATION ET ANALYSE DES RISQUES	122
9.12	EXERCICE D'URGENCE	123
	9.12.1 Types d'Exercices :	124
	9.12.2 Fréquence des Exercices :	124
9.13	COMMUNICATION ET COORDINATION	124
	9.13.1 Communication interne	124
	9.13.2 Communication externe	125

9.13.3	Outils et procédures de communication	125
9.14	PROCÉDURES DE RÉPONSE D'URGENCE	125
9.14.1	Identification et signalement des urgences	126
9.14.2	Procédures d'évacuation	126
9.14.3	Protocoles de communication	126
9.14.4	Procédures de réponse	127
9.14.5	Procédures post-urgence	127
9.15	VÉRIFICATION	128
9.16	PROGRAMME D'INSPECTION ET DE MAINTENANCE	128
9.17	TEST DES SYSTÈMES D'URGENCE	129
9.18	NON-CONFORMITÉ ET REPORTING	129
9.18.1	Gestion de la non-conformité	130
9.18.2	Actions correctives et préventives	130
9.19	AUDIT INTERNE ET MONITORING	130
9.20	AUDIT ET RAPPORTS	131
9.20.1	Audit interne	131
9.20.2	Audit externe	131
9.21	REVUE POST-INCIDENT	131
9.22	AMÉLIORATION CONTINUE	131
9.23	MAINTENANCE DES DOCUMENTS	131
9.23.1	Administration	131
9.23.2	Revue	132
9.23.3	Mise en œuvre des changements	132
9.23.4	Test des changements	132
9.24	CALENDRIER	133
10.	PLAN RELATIF À L'AFFLUX ET L'IMMIGRATION INDUITS PAR LE PROJET	134
10.1	OBJECTIF	134
10.2	APPLICATION	134
10.3	NORMES APPLICABLES	134
10.3.1	Législation et normes guinéennes :	135
10.3.2	Normes internationales :	135
10.4	RÔLES ET RESPONSABILITÉS	135
10.5	APPROCHE DE LA GESTION	136
10.6	CALENDRIER	139
10.7	CONTRÔLE	139
10.8	FORMATION	139
10.9	AUDIT ET RAPPORTS	139
10.9.1	Audit	139
10.9.2	Audit externe	140
11.	PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	141
11.1	NORMES APPLICABLES	141
11.1.1	Législation et normes guinéennes :	141
11.1.2	Normes internationales :	141

11.2	ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX ET PRINCIPES DE GESTION	141
12.	MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES ET PLAN DE RÉOLUTION	144
12.1	NORMES APPLICABLES	144
12.1.1	Normes internationales :	144
12.2	ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX ET PRINCIPES DE GESTION	144
13.	PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION ET PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE	147
13.1	NORMES APPLICABLES	147
13.1.1	Législation et normes guinéennes :	147
13.1.2	Normes internationales	147
13.2	ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX ET PRINCIPES DE GESTION	147
14.	PLAN DE GESTION DE L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET À PETITE ÉCHELLE DE L'OR (EMAPE)	150
14.1	NORMES APPLICABLES	150
14.1.1	Législation et normes guinéennes :	150
14.1.2	Normes internationales :	150
14.2	ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX ET PRINCIPES DE GESTION	150
15.	PLAN DE GESTION RELATIF AU CONTENU LOCAL	152
15.1	PLAN RELATIF AU CONTENU LOCAL (PCL)	152
15.1.1	Objectifs	152
15.1.2	Principes de base	152
15.1.3	Application	153
15.1.4	Approche de la gestion	157
15.1.5	Calendrier	162
15.1.6	Contrôle	162
15.1.7	Formation	162
15.1.8	Audits et rapports	162
16.	PLAN DE GESTION DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	164
16.1	OBJECTIFS	164
16.2	PRINCIPES DE BASE	164
16.3	APPLICATION	164
16.4	NORMES APPLICABLES	164
16.5	ROLE ET RESPONSABILITES	165
16.6	APPROCHE DE LA GESTION	169
16.7	CALENDRIER	171
16.8	CONTROLE	171
16.9	FORMATION	172
16.10	AUDITS ET RAPPORTS	172
16.10.1	Audit	172
16.10.2	Audit externe	172

17. PLAN DE GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL	173
17.1 OBJECTIF	173
17.2 APPLICATION	173
17.3 NORMES APPLICABLES	173
17.3.1 Législation et normes guinéennes :	173
17.3.2 Normes internationales :	173
17.4 RÔLES ET RESPONSABILITÉS	174
17.5 APPROCHE DE LA GESTION	175
17.6 CALENDRIER	177
17.7 CONTRÔLE	177
17.8 FORMATION	177
17.9 AUDITS ET RAPPORTS	177
17.9.1 Audit	177
17.9.2 Audit externe	177
18. PLAN DE GESTION DU TRAFIC ET DES TRANSPORTS	178
18.1 OBJECTIF	178
18.2 APPLICATION	178
18.3 NORMES APPLICABLES	178
18.4 RÔLES ET RESPONSABILITÉS	179
18.5 APPROCHE DE LA GESTION	180
18.6 CALENDRIER	187
18.7 CONTRÔLE	187
18.8 FORMATION	187
18.9 AUDIT ET RAPPORTS	187
18.9.1 Audit	187
18.9.2 Audit externe	187
19. PLAN DE GESTION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	189
19.1 INTRODUCTION	189
19.2 CONTEXTE	189
19.3 OBJECTIFS	189
19.4 CHAMP D'APPLICATION	189
19.5 POLITIQUE SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE	190
19.5.1 Engagement de la Direction	190
19.5.2 Déclaration d'intention	190
19.5.3 Communication interne de la Politique santé, sécurité et bien-être	191
19.5.4 Communication externe de la Politique santé, sécurité et bien-être	192
19.6 ORGANISATION	192
19.6.1 Organigramme	192
19.6.2 Ressources, rôles, responsabilités et autorité	193
19.7 PLANIFICATION	196

19.7.1	Identification des dangers, analyse des risques et contrôles	196
19.7.2	Exigences Légales et Autres	198
19.7.3	Politique de Sécurité, Santé et Bien-être de Predictive Discovery	199
19.7.4	Principes de l'Exploitation Aurifère Responsable	199
19.7.5	Directives Générales de la Banque Mondiale sur l'Environnement, la Santé et la Sécurité (ESS)	200
19.7.6	Directives de la SFI sur l'Environnement, la Santé et la Sécurité dans le secteur minier (2007)	200
19.7.7	Objectifs, Cibles et Programmes	202
19.8	MISE EN ŒUVRE ET OPÉRATION	202
19.8.1	Formation, Sensibilisation, Conformité des Compétences	203
19.9	COMMUNICATION, CONSULTATION ET PARTICIPATION	204
19.9.1	Communication interne	204
19.9.2	Communication externe	205
19.9.3	Contrôle des documents	205
19.9.4	Contrôle Opérationnel	206
19.9.5	Santé et Hygiène au Travail	206
19.9.6	Bien-être des Employés	207
19.9.7	Sécurité au Travail	208
19.9.8	Équipement de Protection Individuelle	210
19.9.9	Gestion des sous-traitants	211
19.9.10	Préparation et Réponse aux Urgences	211
19.9.11	Plan de Gestion de Crise	212
19.10	VÉRIFICATION	213
19.10.1	Surveillance et Mesure	213
19.10.2	Évaluation de la Conformité	213
19.11	SIGNALEMENT DES INCIDENTS, NON-CONFORMITES, ACTIONS CORRECTIVES ET ACTIONS PREVENTIVES	215
19.11.1	Reporting des incidents et enquête	215
19.11.2	Incident de niveau élevé / à potentiel élevé	215
19.11.3	Action corrective et action préventive	215
19.11.4	Règles d'or	216
19.12	CONTRÔLE DES ARCHIVES	216
19.13	AUDIT INTERNE	216
19.13.1	Processus d'audit interne	216
19.13.2	Étendue de l'audit	217
19.14	REVUE DE DIRECTION	217
19.15	ÉMISSION ET RÉVISION	218
19.16	DOCUMENTS DE SUPPORT	218
20.	PLAN DE FERMETURE ET DE RÉHABILITATION	219
20.1	OBJECTIF	219
20.2	PRINCIPES DE BASE	219
20.3	APPLICATION	220
20.4	NORMES APPLICABLES	220
20.4.1	Législation et normes guinéennes :	221
20.4.2	Normes internationales :	221
20.5	RÔLES ET RESPONSABILITÉS	222
20.6	APPROCHE DE LA GESTION	223
20.7	CALENDRIER	228

20.7.1	Base de connaissances	228
20.7.2	Fermeture progressive	228
20.7.3	Fermeture finale	228
20.7.4	Après la fermeture	229

LISTE DES TABLEAUX		
TABLEAU 1.1	LISTE DES PLANS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	1
TABLEAU 2.1	NORMES DE QUALITÉ DE L'AIR GUINÉENNES	3
TABLEAU 2.2	LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE EN MATIÈRE DE HSE	4
TABLEAU 2.3	NORMES DE QUALITÉ DE LA SFI/OMS	5
TABLEAU 2.4	RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS LE CADRE DE LA QUALITÉ DE L'AIR	6
TABLEAU 2.5	CONTRÔLES DE GESTION POUR LA QUALITÉ DE L'AIR (CONSTRUCTION)	7
TABLEAU 2.6	CONTRÔLES DE GESTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR (PHASE D'EXPLOITATION)	10
TABLEAU 2.7	PLAN DE GESTION ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	13
TABLEAU 3.1	LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES HSE DU GBM EN MATIÈRE DE BRUIT DE LA SFI ET DE LA BANQUE MONDIALE	16
TABLEAU 3.2	CRITÈRES SONORES GUINÉENS POUR LES ZONES RÉSIDENIELLES, COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES	17
TABLEAU 3.3	SURPRESSION DU SOUFFLE D'AIR	17
TABLEAU 3.4	VIBRATIONS TRANSMISES PAR LE SOL	17
TABLEAU 3.5	RÔLES ET RESPONSABILITÉS (BRUIT ET VIBRATIONS)	18
TABLEAU 3.6	MESURES DE CONTRÔLE DU BRUIT ET DES VIBRATIONS (CONSTRUCTION)	19
TABLEAU 3.7	CONTRÔLES DE GESTION POUR LE BRUIT ET LES VIBRATIONS (PHASE D'EXPLOITATION)	21
TABLEAU 3.8	PLAN DE GESTION ET DE SUIVI DU BRUIT	23
TABLEAU 4.1	LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES HSE DU GBM CONCERNANT LES EAUX USÉES DOMESTIQUES	27
TABLEAU 4.2	NORMES DE QUALITÉ DES EAUX USÉES EN GUINÉE	28
TABLEAU 4.3	LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES DU GBM CONCERNANT LES REJETS D'EFFLUENTS - EXPLOITATION MINIÈRE	28
TABLEAU 4.4	RÔLES ET RESPONSABILITÉS (EAU)	29
TABLEAU 4.5	CONTRÔLES DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU (CONSTRUCTION)	30
TABLEAU 4.6	CONTRÔLES DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU (PHASE D'EXPLOITATION)	38
TABLEAU 4.7	CONTRÔLES DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU (FERMETURE)	44
TABLEAU 4.8	PLAN DE GESTION ET DE SUIVI	46
TABLEAU 5.1	RÔLES ET RESPONSABILITÉS	50
TABLEAU 5.2	CONTRÔLES DE GESTION DU SOL ET DE L'ÉROSION (CONSTRUCTION)	51
TABLEAU 5.3	CONTRÔLES DE GESTION DU SOL ET DE L'ÉROSION (PHASE D'EXPLOITATION)	52
TABLEAU 5.4	CONTRÔLES DE GESTION PDU SOL ET DE L'ÉROSION (FERMETURE)	53
TABLEAU 5.5	PLAN DE GESTION ET DE SUIVI	54
TABLEAU 6.1	RÔLES ET RESPONSABILITÉS (DÉCHETS)	61
TABLEAU 6.2	CONTRÔLES DE GESTION DE LA GESTION DES DÉCHETS (CONSTRUCTION)	62

TABLEAU 6.3	CONTRÔLES DE GESTION DE LA GESTION DES DÉCHETS (PHASE D'EXPLOITATION)	62
TABLEAU 6.4	PLAN DE GESTION ET DE SUIVI	63
TABLEAU 7.1	RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CADRE POUR LA BIODIVERSITÉ	68
TABLEAU 7.2	CONTRÔLES DE GESTION POUR LA BIODIVERSITÉ (CONSTRUCTION)	71
TABLEAU 7.3	CONTRÔLES DE GESTION POUR LA BIODIVERSITÉ (PHASE OPÉRATIONNELLE)	87
TABLEAU 7.4	CONTRÔLES DE GESTION POUR LA BIODIVERSITÉ (FERMETURE)	98
TABLEAU 7.5	PLAN DE GESTION ET DE SUIVI	99
TABLEAU 8.1	CONTRÔLES DE GESTION POUR LE PLAN COMMUNAUTAIRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ, ET DE SÛRETÉ (CONSTRUCTION)	102
TABLEAU 8.2	PLAN DE GESTION ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	105
TABLEAU 9.1	RÔLES ET RESPONSABILITÉS (INTERVENTION D'URGENCE)	108
TABLEAU 9.2	CONTRÔLES DE GESTION POUR LES SITUATIONS D'URGENCE (CONSTRUCTION)	116
TABLEAU 9.3	CONTRÔLES DE GESTION POUR LES SITUATIONS D'URGENCE (PHASE D'EXPLOITATION)	120
TABLEAU 10.1	RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CADRE DE GESTION DE L'INFLUX	136
TABLEAU 10.2	GESTION CONTRÔLES POUR LA GESTION DE L'AFFLUX (CONSTRUCTION)	137
TABLEAU 15.1	RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CADRE DE GESTION DU CONTENU LOCAL	154
TABLEAU 15.2	CONTRÔLES POUR LA GESTION DU CONTENU LOCAL (CONSTRUCTION)	158
TABLEAU 15.3	CONTRÔLE POUR LA GESTION DU CONTENU LOCAL (EXPLOITATION)	158
TABLEAU 15.4	CONTRÔLE POUR LA GESTION DU CONTENU LOCAL (FERMETURE)	161
TABLEAU 16.1	CONTRÔLES POUR LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CONSTRUCTION)	169
TABLEAU 16.2	CONTRÔLES POUR LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (EXPLOITATION)	169
TABLEAU 16.3	CONTRÔLES POUR LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (FERMETURE)	170
TABLEAU 17.1	RÔLES ET RESPONSABILITÉS (PATRIMOINE CULTUREL)	175
TABLEAU 17.2	CONTRÔLES DE GESTION POUR LE PATRIMOINE CULTUREL (CONSTRUCTION)	175
TABLEAU 18.1	RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS LE CADRE DE LA CIRCULATION ET DU TRANSPORT	180
TABLEAU 18.2	CONTRÔLES DE GESTION DE LA CIRCULATION ET DES TRANSPORTS (CONSTRUCTION)	180
TABLEAU 18.3	CONTRÔLES DE GESTION POUR LA CIRCULATION ET LES TRANSPORTS (PHASE OPÉRATIONNELLE)	183
TABLEAU 18.4	CONTRÔLES DE GESTION DE LA CIRCULATION ET DES TRANSPORTS (FERMETURE)	185
TABLEAU 18.5	PLAN DE GESTION ET DE SUIVI	187
TABLEAU 20.1	CONTRÔLES DE GESTION POUR LE PLAN DE FERMETURE ET RÉHABILITATION (PHASE D'EXPLOITATION)	224

TABLEAU 20.2	CONTRÔLES DE GESTION POUR LE PLAN DE FERMETURE ET RÉHABILITATION (FERMETURE)	224
--------------	--	-----

LISTE DES FIGURES

FIGURE 7.1	RELATION ENTRE LE PLAN DE GESTION DE LA BIODIVERSITÉ, LE PLAN DE GESTION DE LA RÉHABILITATION ET LA STRATÉGIE DE COMPENSATION DE LA BIODIVERSITÉ	66
FIGURE 19.1	STRUCTURE DE MANAGEMENT ACTUELLE	192
FIGURE 19.2	STRUCTURE DE MANAGEMENT PRÉVUE	193
FIGURE 19.3	LA HIÉRARCHIE DES DOCUMENTS SERA LA SUIVANTE	206
FIGURE 20.1	CALENDRIER PROGRESSIF, DEFINITIF ET POST-FERMETURE	229

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Acronymes	Description
°C	Degrés
µm	Micromètre
ABACP	Politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin
ABN	Autorité du bassin du Niger
ACLS	Soutien Avancé de la Vie Cardiaque
ACP	Afrique, les Caraïbes et le Pacifique
ADE	Analyse des différences Environnementales
AEC	Avant l'Ere Commune
AEP	Probabilité de dépassement annuel
AEWA	Accord sur les oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie
AGE	Australasian Groundwater and Environmental Consultants (Consultants en Eaux Souterraines et Environnement en Australasie)
AGEE	Agence Guinéenne pour les Évaluations Environnementales
AI	Aire d'Influence
ALC	Agent de liaison communautaire
ANAFIC	Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales
ANFO	Mélange ammonitrate-huile combustible
ANGUCH	Agence Nationale des Gestion des Urgences et Catastrophes Humanitaires
ANZECC	Conseil australien et néo-zélandais de l'environnement et de la conservation
AP	Agents des plaintes / responsable des réclamations
APK	Association des Pêcheurs de Kouroussa
ARCCL	Autorité de Régulation et de Contrôle du Contenu Local
ARPT	Agence de Régulation des Postes et Télécommunications
ASC	Agent de santé communautaire
ASX	Bourse Australienne des Valeurs Mobilières
ATK	Azote total Kjeldahl
AQ	Qualité de l'air
BAD	Banque africaine de développement
BC	Bankan Creek

Acronymes	Description
BEPC	Brevet d'Études du Premier Cycle
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BPI	Bonnes Pratiques Internationales
BPII	Bonnes Pratiques Industrielles Internationales
BSA	Broyage Semi-Autogène
BSTP	Bourse de sous-traitance et de partenariats
CCC	Centre pour la Conservation des Chimpanzés
CCE	Certificat de Conformité Environnementale
CCLM	Comité de Concertation des Localités Minières
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CEACR	Commission d'Experts pour l'Application des Conventions et Recommandations
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
CENAGCUE	Centre National de Gestion des Catastrophes et des Urgences Environnementales
CEP	Certificat d'Etudes Primaires
CGEMAPE	Cadre de gestion de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle
CIL	Carbone en lixiviation
CIM	Charges instantanées Maximales
CIMM	Conseil international des mines et métaux
CIP	Plateforme d'impact climatique
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CLC	Coordinateur de liaison communautaire
CMIP6	Projet d'Intercomparaison des Modèles Couplés 6
CMS	Convention sur les espèces migratrices
CMW	Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille
CNRD	Comité National du Rassemblement pour le Développement
CNT	Conseil National de la Transition
CPDM	Centre de Promotion et de Développement Miniers

Acronymes	Description
CPMP	Chef de la Prévention des Maladies de la Préfecture
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
CR	En danger critique (d'extinction) (liste rouge de l'UICN)
CRMS	Cadre de restauration des moyens de subsistance
CSE	Commission de la survie des espèces
CSI	Confédération syndicale internationale
CTAE	Comité Technique d'Analyse Environnementale
CU	Commune Urbaine
CVE	Composantes valorisées environnementales et sociales
dB	Décibels
dBA	Décibel pondéré A
DBO	Demande biochimique en oxygène
DCO	Demande chimique en oxygène
DD	Données insuffisantes (Liste rouge de l'UICN)
DDA	Direction départementale de l'Agriculture
DE&I	Diversité, équité et inclusion
DPM	Déclaration de Politique Minière
E&S	Environnemental and Social
EDG	Electricité De Guinée
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EE	Évaluation Environnementale
EFD	Etude de Faisabilité Détaillée
EGC	Equipe de gestion de crises
EHC	Évaluation des Habitats Critiques
EIC	Évaluation des Impacts cumulatifs
EIDH	Etude d'impact sur les droits humains
EIE	Etude d'impact environnementale
EIES	Etude d'impact environnemental et social
EII	Équipe d'intervention en cas d'incident
EIS	Évaluation de l'impact sonore

Acronymes	Description
EIS	Évaluation d'impact social
EIU	Équipe d'intervention d'urgence
ELC	Équipe de liaison communautaire
EMAPE	Exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or
EN	En danger (d'extinction) (liste rouge de l'UICN)
EP4	Principes de l'Equateur version 4
EPF	Étude de préféabilité, étude détaillée faite pour PDI sous Mamou Resources
EPI	Équipement de protection individuel
EPs	Principes de l'Equateur
ERCC	Évaluation des Risques liés aux Changements Climatiques
ERDH	Évaluations des risques liés aux droits humains
ERM	Environmental Resources Management
ERPCC	Évaluation des Risques Physiques liés au Changement Climatique
ERSE	Étude de référence socio-économique
ESA	Agence spatiale européenne
ESG	Environnemental, social et gouvernance
ESP	Entreprise de sécurité privée
ESRI	Institut de recherche sur les systèmes environnementaux
ESS	Environnementales, sanitaires et sécuritaires
ETo	Évapotranspiration de référence
FAO ou ONUAA	Organisation des Nations Unis pour l'Alimentation et l'Agriculture
FNDC	Front National pour la Défense de la Constitution
FODEL	Fonds de développement économique local
FOL	Fioul lourd
GAAPE	Groupe d'Appui à l'Autopromotion Paysanne et la Protection de l'Environnement
GBM	Groupe de la Banque Mondiale
GD	Groupe de discussion
GDC	Groupe de discussion ciblé
GES	Gaz à Effet de Serre
GHS	Groupes de sols hydrologiques

Acronymes	Description
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIWPS	Institut de Georgetown pour les femmes, la paix et la sécurité
GNF	Franc Guinéen
GRDC	Centre mondial de données sur le ruissellement
GRVS	Grands récipients pour vrac souples
ha	Hectare(s)
HSE	Hygiène, Sécurité, Environnement
HSSE	Hygiène, Santé, Sécurité, Environnement
HYCOS	Système d'Observation du Cycle Hydrologique
IACI	Ingénierie, Approvisionnement, Construction et Installation
IBAT	Integrated Biodiversity Assessment Tool (Outil d'Évaluation Intégrée de la Biodiversité)
IBTrACS	Archive internationale des meilleures trajectoires pour la gestion climatique
ICOMOS	Conseil international des monuments et des sites
ICP	Indicateurs clés de performance
IDE	Investissement Direct Etranger
IDH	Indice de Développement Humain
IDPC	Indice de Durée des Périodes Chaudes
IDVF	Indice de Durée des Vagues de Froid
IEA	Institut d'Écologie Appliquée
IFM	Indice Forêt Météo
IJDC	Initiative des Jeunes pour le Développement Communautaire
IMERG	Récupérations multi-satellites intégrées pour le GPM
IPM	Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
IRA	Infection Respiratoire Aiguë
ISD	Installation de stockage des déchets
ISE	Indice des institutions sociales et du genre
ISO	Organisation internationale de normalisation
IST	Infections Sexuellement Transmissibles

Acronymes	Description
JDC	Initiative des Jeunes pour le Développement Communautaire
KBA	Key Biodiversity Areas (Zones clés de biodiversité)
kg, kg/m ³ , kg/t	Kilogrammes, kilogrammes par mètre cube, kilogrammes par tonne
KGM	Mine d'or de Kouroussa
km	Kilomètre
kt	Kilotonne
kV	Kilovolt
L	Localisation
L/s	Litre par seconde
LA10	Niveau de pression acoustique équivalent pondéré A, en décibels, utilisé pour exprimer le niveau de bruit de fond qui est dépassé pendant 10 % du temps sur une période donnée.
LA90	Niveau de pression acoustique équivalent pondéré A, en décibels, utilisé pour exprimer le niveau de bruit de fond qui est dépassé pendant 90 % du temps sur une période donnée.
LAeq	Niveau sonore équivalent
LAmx	Le niveau de pression acoustique maximal équivalent pondéré A, en décibels, enregistré sur une période donnée.
LAmi	Le niveau de pression acoustique minimal équivalent pondéré A, en décibels, enregistré sur une période donnée.
LFO	Fioul léger
LM	Lixiviation des métaux
LRT	Laboratoire de Recherche sur les Transports
LSST	Loi sur la santé et la sécurité au travail
m	Mètre
m au-dessus du niveau moyen de la mer	Mètres au-dessus du niveau moyen de la mer
m/j	Mètre par jour
m ³	Mètre cube
MCM	Modèle climatique mondial
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MES _t	Matières en suspension totales

Acronymes	Description
MGF	Mutilations/ablation sexuelles féminines
MGG	Mécanisme de gestion des griefs
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MICS	Enquêtes Multiples à Indicateurs et Clusters
Mm3	Million de mètres cubes
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
m-ns	Mètres en dessous du niveau du sol
MNT	Maladie Non Transmissible
Moz	Million d'onces
MR	Municipalité Rurale
MRC	Modèle Climatique Régional
MSF	Médecins sans Frontières
Mt	Millions de tonnes
MU	Municipalité Urbaine
MW	Mégawatt
MWe	Mégawatt électrique
NASA	Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace
NE	Nord-Est
NEB	Northeast Bankan (Bankan Nord-Est)
NIE	Notice d'impact environnemental
NO2	Dioxyde d'azote
NORM	Matériaux naturellement radioactifs
NOx	Oxydes d'azote
NP	Norme de Performance
NPS	Niveau de Pression Sonore
NQA	Normes de qualité de l'air
NT	Quasi menacée (liste rouge de l'UICN)
OBC	Organisations Basées sur la Communauté
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OGPNRF	Office Guinéen des Parcs Nationaux et Réserves de Faune

Acronymes	Description
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la Société Civile
OSM	Open Street Map (projet collaboratif de cartographie en ligne)
PA	Potentiel d'Acidité
PAB	Plan d'action biodiversité
PAP	Personne(s) affectée par le projet
PAPFAM	Pan Arab Project for Family Health (Projet Panarable pour la santé familiale)
PAR	Plan d'action de réinstallation
PD	Particules diesel
PDI	Predictive Discovery Ltd
PDIP	Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays
PDL	Plan de développement local
PDSM	Plan de Développement du Secteur Minier
PEHD	Polyéthylène haute densité
PEPP	Plan d'engagement des parties prenantes
PET	Plan d'exécution sur le terrain
PGB	Plan de gestion de la biodiversité
PGE	Plan de gestion environnementale
PGEMAPE	Plan de gestion de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PGMCB	Plan de Gestion de mesures compensatoires pour la Biodiversité
PGP	Plan de gestion des poussières
PGPC	Plan de gestion du patrimoine culturel
PGQA	Plan de gestion de la qualité de l'air
PGSSC	Plan de gestion de la santé, de la sécurité et de la sécurité communautaire
PHTLS	Soutien Avancé de la Vie en Pré-Hospitalier

Acronymes	Description
PIB	Produit Intérieur Brut
PIU	Plan d'intervention d'urgence
PM	Particule en suspension
PM10	Particule en suspension dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNDES	Plan National de Développement Économique et Social
PNHN	Parc National Haut Niger
PPC	Personnes potentiellement concernées
PRH	Politique des Ressources Humaines
PRMS	Plan de restauration des moyens de subsistance
PSH	Personne en situation de handicap
PTS	Particules totales en suspension
PVC	Polychlorure de vinyle
PVSDH	Principes Volontaires relatifs à la Sécurité et aux Droits de l'Homme
RAFOC	Réseau d'Assistance Financière aux Organisations Communautaires
RE	Rapport d'Évaluation
REE	Rapport d'Évaluation écologique rapide
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RGPH3	Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RH	Ressources Humaines
RNT	Résumé non technique
ROM	Minerai brut
RSB	Récepteur Sensible au Bruit
RVS	Récepteur visuellement sensible
S	Scénario
SARLU	Société à responsabilité limitée unipersonnelle
SE	Services écosystémiques
SFI	Société Financière Internationale
SFI PS	Normes de performance de la Société Financière International
SGG	Société Générale de Guinée

Acronymes	Description
SGS	Section sur les Grands Singes
SIG	Système d'Information Géographique
SMBS	Métabisulfite de sodium
SO2	Dioxyde de soufre
SOx	Oxydes de soufre
SST	Santé et sécurité au travail
STEP	Station d'épuration des eaux usées
STI	Niveau de puissance sonore
T	Période
TCFD	Task Force on Climate-related Financial Disclosures (Groupe de travail sur les Divulgations Financières liées au Climat)
TCR	Trajectoire de Concentration Représentative
TdR	Termes de Références
TPS	Total des particules en suspension
TSM	Température de la surface de la mer
TSP	Trajectoire Socio-économique Partagée
UC	Unités de Consommation
UFM	Union du fleuve Mano
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNCAT	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
UNCG	Union nationale des Chasseurs de Guinée
UNDPs	Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOG	Union Nationale des Orpailleurs de Guinée
UNOPS	Bureau des services des projets des Nations Unies
UNOSC	Union Nationale des Organisations de la Société Civile
URC	Unité de recherche climatique

Acronymes	Description
UTPM	Utilisation des terres post-minières
UV	Ultraviolet
VBG	Violence et harcèlement basé sur le genre
VU	Vulnérable (liste rouge de l'UICN)
WCF	Fondation pour les Chimpanzés Sauvages
WDKBA	World Database of Key Biodiversity Areas (Base de données mondiale des Zones Clés de la Biodiversité)
WDPA	Base de données mondiale sur les Aires Protégées
WGS	World Geodetic System (Système géodésique mondial)
WJP	Projet mondial pour la justice
WPS	Femmes, paix et sécurité
WRF	Weather Research and Forecasting (Recherche et Prévision Météorologiques)
WRI	Institut mondial pour les ressources
ZAEA	Zone d'Analyses Ecologiquement Appropriées
ZICO	Zone importante pour les oiseaux
ZIP	Zone Intégralement Protégée
ZIPT	Zones Importantes pour les Plantes Tropicales
ZO	Zone d'occurrence
ZSS	Zones de stockage des stériles
ZVT	Zone de Visibilité Théorique

VOLUME 5

1. INTRODUCTION

Plusieurs plans de gestion environnementale et sociale spécifiques seront élaborés afin de compléter et de faciliter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des aspects spécifiques présentés dans le plan de gestion d'atténuation et d'amélioration dans Volume 4, Section 4.

La présente section donne un aperçu des plans thématiques qui seront élaborés. Les plans sont présentés dans un cadre qui décrit la structure à utiliser pour élaborer les plans de gestion détaillés avant la construction et l'exploitation du Projet. Dans certains cas, les informations disponibles ont permis de fournir plus de détails sur ces plans à ce stade.

La Tableau 1.1 fournit une liste non exhaustive des plans de gestion environnementale et sociale qui seront élaborés.

TABLEAU 1.1 LISTE DES PLANS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Environnement	Social
Plan de gestion de la qualité de l'air	Plan d'engagement des parties prenantes et mécanisme de recours des plaintes
Plan de gestion du bruit et des vibrations	Mécanisme de gestion des plaintes et plan de résolution
Plan de gestion de l'eau	Plan de développement local (PDL)
Plan de gestion des sols et du contrôle de l'érosion	Plan de développement communautaire (PDC)
Plan de gestion des déchets	Plan de gestion du patrimoine culturel
Plan de gestion de la biodiversité	Plan de gestion de l'immigration induite par le Projet
Plan de gestion de la santé et de la sécurité communautaire	Plan d'action de réinstallation
Plan de gestion des risques, dangers, catastrophes et urgences environnementales	Plan de restauration des moyens de subsistance
Plan de gestion du trafic et des transports	Plan de gestion de l'Exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or (EMAPE)
Plan de gestion des sous-traitants	Plan communautaire de santé et de sécurité
Plan de fermeture et de réhabilitation	

2. PLAN DE GESTION DE LA QUALITE DE L'AIR

Cette section présente le cadre de gestion des émissions atmosphériques pour le projet de la mine d'or de Bankan.

2.1 OBJECTIF

L'objectif de ce cadre de gestion est de:

- Définir les rôles et les responsabilités pour la mise en œuvre du cadre de gestion ;
- Décrire les normes de projet et de financement applicables à ce cadre de gestion ;
- Définir les engagements de l'entreprise et du projet, les procédures opérationnelles normalisées et les orientations relatives à ce cadre de gestion ;
- Définir des procédures de suivi et d'établissement de rapports, y compris des indicateurs clés de performance ;
- Définir les besoins en formation ;
- Définir les prochaines étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce cadre de gestion et du plan de gestion complet ;
- Intégrer les activités liées aux poussières fugitives dans le PGES et, en particulier, dans le système de gestion environnementale et sociale du Projet (SGES) ;
- Définir et mettre en œuvre de procédures et de pratiques opérationnelles de gestion de la conformité dans toutes les activités du Projet entreprises par Mamou Resources, ses contractants et ses fournisseurs.

Les objectifs, les engagements et les exigences de ce cadre seront développés dans un plan de gestion détaillé accompagné de procédures opérationnelles normalisées (POS). Une fois approuvé, le plan de gestion des émissions atmosphériques annulera et remplacera le présent cadre.

Également, le Plan de gestion de la qualité de l'air visera à intégrer les activités de gestion de la qualité de l'air et des gaz à effet de serre dans le PGES et, en particulier, dans le système de gestion environnementale et sociale du Projet (SGES) - à développer. Ce plan servira de base à la définition ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures et de pratiques opérationnelles de gestion de la conformité dans toutes les activités du Projet entreprises par Mamou Resources, ses contractants et ses fournisseurs. Tous les aspects de ce plan seront intégrés dans les activités de Mamou Resources pendant les phases de construction, d'opération et de fermeture du Projet.

Le plan abordera la question de la qualité de l'air et des émissions de gaz à effet de serre (GES) pendant toute la durée de vie du Projet, en promouvant l'efficacité énergétique et en collaborant de manière proactive avec les pouvoirs publics, l'industrie et d'autres parties prenantes pour relever le défi des changements climatiques mondiaux.

2.2 PRINCIPES DE BASE

Le plan est élaboré sur la base des principes de gestion clés suivants :

- Contrôler et gérer les émissions :
 - Surveillance continue de la qualité de l'air aux points d'émission et aux récepteurs ;
 - Adapter et/ou mettre à jour les procédures, le cas échéant ;

- Définir les ressources et les responsabilités pour la mise en œuvre de ces procédures et apporter les modifications nécessaires en fonction des résultats du contrôle ; et
- Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes permettant aux parties prenantes de déposer des griefs relatifs à la qualité de l'air et permettant au projet d'identifier les zones problématiques et de chercher une solution.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre :
 - Mise en œuvre du principe de substitution systématique : utiliser ou remplacer, dans la mesure du possible, les combustibles et les réfrigérants par des types à plus faible potentiel de réchauffement planétaire (PRP) ;
 - Amélioration de l'efficacité énergétique : envisager/introduire des technologies adaptées aux conditions locales concernant les moteurs, les véhicules, les systèmes de filtration des gaz d'échappement, etc. ;
 - Gestion efficace des déchets : améliorer le recyclage et la réutilisation afin de réduire et d'éviter l'incinération, dans la mesure du possible ;
 - Efficacité des transports : Éviter les transports inutiles et utiliser des moyens de transport à faible intensité de carbone, élaborer une politique de déplacement et de transport visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
 - Sensibilisation continue et mise en œuvre de bonnes pratiques pour limiter la consommation d'énergie et le refroidissement des bâtiments par les employés du Projet à tous les niveaux d'activité.

2.3 APPLICATION

Les exigences définies dans ce cadre de gestion s'appliquent à toutes les activités de Mamou Resources tout au long du cycle de vie du projet, y compris celles réalisées par des sous-traitants. Le cadre de gestion des émissions atmosphériques établit un cadre pour la gestion des émissions atmosphériques ; il ne remplace ni ne supplante les termes et conditions énoncés dans les contrats individuels.

2.4 NORMES APPLICABLES

Les normes suivantes s'appliquent :

TABLEAU 2.1 NORMES DE QUALITÉ DE L'AIR GUINÉENNES

Polluant	Période de calcul de la moyenne	Valeur ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)
PM ₁₀	Moyenne annuelle	50 (Qualité de l'air ambiant)
		80 (Valeur limite d'émission)
	Moyenne sur 24 heures	230 (Qualité de l'air ambiant)
		260 (Valeur limite d'émission)
Matières particulaires	Moyenne annuelle	100 (Qualité de l'air ambiant)
	Moyenne sur 24 heures	100 (Qualité de l'air ambiant)
NO ₂	Moyenne annuelle	100 (Qualité de l'air ambiant)
		40 (Valeur limite d'émission)
	Moyenne sur 24 heures	150 (Qualité de l'air ambiant)

Polluant	Période de calcul de la moyenne	Valeur (µg/m ³)
	Moyenne sur 1 heures	400 (Qualité de l'air ambiant)
		200 (Valeur limite d'émission)
SO ₂	Moyenne annuelle	50 (Qualité de l'air ambiant et valeur limite d'émission)
	Moyenne sur 24 heures	200 (Qualité de l'air ambiant)
		125 (Qualité de l'air ambiant 2 et valeur limite d'émission)
	Moyenne sur 1 heure	1300 (Qualité de l'air ambiant)
350 (Qualité de l'air ambiant 2)		
Moyenne sur 15 minutes	500 (Qualité de l'air ambiant)	
Cadmium (Cd)	Valeur limite d'émission annuelle dans les particules de poussière en suspension	1500
	Dans les retombées de poussières	2 µg ² /jour
Plomb (Pb)	Qualité de l'air ambiant annuelle et valeur limite d'émission pour les particules de poussière en suspension	2
	Dans les retombées de poussières	100 µg/m ² /jour
	Qualité de l'air ambiant annuelle	0.5-1
Zinc (Zn)	Dans les retombées de poussières	400 µg/m ² /jour
Retombées de poussières	Valeur limite d'émission annuelle pour les retombées de poussières totales	0.200 µg/m ² /jour

Les lignes directrices générales du GBM en matière d'ESS sont présentées dans le Tableau 2.2.

TABLEAU 2.2 LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE EN MATIÈRE DE HSE

Paramètre	Période de mesure	Unité	Ligne directrice HSE du groupe WB
Dioxyde de soufre (SO ₂)	10 minutes	µg/m ³	500
	1 heure	µg/m ³	-
	24 heures	µg/m ³	125 (objectif intermédiaire 1)
			50 (objectif intermédiaire 2)
1 année	µg/m ³	20	
Monoxyde de carbone (CO)	1 heure	µg/m ³	-
	8 heures	µg/m ³	-
Dioxyde d'azote (NO ₂)	1 heure	µg/m ³	200
	24 heures	µg/m ³	-
	1 année	µg/m ³	40
O ₃ (oxydant)	1 heure	µg/m ³	-

Paramètre	Période de mesure	Unité	Ligne directrice HSE du groupe WB
	8 heures	µg/m ³	-
	1 année	µg/m ³	-
Ozone	Maximum journalier de 8 heures	µg/m ³	160 (objectif intermédiaire 1) 100
HC	3 heures	µg/m ³	-
PM ₁₀	24 heures	µg/m ³	150 (objectif intermédiaire 1) 100 (objectif intermédiaire 2) 75 (objectif intermédiaire 3) 50 (ligne directrice)
	1 année	µg/m ³	70 (objectif intermédiaire 1) 50 (objectif intermédiaire 2) 30 (objectif intermédiaire 3) 20 (ligne directrice)
PM _{2.5}	24 heures	µg/m ³	75 (objectif intermédiaire 1) 50 (objectif intermédiaire 2) 37.5 (objectif intermédiaire 3) 25 (ligne directrice)
	1 année	µg/m ³	35 (objectif intermédiaire 1) 25 (objectif intermédiaire 2) 15 (objectif intermédiaire 3) 10 (ligne directrice)
Poussière (TSP)	24 heures	µg/m ³	-
Pb	24 heures	µg/m ³	-

TABLEAU 2.3 NORMES DE QUALITÉ DE LA SFI/OMS

Polluant	Période de calcul de la moyenne	Valeur (µg/m ³)
PM _{2.5}	Moyenne annuelle	35 (objectif intermédiaire 1)
	24 heures 99e percentile	75 (objectif intermédiaire 1)
PM ₁₀	Moyenne annuelle	70 (objectif intermédiaire 1)
	24 heures 99e percentile	150 (objectif intermédiaire 1)
NO ₂	Moyenne annuelle	40 (ligne directrice)
	Moyenne sur 1 heures	200 (ligne directrice)
SO ₂	Moyenne sur 24 heures	125 (objectif intermédiaire 1)
	Moyenne sur 10 minutes	500 (ligne directrice)
Arsenic (As)	Annuelle (Normes de Qualité de l'Air de l'Union Européenne)	0.006
Chrome VI (Cr VI)	Defra (moyenne annuelle)	0.00025
Chrome III (Cr III)	Defra (moyenne annuelle)	5
Cuivre (Cu)	Defra (moyenne sur 24 heures)	0.05
Plomb (Pb)	Defra (moyenne annuelle)	0.25

Polluant	Période de calcul de la moyenne	Valeur (µg/m³)
Mercure (Hg)	Defra (moyenne annuelle)	0.25
Nickel (Ni)	Annuelle (Normes de Qualité de l’Air de l’Union Européenne)	0.02
Zinc (Zn)	Defra (moyenne annuelle)	50 (sous forme d'oxyde de zinc)

2.5 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les rôles et responsabilités clés pour la mise en œuvre du cadre de gestion de la qualité de l'air et des émissions de gaz sont décrits dans le tableau suivant

TABLEAU 2.4 RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS LE CADRE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Rôle	Responsabilité
L'équipe de direction du Mamou Resources	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du cadre de gestion • Allocation de ressources pour la mise en œuvre
Responsable Environnement, Social et Gouvernance (ESG)	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que la surveillance de la qualité de l'air soit effectuée conformément aux plans et procédures de gestion applicables. • Collaborer avec le responsable des relations avec les communautés pour résoudre les problèmes de qualité de l'air hors site et/ou les griefs.
Entrepreneur en surveillance environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Conception d'un programme de surveillance fondé sur des exigences • Exécution du programme de surveillance • Entretien et étalonnage des instruments de mesure • Effectuer des inspections de routine des zones de travail afin de s'assurer que les activités concernées sont conformes au présent cadre de gestion et aux procédures qui s'y rapportent. • Signaler tous les dangers, non-conformités et incidents.
Tous les employés et contractants	<ul style="list-style-type: none"> • Signaler toute activité qui provoque des poussières ou des émissions inutiles. • Éviter les activités qui génèrent inutilement de la poussière ou des émissions.

2.6 APPROCHE DE LA GESTION

Le programme de surveillance de la qualité de l'air sera présenté dans son intégralité dans le plan de gestion de la qualité de l'air. Il comprendra les mesures de surveillance suivantes, comme indiqué dans le chapitre de l'ESIA consacré à l'évaluation de l'impact sur la qualité de l'air.

Les mesures d'atténuation pour la phase de construction sont incluses ci-dessous.

TABLEAU 2.5 CONTRÔLES DE GESTION POUR LA QUALITÉ DE L'AIR (CONSTRUCTION)

Non.	Applicabilité/activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol.3, Chap.1	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et mettre en œuvre un Plan de Gestion de la Qualité de l'Air (PGQA), qui comprendra des mesures de gestion des poussières ainsi que des mesures de contrôle des autres émissions atmosphériques. 	Exploitation minière Traitement ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan de gestion de la qualité de l'air (PGQA)
Vol.3, Chap.1	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des équipements mobiles à faibles émissions (EPA de niveau 3 ou supérieur) correspondant aux normes de l'industrie minière aurifère, dans la mesure du possible. Lorsqu'il est disponible en Guinée, utiliser du carburant à faible teneur en soufre. 	Exploitation minière Traitement	PGQA / Audits du site
Vol.3, Chap.1	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des inspections sur et hors site, lorsque des récepteurs (y compris des routes) se trouvent à proximité, des inspections régulières du site pour contrôler la conformité avec le plan de gestion de la qualité de l'air, et enregistrer les résultats des inspections. Réduire la poussière à la source et, dans la mesure du possible, maintenir des mesures d'atténuation autour des équipements et des activités générant de poussière, ce qui peut inclure un filtrage physique à la source ou aux limites du site. Enlever le plus rapidement possible du site les matériaux susceptibles de produire de la poussière, à moins qu'ils ne soient réutilisés sur le site. Quand cela est possible et peut être fait en toute sécurité, n'utiliser que des équipements de coupe, de meulage ou de sciage équipés ou associés à des techniques appropriées de suppression des poussières, telles que des pulvérisations d'eau ou une extraction locale, p. ex. des systèmes appropriés de ventilation par aspiration locale. Assurer un approvisionnement en eau suffisant sur le site pour une suppression/atténuation efficace des poussières/particules, en utilisant si possible et si nécessaire de l'eau non potable provenant de sources autorisées. Lorsque cela est réalisable, sûr et efficace sur le plan opérationnel, minimiser les hauteurs de chute des convoyeurs, des pelles de chargement, des trémies et des autres équipements de chargement ou de manutention, et utiliser des dispositifs de dépoussiérage sur ces équipements, le cas échéant. Éviter de brûler les déchets dans des feux ouverts - utiliser uniquement des méthodes d'incinération approuvées. 	Exploitation minière Traitement	PGQA / Audits du site

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<ul style="list-style-type: none"> • Revégétaliser les travaux de terrassement et les zones exposées/stocks de terre de sorte à stabiliser les surfaces dès que possible. • Utiliser des matériaux stabilisants appropriés lorsqu'il est impossible de revégétaliser ou de recouvrir de terre végétale, dès que possible. • Lors des travaux de terrassement, dégager progressivement les zones minimales requises pour éviter de laisser de grandes zones exposées. • Veiller à ce que le sable, les agrégats, le ciment et les autres matériaux fins utilisés pour la construction ou l'exploitation soient stockés en vrac ou en petites quantités de manière à réduire au minimum la poussière soulevée par le vent sans en compromettre la qualité. • Éviter le balayage à sec de grandes surfaces. • Veiller à ce que les véhicules (et les caisses de chargement) entrant sur les sites et en sortant soient sécurisés afin d'éviter que des matériaux ne s'échappent pendant le transport. • Pulvériser régulièrement les routes de transport et d'accès à revêtement dur afin de supprimer les émissions potentielles de poussières, en particulier pendant la saison sèche. • Mettre en place un système de lavage des roues et une zone adéquate de route goudronnée entre l'installation de lavage des roues et la sortie du site, si la taille et l'agencement du site le permettent. 		
Vol.3, Chap.1	Avant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la mesure du possible, planifier l'aménagement du site de sorte que les machines et les activités génératrices de poussière soient éloignées des récepteurs. 	Exploitation minière Traitement	Conception détaillée / Audits des sites
Vol.3, Chap.1	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Enregistrer toutes les plaintes relatives à la poussière et à la qualité de l'air, en identifier la ou les causes, prendre des mesures appropriées pour réduire les émissions en temps utile et enregistrer les mesures prises. • Tenir à jour les rapports et les dossiers de contrôle pertinents, y compris les registres d'incidents et d'inspections. Communiquer de manière appropriée les rôles et les responsabilités au sein de l'organisation. 	Exploitation minière Traitement ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Mécanisme de gestion des plaintes (Communautés) / Registre d'inspection
Vol.3, Chap.1	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la disponibilité d'équipements sur le site pour nettoyer tout déversement sec et nettoyer les déversements dès que cela est raisonnablement possible après l'événement. 	Exploitation minière Traitement	Plan d'Intervention d'Urgence (PIU) / Audits du site

Non.	Applicabilité/activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol.3, Chap.1	Avant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication avec les parties prenantes, y compris pour l'engagement auprès des communautés avant le début de la construction du Projet. 	ESG	Plan d'engagement des parties prenantes (PEPP)
Vol.3, Chap.1	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Imposer et signaler des limites de vitesse maximales pour les véhicules légers et lourds et les équipements mobiles sur les routes revêtues et locales, les routes de transport non revêtues et les routes communautaires. 	Exploitation minière SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan de gestion du trafic et des transports (PGT) / Audits du site
Vol.3, Chap.1	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des systèmes de surveillance, tels que des caméras et des capteurs, afin de détecter les incendies le plus tôt possible. Veiller à ce que le personnel travaille dans le respect des normes et suive strictement les procédures de travail, afin d'éviter tout incident, et dispenser au personnel une formation à la gestion des explosions et des incendies. Tous les systèmes de prévention et de lutte contre l'incendie doivent être régulièrement inspectés et entretenus par des personnes responsables. Créer un centre de premiers secours et le doter de personnel formé aux premiers secours. Le centre de premiers secours doit être équipé d'un camion de pompier, d'une ambulance, de matériel de premiers secours suffisant, d'une trousse de premiers secours et de médicaments. Élaborer et communiquer des plans d'évacuation clairs dans les zones à haut risque, indiquant les itinéraires d'évacuation désignés et les abris d'urgence. Fournir une formation complète aux pompiers, aux intervenants d'urgence et aux membres de la communauté en matière de prévention des incendies, d'intervention et de procédures d'évacuation. Entretenir et moderniser régulièrement les équipements de lutte contre l'incendie afin de veiller à leur efficacité en cas d'urgence. 	Exploitation minière SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan de gestion de la qualité de l'air / audits du site
Vol.3, Ch.7	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> En accord avec le plan de gestion de la qualité de l'air, veiller à ce que : Des mesures de contrôle de la poussière soient rapidement et continuellement mises en œuvre sur toutes les surfaces routières non revêtues. Les zones défrichées soient surveillées pour détecter les niveaux élevés de poussière ; des mesures de contrôle des poussières seront mises en œuvre en cas de vent fort. Les émissions de poussières provenant des décharges de stériles et des installations de stockage des résidus doivent être surveillées en permanence. Des 	Contractants ESG	Plan de gestion de la qualité de l'air / audits du site

Non.	Applicabilité/activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<p>mesures de contrôle doivent être mises en œuvre en cas de vent fort et si les niveaux de poussières dépassent régulièrement les niveaux acceptables.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les émissions des véhicules, des machines et des systèmes de production d'énergie doivent être maintenues au niveau le plus bas possible (voir les mesures d'atténuation de la qualité de l'air et des changements climatiques). Il conviendra de déterminer un seuil de vitesse du vent au-delà duquel aucune explosion ne sera autorisée. Ce seuil de vent doit être inférieur pour les vents susceptibles de transporter des poussières vers le fleuve Niger ou les habitats forestiers protégés/plus intacts au sud-ouest de l'AI. 		

Des mesures d'atténuation supplémentaires pour la phase d'exploitation sont incluses ci-dessous.

TABLEAU 2.6 CONTRÔLES DE GESTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR (PHASE D'EXPLOITATION)

Non.	Applicabilité/activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol. 3, Chp. 1	Avant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la qualité de l'air. Le plan comprendra la surveillance des dépôts de poussières, des flux de poussières, le suivi constant et en temps réel des PM10 ainsi que des inspections visuelles 	ESG	Plan de gestion de la qualité de l'air / Audit du site
Vol. 3, Chp. 1	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Distance de chute appropriée à déterminer. La pulvérisation d'eau sera utilisée pour le forage, le déchargement des camions, le chargement et le déchargement des stocks, le transfert et le transport. Pulvérisation d'eau au niveau du concasseur principal. Tous les broyages seront effectués par voie humide, dans la mesure du possible. Les activités minières doivent faire l'objet d'une surveillance et d'un examen continu des émissions de poussières afin d'évaluer la nécessité d'une pulvérisation d'eau supplémentaire dans les zones identifiées comme génératrices de poussières. Dans la mesure du possible, éviter et/ou minimiser les activités génératrices de poussières pendant les périodes sèches et venteuses et lorsque le vent souffle en direction des récepteurs sensibles proches (établissements humains). 	Exploitation minière Traitement ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan de gestion de la qualité de l'air / Audit du site

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol. 3, Chp. 1	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none">Améliorer les routes et intersections à proximité du Projet pour faire face à l'augmentation du trafic.	Exploitation minière Traitement	Plan de gestion du trafic et des transports / Audit du site

Les mesures d'atténuation pour la gestion de la qualité de l'air dans la phase de fermeture sont les mêmes que celles incluses dans la phase de construction.

2.7 CALENDRIER

Le plan de gestion de la qualité de l'air, une fois préparé, sera mis en œuvre pendant les phases de construction, d'exploitation et de fermeture.

2.8 CONTRÔLE

Un suivi devra être effectué pendant les phases de construction et d'exploitation afin d'évaluer les mesures d'atténuation et les impacts résiduels sur l'environnement et la population.

TABLEAU 2.7 PLAN DE GESTION ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Sujet	Impact potentiel	Localisation des sites	Paramètres	Fréquence	Responsabilité
Qualité de l'air	Qualité de l'air ambiant	Les sites à proximité de toutes les exploitations minières sont surveillés. Retombées de poussières : 20 sites (AQ01 - AQ20) Particules de poussière : 11 sites : résidences et zones minières. Gaz passif (NOx & SOx) : 11 sites.	PM ₁₀ / PM _{2.5}	Tous les mois pendant la construction Surveillance mensuelle pendant 24 heures de toutes les phases sur 11 sites. Surveillance continue de 4 sites. Surveillance mensuelle des retombées de poussières pendant 30 jours ;	ESG
			NO _x , à déterminer sur la base des résultats de la modélisation révisée de la qualité de l'air.	Tous les trimestres pendant les phases d'exploitation et de fermeture, pendant 15 jours.	ESG

2.9 FORMATION

La formation comprendra :

- Tous les employés de Mamou Resources et les sous-traitants travaillant sur les sites du projet Mamou Resources bénéficieront d'une initiation générale, d'une initiation spécifique au site et d'un large éventail de formations de sensibilisation à la santé, à la sécurité et à l'environnement ;
- Les équipements de protection individuelle (EPI) appropriés seront mis à la disposition du personnel si nécessaire. Tout le personnel concerné sera formé à l'utilisation et à l'entretien des équipements de protection ;
- Une formation spécialisée doit être dispensée aux exploitants d'installations et au personnel clé participant à des activités de défrichage, de construction ou de manipulation de matériaux ;
- Les aspects généraux de la gestion de l'environnement seront inclus dans la formation initiale dispensée à tous les employés ;
- Tout contractant chargé du contrôle doit posséder les qualifications et l'expérience appropriées pour entreprendre le service spécifique.

2.10 AUDIT ET RAPPORTS

2.10.1 AUDIT

Des audits internes de conformité seront réalisés chaque année par l'IPD et contrôlés par le responsable de l'environnement. Si la législation l'exige, les rapports d'audit annuels seront soumis aux autorités compétentes.

2.10.2 AUDIT EXTERNE

Conformément aux normes guinéennes, les projets de catégorie A sont soumis à un audit environnemental et social tous les trois (3) ans. Le suivi externe est assuré par l'AGEE et le ministère de tutelle à travers le suivi et la vérification périodique de la mise en œuvre des mesures et recommandations prescrites par l'audit, ainsi que l'évaluation du niveau de mise en œuvre de ces mesures.

Des audits externes du projet pourraient également être réalisés par un tiers désigné sur une base annuelle.

3. PLAN DE GESTION DU BRUIT ET DES VIBRATIONS

3.1 OBJECTIF

L'objectif de ce cadre de gestion est de

- Définir les rôles et les responsabilités pour la mise en œuvre du plan de gestion ;
- Décrire les normes de projet et de financement applicables à ce plan de gestion ;
- Définir les engagements de l'entreprise et du projet, les procédures opérationnelles normalisées et les orientations pertinentes pour ce plan de gestion ;
- Définir des procédures de suivi et d'établissement de rapports, y compris des indicateurs clés de performance ;
- Définir les besoins en matière de formation et ;
- Définir les prochaines étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce plan de gestion.

Les objectifs, les engagements et les exigences de ce cadre seront précisés dans un plan de gestion détaillé accompagné de procédures opérationnelles normalisées. Une fois approuvé, le plan de gestion du bruit et des vibrations annulera et remplacera le présent cadre.

Également, le plan de gestion du bruit et des vibrations visera à intégrer les activités liées au bruit et aux vibrations dans le PGES et, en particulier, dans le système de gestion environnementale et sociale du Projet (SGES) - à développer. Ce plan servira de base à la définition ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures et de pratiques opérationnelles de gestion de la conformité dans toutes les activités du Projet entreprises par Mamou Resources, ses contractants et ses fournisseurs. Tous les aspects de ce plan seront intégrés dans les activités de Mamou Resources pendant les phases de construction, d'opération et de fermeture du Projet.

3.2 PRINCIPES DE BASE

Le plan sera élaboré sur la base des principes de gestion clés suivants :

- Réduction du bruit :
 - Maintenir l'équipement en bon état ;
 - Limiter la vitesse de circulation sur toutes les routes et définir les itinéraires du projet ainsi que des procédures de transport afin d'éviter tout bruit excessif dans les zones sensibles ;
 - Programmer les activités de transport impliquant des niveaux de bruit élevés en tenant compte des périodes de calme de la communauté locale ;
 - Dans la mesure du possible, limiter les activités à proximité des résidences qui impliquent une production de bruit extraordinaire pendant la nuit et les périodes de calme (13h00 - 15h00), telles que le dynamitage, les travaux d'entretien des routes, le déchargement d'équipements, etc.) ;
 - Installer des dispositifs d'atténuation du bruit et des barrières supplémentaires là où les niveaux de bruit dépassent les limites ; et
 - Former les employés du projet aux procédures de réduction du bruit et des vibrations.
- Réduction des vibrations :
 - Réduire les vibrations dues au dynamitage et aux activités minières, notamment en optant pour des techniques de dynamitage spécifiques (p. Ex. Le dynamitage à rangées

multiples avec allumage à court délai) et, dans la mesure du possible, en limitant le dynamitage pendant les périodes de calme connues ; et

- Limiter la vitesse de circulation et le poids des véhicules chargés sur toutes les routes ainsi que définir les itinéraires du projet et les procédures de transport afin d'éviter les vibrations excessives dans les zones sensibles.
- Contrôler et gérer les impacts :
 - Effectuer une surveillance du bruit et des vibrations aux points d'émission et aux récepteurs ;
 - Adapter et/ou mettre à jour les procédures, le cas échéant ;
 - Définir les ressources et les responsabilités pour la mise en œuvre de ces procédures et apporter les modifications nécessaires en fonction des résultats du contrôle ; et
 - Identifier et suivre les plaintes relatives au bruit et aux vibrations reçues dans le cadre du mécanisme de gestion des plaintes du projet, contrôler les niveaux si nécessaire et chercher à les résoudre.

3.3 APPLICATION

Les exigences énoncées dans ce cadre de gestion s'appliquent à toutes les activités de Mamou Resources tout au long du cycle de vie du projet, y compris celles menées par les contractants. Le cadre de gestion du bruit et des vibrations établit un cadre pour la gestion du bruit et des vibrations ; il ne remplace ni ne supprime les termes et conditions énoncés dans les contrats individuels.

3.4 NORMES APPLICABLES

Les normes applicables proviennent de :

- Norme guinéenne NG 09-01-012:2012 / CNQ:2004 "Limites Maximales d'exposition a Quelques Produits Chimiques et au Bruit Dans Les Lieux de Travail" – Tableau 3.2 ;
- Société Financière Internationale (SFI) Lignes directrices en matière d'environnement, de santé et de sécurité (ESS) - Section 9.7 - Gestion du bruit dans l'environnement (Lignes directrices ESS de la SFI 1.7 - Bruit -) Tableau 3.1).

TABLEAU 3.1 LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES HSE DU GBM EN MATIÈRE DE BRUIT DE LA SFI ET DE LA BANQUE MONDIALE

Site	Lignes directrices HSE du groupe WB	
	LAeq sur une heure (dBA)	
	En journée (07h00 - 22h00)	La nuit (22h00-7h00)
Zones résidentielles, communautaires, d'enseignement	55	45
Zones Industrielles, commerciales	70	70
Santé et sécurité au travail (limites d'exposition)	LAeq, 8h (dB(A))	LAmx max, rapide (dB(A))
	85 (industrie lourde)	110 (industrie lourde)
	50-65 (industrie légère)	110 (industrie légère)

Site	Lignes directrices HSE du groupe WB	
	LAeq sur une heure (dBA)	
	En journée (07h00 - 22h00)	La nuit (22h00-7h00)
	45-50 (bureaux ouverts)	
	40-45 (bureaux fermés)	
	35-40 (salles de classe, amphithéâtres)	
	30-35 (hôpitaux)	40 (hôpitaux)

TABLEAU 3.2 CRITÈRES SONORES GUINIÉENS POUR LES ZONES RÉSIDENTIELLES, COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

Période	Catégorie 1 Zone résidentielle, dB(A)	Catégorie 2 Zone commerciale, dB(A)	Catégorie 3 Zone industrielle, dB(A)
6h00-13h00	50	55	70
13h00-15h00	45	50	
15h00-22h00	50	55	
22h00-6h00	45	50	

Source : Norme guinéenne NG 09-01-012:2012 / CNQ:2004

TABLEAU 3.3 SURPRESSION DU SOUFFLE D'AIR

Type de récepteur		Souffle d'air (dB linéaire)	
		Niveau de conformité de 95 %	Niveau maximum
Résidentiel	Jour	115	120
	Nuit	105	110

Source : Conseil australien et néo-zélandais de l'environnement et de la conservation (ANZECC), 1990

TABLEAU 3.4 VIBRATIONS TRANSMISES PAR LE SOL

Type de récepteur		Vitesse maximale des particules (mm/s)	
		Niveau de conformité de 95 %	Niveau maximum
Résidentiel	Jour	5	10
	Nuit	2	5

Source : Conseil australien et néo-zélandais de l'environnement et de la conservation (ANZECC), 1990

3.5 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les rôles et responsabilités clés pour la mise en œuvre du cadre de gestion du bruit et des vibrations sont décrits dans le tableau suivant Tableau 3.5.

TABLEAU 3.5 RÔLES ET RESPONSABILITÉS (BRUIT ET VIBRATIONS)

Rôle	Responsabilité
L'équipe de direction du Mamou Resources	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du plan de gestion. • Allocation de ressources pour la mise en œuvre.
Responsable Environnement, Social et Gouvernance (ESG)	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la conformité du projet avec les normes du projet et les autres exigences énoncées dans le présent plan. • Responsable de la propriété et de la mise en œuvre globale de ce plan et veillant à ce que les principaux contractants mettent en œuvre les éléments applicables de ce plan. • Fournir un soutien technique aux responsables des départements de Mamou Resources et aux principaux sous-traitants afin de garantir le respect du plan de gestion du bruit et des vibrations et des procédures connexes. • Veiller à ce que la surveillance du bruit et des vibrations soit effectuée conformément aux plans et procédures de gestion applicables. • Travailler avec le responsable des relations avec les communautés pour résoudre les problèmes et/ou griefs liés au bruit et aux vibrations à l'extérieur du site. • Préparer et soumettre aux autorités et aux tiers intéressés des rapports environnementaux trimestriels et annuels. • Veiller à ce que le plan soit accessible à tous les employés de Mamou Resources et aux principaux sous-traitants. • Entreprendre des audits et des inspections périodiques du service environnemental de Mamou Resources et des lieux de travail des principaux sous-traitants en fonction des exigences de ce cadre de gestion et des procédures connexes. • Signaler tous les risques, les non-conformités et les incidents. • Veiller à ce que les activités pertinentes soient entreprises conformément au présent cadre de gestion et aux procédures connexes. • Veiller à ce que le personnel soit parfaitement formé aux pratiques de gestion des déchets, en particulier lorsqu'il travaille avec des équipements générateurs de bruit. • Veiller à ce que les enquêtes sur les incidents soient menées et fassent l'objet d'un rapport.
Responsables de site Mamou Resources	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir la conception des explosions et des quantités d'explosifs.
Entrepreneur en surveillance environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Conception d'un programme de surveillance fondé sur des exigences. • Exécution du programme de surveillance. • Entretien et étalonnage des instruments de mesure. • Effectuer des inspections de routine des zones de travail afin de s'assurer que les activités concernées sont conformes au présent cadre de gestion et aux procédures connexes. • Signaler tous les risques, les non-conformités et les incidents.
Directeur de la performance sociale de Mamou Resources	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement avec les parties prenantes locales en ce qui concerne le bruit hors site. • Gestion de la procédure de règlement des griefs.

3.6 APPROCHE DE LA GESTION

Tableau 3.6 à énumèrent les mesures de contrôle qui seront mises en œuvre dans ce cadre au cours des phases de construction, d'exploitation et de fermeture respectivement.

Les mesures d'atténuation pour la phase de construction sont incluses ci-dessous.

TABLEAU 3.6 MESURES DE CONTRÔLE DU BRUIT ET DES VIBRATIONS (CONSTRUCTION)

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol.3, Ch.3	Avant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> L'accès au Projet se fera principalement par la route N1 au nord, évitant ainsi la traversée des villages. 	Tous	Conception détaillée / Audits du site
Vol.3, Ch.3	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Les activités de construction se dérouleront principalement pendant la journée. Lorsque des travaux de nuit doivent être réalisés, les parties prenantes en seront informées en temps utile et, le cas échéant, une autorisation est obtenue auprès des autorités compétentes. Dans la mesure du possible, les équipements bruyants fixes seront placés et orientés à l'écart des récepteurs et, si possible, seront équipés d'une protection isolante acoustiquement traitée. Lors du travail à l'intérieur de zones d'impact sonore critiques, des mesures pratiques doivent être envisagées afin de réduire ou d'éliminer - lorsque cela est légalement autorisé et sûr - les niveaux de bruit provenant de dispositifs sur les installations et les équipements (p. ex. alarmes de recul, alertes de démarrage). Dans la mesure du possible, des alternatives aux moteurs diesel ou à essence et aux unités pneumatiques bruyants seront utilisées, telles que des unités à commande hydraulique ou électrique. L'équipement sera régulièrement inspecté et entretenu afin de garantir son bon fonctionnement. L'état des silencieux sera également vérifié. Les équipements défectueux ne seront pas utilisés/remis en service tant qu'ils n'auront pas été entretenus, réparés et/ou remplacés. Limiter les heures de fonctionnement d'équipements ou d'opérations spécifiques (p. ex. les camions ou les machines opérant dans les zones communautaires ou les traversant). Dans la mesure du possible, placer les buttes de terre ou les tas de pierres entre l'activité de construction et les récepteurs sensibles au bruit. Dans la mesure du possible, limiter les activités à proximité des résidences qui impliquent une production de bruit extraordinaire pendant la nuit et les périodes 	Contractants ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan de Gestion du Bruit (PGB) / Audits du site

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		de calme (13h00 - 15h00), telles que le dynamitage, les travaux d'entretien des routes, le déchargement d'équipements, etc.)		
Vol.3, Ch.3	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de limitations de vitesse pour les camions qui se rendent sur les chantiers et en sortent (à l'intérieur des bâtiments et sur les routes de village en mauvais état). Interdire l'acheminement du trafic du Projet à travers les zones communautaires, en obtenant, le cas échéant, une autorisation spéciale pour le Projet. 	Contractants ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan de gestion du trafic et des transports (PGT) / Audits du site
Vol.3, Ch.3	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Une étude de l'état physique des maisons situées à proximité de la zone de dynamitage devrait être réalisée. En règle générale, le dynamitage n'est autorisé qu'entre 9h00 et 18h00, du lundi au samedi. Le dynamitage doit être évité autant que possible les dimanches et jours fériés. Une zone d'exclusion de sécurité de 500 m sera maintenue autour des opérations de dynamitage. Le dynamitage ne doit généralement pas avoir lieu plus d'une fois par jour, lorsque cela est possible. (Cette exigence ne s'applique pas aux dynamitages mineurs, par ex. pour dégager les concasseurs ou les goulottes d'alimentation) Les restrictions relatives à la durée et à la fréquence des dynamitages mentionnées ci-dessus ne s'appliquent pas aux grandes exploitations de mines métallifères souterraines, ni aux locaux des sites sensibles aux vibrations où les effets des dynamitages ne sont pas perçus. Une conception et un chargement appropriés de la masse de charge seront utilisés lors des opérations de dynamitage. La pratique standard de l'industrie consiste à initier chaque trou individuellement. Une séquence d'amorçage appropriée sera appliquée pour chaque dynamitage afin de minimiser la possibilité d'interaction entre les trous, c'est-à-dire éviter l'effet de renforcement et viser l'amorçage d'un seul trou. On aura recours à une conception différente du dynamitage pour certaines caractéristiques géologiques identifiées afin d'éviter l'éclatement de la face et l'émission d'un souffle d'air excessif. Un matériau et une hauteur de tige de qualité appropriée seront utilisés pour permettre un confinement adéquat des charges explosives et minimiser ainsi l'émission de souffle d'air. Un protocole approprié concernant les conditions météorologiques préalables au dynamitage sera mis en œuvre afin d'éviter tout dynamitage dans des conditions météorologiques défavorables. 	Contractants ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan de gestion du bruit (PGB) / Audits du site

Des mesures d'atténuation supplémentaires pour la phase d'exploitation sont incluses ci-dessous.

TABLEAU 3.7 CONTRÔLES DE GESTION POUR LE BRUIT ET LES VIBRATIONS (PHASE D'EXPLOITATION)

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol. 3, Chp. 3	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion du bruit et des vibrations (PGB). Lorsque des dépassements de critères sont constatés, une enquête sera menée, des mesures correctives seront mises en œuvre et, le cas échéant, le plan de gestion national sera mis à jour. 	ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan de gestion du bruit et des vibrations
Vol. 3, Chp. 3	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Un protocole approprié et détaillé permettant de minimiser les impacts sur la zone environnante sera élaboré. Application d'une conception et d'un chargement appropriés de la masse de la charge. Application d'une séquence d'amorçage appropriée pour chaque tir afin de minimiser la possibilité d'interaction entre les perforations, c'est-à-dire éviter l'effet de cascade et viser l'amorçage d'une seule perforation. Concevoir une méthode de dynamitage alternative autour des caractéristiques géologiques identifiées afin d'éviter les éclats de front et les émissions excessives d'air comprimé. Utilisation d'un matériau et d'une hauteur de tige de qualité appropriée pour permettre un confinement correct des charges explosives et minimiser ainsi les émissions de souffle. Utilisation d'un protocole relatif aux conditions météorologiques approprié avant le dynamitage afin d'éviter tout dynamitage dans des conditions météorologiques défavorables. 	Exploitation minière ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan de gestion du bruit et des vibrations / Audit du site
Vol. 3, Chp. 7	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle de la contamination des stériles par l'azote - Le dynamitage sera contrôlé de sorte à minimiser la présence d'azote résiduel dans les stériles. Des contrôles peuvent être utilisés pour limiter le gaspillage à 1 % ou moins. Tout déversement de nitrate d'ammonium sera nettoyé avant le dynamitage. L'utilisation intensive d'émulsion ou d'ANFO lourd limitera les possibilités de déversement. Le niveau de déperdition prévu n'entraînera pas de niveaux de nitrates dans les eaux de ruissellement ou d'infiltration des stériles dépassant les critères de conception du Projet. Les mesures susmentionnées réduiront le risque et l'impact sur les eaux souterraines du dynamitage, ainsi que des ZSS où les stériles contaminés par les nitrates seront stockés. Continuer à financer le programme annuel de gestion des incendies du PNHN et examiner la faisabilité et l'efficacité en collaboration avec le PNHN. 	Mamou Ressources ESG	Plan de gestion du bruit et des vibrations / Audit du site

Les mesures d'atténuation pour la gestion du bruit et des vibrations dans la phase de fermeture sont les mêmes que celles incluses dans la phase de construction.

3.7 CALENDRIER

Le cadre de gestion du bruit et des vibrations sera mis en œuvre pendant les phases de construction, d'exploitation et de fermeture.

3.8 CONTRÔLE

Un suivi devra être effectué pendant les phases de construction et d'exploitation afin d'évaluer les mesures d'atténuation et les impacts résiduels sur l'environnement et la population.

TABLEAU 3.8 PLAN DE GESTION ET DE SUIVI DU BRUIT

Sujet	Impact potentiel	Localisation des sites	Paramètres	Fréquence	Responsabilité
Bruit et vibrations	Bruit ambiant	La surveillance pendant la construction doit être faite aux endroits où l'on prévoit des impacts potentiellement significatifs (L1, L8 et L12). Surveillance du bruit pendant 24 heures, 11 sites de L1 à L11. Pour les activités de dynamitage, la surveillance doit être effectuée au niveau du récepteur le plus proche (village de Bankan).	Surveillance pendant 24 heures (surveillance des paramètres statistiques LAeq, L10, Lmax, L90, et Lmin). Pour les explosions, la surpression de l'air et les vibrations transmises par le sol doivent être mesurées.	Chaque semaine pendant la construction Surveillance mensuelle sur une durée de 24 heures, par opération de dynamitage.	ESG

3.9 FORMATION

Tous les employés directs et contractuels suivront une formation initiale qui inclura les politiques et procédures de l'entreprise et du projet. La formation comprendra :

- Tous les employés de Mamou Resources et les sous-traitants travaillant sur le site du projet de Mamou Resources bénéficieront d'une initiation générale, d'une initiation spécifique au site et d'un large éventail de formations de sensibilisation à la santé, à la sécurité et à l'environnement ;
- Les EPI appropriés seront mis à la disposition du personnel si nécessaire. Tout le personnel concerné sera formé à l'utilisation et à l'entretien des équipements de protection ;
- Une formation spécialisée est dispensée aux exploitants d'installations et au personnel clé participant à des activités de défrichage, de construction ou de manipulation de matériaux ;
- Les aspects généraux de la gestion de l'environnement seront inclus dans la formation initiale dispensée à tous les employés. Enfin, tout contractant chargé de la surveillance doit posséder les qualifications appropriées et faire preuve d'une expérience suffisante pour entreprendre le service spécifié.

3.10 AUDIT ET RAPPORTS

3.10.1 AUDIT

Des audits internes de conformité seront effectués chaque année par l'IPD et contrôlés par le responsable de l'environnement. Si la législation l'exige, les rapports d'audit annuels seront soumis aux autorités compétentes.

3.10.2 AUDIT EXTERNE

Conformément aux normes guinéennes, les projets de catégorie A sont soumis à un audit environnemental et social tous les trois (3) ans. Le suivi externe est assuré par l'AGEE et le ministère de tutelle à travers le suivi et la vérification périodique de la mise en œuvre des mesures et recommandations prescrites par l'audit, ainsi que l'évaluation du niveau de mise en œuvre de ces mesures.

Des audits externes du projet pourraient également être réalisés par un tiers désigné sur une base annuelle.

4. PLAN DE GESTION DE L'EAU

4.1 OBJECTIF

L'objectif de ce cadre est de :

- Définir les rôles et les responsabilités.
- Décrire les normes du projet applicables au plan de gestion.
- Définir les engagements du projet, les procédures opérationnelles et les orientations pertinentes pour ce plan de gestion.
- Définir les procédures de suivi et d'établissement de rapports, y compris les indicateurs clés de performance (ICP).
- Définir les besoins en formation.
- Indiquer les références des documents et informations complémentaires.

Le plan de gestion de l'eau visera à intégrer la préservation des sols et des ressources en eau, ainsi que les activités connexes, dans le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) et, à terme, dans le système de gestion environnementale et sociale (SGES) du Projet, qui doit être élaboré. Ce plan servira de base à la définition ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures et de pratiques opérationnelles de gestion de la conformité dans toutes les activités du Projet entreprises par Mamou Resources, ses contractants et ses fournisseurs. Tous les aspects de ce plan seront intégrés dans les activités de Mamou Resources pendant les phases de construction, d'opération et de fermeture du Projet.

4.2 PRINCIPES DE BASE

Le plan sera élaboré sur la base des principes de gestion clés suivants :

- Mise à jour des études et évaluations spécifiques pertinentes afin d'améliorer les plans et pratiques de mise en œuvre. Il s'agit notamment, mais pas exclusivement, des éléments suivants :
 - Modélisation du transport de masse des polluants majeurs ;
 - Evaluation des risques d'inondation aux fins d'améliorer la résolution de la modélisation hydraulique, pour mieux comprendre les risques potentiels d'inondation et mettre en place des mécanismes de défense appropriés ;
 - Evaluation des risques de pollution aux points de rejet proposés ; et
 - Améliorer la précision du bilan hydrique statique annuel préliminaire.
- Réduction de la consommation d'eau :
 - Collecte, traitement, recyclage et réutilisation des eaux usées utilisées pour le lavage des équipements et des surfaces, ainsi que pour l'élimination des poussières ;
 - Surveillance de la consommation d'eau et identification des consommations excessives ; et
 - Inspection et entretien des infrastructures d'eau pour détecter les fuites, les inefficacités, les pannes de conditionnement, etc.
- Gestion des eaux pluviales :
 - Collecte et recyclage des eaux de pluie tombant sur des zones non contaminées (telles que les toits et les surfaces non aménagées dans la zone d'infrastructure minière) ;

- Concevoir des systèmes de gestion des eaux de ruissellement pour limiter l'érosion, les débits et les rejets d'eaux pluviales et permettre la réduction des solides en suspension ; et
- Systèmes de traitement de la séparation des huiles et des eaux (p. Ex. Filtres végétaux et couvertures non végétales, y compris paillis et agrégats de pierre, pentes limitées, structures de contrôle des eaux de ruissellement, bassins de décantation, séparateur huile/eau, système de traitement des eaux d'égout de la mine, etc.).
- Système d'égouts :
 - Le traitement des eaux usées domestiques sera assuré par un réacteur à bio-disque ou similaire, et les boues et les effluents seront déversés dans la station d'épuration ; et
 - Surveillance de la qualité de l'eau rejetée.
- Mesures de gestion des produits dangereux, des effluents et des déchets pour prévenir la pollution des eaux souterraines :
 - Mettre en œuvre une approche de substitution systématique : remplacer tout produit dangereux par un produit équivalent moins dangereux ou non dangereux, dans la mesure du possible ;
 - Stockage et manipulation des produits : utilisation de systèmes de rétention avec récupération des gouttes et des déversements pour le stockage et le déchargement des produits dangereux ainsi que pour les activités de lavage et d'entretien ;
 - Réservoirs aériens pour le stockage d'hydrocarbures ou d'autres produits dangereux de préférence aux réservoirs souterrains ;
 - Les zones de stockage et les réseaux de distribution des produits dangereux seront conçus et construits de manière à permettre un confinement adéquat ainsi qu'une protection contre les fuites ;
 - Les stockages et les réseaux de produits dangereux : Les réservoirs, les canalisations et les tuyaux de raccordement, seront régulièrement inspectés par du personnel qualifié et un rapport d'inspection sera établi ; et
 - Le personnel sera formé aux bonnes pratiques en matière de stockage et de manipulation des produits et de maintenance, afin de prévenir tout risque lié aux produits dangereux.

4.3 APPLICATION

Les exigences énoncées dans ce plan de gestion s'appliquent à toutes les activités de Mamou Resources tout au long du cycle de vie du Projet, y compris celles menées par des sous-traitants.

4.4 NORMES APPLICABLES

Les normes suivantes s'appliquent, entre autres.

4.4.1 LÉGISLATION GUINÉENNE :

- Code de l'environnement (Loi L/2019/0034/AN du 04 juillet 2019) ;
- Ordonnance A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG modifiant l'ordonnance A/2022/1646/MEDD/CAB/SGG du 25 juillet 2022 ;
- Code forestier (Loi ordinaire L/2017/ N°0038/AN du 24 avril 2017) ;
- Code de l'eau (Loi L/ 94/ 005 /CTRN du 15 février 1994) ;

- Code pour la protection de la faune et la réglementation de la chasse (2018) ;
- Code minier (loi L/2011/006/CNT de septembre 2011, modifiée par la loi L/2013/053/CNT du 8 avril 2013) ;
- Décret D/97/011/PRE/SGG du 28 janvier 1997 portant sur la Forêt Classée de Mafou et créant le Parc National du Haut Niger ;
- Plan de gestion du Parc National du Haut-Niger 2006-2010 ; et
- Plan d'aménagement et de gestion du Parc National du Haut-Niger 2022-2031.

4.4.2 NORMES INTERNATIONALES :

- Normes de performance 6 de la Société financière internationale : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes ;
- Lignes directrices générales en matière d'Hygiène, de Sécurité, et d'Environnement (HSE) du GBM ;
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ;
- Convention sur la diversité biologique ;
- Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la convention sur la diversité biologique ;
- Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ; et
- Convention de Berne.

TABLEAU 4.1 LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES HSE DU GBM CONCERNANT LES EAUX USÉES DOMESTIQUES

Paramètre	Unité	Lignes directrices HSE du groupe WB Valeurs indicatives pour les rejets d'eaux usées traitées
pH	pH	6 - 9
BOD	mg/L	30
COD	mg/L	125
Azote total	mg/L	10
Phosphore total sous forme de P*	mg/L	2
Huile et graisse	mg/L	10
Ammoniac	mg/L	-
Total coliformes	MPN/100mL	-
Bactéries coliformes totales	MPN/100 ml	400
Total des solides en suspension	mg/L	50

TABLEAU 4.2 NORMES DE QUALITÉ DES EAUX USÉES EN GUINÉE

Physico-chimique Paramètres	Unités (1)	(A) Concentration journalière moyenne autorisée		(B) Quantité de décontaminant déversée
		Si la quantité déchargée < B	Si la quantité déchargée > B	
Paramètres conventionnels				
BOD5	mg/L	100	30	30 kg/j
SPM	mg/L	100	35	15 kg/j
COD	mg/L	300	125	100 kg/j
Total des huiles et des graisses	m/l	100	30	1 kg/j
pH		6 < pH < 9 à tout moment		1 kg/j
Température	°C	5°C de plus que la température de l'eau réceptrice		N/A
Paramètres non conventionnels				
Phosphore (2)	mg/L	100	10 (2)	15 (g)
Azote (ATK)	mg/L	200	30 (2)	50 (g)

TABLEAU 4.3 LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES DU GBM CONCERNANT LES REJETS D'EFFLUENTS - EXPLOITATION MINIÈRE

Paramètre	Unité	Lignes directrices HSE du GBM Valeurs indicatives pour les écoulements du site et les effluents dans les eaux de surface
Total des solides en suspension	mg/L	50
pH	pH (SU)	6 – 9
COD	mg/L	150
BOD ₅	mg/L	50
Huile et graisse	mg/L	10
Arsenic	mg/L	0,1
Cadmium	mg/L	0.05
Chrome (VI)	mg/L	0,1
Cuivre	mg/L	0,3
Cyanure	mg/L	1
Cyanure (libre)	mg/L	0,1
Cyanure WAD	mg/L	0,5
Fer total	mg/L	2.0
Plomb	mg/L	0,2
Mercure	mg/L	0,002

Paramètre	Unité	Lignes directrices HSE du GBM Valeurs indicatives pour les écoulements du site et les effluents dans les eaux de surface
Nickel	mg/L	0,5
Phénols	mg/L	0,5
Zinc	mg/L	0,5
Température	°C	<3 degrés de différence

Remarque : Les concentrations de métaux représentent les métaux totaux.

4.5 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les principaux rôles et responsabilités pour la mise en œuvre de ce cadre sont décrits dans le Tableau 4.4.

TABLEAU 4.4 RÔLES ET RESPONSABILITÉS (EAU)

Rôle	Responsabilité
L'équipe de direction du Mamou Resources	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du plan de gestion. • Allocation de ressources pour la mise en œuvre.
Directeur générale de Mamou Resources	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler avec les responsables du site pour garantir le respect des conditions environnementales et techniques et du plan de gestion de l'eau. • Travailler avec le responsable des relations avec les communautés pour résoudre tout problème et/ou grief survenant à l'extérieur du site.
Responsable de l'installation de gestion des déchets extraits de Bankan (EWMF)	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la conformité du projet avec les normes du projet et les autres exigences énoncées dans le présent plan. • Veiller à ce que le personnel du service soit pleinement formé aux pratiques et exigences appropriées en matière de gestion et de stockage de durable de l'eau. • Veiller à ce que des enquêtes sur les incidents soient menées et fassent l'objet d'un rapport.
Responsable Environnement, Social et Gouvernance (ESG)	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que la surveillance environnementale et géotechnique soit assurée conformément aux plans et procédures de gestion applicables. • Responsabilité globale de la portée et de la mise en œuvre du plan. • Veiller à ce que les enquêtes sur les incidents soient menées et fassent l'objet d'un rapport. • L'élaboration, le suivi et la révision de ce plan.
Entrepreneur en surveillance environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Conception d'un programme de surveillance fondé sur des exigences. • Exécution du programme de surveillance. • Entretien des instruments de mesure. • Effectuer des inspections de routine des zones de travail afin de s'assurer que les activités concernées sont conformes au présent plan de gestion et aux procédures connexes. • Signaler tous les risques, les non-conformités et les incidents.
Tous les employés et contractants	<ul style="list-style-type: none"> • Signaler toute activité susceptible d'avoir un impact sur l'environnement. • Éviter d'effectuer des activités qui peuvent inutilement présenter des risques pour les autres employés ou l'environnement.

4.6 APPROCHE DE LA GESTION

Tableau 4.5 à Tableau 4.7 énumèrent les mesures de contrôle qui seront mises en œuvre dans ce cadre au cours des phases de construction, d'exploitation et de fermeture respectivement.

Les mesures d'atténuation pour la phase de construction sont incluses ci-dessous.

TABLEAU 4.5 CONTRÔLES DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU (CONSTRUCTION)

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Eaux Sous terraines				
Vol.3, Ch.5	Avant la construction	<ul style="list-style-type: none"> Un bilan hydrique annuel statique préliminaire a été réalisé afin d'évaluer la consommation d'eau prévue pour l'exploitation minière sur une base annuelle moyenne, qui sera actualisée avant la construction. Toute eau rejetée dans l'environnement respectera les limites d'effluents au point de rejet et les critères de qualité de l'eau ambiante à des fins de protection de la santé humaine et de l'environnement à un point de conformité situé en aval. Des mesures d'urgence pour le traitement seront mises en œuvre si nécessaire pour respecter la qualité de l'eau rejetée. 	ESG, exploitation	Equilibre de l'eau
Vol.3, Ch.5	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Des puits supplémentaires de surveillance du niveau et de la qualité des eaux souterraines seront installés : <ul style="list-style-type: none"> En aval des différentes zones de fosses, entre la fosse et les récepteurs sensibles tels que les cours d'eau ou les utilisateurs humains. En aval du gradient des ZSS. Gradient descendant de l'ISD. 	ESG, exploitation	Plan de surveillance
Vol.3, Ch.5	Avant la construction	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre un plan de gestion de l'eau reposant sur les principes et objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> Minimiser l'impact sur les systèmes naturels en gérant l'utilisation de l'eau Minimiser l'abaissement du niveau des eaux souterraines dans les aquifères situés en dehors de la zone minière et minimiser les impacts sur les autres utilisateurs d'eau. Le plan maximisera les possibilités de réutilisation et de recyclage de l'eau dans le système de réticulation de l'eau d'assèchement, afin de minimiser les prélèvements d'eau douce. Il comprendra la réutilisation, le recyclage et le traitement de l'eau de traitement et de l'eau d'assèchement afin de minimiser les besoins en eau d'appoint. 	ESG	Plan de Gestion Durable de l'approvisionnement en Eau / Audit du site

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Considérer l'impact potentiel sur le bilan hydrique avant de commencer toute activité d'assèchement. ◦ Organiser une consultation avec les principales parties prenantes afin de bien comprendre les demandes conflictuelles en matière d'utilisation de l'eau et la dépendance des communautés à l'égard des ressources en eau et/ou les exigences en matière de conservation qui peuvent exister dans la région. • Prévoir des accords avec les parties prenantes concernées pour éviter les incidences sur les ressources en eau susceptibles de compromettre la disponibilité de l'eau (volume et qualité) afin de garantir un approvisionnement d'un volume et d'une qualité équivalents à ceux qui existaient avant l'incidence. 		
Vol.3, Ch.5	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Pendant l'excavation des zones d'excavations de la phase 1, il est prévu d'utiliser des forages d'assèchement autour des fosses pour minimiser l'eau trouvée dans les fosses, et de recueillir dans des bassins l'eau provenant des bancs miniers. Depuis le bassin principal, l'eau sera pompée vers des bassins de décantation, avec un système de récupération des hydrocarbures. L'eau sera stockée dans des barrages de retenue pour être utilisée lors du démarrage de l'usine. • Le traitement de l'eau contaminée consistera d'abord à retenir l'eau dans des bassins de décantation pour éliminer les solides en suspension. Au besoin, l'eau sera ensuite traitée dans la station d'épuration proposée. Les déchets seront déposés dans tous les ZSS sur des bancs de 10 mètres. La hauteur des bancs pourra afin de faciliter le drainage vers la crête de travail tout en évitant la formation de flaques d'eau sur le dessus de la ZSS. Les ZSS seront mises en place à des hauteurs plus élevées afin d'éviter l'accumulation des eaux de ruissellement ou des infiltrations au pied des installations. Ces mesures réduiront l'impact sur la qualité des eaux souterraines. La gestion des eaux pluviales implique la séparation des eaux propres et des eaux sales, la minimisation du ruissellement, la prévention de l'érosion des surfaces exposées, la prévention de la sédimentation des systèmes de drainage et la minimisation de l'exposition des zones polluées aux eaux pluviales. • Les installations de décantation des eaux pluviales seront conçues et entretenues conformément aux bonnes pratiques d'ingénierie internationalement reconnues, y compris les dispositions pour la capture des débris et des matières flottantes. Les installations de contrôle des sédiments seront conçues et exploitées en vue d'un rejet final de matières en suspension de 50 mg/L et d'autres paramètres et valeurs indicatives EHS de la SFI, tout en tenant compte des conditions de fond et des possibilités d'amélioration globale de la qualité du cours d'eau récepteur. 	Contractants Exploitation minière ESG	Plan de Gestion Durable de l'approvisionnement en Eau / Audit du site

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<ul style="list-style-type: none"> • Traitement et réutilisation de l'eau excédentaire provenant de l'installation d'empilage à sec pour les besoins en eau du procédé et la suppression des poussières. • Le Projet comprendra des contrôles environnementaux structurels et opérationnels conçus afin de gérer et minimiser l'impact potentiel sur les ressources en eau : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Installation et gestion active de bassins de sédimentation dans l'emprise du Projet, en aval de toutes les zones de perturbation majeures, y compris les zones de construction, les zones d'emprunt, les ZSS et les zones de perturbation des fosses. Les bassins de sédimentation fourniront un temps de rétention pour faciliter la décantation des solides en suspension avant leur rejet dans les cours d'eau locaux (avec l'ajout de flocculants bénins, si nécessaire). Les bassins de sédimentation seront conçus selon les meilleures pratiques et pourront être dotés de décharges à plusieurs niveaux de sorte à gérer les taux de décharge et atténuer les débits de pointe. ◦ Des équipements de détection des fuites seront installés sur les pipelines et les systèmes de l'usine et des systèmes d'intervention appropriés seront mis en place. Les bassins de stockage des solutions de traitement et autres retenues destinées à contenir de l'eau non fraîche ou des effluents de lixiviation non traités seront revêtus et équipés de suffisamment de puits pour permettre la surveillance des niveaux et de la qualité de l'eau. ◦ Les infrastructures de gestion des eaux pluviales (drains, fossés et canaux) seront protégées contre l'érosion par une combinaison de dimensions adéquates, de techniques de limitation des pentes et d'utilisation d'enrochements et de revêtements. • Dans la mesure du possible, créer une base et des murs imperméables à partir de la saprolite riche en argile pour contenir toute roche Potentiellement Acidifiante (PA) identifiée, à l'intérieur de la principale forme de relief des ZSS. Cela réduira l'impact des lixiviats contaminants qui s'infiltreront depuis les zones de ZSS dans les sols sous-jacents et finiront par rejoindre la zone saturée. La gestion de la roche PA se poursuivra aussi longtemps qu'il sera nécessaire de maintenir la qualité des effluents aux niveaux requis pour protéger l'environnement local, y compris, si nécessaire, pendant les phases de démantèlement, de fermeture et de post-fermeture. La qualité des effluents sera contrôlée au fil du temps. • La qualité de l'eau dans les systèmes de stockage ouverts (par exemple, les zones de lixiviation, les bassins de décantation) sera basée sur les résultats d'une évaluation des risques spécifique au site et des mesures de contrôle appropriées seront mises en place pour atténuer les risques ou respecter les valeurs des valeurs indicatives ESS de la SFI en matière d'effluents. 		

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<ul style="list-style-type: none"> Le dynamitage sera contrôlé afin de minimiser la présence d'azote résiduel dans les stériles. Des contrôles peuvent être utilisés pour limiter le gaspillage à 1 % ou moins. Tout déversement de nitrate d'ammonium sera nettoyé avant le dynamitage. L'utilisation intensive d'émulsion ou d'ANFO lourd limitera les possibilités de déversement. Le niveau de déperdition prévu n'entraînera pas de niveaux de nitrates dans les eaux de ruissellement ou d'infiltration des stériles dépassant les critères de conception du Projet. 		
Vol.3, Ch.5	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Des pièges à huile et à graisse ou des puisards efficaces seront installés et entretenus dans les installations de ravitaillement, les ateliers, les dépôts de carburant et les zones de confinement, et des kits de lutte contre les déversements devraient être disponibles avec des plans d'intervention d'urgence. Toutes les zones de stockage et de manutention des matières et combustibles dangereux doivent être équipées d'une enceinte de confinement secondaire contenant 110 % du plus grand réservoir ou 25 % des volumes combinés des réservoirs dans les zones dotées de réservoirs hors sol dont le volume de stockage total est égal ou supérieur à 1 000 litres. 	Contractants ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan d'intervention d'Urgence / Audit du site
Eaux de surface				
Vol.3, Ch.5	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de mesures temporaires de drainage et de contrôle des sédiments avant la construction afin de garantir que toute eau potentiellement chargée de sédiments soit traitée avant d'être déversée dans les rivières et ruisseaux existants et que le volume, le débit de pointe et la vitesse soient ramenés, dans la mesure du possible, au niveau des taux préexistants sur le terrain vierge. Mise en œuvre effective d'exigences standard pour toute construction à l'intérieur ou à proximité de cours d'eau de surface et/ou de puits d'approvisionnement en eau, notamment : <ul style="list-style-type: none"> La perturbation des berges des rivières et des ruisseaux sera limitée au minimum nécessaire et, le cas échéant, sera soigneusement planifiée de sorte à minimiser toute perturbation potentielle des schémas d'écoulement existants et la perturbation de la végétation riveraine. Toutes les structures de drainage et les mesures de contrôle des sédiments et de l'érosion seront inspectées et entretenues régulièrement, y compris le dégagement des canaux et des pièges à limon pendant la saison des pluies. Des zones de stockage adéquates seront utilisées pour l'entreposage de tous les carburants, lubrifiants ou d'autres produits chimiques, y compris les stations de ravitaillement en carburant des véhicules, situées à une distance sûre (si possible plus de 50 m) de toute source d'eau de surface ou de puits 	Contractants ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan de Gestion Durable de l'approvisionnement en Eau / Audit du site

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<p>d'approvisionnement en eau et à l'écart des plaines d'inondation des cours d'eau pendant la saison des pluies.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Tous les solvants usés, les déchets liquides et les carburants/lubrifiants usés seront stockés dans des zones revêtues et protégées par des digues et transportés hors du site pour être éliminés en toute sécurité. ◦ Aucun ravitaillement en carburant, lavage ou entretien (pour les véhicules de construction) ne sera fait à moins de 50 m d'une source d'eau de surface, d'un canal de drainage ou d'un puits d'approvisionnement en eau du village, et toutes les installations et tous les équipements seront régulièrement vérifiés et entretenus afin de minimiser le risque de fuites de carburant ou de lubrifiant. ◦ Des toilettes temporaires (portables) seront mises à la disposition de tous les travailleurs de la construction, à l'écart des plaines d'inondation pendant la saison des pluies. L'élimination se fera dans les installations de traitement des eaux usées du camp. ◦ Gestion efficace du lavage du béton dans des zones désignées du site minier, où tout le béton boueux sera lavé et retiré de l'équipement de construction. • L'approvisionnement en eau douce proviendra principalement des précipitations et des forages d'eau souterraine, avec une certaine flexibilité pour utiliser les ressources en eau de surface disponibles pendant la saison des pluies de sorte à augmenter l'approvisionnement. Il n'est pas prévu d'extraire de l'eau du fleuve Niger pendant la saison sèche. • Minimiser les rejets d'eau excédentaire en optimisant la réutilisation et le recyclage, y compris la possibilité d'une installation de résidus à rejet nul. • Atténuer le ruissellement des eaux pluviales (zones sales) pour le ramener aux taux de ruissellement des terrains vierges (au niveau de la structure de sortie des BCP). • Mesures conceptuelles de gestion des eaux de surface et des eaux souterraines, de contrôle de la pollution et des sédiments. 		
Vol.3, Ch.5	Avant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure dans la EFD une étude de faisabilité sur le traitement et la réutilisation bénéfique de l'eau d'assèchement excédentaire en dehors du périmètre du site minier ; les utilisations bénéfiques pourraient inclure l'irrigation ou la création d'habitats dans le cadre de la stratégie de compensation de la biodiversité au sens large. 	Mamou Resources	Étude de faisabilité définitive
Vol.3, Ch.5	Avant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • La probabilité qu'une crue centennale se produise au cours des trois années d'exploitation de la mine de Bankan Creek est relativement faible (3 %). Cependant, étant donné la profondeur significative de l'inondation prévue, un modèle à plus haute résolution sera développé afin de vérifier si l'inondation 	Mamou Resources	Évaluation des inondations

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		causée par un événement de période de récurrence plus faible dans le fleuve Niger (par exemple un événement vingtenal) avec une probabilité d'occurrence significativement plus élevée pendant la durée de vie du Projet pourrait entraîner l'inondation de la fosse.		
Vol.3, Ch.4	Avant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • La modélisation initiale des crues (pour l'identification d'une possible crue centennale) met en évidence un risque d'inondation. Nous ne connaissons pas les niveaux d'inondation des crues les plus fréquentes. Les articles 26 à 29 du Code de l'eau guinéen couvrent les travaux dans les zones inondables et les ouvrages hydrauliques dans les cours d'eau. La fosse de Bankan se trouvant dans un cours d'eau, des preuves suffisantes de la gestion des inondations et de la défense contre les inondations devront être présentées au Ministère de l'Hydraulique afin d'obtenir des permis pour le détournement du cours d'eau et l'extraction de Bankan Creek. Une première étape importante de la gestion des inondations et de la conception des défenses contre les inondations consiste à connaître avec précision les niveaux et les vitesses d'inondation potentiels. Par conséquent, une étude actualisée des inondations utilisant des données topographiques à plus haute résolution est nécessaire. Si, après une modélisation hydraulique plus poussée et à plus haute résolution pour une série d'événements à période de retour intermédiaire, on constate qu'il existe toujours un risque inacceptable d'inondation de la fosse de Bankan Creek par le fleuve Niger au cours de la LOM de trois ans, une défense temporaire contre les inondations sera construite autour du périmètre méridional de la fosse afin de protéger la mine. 	Mamou Resources Exploitation minière Contractants	Évaluation du risque d'inondation
Vol.3, Ch.4	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de mesures temporaires de drainage et de contrôle des sédiments avant la construction afin de garantir que toute eau potentiellement chargée de sédiments soit traitée avant d'être déversée dans les rivières et ruisseaux existants et que le volume, le débit de pointe et la vitesse soient ramenés, dans la mesure du possible, au niveau des taux préexistants sur le terrain vierge. • Mise en œuvre effective d'exigences standard pour toute construction à l'intérieur ou à proximité de cours d'eau de surface et/ou de puits d'approvisionnement en eau, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ◦ La perturbation des berges des rivières et des ruisseaux sera limitée au minimum nécessaire et, le cas échéant, sera soigneusement planifiée de sorte à minimiser toute perturbation potentielle des schémas d'écoulement existants et la perturbation de la végétation riveraine. ◦ Toutes les structures de drainage et les mesures de contrôle des sédiments et de l'érosion seront inspectées et entretenues régulièrement, y compris le dégagement des canaux et des pièges à limon pendant la saison des pluies. 	Contractants ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan de gestion de l'eau / Audit du site

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Des zones de stockage adéquates seront utilisées pour l'entreposage de tous les carburants, lubrifiants ou d'autres produits chimiques, y compris les stations de ravitaillement en carburant des véhicules, situées à une distance sûre (si possible plus de 50 m) de toute source d'eau de surface ou de puits d'approvisionnement en eau et à l'écart des plaines d'inondation des cours d'eau pendant la saison des pluies. Tous les solvants usés, les déchets liquides et les carburants/lubrifiants usés seront stockés dans des zones revêtues et protégées par des digues et transportés hors du site pour être éliminés en toute sécurité. ◦ Aucun ravitaillement en carburant, lavage ou entretien (pour les véhicules de construction) ne sera fait à moins de 50 m d'une source d'eau de surface, d'un canal de drainage ou d'un puits d'approvisionnement en eau du village, et toutes les installations et tous les équipements seront régulièrement vérifiés et entretenus afin de minimiser le risque de fuites de carburant ou de lubrifiant. Des toilettes temporaires (portables) seront mises à la disposition de tous les travailleurs de la construction, à l'écart des plaines d'inondation pendant la saison des pluies. L'élimination se fera dans les installations de traitement des eaux usées du camp. ◦ Gestion efficace du lavage du béton dans des zones désignées du site minier, où tout le béton boueux sera lavé et retiré de l'équipement de construction. • Traitement et réutilisation de l'eau excédentaire provenant de l'installation d'empilage à sec pour les besoins en eau du procédé et la suppression des poussières. • L'approvisionnement en eau douce proviendra principalement des précipitations et des forages d'eau souterraine, avec une certaine flexibilité pour utiliser les ressources en eau de surface disponibles pendant la saison des pluies de sorte à augmenter l'approvisionnement. Il n'est pas prévu d'extraire de l'eau du fleuve Niger pendant la saison sèche. Mesures de débit effectuées à des endroits stratégiques de la zone d'étude. 		
Vol.3, Ch.4	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme actuel de mesure du débit et d'échantillonnage/analyse chimique de la qualité de l'eau sera prolongé de 12 mois afin de mieux comprendre la variabilité saisonnière et interannuelle de la qualité de l'eau et des volumes de débit dans les cours d'eau éphémères situés dans les bassins versants affectés par les mines et qui se jettent dans le fleuve Niger. Des points supplémentaires de surveillance du débit seront inclus et refléteront les emplacements prévus des exutoires sur la base d'un plan de gestion de l'entièrement développé. 	ESG	Plan de surveillance

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol.3, Ch.4	Avant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Une évaluation détaillée des risques de pollution sera entreprise aux points de rejet proposés en utilisant des données supplémentaires sur le débit et la qualité de l'eau recueillies pour le site, ainsi qu'un bilan hydrique opérationnel (dynamique) mensuel (bilan de masse de l'eau et des contaminants) pour chaque phase de la durée de vie de la mine, tenant compte de la variabilité des volumes d'eau de pluie et d'assèchement, ainsi que des résultats de l'ensemble des essais géochimiques réalisés à partir de la phase de faisabilité. La faisabilité des différentes options de traitement des effluents sera évaluée en tenant compte de la qualité de l'eau cible, des schémas saisonniers de débit et de la qualité de l'eau ambiante dans les eaux réceptrices. 	Exploitation minière ESG	Évaluation des Risques de Pollution
Vol.3, Ch.4	Avant la construction	<ul style="list-style-type: none"> Un plan d'intervention en cas de pollution (dans le cadre du plan d'intervention d'urgence) sera élaboré pour la mine. Ce plan décrira clairement : <ul style="list-style-type: none"> Les quantités de réactifs stockés et leur mode de stockage. Une évaluation complète des risques environnementaux associés aux installations de manipulation et de stockage de produits chimiques. Des recommandations concernant : <ul style="list-style-type: none"> La prévention des fuites Les mesures de confinement. Les zones de stockage des matières dangereuses doivent être conçues de manière à inclure un confinement approprié. Les kits et équipements de lutte contre les déversements présents sur le site pour faire face à la pollution, et Stockage et élimination des matériaux contaminés 	Contractants Exploitation minière ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan d'intervention d'urgence
Vol.3, Ch.4	Avant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un plan de gestion de l'eau (inclus dans le plan de gestion de l'eau) maximisant les possibilités de réutilisation et de recyclage de l'eau dans le système de réticulation de l'eau de la mine afin de minimiser les prélèvements d'eau douce. 	ESG Exploitation minière SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan de gestion de l'eau
Vol.3, Ch.7	Avant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Traitement des eaux usées domestiques - Le traitement des eaux usées domestiques sera assuré par un réacteur à disques biologiques ou similaire, et les boues et effluents seront déversés dans la station d'épuration. Un plan de gestion de l'eau sera élaboré afin de minimiser l'impact sur les systèmes naturels en gérant l'utilisation de l'eau, en évitant l'épuisement des aquifères et en minimisant les impacts. 	Mamou Resources Contractants ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan de gestion de l'eau

Non.	Applicabilité/activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que le plan de gestion de l'eau à élaborer tienne compte des débits écologiques minimaux et des besoins en eau des habitats, et que les prélèvements d'eau ne dépassent pas ces seuils. 		
Vol.3, Ch.7	Avant la phase de construction	Un modèle préliminaire (statique) de bilan hydrique annuel moyen a été développé pour la mine proposée afin de déterminer les volumes excédentaires potentiels d'eau, tenant compte des apports estimés des eaux de ruissellement, de l'assèchement de la mine, des précipitations directes et de l'eau récupérée du circuit d'eau de l'usine de traitement, ainsi que des rejets dans les résidus, des pertes par évaporation et de la suppression des poussières. Le bilan hydrique fait apparaître un excédent résultant de la combinaison des apports de la nappe phréatique et du ruissellement généré sur le site (après pertes).	Exploitation minière ESG	Équilibre de l'eau

Des mesures d'atténuation supplémentaires pour la phase d'exploitation sont incluses ci-dessous.

TABLEAU 4.6 **CONTRÔLES DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU (PHASE D'EXPLOITATION)**

Non.	Applicabilité/activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Eaux Sous-terraines				
Vol. 3, Chp. 5	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Pendant l'excavation des zones de fosses de la phase 1, il est prévu d'utiliser des forages d'assèchement autour des fosses pour minimiser l'eau trouvée dans les fosses, et de recueillir dans des bassins l'eau provenant des bancs miniers. Depuis le bassin principal, l'eau sera pompée vers des bassins de décantation, avec un système de récupération des hydrocarbures. L'eau sera stockée dans des barrages de retenue pour être utilisée lors du démarrage de l'usine. Le traitement de l'eau contaminée consistera d'abord à retenir l'eau dans des bassins de décantation pour éliminer les solides en suspension. Si nécessaire, l'eau sera ensuite traitée dans la station d'épuration proposée. L'eau non traitée utilisée pour le forage et le dépoussiérage pénètre dans la mine par le bas de la pente dans un tuyau en polyéthylène. L'eau est acheminée vers des bassins de décantation pour éliminer la boue et les particules étrangères. Un système d'écumage permet de piéger les hydrocarbures. L'eau sera ensuite renvoyée sur le site souterrain pour être utilisée. L'élimination de la boue, des particules 	Exploitation minière ESG	Plan de gestion de l'eau / audits du site

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		étrangères et des hydrocarbures réduira l'impact sur la qualité des eaux souterraines.		
Vol. 3, Chp. 5	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la mesure du possible, créer une base et des murs imperméables afin de contenir toute roche potentiellement formatrice d'acide (PA) identifiée, à l'intérieur de la forme principale du terrain des ZSS. Cela réduira l'impact des lixiviats contaminants qui s'infiltreront depuis les ZSS dans les sols sous-jacents et finiront par rejoindre la zone saturée. • La gestion de la roche PA se poursuivra aussi longtemps qu'il sera nécessaire de maintenir la qualité des effluents aux niveaux requis pour protéger l'environnement local, y compris, si nécessaire, pendant les phases de démantèlement, de fermeture et de post-fermeture. Les déchets seront déposés dans toutes les ZSS sur des bancs de 10 mètres. La hauteur des bancs pourra afin de faciliter le drainage vers la crête de travail tout en évitant la formation de flaques d'eau sur le dessus de la ZSS. Les ZSS seront mis en place à des hauteurs plus élevées afin d'éviter l'accumulation des eaux de ruissellement ou des infiltrations au pied des installations. Ces mesures réduiront l'impact sur la qualité des eaux souterraines. Une remise en état progressive sera effectuée au fur et à mesure que des zones de l'installation d'élimination des déchets deviendront disponibles. La terre végétale sera utilisée sur les surfaces planes où la vitesse de l'eau est faible, comme le sommet de la décharge de déchets. Un substrat de croissance couvrira également les surfaces de l'aire de répartition afin de faciliter la revégétalisation. La revégétalisation et la remise en l'état réduiront le volume d'eau de pluie s'infiltrant dans les ZSS, réduisant ainsi le volume de suintement de mauvaise qualité émanant des ZSS, et les impacts subséquents sur les ressources en eau souterraine. Suppression de l'obligation de construire un barrage artificiel susceptible de se déverser et de contaminer les eaux souterraines. • La qualité et la quantité des effluents miniers rejetés dans l'environnement, y compris les eaux pluviales, le drainage des bassins de lixiviation, les effluents de traitement et le drainage général des travaux miniers, seront gérés et traités de sorte à respecter la norme guinéenne relative au rejet des eaux usées, ainsi que les valeurs indicatives de la SFI EHS applicables en matière de rejets d'effluents, avant que l'eau ne soit rejetée. • Des pièges à huile et à graisse ou des puisards efficaces seront installés et entretenus dans les installations de ravitaillement, les ateliers, les dépôts de carburant et les zones de confinement, et des kits de lutte contre les déversements devraient être disponibles avec des plans d'intervention d'urgence. 	Exploitation minière Traitement ESG	Plan de gestion de l'eau / audits du site

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<ul style="list-style-type: none"> • La qualité de l'eau dans les systèmes de stockage ouverts (p. ex. les zones de lixiviation, les bassins de dissolution et les bassins ou retenues de résidus) sera basée sur les résultats d'une évaluation des risques spécifique au site et des mesures de contrôle appropriées seront mises en place pour atténuer les risques ou respecter les valeurs guides de la SFI EHS en matière d'effluents. • Conformément aux directives HSE de la SFI, le cyanure sera utilisé conformément aux principes et aux normes de pratique du code international de gestion du cyanure. Le Code du cyanure stipule les principes et normes applicables à plusieurs aspects de l'utilisation du cyanure, notamment l'achat (approvisionnement), le transport, la manipulation/le stockage, l'utilisation, le démantèlement des installations, la sécurité des travailleurs, l'intervention en cas d'urgence, la formation, la consultation du public et la divulgation de l'information. Pendant les opérations, le traitement des eaux usées domestiques sera assuré par un système de traitement approprié et les boues et les effluents seront déversés dans la station d'épuration. La gestion des eaux pluviales implique la séparation des eaux propres et des eaux sales, la minimisation du ruissellement, la prévention de l'érosion des surfaces exposées, la prévention de la sédimentation des systèmes de drainage et la minimisation de l'exposition des zones polluées aux eaux pluviales. • Les installations de décantation des eaux pluviales seront conçues et entretenues conformément aux bonnes pratiques d'ingénierie internationalement reconnues, y compris les dispositions pour la capture des débris et des matières flottantes. Les installations de contrôle des sédiments seront conçues et exploitées en vue d'un rejet final de matières en suspension de 50 mg/L et d'autres paramètres et valeurs indicatives EHS de la SFI, tout en tenant compte des conditions de fond et des possibilités d'amélioration globale de la qualité du cours d'eau récepteur. • Les résidus peuvent être déposés dans des formations plus élevées que les barrages, afin de minimiser l'empreinte au sol. • Au cours des opérations adjacentes à la centrale électrique, un emplacement principal de stockage de carburant sur site sera prévu, avec la possibilité d'installations satellites de stockage et de ravitaillement en carburant diesel plus proches de la zone d'exploitation minière. Le parc de réservoirs (réservoirs de FOL et de diesel) sera conçu de sorte à satisfaire à toutes les normes nationales et internationales de bonnes pratiques spécifiques à la gestion des hydrocarbures, y compris les suivantes : aLes réservoirs de stockage d'hydrocarbures doivent être conçus et construits en surface (c'est-à-dire non enterrés). aLes installations de stockage d'hydrocarbures (réservoirs et tuyauteries) disposeront d'un système permettant de détecter les fuites et de 		

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<p>recupérer les produits (inspections visuelles, système actif de détection des fuites, tests d'intégrité annuels, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les zones de stockage et de manutention des matières et combustibles dangereux doivent être équipées d'une enceinte de confinement secondaire contenant 110 % du plus grand réservoir ou 25 % des volumes combinés des réservoirs dans les zones dotées de réservoirs hors sol dont le volume de stockage total est égal ou supérieur à 1 000 litres. Les sols doivent être imperméables. Lorsque les conduites de distribution sont hors sol et visibles pour l'inspection, et lorsque les spécifications du produit l'exigent, les conduites doivent être à double paroi, et doivent être inspectées et documentées régulièrement afin de vérifier leur intégrité. L'enceinte de confinement secondaire doit avoir une perméabilité à l'eau typique, équivalente à celle du béton non traité. • Les réservoirs en vrac doivent être équipés de dispositifs de protection contre le débordement et la surpression. • Les installations d'utilisation, de transfert, de distribution et de stockage d'hydrocarbures doivent être conçues de manière à contrôler les eaux pluviales, y compris le drainage à l'intérieur et autour des zones de confinement. • Les zones entourant les pompes de distribution de carburant et les points de ravitaillement des véhicules doivent être protégées contre les déversements et les rejets par des systèmes de confinement et de collecte 		
Vol. 3, Chp. 5	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • La méthode d'empilage à sec sera appliquée. Les résidus secs seront bénéfiques pour l'opération et l'environnement pour plusieurs raisons : • Les résidus peuvent être déposés dans des formations plus élevées que les barrages, afin de minimiser l'empreinte au sol. <ul style="list-style-type: none"> ◦ Suppression de l'obligation de construire un barrage artificiel susceptible de se déverser et de contaminer les eaux souterraines. ◦ Simplifier le processus de gestion de l'eau en collectant l'eau de traitement excédentaire à un stade plus précoce que dans le cas d'un barrage. • Simplifier le processus de gestion de l'eau en collectant l'eau de traitement excédentaire à un stade plus précoce que dans le cas d'un barrage. • Le Projet développera une stratégie de gestion des résidus qui s'alignera sur les lignes directrices EHS de la SFI et comprendra les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Conception, opération et entretien des structures conformément aux spécifications de la CIGB3 et de la CIGB4, ou à d'autres normes internationalement reconnues, sur la base d'une stratégie d'évaluation des risques. Il s'agira notamment de procéder à des examens indépendants pendant la conception et la construction, ainsi qu'à une surveillance continue 	Traitement Exploitation minière ESG	Plan de gestion de l'eau / audits du site

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<p>de la structure physique et de la qualité de l'eau, pendant l'exploitation et le démantèlement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ La gestion des infiltrations et l'analyse de la stabilité qui en découle constitueront un élément clé de la conception et de l'exploitation des installations de stockage des résidus. Dans le cadre de ce Projet, il sera envisagé de mettre en place une installation de traitement des résidus sans rejet et de réaliser un bilan hydrique complet ainsi qu'une évaluation des risques pour le circuit de traitement de la mine, y compris les réservoirs de stockage et les barrages de résidus. Les revêtements naturels ou synthétiques sont également pris en considération. Ces mesures réduiront les risques et les impacts potentiels sur les ressources en eau souterraine. Un plan de gestion de l'eau mis en œuvre minimisera l'impact sur les systèmes naturels en gérant l'utilisation de l'eau, en réduisant au minimum la baisse du niveau des eaux souterraines dans les aquifères situés en dehors de la zone minière ainsi qu'en minimisant l'impact sur les autres utilisateurs de l'eau. • Il s'agira notamment de réutiliser et de récupérer l'eau de traitement et l'eau d'assèchement afin de minimiser les besoins en eau d'appoint. Le plan prendra en compte l'impact potentiel sur le bilan hydrique avant de commencer les activités d'assèchement et impliquera la consultation des principales parties prenantes, afin de comprendre les demandes conflictuelles d'utilisation de l'eau et la dépendance des communautés à l'égard des ressources en eau et/ou les exigences de conservation qui peuvent exister dans la zone. • Le Projet comprendra des contrôles environnementaux structurels et opérationnels conçus afin de gérer et minimiser l'impact potentiel sur les ressources en eau : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Installation et gestion active de bassins de sédimentation dans l'emprise du Projet, en aval de toutes les zones de perturbation majeures, y compris les zones de construction, les zones d'emprunt, les ZSS et les zones de perturbation des fosses. Les bassins de sédimentation fourniront un temps de rétention pour faciliter la décantation des solides en suspension avant leur rejet dans les cours d'eau locaux (avec l'ajout de flocculants bénins, si nécessaire). Les bassins de sédimentation seront conçus selon les meilleures pratiques et pourront être dotés de décharges à plusieurs niveaux de sorte à gérer les taux de décharge et atténuer les débits de pointe. ◦ Des systèmes d'égouts pluviaux seront installés dans les zones ouvertes de l'emprise du Projet, notamment dans le complexe de bureaux, sur les routes, en aval de l'ISD et des ZSS. 		

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<ul style="list-style-type: none"> Installation et exploitation d'une station d'épuration des eaux usées afin de traiter l'eau à des niveaux d'eau brute en vue de sa réutilisation dans l'usine de traitement, à partir du filtre à résidus et d'autres bassins de traitement, avant de la déverser dans un bassin d'eau de procédé construit et de la réutiliser dans l'installation de traitement. Des équipements de détection des fuites seront installés sur les pipelines et les systèmes de l'usine et des systèmes d'intervention appropriés seront mis en place. Les bassins de stockage des solutions de traitement et autres retenues destinées à contenir de l'eau non fraîche ou des effluents de lixiviation non traités seront revêtus et équipés de suffisamment de puits pour permettre la surveillance des niveaux et de la qualité de l'eau. 		
Eaux de surface				
Vol. 3, Chp. 4	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Détournement des eaux de ruissellement des bassins versants naturels autour des zones sales du site minier. Un système séparé de collecte et d'élimination des eaux pluviales pour les zones sales se déversant dans deux barrages de contrôle de la pollution (BCP), mis en service avant le début des opérations d'exploitation minière. D'autres échantillonnages de matériaux plus détaillés et des essais statiques et dynamiques pour caractériser le drainage rocheux acide (DRA) ainsi que le potentiel de lixiviation des métaux (LM). Installation et gestion active de bassins de sédimentation dans l'AI du Projet, en aval de toutes les zones de perturbation majeures, en tenant compte des concentrations naturelles de MEST qui sont bien inférieures à la valeur des lignes directrices du GBM HSE pour les effluents d'eaux usées. Aménagement d'une station d'épuration, si nécessaire, sur la base des résultats d'une évaluation des risques de pollution. Prélèvement régulier d'échantillons et analyse chimique des effluents miniers afin de garantir la conformité avec les normes environnementales nationales et les valeurs guides du GBM pour les effluents miniers, selon celles qui sont les plus strictes. 	Exploitation minière Traitement ESG	Plan de gestion de l'eau / audits du site
Biodiversité				
Vol. 3, Chp. 7	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un plan de gestion de l'eau maximisant les possibilités de réutilisation et de recyclage de l'eau dans le système de réticulation de l'eau de la mine afin de minimiser les prélèvements d'eau douce 	Traitement Exploitation minière ESG	Plan de gestion de l'eau / audits du site

Des mesures d'atténuation supplémentaires pour la phase de fermeture sont incluses ci-dessous.

TABLEAU 4.7 CONTRÔLES DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU (FERMETURE)

Non.	Applicabilité/activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Eaux sous-terraines				
Vol. 3, Chp. 5	Pendant la fermeture	<ul style="list-style-type: none"> Le Projet comprendra des contrôles environnementaux structurels et opérationnels conçus afin de gérer et minimiser l'impact potentiel sur les ressources en eau : <ul style="list-style-type: none"> Pendant la phase de fermeture, le traitement des eaux usées domestiques sera assuré par un réacteur à bio-disque ou similaire, et les boues et les effluents seront déversés dans la station d'épuration. Le réacteur à biodisque utilisera la même technologie que lors de la préproduction. Pendant la fermeture, près de la centrale électrique, le site de stockage existant sera utilisé. Pratiques spécifiques de gestion des hydrocarbures. 	Équipe de fermeture (ESG, SST, disciplines techniques)	Plan de gestion de l'eau / audits du site
Vol. 3, Chp. 5	Pendant la fermeture	<ul style="list-style-type: none"> La gestion de la roche PA se poursuivra aussi longtemps qu'il sera nécessaire de maintenir la qualité des effluents aux niveaux requis pour protéger l'environnement local, y compris, si nécessaire, pendant les phases de démantèlement, de fermeture et de post-fermeture. La gestion des eaux pluviales implique la séparation des eaux propres et des eaux sales, la minimisation du ruissellement, la prévention de l'érosion des surfaces exposées, la prévention de la sédimentation des systèmes de drainage et la minimisation de l'exposition des zones polluées aux eaux pluviales. 	Équipe de fermeture (ESG, SST, disciplines techniques)	Plan de gestion de l'eau / audits du site
Eaux de surface				
Vol. 3, Chp. 4	Pendant la fermeture	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'un plan de restauration progressive de la mine. La revégétalisation des zones perturbées, y compris par le biais de l'ensemencement, sera entreprise au fur et à mesure de la disponibilité des zones, afin de limiter l'érosion des sédiments. 	Équipe de fermeture (ESG, SST, disciplines techniques)	Plan de gestion de l'eau / audits du site

4.7 CALENDRIER

Le cadre de gestion sera mis en œuvre pendant les phases de construction, d'exploitation et de fermeture.

4.8 CONTRÔLE

Le programme de surveillance sera présenté dans son intégralité dans le plan de gestion de l'eau. Il comprendra les mesures de surveillance suivantes, comme indiqué dans les chapitres de l'EIES consacrés à l'évaluation de l'impact sur les eaux de surface et les eaux souterraines :

- Phases de construction et d'exploitation :
 - Des puits supplémentaires de surveillance du niveau et de la qualité des eaux souterraines devraient être installés :
 - Le gradient descendant des différentes zones de la mine, entre la mine et les récepteurs sensibles tels que les cours d'eau ou les utilisateurs humains ;
 - En aval du gradient des WRD ;
 - Gradient descendant de la FSP.
 - Les puits qui servent de puits de surveillance pendant la phase de préproduction à la fermeture peuvent également servir de puits de surveillance pendant la phase de post-fermeture. Il est recommandé de poursuivre la surveillance pendant au moins 5 ans après la fermeture. En fonction des résultats, la surveillance peut être interrompue ou poursuivie.

TABLEAU 4.8 PLAN DE GESTION ET DE SUIVI

Sujet	Impact potentiel	Localisation des sites	Paramètres	Fréquence	Responsabilité
Eaux de surface	Qualité des eaux de surface	Contrôler en amont et en aval tous les cours d'eau adjacents à toutes les exploitations minières (Bankan Creek, autres cours d'eau au nord, etc.). 20 sites de surveillance des eaux de surface : SWM01 - SWM20	Volumes d'écoulement des eaux de surface ; et	Volumes d'écoulement des eaux de surface - en continu à toutes les phases. Contrôle mensuel et continu	ESG
			Qualité des eaux de surface. Paramètres généraux : pH, EC, TDS, TSS, turbidité et alcalinité. Principaux cations et anions, notamment Ca, Mg, Na, K, SO ₄ , Cl, NO ₃ , PO ₄ , As, CNet F.	Qualité des eaux de surface - tous les mois pendant les 12 premiers mois de la construction, la deuxième année mensuellement jusqu'à 5 ans après la fermeture.	ESG
Eaux souterraines	Qualité / quantité des eaux souterraines	Contrôler tous les puits de surveillance des eaux souterraines existants. Niveaux et qualité des eaux souterraines pour les puits communautaires (CWW1 - CWW6) et les forages à l'intérieur de la zone du Projet (11 sites).	Niveau des eaux souterraines.	Mensuel pendant les 12 premiers mois de la construction.	ESG
		Recommandation d'instaurer des zones de surveillance supplémentaires pour la digue à stériles, les décharges de stériles et d'autres zones de l'usine.	Qualité des eaux souterraines Paramètres généraux : pH, EC, TDS, TSS, turbidité et alcalinité. Principaux cations et anions, notamment Ca, Mg, Na, K, SO ₄ , Cl, NO ₃ , PO ₄ , As, CN et métaux.	Tous les trimestres à partir de la deuxième année et jusqu'à cinq ans après la fermeture. Analyse trimestrielle du laboratoire, de la phase de construction à la phase de post-fermeture. Enquête mensuelle sur la qualité de l'eau in situ.	ESG

4.9 FORMATION

Tous les employés directs et contractuels suivront une formation initiale qui inclura les politiques et procédures de l'entreprise et du projet. La formation comprendra :

- Tous les employés de Mamou Resources et les sous-traitants travaillant sur le site du projet de Mamou Resources bénéficieront d'une initiation générale, d'une initiation spécifique au site et d'un large éventail de formations de sensibilisation à la santé, à la sécurité et à l'environnement ;
- Les EPI appropriés seront mis à la disposition du personnel si nécessaire. Tout le personnel concerné sera formé à l'utilisation et à l'entretien des équipements de protection ;
- Une formation spécialisée est dispensée aux exploitants d'installations et au personnel clé participant à des activités de défrichage, de construction ou de manipulation de matériaux ;
- Les aspects généraux de la gestion de l'environnement seront inclus dans la formation initiale dispensée à tous les employés. Enfin, tout contractant chargé de la surveillance doit posséder les qualifications appropriées et faire preuve d'une expérience suffisante pour entreprendre le service spécifié.

4.10 AUDIT ET RAPPORTS

4.10.1 AUDIT

Des audits internes de conformité seront effectués chaque année par l'IPD et contrôlés par le responsable de l'environnement. Si la législation l'exige, les rapports d'audit annuels seront soumis aux autorités compétentes.

4.10.2 AUDIT EXTERNE

Conformément aux normes guinéennes, les projets de catégorie A sont soumis à un audit environnemental et social tous les trois (3) ans. Le suivi externe est assuré par l'AGEE et le ministère de tutelle à travers le suivi et la vérification périodique de la mise en œuvre des mesures et recommandations prescrites par l'audit, ainsi que l'évaluation du niveau de mise en œuvre de ces mesures.

Des audits externes du projet pourront également être réalisés par un tiers désigné sur une base annuelle.

5. PLAN DE GESTION DES SOLS ET DU CONTROLE DE L'EROSION

5.1 OBJECTIFS

L'objectif de ce plan de gestion est de :

- Définir les rôles et les responsabilités pour la mise en œuvre du plan de gestion ;
- Décrire les normes de projet et de financement applicables à ce plan de gestion ;
- Définir les engagements de l'entreprise et du projet, les procédures opérationnelles normalisées et les orientations pertinentes pour ce plan de gestion ;
- Définir des procédures de suivi et d'établissement de rapports, y compris des indicateurs clés de performance ;
- Définir les besoins en formation ; et
- Définir les prochaines étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce plan de gestion.

Les objectifs, les engagements et les exigences de ce plan seront développés plus avant avec les procédures opérationnelles normalisées (PON) correspondantes.

Le plan de gestion des sols et du contrôle de l'érosion visera à intégrer les processus de gestion et de suivi des activités du Projet, telles que les travaux de terrassement et d'exploitation minière, qui ont des répercussions sur la biodiversité, les ressources en eau et en sol, et l'environnement social, dans le PGES et, à terme, dans le système de gestion environnementale et sociale du Projet (SGES) à développer. Ce plan servira de base à la définition ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures et de pratiques opérationnelles de gestion de la conformité dans toutes les activités du Projet entreprises par Mamou Resources, ses contractants et ses fournisseurs. Tous les aspects de ce plan seront intégrés dans les activités de Mamou Resources pendant les phases de construction, d'opération et de fermeture du Projet.

5.2 APPLICATION

Les exigences énoncées dans ce plan de gestion s'appliquent à toutes les activités de Mamou Resources tout au long du cycle de vie du projet, y compris celles menées par les contractants et les sous-traitants ; elles ne remplacent ni ne supplantent les termes et conditions énoncés dans les contrats individuels.

5.3 NORMES APPLICABLES

Les normes suivantes s'appliquent, entre autres.

5.3.1 LÉGISLATION ET NORMES GUINÉENNES :

- Code de l'environnement (Loi L/2019/0034/AN du 04 juillet 2019) ;
- Ordonnance A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG modifiant l'ordonnance A/2022/1646/MEDD/CAB/SGG du 25 juillet 2022 ;
- Code forestier (Loi ordinaire L/2017/ N°0038/AN du 24 avril 2017) ;
- Code de l'eau (Loi L/ 94/ 005 /CTRN du 15 février 1994) ;
- Code minier (loi L/2011/006/CNT de septembre 2011, modifiée par la loi L/2013/053/CNT du 8 avril 2013) ;

- Décret D/97/011/PRE/SGG du 28 janvier 1997 portant sur la Forêt Classée de Mafou et créant le Parc National du Haut Niger ;
- Plan de gestion du Parc National du Haut-Niger 2006-2010 ;
- Plan d'aménagement et de gestion du Parc National du Haut-Niger 2022-2031 ; et
- Normes de qualité des eaux usées en Guinée.

5.3.2 NORMES INTERNATIONALES :

- Normes de performance 6 de la Société financière internationale : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes ; et
- Lignes directrices générales en matière d'Hygiène, de Sécurité, et d'Environnement (HSE) du GBM .

5.4 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les rôles et responsabilités clés pour la mise en œuvre de la gestion du contrôle de l'érosion et des sédiments des eaux pluviales sont décrits dans le Tableau 5.1.

TABLEAU 5.1 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Rôle	Responsabilité
L'équipe de direction du Mamou Resources	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du plan de gestion • Allocation de ressources pour la mise en œuvre
Directeur général de Mamou Resources	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler avec les responsables du site pour garantir le respect des conditions environnementales et techniques et du plan de gestion des sols. • Travailler avec le responsable des relations avec les communautés pour résoudre tout problème et/ou grief survenant à l'extérieur du site.
Responsable de l'installation de gestion des déchets extraits de Bankan (EWMF)	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la conformité du projet avec les normes du projet et les autres exigences énoncées dans le présent plan. • Veiller à ce que le personnel du service soit pleinement formé aux pratiques et exigences appropriées en matière de gestion et de stockage des déchets. • Veiller à ce que les enquêtes sur les incidents soient menées et fassent l'objet d'un rapport.
Responsable Environnement, Social et Gouvernance (ESG)	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que la surveillance environnementale et géotechnique soit assurée conformément aux plans et procédures de gestion applicables. • Responsabilité globale de la portée et de la mise en œuvre du plan. • Veiller à ce que des enquêtes sur les incidents soient menées et fassent l'objet d'un rapport. • L'élaboration, le suivi et la révision de ce plan.
Entrepreneur en surveillance environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Conception d'un programme de surveillance fondé sur des exigences • Exécution du programme de surveillance • Entretien des instruments de mesure • Effectuer des inspections de routine des zones de travail afin de s'assurer que les activités concernées sont conformes au présent plan de gestion et aux procédures connexes. • Signaler tous les risques, les non-conformités et les incidents.
Tous les employés et contractants	<ul style="list-style-type: none"> • Signaler toute activité susceptible d'avoir un impact sur l'environnement. • Éviter d'effectuer des activités qui peuvent inutilement présenter des risques pour les autres employés ou l'environnement.

5.5 APPROCHE DE LA GESTION

Les mesures d'atténuation pour la phase de construction sont incluses ci-dessous.

TABLEAU 5.2 CONTRÔLES DE GESTION DU SOL ET DE L'ÉROSION (CONSTRUCTION)

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol.3, Ch.6	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter le défrichement de la végétation et de la couverture du sol aux seules zones nécessaires. • Dans la mesure du possible, procéder à la dépollution des terres dans les plus brefs délais avant le début des activités de construction. 	Contractants ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL Exploitation minière"	Conception détaillée / Audits des sites
Vol.3, Ch.6	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Pendant la construction, la terre végétale sera excavée et stockée dans la mesure du possible, en vue de la réhabilitation ultérieure des zones où des perturbations du sol ont eu lieu. • Des canaux de dérivation et des bassins de sédimentation seront construits avant toute perturbation afin d'éviter que les eaux de ruissellement à forte teneur en sédiments ne s'écoulent vers les cours d'eau. 	Contractants ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL Exploitation minière	Plan de lutte contre l'érosion des sols / Audit du site
Vol.3, Ch.6	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Le transit des véhicules en dehors du périmètre du Projet sera limité aux routes existantes ou à celles du Projet. 	Contractants ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL Exploitation minière	Plan de gestion du trafic et des transports (PGT) / Audit du site
Vol.3, Ch.6	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la mesure du possible, remettre en état les zones perturbées immédiatement après l'achèvement des activités de construction. 	Contractants ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL Exploitation minière	Plan de fermeture et de réhabilitation
Vol.3, Ch.6	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les zones de stockage de matières et de déchets dangereux, ainsi que les zones de stockage et de distribution de carburant, doivent être équipées d'une enceinte de confinement secondaire imperméable d'une capacité suffisante pouvant contenir 110 % du plus grand réservoir ou 25 % des volumes combinés 	Mamou Resources Contractants ESG	Plan de Gestion des Déchets (PGD) / Audit du site

Non.	Applicabilité/activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		des réservoirs dans les zones dotées de réservoirs hors sol dont le volume de stockage total est égal ou supérieur à 1 000 litres, la valeur la plus élevée étant retenue. Les déchets dangereux réutilisables et recyclables doivent être distribués à des entités locales agréées et/ou stockés en toute sécurité jusqu'à ce que des solutions appropriées soient disponibles ou mises en œuvre.	SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL Exploitation minière	
Vol.3, Ch.6	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Les zones où se produisent des déversements de contaminants du sol doivent être excavées (jusqu'à la profondeur de la contamination), évacuées et remises en état de manière appropriée. En cas de nouveau déversement mineur, celui-ci doit être nettoyé immédiatement et la zone contaminée doit être réhabilitée. Tous les matériaux contaminés doivent être éliminés de manière appropriée. Des kits d'urgence permettant de contrôler tout déversement de carburant ou d'huile doivent être disponibles dans la zone du Projet. Préparer le plan d'intervention d'urgence en cas de déversement/fuite de produits chimiques. 	Contractants ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL Exploitation minière	Plan d'Intervention d'Urgence (PIU) / Audits du site

Des mesures d'atténuation supplémentaires pour la phase d'exploitation sont incluses ci-dessous.

TABLEAU 5.3 CONTRÔLES DE GESTION DU SOL ET DE L'ÉROSION (PHASE D'EXPLOITATION)

Non.	Applicabilité/activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol. 3, Chp. 6	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Limiter le défrichement de la végétation et de la couverture du sol aux seules zones nécessaires. Lorsque cela sera possible, le défrichement sera entrepris immédiatement avant le début des activités de construction. 	Exploitation minière ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Conception détaillée / Audits des sites
Vol. 3, Chp. 6	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Le transit des véhicules en dehors du périmètre du Projet sera limité aux routes existantes ou à celles du Projet. 	Exploitation minière ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan de gestion du trafic et des transports (PGT) / Audit du site

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol. 3, Chp. 6	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Les zones qui ont été perturbées dans le cadre des activités du Projet et qui ne sont plus nécessaires doivent être assainies immédiatement. 	Exploitation minière ESG	Plan de fermeture et de réhabilitation
Vol. 3, Chp. 6	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les zones de stockage et de manutention des matières et combustibles dangereux doivent être équipées d'une enceinte de confinement secondaire contenant 110 % du plus grand réservoir ou 25 % des volumes combinés des réservoirs dans les zones dotées de réservoirs hors sol dont le volume de stockage total est égal ou supérieur à 1 000 litres. Les sols doivent être scellés et les zones couvertes, lorsque cela est possible, afin d'éviter que les bacs ne se remplissent d'eau de pluie. Des zones d'élimination temporaire des déchets approuvées seront situées dans la zone du Projet, de sorte à collecter les déchets jusqu'à ce qu'ils soient convenablement enlevés du site. 	Exploitation minière ESG	Plan de gestion des déchets (PGD) / Audit du site
Vol. 3, Chp. 6	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Les zones où se produisent des déversements de contaminants du sol doivent être excavées (jusqu'à la profondeur de la contamination), évacuées et remises en état de manière appropriée. En cas de nouveau déversement mineur, celui-ci doit être nettoyé immédiatement et la zone contaminée doit être réhabilitée. Tous les matériaux contaminés doivent être éliminés de manière appropriée. Des kits d'urgence permettant de contrôler tout déversement de carburant ou d'huile doivent être disponibles dans la zone du Projet. 	Exploitation minière Traitement ESG	Plan d'Intervention d'Urgence(PIU) / Audits du site

Les mesures d'atténuation dans la phase de fermeture sont les mêmes que celles incluses dans la phase de construction. Des mesures supplémentaires spécifiques à la phase de fermeture sont ajoutées ci-dessous.

TABLEAU 5.4 CONTRÔLES DE GESTION PDU SOL ET DE L'ÉROSION (FERMETURE)

Non.	Applicabilité / activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol. 3, Chp. 6	Pendant la fermeture	<ul style="list-style-type: none"> Les zones qui ne sont plus nécessaires à l'exploitation doivent être évaluées et assainies. Le Projet doit empêcher toute maintenance ponctuelle de 	Équipe de fermetureq(ES	Plan de contrôle des

		<p>véhicules/équipements dans la zone du Projet et aux alentours. Tous les véhicules/équipements doivent être entretenus dans un atelier désigné à cet effet. L'atelier doit comprendre un piège à huile et à graisse. Les zones où se produisent des déversements de contaminants du sol doivent être excavées (jusqu'à la profondeur de la contamination), évacuées et remises en état de manière appropriée. En cas de nouveau déversement mineur, celui-ci doit être nettoyé immédiatement et la zone contaminée doit être réhabilitée. Tous les matériaux contaminés doivent être éliminés de manière appropriée. Toutes les zones de stockage et de manutention des matières et combustibles dangereux doivent être équipées d'une enceinte de confinement secondaire contenant 110 % du plus grand réservoir ou 25 % des volumes combinés des réservoirs dans les zones dotées de réservoirs hors sol dont le volume de stockage total est égal ou supérieur à 1 000 litres. Le chargement et le déchargement de matières dangereuses et de carburants doivent être confinés dans des zones équipées d'une enceinte de confinement secondaire et conformes aux procédures de manipulation des matières dangereuses, avec des mesures de contrôle des déversements d'urgence telles que des vannes d'arrêt et des puisards d'isolation. Des kits de lutte contre les déversements doivent être prévus dans toutes les zones où des matières liquides et des carburants dangereux sont stockés et manipulés.</p>	<p>G, SST, disciplines techniques)</p>	<p>sols et de l'érosion</p>
--	--	---	--	-----------------------------

5.6 CALENDRIER

Le cadre de gestion des sols et du contrôle de l'érosion sera mis en œuvre pendant les phases de construction, d'exploitation et de fermeture.

5.7 CONTRÔLE

TABLEAU 5.5 PLAN DE GESTION ET DE SUIVI

Sujet	Impact potentiel	Localisation des sites	Paramètres	Fréquence	Responsabilité
Sol	Qualité des sols	N/A - Il n'est pas recommandé de procéder à une surveillance régulière des sols, sauf en cas de déversement. En cas de déversement, il serait recommandé de procéder à une	N/A	En cas de déversement	ESG

Sujet	Impact potentiel	Localisation des sites	Paramètres	Fréquence	Responsabilité
		surveillance lors de la fermeture, ou en parallèle à une fermeture progressive dans le cadre de laquelle le site ferait l'objet d'une enquête et d'une remise en état dans la mesure où cela est nécessaire.			

5.8 FORMATION

Tous les employés directs et contractuels suivront une formation initiale qui inclura les politiques et procédures de l'entreprise et du projet. La formation comprendra :

- Tous les employés de Mamou Resources et les sous-traitants travaillant sur le site du projet bénéficieront d'une initiation générale, d'une initiation spécifique au site et d'un large éventail de formations de sensibilisation à la santé, à la sécurité et à l'environnement. Des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés seront mis à la disposition du personnel si nécessaire. Tout le personnel concerné sera formé à l'utilisation et à l'entretien des équipements de protection ;
- Les employés de Mamou Resources et les sous-traitants qui interviennent spécifiquement dans les zones générant des déchets d'extraction recevront une formation supplémentaire sur la mise en œuvre du plan de gestion des déchets ;
- Les transporteurs de déchets d'extraction recevront une formation appropriée et le transport sera effectué de manière à éviter tout rejet accidentel ou inapproprié de déchets pendant le trajet ;
- Une formation spécialisée supplémentaire est dispensée au personnel clé participant à des activités impliquant l'utilisation, le stockage ou le transport des déchets ou des substances dangereuses ;
- Les employés et les sous-traitants participeront à une formation de remise à niveau tous les six mois. En cas d'incidents au cours des procédures relatives aux déchets. (manipulation, élimination, etc.), des formations de remise à niveau seront organisées tous les deux mois.

5.9 AUDIT ET RAPPORTS

5.9.1 AUDIT

Des audits internes de conformité seront réalisés chaque année par l'IPD et contrôlés par le responsable de l'environnement. Si la législation l'exige, les rapports d'audit annuels seront soumis aux autorités compétentes.

5.9.2 AUDIT EXTERNE

Conformément aux normes guinéennes, les projets de catégorie A sont soumis à un audit environnemental et social tous les trois (3) ans. Le suivi externe est assuré par l'AGEE et le ministère de tutelle à travers le suivi et la vérification périodique de la mise en œuvre des mesures et recommandations prescrites par l'audit, ainsi que l'évaluation du niveau de mise en œuvre de ces mesures.

Des audits externes du projet pourront également être réalisés par un tiers désigné sur une base annuelle.

6. GESTION DES DECHETS

Cette section présente le plan de gestion des déchets pour le projet de mine d'or de Bankan et le plan pour la gestion des substances dangereuses.

Le plan de gestion des déchets visera à intégrer les aspects et les activités liés aux déchets solides et liquides non minéraux, dangereux et non dangereux, générés par le Projet, dans le PGES et, en fin de compte, dans le système de gestion environnementale et sociale du Projet (SGES) à développer. Ce plan servira de base à la définition ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures et de pratiques opérationnelles de gestion de la conformité dans toutes les activités du Projet entreprises par Mamou Resources, ses contractants et ses fournisseurs. Tous les aspects de ce plan seront intégrés dans les activités de Mamou Resources pendant les phases de construction, d'opération et de fermeture du Projet.

Le plan visera à intégrer les processus de gestion et de suivi des substances dangereuses et des impacts associés du Projet (sur la biodiversité, les ressources en eau et en sol, et l'environnement social) dans le PGES et, en fin de compte, dans le système de gestion environnementale et sociale du Projet (SGES) qui doit être développé. Ce plan servira de base à la définition ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures et de pratiques opérationnelles de gestion de la conformité dans toutes les activités du Projet entreprises par Mamou Resources, ses contractants et ses fournisseurs. Tous les aspects de ce plan seront intégrés dans les activités de Mamou Resources pendant les phases de construction, d'opération et de fermeture du Projet.

Le plan définira les processus et les procédures permettant de gérer le transport, le stockage, l'utilisation et l'élimination des substances dangereuses d'une manière sûre et respectueuse de l'environnement.

6.1 OBJECTIF

L'objectif de ce plan de gestion est de :

- Définir les rôles et les responsabilités pour la mise en œuvre du plan de gestion ;
- Décrire les normes de projet et de financement applicables à ce plan de gestion ;
- Définir les engagements de l'entreprise et du projet, les procédures opérationnelles normalisées et les orientations pertinentes pour ce plan de gestion ;
- Définir des procédures de suivi et d'établissement de rapports, y compris des indicateurs clés de performance ;
- Définir les besoins en formation ; et
- Définir les prochaines étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce plan de gestion.

Les objectifs, les engagements et les exigences de ce plan seront développés plus avant avec les procédures opérationnelles normalisées (PON) correspondantes.

6.2 PRINCIPES DE BASE

Le plan sera élaboré sur la base des principes de gestion clés suivants :

- Service des achats - sélection de matériaux et de produits générant le moins de déchets possible :
 - Dans la mesure du possible, intégrer les options de produits susceptibles de générer le moins de déchets aux critères de sélection et d'achat.

- Gestion des stocks :
 - Maintenir un système de gestion des stocks de sorte à identifier la consommation des produits, assurer la traçabilité des déchets et identifier tout gaspillage et toute surconsommation ;
 - Tenir un inventaire de tous les déchets produits et éliminés (type et volume) ;
 - Développer des objectifs de réduction des quantités de déchets produits sur la base d'un examen périodique des inventaires.
- Formation et gestion du personnel :
 - Le personnel sera formé aux procédures correctes de gestion des déchets, et sera soumis à une formation sur l'identification et l'atténuation des risques liés aux déchets ;
 - Les déchets seront manipulés et stockés en fonction de leur type et de leur classification en termes de risque, conformément aux règles de santé et de sécurité et aux protocoles de gestion des matières dangereuses et de prévention des déversements ;
 - Les installations satellites de collecte et de transfert temporaire de déchets seront gérées comme suit :
 - Les installations seront sélectionnées et approuvées dans des zones fonctionnelles qui sont clôturées et dont l'accès est contrôlé ;
 - Le personnel opérationnel désigné et dûment formé a la responsabilité générale de maintenir ces zones dans un état acceptable ;
 - Le stockage des déchets dangereux doit être réduit au minimum mais, lorsqu'il est inévitable, les zones doivent être équipées de dispositifs/infrastructures de protection appropriés permettant d'empêcher la contamination du sol et des eaux souterraines ;
 - Les déchets compatibles seront stockés ensemble ;
- Élimination définitive des déchets :
 - Les déchets recyclables seront collectés par des entreprises dûment qualifiées et certifiées par le gouvernement. Les contrats de collecte des déchets avec ces entreprises seront confirmés après une évaluation préalable de leur gestion commerciale, sociale, environnementale, de la santé et de la sécurité ;
 - Tous les déchets dangereux et non combustibles seront traités de manière appropriée dans le pays ou exportés à l'étranger pour leur traitement et décharge finale. Toute exportation de déchets en vue de leur élimination hors des frontières de la Guinée répondra aux exigences de la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination ainsi que de la convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux en Afrique ;
 - Les déchets médicaux et potentiellement infectieux seront placés dans des contenants spécifiques et étiquetés, en vue de leur élimination dans un incinérateur spécialisé ;
 - Aucun déchet ne sera brûlé à l'air libre ;
- Transport des déchets hors du site :
 - Lorsque des déchets sont envoyés hors du site, des véhicules de transport appropriés seront utilisés pour garantir que les chargements sont sûrs, correctement étiquetés et traçables ; et

- Les véhicules de transport utilisés seront équipés de dispositifs permettant d'agir en cas de déversement accidentel.

6.3 APPLICATION

Les exigences énoncées dans ce plan de gestion s'appliquent à toutes les activités de Mamou Resources tout au long du cycle de vie du projet, y compris celles menées par les contractants et les sous-traitants ; elles ne remplacent ni ne supplantent les termes et conditions énoncés dans les contrats individuels.

6.4 NORMES APPLICABLES

Les normes suivantes s'appliquent, entre autres.

6.4.1 LÉGISLATION GUINÉENNE :

- Code de l'environnement (Loi L/2019/0034/AN du 04 juillet 2019) ;
- Ordonnance A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG modifiant l'ordonnance A/2022/1646/MEDD/CAB/SGG du 25 juillet 2022 ;
- Code forestier (Loi ordinaire L/2017/ N°0038/AN du 24 avril 2017);
- Code de l'eau (Loi L/ 94/ 005 /CTRN du 15 février 1994) ;
- Code pour la protection de la faune et la réglementation de la chasse (2018) ;
- Code minier (loi L/2011/006/CNT de septembre 2011, modifiée par la loi L/2013/053/CNT du 8 avril 2013) ;
- Décret D/97/011/PRE/SGG du 28 janvier 1997 portant sur la Forêt Classée de Mafou et créant le Parc National du Haut Niger ;
- Plan de gestion du Parc National du Haut-Niger 2006-2010 ; et
- Plan d'aménagement et de gestion du Parc National du Haut-Niger 2022-2031 ;
- Normes de qualité des eaux usées en Guinée.

6.4.2 NORMES INTERNATIONALES :

- Normes de performance 6 de la Société financière internationale : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes
- Lignes directrices générales en matière d'Hygiène, de Sécurité, et d'Environnement (HSE) du GBM ;
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ;
- Convention sur la diversité biologique ;
- Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique ;
- Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ;
- Convention de Berne ;
- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, 1993 ; et
- Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique, le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux en Afrique, datée du 30 janvier 1991.

6.4.3 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les rôles et responsabilités clés pour la mise en œuvre de la gestion des déchets de l'industrie extractive sont décrits dans le Tableau 6.1.

TABLEAU 6.1 RÔLES ET RESPONSABILITÉS (DÉCHETS)

Rôle	Responsabilité
L'équipe de direction du Mamou Resources	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du plan de gestion • Allocation de ressources pour la mise en œuvre
Directeur général	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler avec les responsables du site pour garantir le respect des conditions environnementales et techniques et du plan de gestion des déchets. • Travailler avec le responsable des relations avec les communautés pour résoudre tout problème et/ou grief survenant à l'extérieur du site.
Responsable d'exploitation minière	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la conformité du projet avec les normes du projet et les autres exigences énoncées dans le présent plan. • Veiller à ce que le personnel du service soit pleinement formé aux pratiques et exigences appropriées en matière de gestion et de stockage des déchets. • Veiller à ce que les enquêtes sur les incidents soient menées et fassent l'objet d'un rapport.
Responsable Environnement, Social et Gouvernance (ESG)	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que la surveillance environnementale et géotechnique soit assurée conformément aux plans et procédures de gestion applicables. • Responsabilité globale de la portée et de la mise en œuvre du plan. • Veiller à ce que des enquêtes sur les incidents soient menées et fassent l'objet d'un rapport. • L'élaboration, le suivi et la révision de ce plan.
Entrepreneur en surveillance environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Conception d'un programme de surveillance fondé sur des exigences • Exécution du programme de surveillance • Entretien des instruments de mesure • Effectuer des inspections de routine des zones de travail afin de s'assurer que les activités concernées sont conformes au présent plan de gestion et aux procédures connexes. • Signaler tous les risques, les non-conformités et les incidents.
Tous les employés et contractants	<ul style="list-style-type: none"> • Signaler toute activité susceptible d'avoir un impact sur l'environnement. • Éviter d'effectuer des activités qui peuvent inutilement présenter des risques pour les autres employés ou l'environnement.

6.5 APPROCHE DE LA GESTION

Les mesures d'atténuation pour la phase de construction sont incluses ci-dessous

TABLEAU 6.2 CONTRÔLES DE GESTION DE LA GESTION DES DÉCHETS (CONSTRUCTION)

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol. 3, Ch.10	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Entretien du site de construction - bonne gestion du site pour éviter les détritrus et minimiser les déchets 	Contractants ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan de Gestion des Déchets (PGD) / audits du sites
Vol.3, Ch.6	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les zones de stockage de matières et de déchets dangereux, ainsi que les zones de stockage et de distribution de carburant, doivent être équipées d'une enceinte de confinement secondaire imperméable d'une capacité suffisante pouvant contenir 110 % du plus grand réservoir ou 25 % des volumes combinés des réservoirs dans les zones dotées de réservoirs hors sol dont le volume de stockage total est égal ou supérieur à 1 000 litres, la valeur la plus élevée étant retenue. Les déchets dangereux réutilisables et recyclables doivent être distribués à des entités locales agréées et/ou stockés en toute sécurité jusqu'à ce que des solutions appropriées soient disponibles ou mises en œuvre. 	Mamou Ressources Contractants ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan de Gestion des Déchets (PGD) / Audit du site

Des mesures d'atténuation supplémentaires pour la phase d'exploitation sont incluses ci-dessous.

TABLEAU 6.3 CONTRÔLES DE GESTION DE LA GESTION DES DÉCHETS (PHASE D'EXPLOITATION)

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol. 3, Chp. 6	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les zones de stockage et de manutention des matières et combustibles dangereux doivent être équipées d'une enceinte de confinement secondaire contenant 110 % du plus grand réservoir ou 25 % des volumes combinés des réservoirs dans les zones dotées de réservoirs hors sol dont le volume de stockage total est égal ou supérieur à 1 000 litres. Les sols doivent être scellés et les zones couvertes, lorsque cela est possible, afin d'éviter que les bacs ne se remplissent d'eau de pluie. Des zones d'élimination temporaire des déchets approuvées seront situées dans la zone du Projet, de sorte à collecter les déchets jusqu'à ce qu'ils soient convenablement enlevés du site. 	Exploitation minière Traitement ESG SST	Plan de gestion des déchets (PGD) / Audit du site

Les mesures d'atténuation pour la gestion des déchets dans la phase de fermeture sont les mêmes que celles incluses dans la phase de construction.

6.6 CALENDRIER

Le cadre de gestion des déchets sera mis en œuvre pendant les phases de construction, d'exploitation et de fermeture.

6.7 CONTRÔLE

TABLEAU 6.4 PLAN DE GESTION ET DE SUIVI

Sujet	Impact potentiel	Localisation des sites	Paramètres	Fréquence	Responsabilité
Sol	Qualité des sols	N/A - Il n'est pas recommandé de procéder à une surveillance régulière des sols, sauf en cas de déversement. En cas de déversement, il serait recommandé de procéder à une surveillance lors de la fermeture, ou en parallèle à une fermeture progressive dans le cadre de laquelle le site ferait l'objet d'une enquête et d'une remise en état dans la mesure où cela est nécessaire.	N/A	En cas de déversement	ESG

6.8 FORMATION

Tous les employés directs et contractuels suivront une formation initiale qui inclura les politiques et procédures de l'entreprise et du projet. La formation comprendra :

- Tous les employés de Mamou Resources et les sous-traitants travaillant sur le site du projet bénéficieront d'une initiation générale, d'une initiation spécifique au site et d'un large éventail de formations de sensibilisation à la santé, à la sécurité et à l'environnement. Des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés seront mis à la disposition du personnel si nécessaire. Tout le personnel concerné sera formé à l'utilisation et à l'entretien des équipements de protection ;
- Les employés de Mamou Resources et les sous-traitants qui interviennent spécifiquement dans les zones générant des déchets d'extraction recevront une formation supplémentaire sur la mise en œuvre du plan de gestion des déchets ;
- Les transporteurs de déchets d'extraction recevront une formation appropriée et le transport sera effectué de manière à éviter tout rejet accidentel ou inapproprié de déchets pendant le trajet ;
- Une formation spécialisée supplémentaire est dispensée au personnel clé participant à des activités impliquant l'utilisation, le stockage ou le transport de déchets ;
- Les employés et les sous-traitants participeront à une formation de remise à niveau tous les six mois. En cas d'incidents au cours des procédures relatives aux déchets. (manipulation, élimination, etc.), des formations de remise à niveau seront organisées tous les deux mois.

6.9 AUDIT ET RAPPORTS

6.9.1 AUDIT

Des audits internes de conformité seront réalisés chaque année par l'IPD et contrôlés par le responsable de l'environnement. Si la législation l'exige, les rapports d'audit annuels seront soumis aux autorités compétentes.

6.9.2 AUDIT EXTERNE

Conformément aux normes guinéennes, les projets de catégorie A sont soumis à un audit environnemental et social tous les trois (3) ans. Le suivi externe est assuré par l'AGEE et le ministère de tutelle à travers le suivi et la vérification périodique de la mise en œuvre des mesures et recommandations prescrites par l'audit, ainsi que l'évaluation du niveau de mise en œuvre de ces mesures.

Des audits externes du projet pourront également être réalisés par un tiers désigné sur une base annuelle.

7. PLAN DE GESTION DE LA BIODIVERSITE

Cette section donne un aperçu du cadre de gestion de la biodiversité pour le projet Bankan.

Les objectifs, les engagements et les exigences du présent cadre seront développés dans un plan de gestion détaillé. Une fois approuvé, le plan de gestion de la biodiversité annulera et remplacera le présent cadre.

Un Plan de gestion de la biodiversité (PGB) fournit le processus de planification, de mise en œuvre et de suivi des mesures d'atténuation visant à contrôler les impacts potentiels du projet Bankan sur la biodiversité. Il a été rédigé pour soutenir la conformité du projet avec la norme SFI NP 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes.

Le PGB définit des mesures spécifiques pour éviter, minimiser et restaurer les impacts. Ces mesures constituent la première des trois étapes de la hiérarchie des mesures d'atténuation. La quatrième et dernière étape de la hiérarchie d'atténuation est la compensation. Les aspects de compensation du projet sont définis dans la Stratégie de compensation pour la biodiversité (SCB).

7.1 OBJECTIF

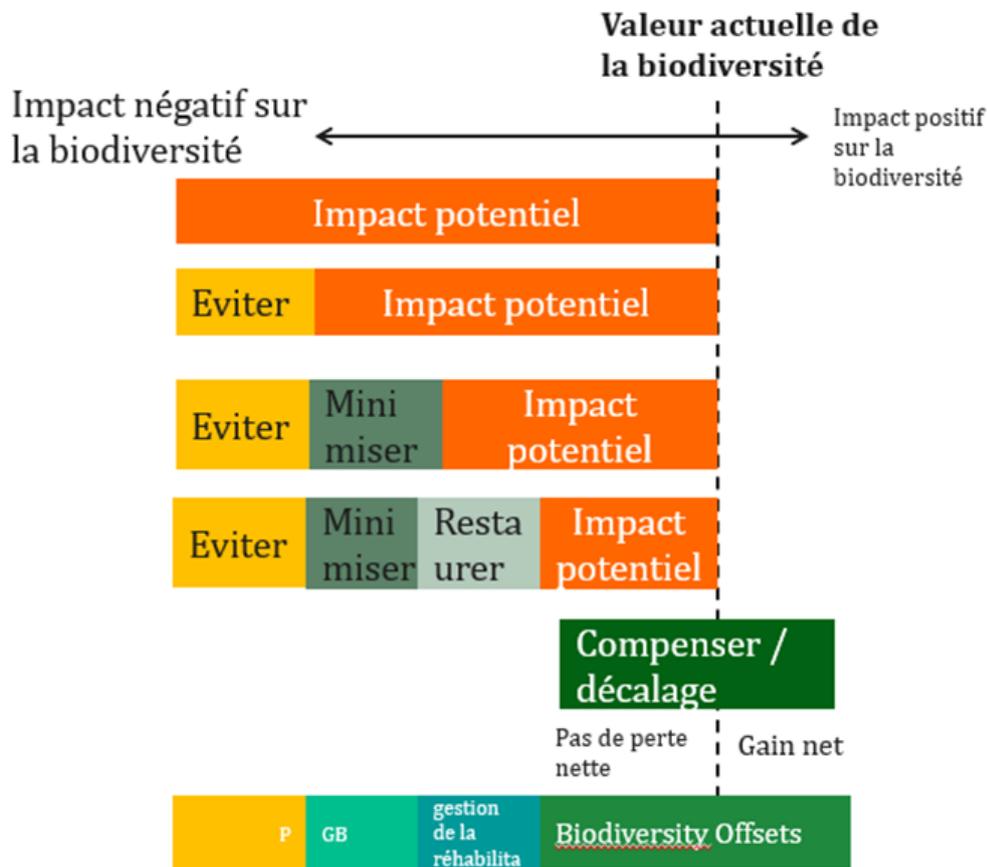
Le Plan de Gestion de la Biodiversité (PGB) visera à intégrer les processus de planification, de mise en œuvre et de suivi des mesures d'atténuation pour contrôler les impacts potentiels du Projet sur la biodiversité, dans le PGES et finalement dans le Système de Gestion Environnementale et Sociale du Projet (SGES) - à développer. Ce plan servira de base à la définition ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures et de pratiques opérationnelles de gestion de la conformité dans toutes les activités du Projet entreprises par Mamou Resources, ses contractants et ses fournisseurs. Tous les aspects de ce plan seront intégrés dans les activités de Mamou Resources pendant les phases de construction, d'opération et de fermeture du Projet.

Le PGB sera rédigé de manière à soutenir la conformité du Projet avec la NP6 de la SFI : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes

Il définira des mesures spécifiques en vue d'éviter, de minimiser et de restaurer les impacts, qui constituent les trois premières des quatre étapes de la hiérarchie des mesures d'atténuation. La quatrième et dernière étape de la hiérarchie des mesures d'atténuation est la compensation. Les aspects relatifs à la compensation des projets seront définis dans la stratégie de compensation pour la biodiversité (BOS).

La Figure 7.1 montre la relation entre le PGB et la stratégie de compensation pour la biodiversité.

FIGURE 7.1 RELATION ENTRE LE PLAN DE GESTION DE LA BIODIVERSITÉ, LE PLAN DE GESTION DE LA RÉHABILITATION ET LA STRATÉGIE DE COMPENSATION DE LA BIODIVERSITÉ



Source : Groupe de la Banque mondiale 2016

Le plan de gestion de la biodiversité vise à extraire toutes les mesures d'atténuation liées à la biodiversité présentées dans l'étude d'impact sur la biodiversité de l'EIES et à les développer dans un plan de gestion structuré à mettre en œuvre pendant toute la durée de vie de la mine. Ce plan sera soutenu par un certain nombre de plans thématiques subordonnés, notamment un plan relatif aux plantes exotiques envahissantes (PEE), un plan d'action sur la biodiversité et un plan de compensation, ainsi qu'un plan de réhabilitation.

Dans l'ensemble, le PGB vise à :

- Respecter les exigences nationales et internationales ;
- Protéger la réputation de l'entreprise et réduire les inquiétudes des parties prenantes ;
- Réduire la perte d'habitats, d'espèces et de services écosystémiques ;
- Développer des pratiques de gestion durable pour l'amélioration de l'habitat ;
- Assurer l'évitement, la minimisation et la restauration et fournir des orientations pratiques sur la manière dont ces objectifs seront atteints et contrôlés ;
- Prévoir la mise en œuvre et la vérification de mesures correctives ;
- Fournir des orientations pour le suivi et l'établissement de rapports ; et

- Assurer l'examen de la gestion et l'amélioration continue des plans de gestion de la biodiversité.

7.2 APPLICATION

Le PGB est principalement destinée à gérer la biodiversité sur les terres sous le contrôle de Mamou Resources (c.-à-d. les baux miniers du Projet). Le plan s'applique aux employés, aux sous-traitants et aux consultants engagés dans les activités du Projet au nom de Mamou Resources, qui peuvent avoir un impact négatif sur le fonctionnement de l'écosystème, l'intégrité de l'habitat et la biodiversité.

Les exigences définies dans ce plan s'appliquent à toutes les activités de Mamou Resources tout au long du cycle de vie du projet, y compris celles menées par les sous-traitants.

Champ d'application et applicabilité

Le PGB couvre les principales considérations relatives à la gestion de la biodiversité sur tous les sites et dans toutes les activités du projet. Le plan est conçu pour être un document vivant, permettant une gestion adaptative en réponse aux résultats de la surveillance du projet et de l'évaluation des mesures d'atténuation. Il fournira également la structure générale des plans spécifiques à chaque sujet au fur et à mesure de leur développement. Le plan d'atténuation suit une hiérarchie d'actions (SFI NP6), comprenant l'évitement, la minimisation et la restauration.

7.3 NORMES APPLICABLES

Les normes suivantes s'appliquent, entre autres.

7.3.1 LÉGISLATION GUINÉENNE :

- Code de l'environnement (Loi L/2019/0034/AN du 04 juillet 2019) ;
- Ordonnance A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG modifiant l'ordonnance A/2022/1646/MEDD/CAB/SGG du 25 juillet 2022 ;
- Code forestier (Loi ordinaire L/2017/ N°0038/AN du 24 avril 2017) ;
- Code de l'eau (Loi L/ 94/ 005 /CTRN du 15 février 1994) ;
- Code pour la protection de la faune et la réglementation de la chasse (2018) ;
- Code minier (loi L/2011/006/CNT de septembre 2011, modifiée par la loi L/2013/053/CNT du 8 avril 2013) ;
- Décret D/97/011/PRE/SGG du 28 janvier 1997 portant sur la Forêt Classée de Mafou et créant le Parc National du Haut Niger ;
- Plan de gestion du Parc National du Haut-Niger 2006-2010 ; et
- Plan d'aménagement et de gestion du Parc National du Haut-Niger 2022-2031.

7.3.2 NORMES INTERNATIONALES :

- Normes de performance 6 de la Société financière internationale : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes ;
- Lignes directrices générales en matière d'Hygiène, de Sécurité, et d'Environnement (HSE) du GBM ;
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ;

- Convention sur la diversité biologique ;
- Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique ;
- Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ; et
- Convention de Berne.

Le Conseil international des mines et des métaux (CIMM) préconise l'application des bonnes pratiques industrielles. Les exigences de base concernant les plans de gestion de la biodiversité définies par la CIMM sont résumées ci-dessous et doivent être incluses dans ce plan de gestion de la biodiversité :

- Définir des engagements d'entreprise clairs en faveur de la biodiversité ;
- Déterminer et résumer les aspects significatifs de la biodiversité et les incidences sur celle-ci ;
- Fixer des objectifs clairs pour la gestion et la réhabilitation de la biodiversité ;
- Elaborer des plans d'action en faveur de la biodiversité en vue d'atteindre les objectifs susmentionnés :
 - Contrôle de l'accès aux zones importantes pour la biodiversité ;
 - Délimitation claire de toutes les zones protégées afin d'éviter toute destruction involontaire due à l'ignorance ou à une négligence ;
 - Spécification de contrôles sur la manière dont la végétation (et la faune associée) est enlevée du site ;
 - Gestion des plantes et animaux nuisibles ou exotiques envahissants ;
 - Gestion des utilisations communautaires de la biodiversité et d'autres services écosystémiques ; et
 - Programmes de recherche et de développement jugés nécessaires, y compris des essais de revégétalisation.
- Fournir des détails sur les considérations relatives à la mise en œuvre ;
- Prévoir la mise en œuvre et la vérification de mesures correctives ;
- Assurer le suivi et l'établissement de rapports ;
- Assurer l'examen de la gestion et l'amélioration continue des plans de gestion de la biodiversité.

7.4 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les rôles clés et les responsabilités pour la mise en œuvre du cadre de gestion de la biodiversité sont décrits dans le Tableau 7.1.

TABLEAU 7.1 RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CADRE POUR LA BIODIVERSITÉ

Rôle	Responsabilité
L'équipe de direction du Mamou Resources	<ul style="list-style-type: none"> • Est responsable de la mise en œuvre du présent plan et du respect des engagements pris dans le cadre du projet. • Fournit l'approbation du cadre et l'approbation des révisions régulières. • Allouer les ressources financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre du plan. • Fournir un soutien budgétaire et décisionnel pour la mise en œuvre de ce plan.

Rôle	Responsabilité
Responsable Environnement, Social et Gouvernance (ESG)	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que le projet soit conforme aux normes du projet et aux autres exigences énoncées dans le présent plan. • Il est responsable de la propriété et de la mise en œuvre globale de ce plan et veille à ce que les contractants principaux mettent en œuvre les éléments applicables de ce plan. • Commande et gère les spécialistes de l'écologie, le cas échéant.
Soutien à l'équipe Mamou Ressources Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir un soutien technique aux responsables départementaux de Mamou Ressources et aux sous-traitants afin de garantir le respect des bonnes pratiques de gestion et des procédures connexes. • Procéder à des inspections régulières du site et superviser la mise en œuvre des mesures d'atténuation. • Assurer la liaison avec le chef de l'équipe environnementale afin d'identifier les cas où un soutien spécialisé est nécessaire. • Préparer des rapports environnementaux trimestriels et annuels comprenant des détails sur le respect des bonnes pratiques de gestion, les incidents, la surveillance et les progrès de la réhabilitation. • Veiller à ce que toutes les données relatives à la biodiversité, y compris les incidents, les mesures correctives et les données de surveillance, soient correctement enregistrées et communiquées. • Veiller à ce que le plan soit accessible à tous les employés et sous-traitants de Mamou Ressources. • Entreprendre des audits et des inspections périodiques des lieux de travail de Mamou Ressources et des sous-traitants en fonction des exigences de ce plan de gestion et des procédures connexes. • Signaler tous les risques, non-conformités et incidents.
Superviseur de la fermeture du Mamou Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir un soutien technique au directeur du département Mamou Ressources et aux sous-traitants afin de garantir la conformité avec le plan de fermeture de la mine, les BMP et les procédures connexes. • Veiller à ce que toutes les données relatives à la restauration soient correctement enregistrées et communiquées conformément au PGB • Veiller à ce que le plan soit mis à la disposition des employés et des sous-traitants de Mamou Ressources concernés. • Entreprendre des audits et des inspections périodiques des lieux de travail des Mamou Ressources et des sous-traitants en fonction des exigences du PGB et des procédures connexes. • Concevoir les projets de restauration et de réhabilitation conformément aux conditions environnementales approuvées et au PGB.
Mamou Ressources Directeurs de mines et d'usines	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les activités pertinentes soient entreprises conformément au plan de gestion et aux procédures connexes. • Veiller à ce que le personnel du département soit pleinement formé aux pratiques de gestion pertinentes, en particulier lorsqu'il travaille avec des espèces sensibles, des espèces végétales exotiques envahissantes et de la faune piégée. • Veiller à ce que les enquêtes sur les incidents soient menées et fassent l'objet d'un rapport.
Tous les employés de Mamou Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Minimiser l'impact de leurs activités sur la biodiversité dans la mesure du possible et du raisonnable. • Se conformer aux politiques et procédures de la société Mamou Ressources et aux exigences de ce plan. • Signaler au superviseur compétent les impacts réels et potentiels sur la biodiversité et les impacts connexes.
Tous les sous-traitants de Mamou Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que leurs activités soient conformes aux politiques et procédures de Mamou Ressources, y compris aux exigences en matière de gestion des aspects liés à la biodiversité, telles qu'elles sont définies dans ce plan. • Se conformer aux politiques et procédures de la société Mamou Ressources et aux exigences de ce plan. • Signaler au superviseur compétent les impacts réels et potentiels sur la biodiversité et les impacts connexes.

7.5 APPROCHE DE LA GESTION

Tableau 7.2 à Tableau 7.4 énumèrent les mesures de contrôle qui seront mises en œuvre dans ce cadre au cours des phases de construction, d'exploitation et de fermeture respectivement.

Les mesures d'atténuation pour la phase de construction sont incluses ci-dessous

TABLEAU 7.2 CONTRÔLES DE GESTION POUR LA BIODIVERSITÉ (CONSTRUCTION)

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol.3, Ch.7	Pendant la construction	<ul style="list-style-type: none"> Dans la mesure du possible, les activités de construction et d'excavation éviteront les périodes d'activité maximale des chimpanzés dans l'AI et ses environs, qui devraient se situer pendant la saison des pluies (mai à octobre), d'après les résultats de l'étude de base. Lorsque l'évitement n'est pas possible, des mesures appropriées seront mises en œuvre pour minimiser les perturbations. 	Contractants ESG	Plan de Gestion de la Biodiversité
Vol.3, Ch.7	Avant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Un plan de gestion de la biodiversité spécifique au site doit être élaboré et mis en œuvre. Au minimum, le PGB doit : <ul style="list-style-type: none"> Prévoir un système de contrôle des documents pour toutes les actions liées à la biodiversité, y compris la tenue d'un registre des incidents et des observations relatifs à la biodiversité. Relier les registres d'incidents ou les rapports de mise en œuvre à une base de données SIG. Fournir des méthodes appropriées ainsi qu'une description détaillée de la manière dont les activités de mobilisation et de défrichage doivent être menées pour réduire la destruction inutile de l'habitat et la perte de faune, y compris une ligne directrice sur les procédures de défrichage du site et de manipulation de la faune - cette dernière incluant des contrôles quotidiens avant les travaux pour retirer les animaux piégés et débusquer les autres animaux pendant la phase de pré-construction et de construction. Le PGB doit permettre de combler les lacunes et les limites actuellement identifiées, afin de permettre la détermination, la mise en œuvre et le suivi des exigences relatives à l'absence de perte nette et au gain net. Détailler les actions de protection de l'habitat, les actions spécifiques aux espèces, le cas échéant, l'amélioration de l'habitat et des services écosystémiques, les protocoles de suivi et d'établissement de rapports. Soit intégrer un plan de réhabilitation complet et détaillé, soit déterminer les actions et exigences en matière de réhabilitation de la biodiversité à intégrer dans le plan de réhabilitation du site. Inclure des possibilités d'identifier la nécessité d'un transfert d'espèces, y compris la flore prioritaire pour la conservation, conformément aux meilleures pratiques. Il s'agira également de prendre en compte la protection des espèces contre les impacts induits par l'immigration. Lorsque l'on travaille dans des zones légalement protégées et internationalement reconnues, les mesures de protection et d'amélioration des habitats seront étudiées et tout transfert sera discuté dans le cadre d'un engagement. 	Mamou Resources ESG	Plan de Gestion de la Biodiversité (PGB)

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Intégrer les priorités du PNHN (selon le plan de gestion 2021-2030 [en Projet]) y compris les actions de lutte contre la désertification, de conservation de l'équilibre du fleuve Niger et de son bassin versant supérieur, et de soutien à la conservation de la biodiversité et de la diversité culturelle de la Haute Guinée et au développement durable de la Haute Guinée. • Fournir un soutien financier et humain au PNHN et à d'autres zones protégées sélectionnées ainsi qu'à l'administration des forêts, former la fonction publique à la gestion durable des ressources naturelles et investir dans des équipements et des infrastructures supplémentaires pour permettre un contrôle et une surveillance plus efficaces au PNHN. 		
Vol.3, Ch.7	Avant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie d'atténuation du Projet doit être décrite dans un plan d'action pour la biodiversité (PAB) conçu pour obtenir des gains nets (GN) (soit par des compensations, soit par des programmes in situ). Un PAB est généralement divisé en plusieurs domaines, p. ex. le PAB-cadre, la stratégie de compensation de la biodiversité et le plan de gestion de la compensation de la biodiversité, etc. Le Plan de Gestion de mesures compensatoires pour la Biodiversité est l'un des documents les plus avancés qui définissent la mise en œuvre des compensations. • Dans le cas où aucun PAB n'est disponible avant les travaux de pré-construction, rédiger des lignes directrices détaillées sur le nettoyage du site visant à permettre : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Une élimination minimale des habitats naturels et de grande valeur. ◦ Une perte minimale de la végétation capable de prévenir l'érosion et d'optimiser l'infiltration des eaux de pluie. ◦ La perte minimale d'arbres adultes : ◦ D'éviter le déboisement des arbres indigènes dont le tronc a un diamètre supérieur à 50 cm et/ou une hauteur supérieure à 5 m lorsque ces arbres se trouvent à l'extérieur de l'infrastructure minière. ◦ De minimiser le défrichage des arbres indigènes dont le tronc a un diamètre supérieur à 20 cm lorsque ces arbres se trouvent en dehors de l'infrastructure minière. ◦ D'empêcher la perte de connectivité des zones humides - c.-à-d. pas de modification des schémas naturels de ruissellement et de drainage souterrain - cela peut impliquer que des cours d'eau ou des drainages doivent être détournés, p. ex. autour de la mine à ciel ouvert de Bankan Creek, et que le drainage de toutes les routes de transport et autres doit garantir l'absence de concentration ou d'obstruction des flux d'eau de surface et souterrains. ◦ Une procédure optimale de manipulation et de traitement potentiel de la végétation, de la terre végétale et du sous-sol déblayés. 	Contractants ESG	Plan d'action pour la biodiversité (PAB)

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<ul style="list-style-type: none"> ◦ La perte minimale de services écosystémiques. ◦ L'alignement complet sur la législation nationale et locale. ◦ D'établir un lien avec le plan d'intervention d'urgence et le plan de gestion des déchets pour contenir les déversements imprévus ou d'autres événements imprévus. ◦ D'établir un lien avec les plans de gestion des sols et de l'eau. • Contrôler la circulation et les limitations de vitesse • Définir des plages horaires explicites, pendant lesquelles la circulation est interdite (par exemple, la nuit), sauf en cas d'urgence (la prévisibilité facilite les déplacements de la faune et des chimpanzés). • Éviter de placer des débris ou des matériaux autour de la base des grands arbres. • Retirer et remettre en état immédiatement toute route d'accès ou route temporaire une fois l'utilisation terminée. 		
Vol.3, Ch.7	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • L'abattage et l'élagage des arbres doivent être effectués de sorte que les matériaux abattus tombent de manière prévisible loin des habitats sensibles situés en dehors du périmètre de la construction. • Récolter dans les zones à déboiser toutes les petites plantes indigènes, p. ex. les orchidées, qui peuvent être conservées dans des pépinières, récolter les graines et les organes de stockage souterrains pour les cultiver et les réhabiliter ultérieurement, dresser un inventaire des espèces d'herbes, d'arbustes et d'arbres souhaitables dans les zones environnantes au cours des cinq premières années d'exploitation minière. • Créer une pépinière d'espèces indigènes sur le site recueillant les espèces collectées et/ou souhaitables, en privilégiant les arbres et autres espèces nécessaires à la réhabilitation. Cela pourrait également se faire en collaboration avec les membres de la communauté. • Les espèces végétales considérées comme menacées du point de vue de la conservation, classées CR, EN ou VU par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ou connues pour être RR, doivent idéalement être propagées et replantées sur d'autres sites contrôlés par le Projet afin de préserver leur existence. • Dégradation de l'habitat, fragmentation et effets de lisière dans les zones entourant le Projet - Sauvegarder et réhabiliter les habitats à haute valeur de conservation dans les zones entourant le Projet, en particulier les habitats importants pour les chimpanzés de l'Ouest, notamment les forêts-galeries, les forêts ouvertes et savanes boisées. 	Contractants ESG	Plan de Gestion de la Biodiversité (PGB) / audits du site

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<ul style="list-style-type: none"> • Travailler avec l'OGPNR afin de développer des corridors d'habitat entre les habitats en bon état, y compris les zones clés pour la biodiversité au sein du PNHN comme les forêts classées de Tamba et de L'Amana et le site Ramsar Niger-Niandan-Milo et le site Ramsar Niger-Mafou. • Éviter et réduire autant que possible la destruction des cours d'eau, des drainages saisonniers et des zones humides saisonnières ou modifiées en plaçant toutes les infrastructures liées à la mine en dehors de ces zones. • Éviter de placer des infrastructures associées à l'exploitation minière dans les étangs ou à moins de 50 m de ceux-ci. • Lorsque les routes d'accès ou de transport doivent traverser des zones humides et des plaines d'inondation, il faut veiller à ce qu'un drainage souterrain suffisant (matelas de drainage et/ou caniveaux) soit installé sur toute la largeur de la zone humide afin de garantir la connectivité des zones humides (également pour la petite faune vivant sous la route) et le maintien des flux naturels de surface/subsurface. • Lorsque les routes d'accès ou de transport doivent traverser des cours d'eau saisonniers ou pérennes, il convient de veiller à ce qu'un nombre suffisant de ponceaux, plus larges que la rivière ou le cours d'eau, soit installé sous la route afin de garantir un écoulement sans restriction de l'eau, même en cas de précipitations extrêmes. Idéalement, ces ponceaux auront suffisamment d'espace à côté de la rivière pour permettre le passage sûr et sec de la petite faune (ce qui n'est pas le cas lors d'événements pluvieux extrêmes). • La conduite hors route est interdite dans tout type de cours d'eau, de rivière ou de zone humide. • La durée des activités de construction au niveau des passages de cours d'eau sera aussi courte que possible. • Des mesures de stabilisation seront prises le cas échéant (p. ex. nattes, palplanches). • Veiller à ce que l'érosion accélérée soit détectée et corrigée rapidement grâce à des inspections de routine et des inspections spécifiques après toutes les fortes précipitations. • Veiller à ce que le contrôle de l'érosion soit continuellement assuré sur toutes les surfaces modifiées en pente. • Les travaux de défrichement doivent être réalisés de préférence en dehors de la saison humide et doivent être interrompus entre le crépuscule et le lever du soleil. 		

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol.3, Ch.7	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographier et délimiter clairement toutes les zones interdites, y compris les zones d'importance culturelle (voir les mesures de gestion du patrimoine culturel pour plus de détails). • La limite autorisée de toute zone à défricher ou à travailler doit être délimitée, et aucun mouvement de véhicules ou de machines ne sera autorisé en dehors de cette délimitation. <ul style="list-style-type: none"> ◦ À moins que la zone défrichée ne doive être utilisée pour des aménagements en dur ou des conversions permanentes (p. ex. routes et supports de pylônes), il faut éviter de passer au bulldozer et de niveler la zone, sauf si cela est absolument nécessaire pour permettre la circulation des machines - il est préférable d'écraser la végétation restante après le défrichage plutôt que de perturber excessivement la couche arable. ◦ Les machines et véhicules lourds ne seront pas autorisés à circuler à l'intérieur de tout type de zone humide (saisonnière ou pérenne), à moins qu'il ne s'agisse de routes d'accès dûment construites. Aucune conduite hors route ne sera autorisée en dehors des zones désignées. ◦ Dans la mesure du possible, la biomasse défrichée sera traitée sur place dans les 72 heures suivant le défrichage, et l'utilisation des différents types de matériaux (grumes, branches, broussailles) sera déterminée à l'avance. Par exemple, les grumes pourront être utilisées à des fins commerciales, les branches être données comme bois de chauffage et les broussailles pourront être transformées en paillis ou en paquets de broussailles. Il ne sera pas toléré que les matériaux déblayés étouffent l'habitat naturel à l'extérieur du périmètre du Projet. 	Contractants ESG	Plan de Gestion de la Biodiversité (PGB) / audits du site
Vol.3, Ch.7	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Seules les machines essentielles fonctionneront entre le crépuscule et le lever du soleil, et uniquement pendant la phase d'exploitation, ce afin de réduire les collisions avec la faune. Tout autre mouvement nocturne de véhicules vers ou autour du site sera limité aux situations d'urgence ou aux mouvements de véhicules approuvés préalablement. • L'éclairage nocturne sera limité aux zones essentielles et dirigé vers les zones opérationnelles actives. • Les zones sensibles pour les espèces animales doivent être évitées dans la mesure du possible. 	Contractants ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan de Gestion de la Biodiversité (PGB) / audits du site
Vol.3, Ch.7	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Le dynamitage sera effectué dans les limites de sécurité en matière de bruit et de vibrations pour les poissons et les animaux terrestres, comme indiqué dans le PAB. 	Contractants ESG	Plan de Gestion de la Biodiversité

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<ul style="list-style-type: none"> Contrôle de la contamination des stériles par l'azote - Le dynamitage sera contrôlé de sorte à minimiser la présence d'azote résiduel dans les stériles. Des contrôles peuvent être utilisés pour limiter le gaspillage à 1 % ou moins. Tout déversement de nitrate d'ammonium sera nettoyé avant le dynamitage. L'utilisation intensive d'émulsion ou d'ANFO lourd limitera les possibilités de déversement. Le niveau de déperdition prévu n'entraînera pas de niveaux de nitrates dans les eaux de ruissellement ou d'infiltration des stériles dépassant les critères de conception du Projet. Les mesures susmentionnées réduiront le risque et l'impact sur les eaux souterraines du dynamitage, ainsi que des ZSS où les stériles contaminés par les nitrates seront stockés. 	SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL Exploitation minière	(PGB) / audits du site
Vol.3, Ch.7	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Les lignes de transmission à haute tension seront équipées de déviateurs de vol, de dispositifs anti-perchage et de volets améliorant la visibilité. 	Contractants ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan de Gestion de la Biodiversité (PGB) / audits du site
Vol.3, Ch.7	Avant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Traitement des eaux usées domestiques - Le traitement des eaux usées domestiques sera assuré par un réacteur à disques biologiques ou similaire, et les boues et effluents seront déversés dans la station d'épuration. Un plan de gestion de l'eau sera élaboré afin de minimiser l'impact sur les systèmes naturels en gérant l'utilisation de l'eau, en évitant l'épuisement des aquifères et en minimisant les impacts. Veiller à ce que le plan de gestion de l'eau à élaborer tienne compte des débits écologiques minimaux et des besoins en eau des habitats, et que les prélèvements d'eau ne dépassent pas ces seuils. 	Mamou Resources Contractants ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan de gestion de l'eau
Vol.3, Ch.7	Avant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Un modèle préliminaire (statique) de bilan hydrique annuel moyen a été développé pour la mine proposée afin de déterminer les volumes excédentaires potentiels d'eau, tenant compte des apports estimés des eaux de ruissellement, de l'assèchement de la mine, des précipitations directes et de l'eau récupérée du circuit d'eau de l'usine de traitement, ainsi que des rejets dans les résidus, des pertes par évaporation et de la suppression des poussières. Le bilan hydrique fait apparaître un excédent résultant de la combinaison des apports de la nappe phréatique et du ruissellement généré sur le site (après pertes). 	Exploitation minière ESG	Équilibre de l'eau
Vol.3, Ch.7	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Approvisionnement en eau douce - L'eau douce pour le site minier proviendra principalement d'un mélange de précipitations et de forages d'eau souterraine 	Contractants Exploitation minière	Plan de Gestion de l'eau

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<p>(restant à identifier mais situés dans l'AI) et non de cours d'eau de surface (dans la mesure du possible).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le démarrage de l'usine, des bassins de rétention seront construits suffisamment tôt pour que le stockage de l'eau soit suffisant pour répondre aux besoins de démarrage de l'usine. En cas de besoin, un système de captage d'eau souterraine fournira un complément d'eau. Durant la phase de préproduction, la demande en eau douce devrait être deux fois plus importante que pendant la phase d'exploitation, en raison de l'augmentation du nombre de travailleurs et des travaux de construction. • Traitement et réutilisation de l'eau - Une station de traitement de l'eau sera installée pour traiter l'eau excédentaire provenant du parc à résidus secs, en vue de sa réutilisation comme eau d'appoint pour les opérations minières. Les rejets de la station d'épuration des eaux usées sont dirigés vers un bassin d'eau de procédé. Toute eau excédentaire rejetée par le bassin d'eau de procédé dans l'environnement devra satisfaire aux critères de conception environnementale appropriés pour le rejet d'effluents et respecter les limites maximales admissibles applicables avant le rejet. Les spécifications de la STEP seront déterminées lors de la phase de conception du Projet, tout en tenant compte des variations saisonnières du débit et de la qualité de l'eau ambiante dans le cours d'eau récepteur au niveau de l'exutoire de la STEP. • Bacs à huile et à graisse - Des bacs à huile et à graisse ou des puisards efficaces seront installés et entretenus dans les installations de ravitaillement en carburant, les ateliers, les dépôts de carburant et les zones de confinement. Des kits de lutte contre les déversements seront disponibles avec des plans d'intervention en cas d'urgence. La qualité de l'eau dans les systèmes de stockage ouverts (par exemple, les zones de lixiviation, les bassins de décantation) sera basée sur les résultats d'une évaluation des risques spécifique au site et des mesures de contrôle appropriées seront mises en place pour atténuer les risques ou respecter les valeurs des valeurs indicatives ESS de la SFI en matière d'effluents. • Décharges de stériles - Toutes les zones de stockage de stériles seront équipées de pièges à sédiments et de puisards intégrés dans leur conception afin de recueillir les eaux de ruissellement pendant la construction. • Gestion du cyanure - Avant d'éliminer les résidus du CIL, la destruction du cyanure sera effectuée conformément aux consignes EHS de la SFI. • Le lavage des véhicules du Projet dans les cours d'eau de surface à l'intérieur et autour du Projet sera interdit. Tous les véhicules du Projet doivent être lavés dans les stations de lavage prévues à cet effet sur le site. Ces aires de lavage 	ESG	Biodiversité/ audits du site

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<p>doivent être équipées de bacs à huile/graisse et de pièges à sédiments pour les eaux grises.</p> <ul style="list-style-type: none"> Des installations adéquates d'élimination des déchets et de lavage doivent être mises en place pour éviter l'abandon de débris, la défécation dans la brousse et la pollution qui en découle. Alignement sur les meilleures pratiques internationales - veiller à ce que les mesures d'atténuation prévues incluent un confinement suffisant ainsi qu'une gestion des eaux pluviales autour de toutes les installations de stockage de résidus, des décharges de stériles et des zones de stockage de matériaux potentiellement polluants, et à ce que les bassins de collecte associés soient convenablement recouverts d'un revêtement. Les surfaces minières déblayées et scellées doivent être équipées de systèmes de drainage des eaux pluviales suffisants - alignés sur le plan de gestion de l'eau - pour éviter tout rejet direct dans l'environnement. Les eaux pluviales doivent plutôt être contenues dans un bassin de rétention étanche et réutilisées si possible, ou traitées avant d'être rejetées de manière contrôlée dans l'environnement. Si la surface inférieure du ponceau est scellée pour assurer sa stabilité, il faut installer un gabion-matelas pour ralentir et dissiper l'eau sur le bord aval du ponceau. 		
Vol.3, Ch.7	Avant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les zones tampons environnementales (ZTE) suivantes : <ul style="list-style-type: none"> 1km autour du fleuve Niger. 100 m pour les cours d'eau et les zones humides, y compris les zones humides saisonnières et modifiées. Les travaux dans les zones tampons ne pourront être entrepris qu'en vertu d'une autorisation interne ou, le cas échéant, d'un permis externe. 	Contractants ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Conception détaillée
Vol.3, Ch.7	Avant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Les déversements de produits chimiques dangereux et les déversements importants d'hydrocarbures doivent être contenus de toute urgence, car ils sont extrêmement toxiques pour la biodiversité, et traités conformément au plan de gestion des déchets dangereux afin d'éviter que ces produits chimiques ne se répandent dans les habitats environnants. Le contrôle des déversements susmentionné doit également être mis en œuvre en cas d'accident imprévu ou de panne de machines, de véhicules ou de camions (y compris le long des itinéraires de transport en dehors de l'aire d'influence), notamment lorsque les camions transportent des hydrocarbures et des produits chimiques. Les zones où se produisent des déversements de contaminants du sol doivent être excavées (jusqu'à la profondeur de la contamination) et remises en état de manière appropriée. Si un autre déversement mineur se produit, il doit être nettoyé dès que possible, mais au cours de la même période de travail, et la 	Contractants ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan d'Intervention d'Urgence/ Audit du site

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		zone contaminée doit être remise en état. Tous les matériaux contaminés doivent être traités et nettoyés de manière appropriée, de préférence à l'aide de bio-piles lorsque cela est possible. Les zones de stationnement et d'exploitation doivent être régulièrement inspectées pour détecter les fuites d'huile et être recouvertes d'une couche imperméable ou absorbante ou de bacs à graisse (avec le contrôle nécessaire des eaux de ruissellement) si des fuites d'huile et de carburant sont très probables.		
Vol.3, Ch.7	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • En accord avec le Plan de gestion de la qualité de l'air, veiller à ce que : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Des mesures de contrôle de la poussière soient rapidement et continuellement mises en œuvre sur toutes les surfaces routières non revêtues. ◦ Les zones défrichées soient surveillées pour détecter les niveaux élevés de poussière ; des mesures de contrôle des poussières seront mises en œuvre en cas de vent fort. ◦ Les émissions de poussières provenant des décharges de stériles et des installations de stockage des résidus doivent être surveillées en permanence. Des mesures de contrôle doivent être mises en œuvre en cas de vent fort et si les niveaux de poussières dépassent régulièrement les niveaux acceptables. • Les émissions des véhicules, des machines et des systèmes de production d'énergie doivent être maintenues au niveau le plus bas possible (voir les mesures d'atténuation de la qualité de l'air et des changements climatiques). Il conviendra de déterminer un seuil de vitesse du vent au-delà duquel aucune explosion ne sera autorisée. Ce seuil de vent doit être inférieur pour les vents susceptibles de transporter des poussières vers le fleuve Niger ou les habitats forestiers protégés/plus intacts au sud-ouest de l'AI. 	Contractants ESG SST	Plan de gestion de la qualité de l'air / audits du site
Vol.3, Ch.7	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les mesures d'atténuation de la biodiversité soient incorporées et fassent l'objet de références croisées adéquates dans tous les plans de gestion et politiques pertinents, et à ce qu'elles soient transmises à tous les sous-traitants employés pour les projets. • Intégrer la gestion de la biodiversité dans les futurs projets communautaires afin de faciliter les efforts combinés de réhabilitation et d'amélioration. 	ESG	Plan de Gestion de la Biodiversité/ audits du site
Vol.3, Ch.7	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'engagement des parties prenantes spécifiques aux espèces pendant toute la durée du Projet, notamment avec le Centre de conservation des chimpanzés et la Fondation pour les chimpanzés sauvages, afin de mieux comprendre les tendances et les comportements des chimpanzés au niveau local, ainsi que les meilleures pratiques en matière de mesures d'atténuation. 	ESG	Plan d'engagement des parties prenantes

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol.3, Ch.7	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir pour une supervision sur place dans les zones de travail afin d'identifier les principales sensibilités en matière de biodiversité et d'évaluer les options d'atténuation possibles. • Le personnel ESG désigné assistera les contractants dans la mise en œuvre des mesures du plan de gestion environnementale et sociale (PGES), y compris le micro-siting pour éviter/réduire les effets sur la biodiversité. Il s'agira notamment d'identifier la nécessité d'un transfert d'espèces, y compris de la flore prioritaire, conformément aux meilleures pratiques, ou la nécessité de déplacer la faune. Il s'agira également de prendre en compte la protection des espèces contre les impacts induits par l'immigration. Les mesures de protection et d'amélioration des habitats seront étudiées et tout transfert sera discuté. Réaliser des études préalables au défrichement dans toutes les zones afin d'éviter la perte de populations connues et nouvellement enregistrées, ou d'aires de repos d'espèces CR, EN et RR. • Veiller à ce que les préoccupations en matière de biodiversité soient intégrées de manière adéquate dans toutes les formations d'initiation présentées à l'ensemble du personnel du Projet, du personnel de construction, y compris les sous-traitants, ainsi qu'aux visiteurs du site. <ul style="list-style-type: none"> ◦ Le matériel d'initiation comprend suffisamment de supports visuels pour faire apparaître clairement les sensibilités à la biodiversité. ◦ Les documents d'initiation doivent indiquer clairement qu'une politique stricte d'interdiction du braconnage, de la chasse et de l'exploitation forestière illégale, y compris l'interdiction du commerce de matériaux récoltés dans la nature auprès des communautés locales, sera appliquée par l'ensemble du personnel et des contractants qui travaillent sur le Projet ou les sites associés ou qui s'y rendent. Il doit être clair pour tous que la possession, l'achat, le commerce ou la collecte d'animaux sauvages (morts, vivants, parties du corps, os, etc.) ou de ressources forestières légalement protégées, menacées ou répertoriées par la CITES sont strictement interdits à l'ensemble du personnel du Projet ainsi qu'aux sous-traitants. Lorsque certains aspects du Projet ne sont pas fixes, il conviendra de d'aligner les routes et les installations des microsites, à minimiser les décharges, les carrières, etc. afin d'éviter ou de réduire les effets sur la biodiversité et en particulier sur les habitats et les espèces de grande valeur et les zones clés pour la nidification, la reproduction, la recherche de nourriture et l'hébergement. • Les zones de haute importance pour la conservation situées à proximité, mais en dehors du périmètre physique de l'exploitation minière, doivent être clairement délimitées à l'aide de barrières et de panneaux appropriés afin de garantir qu'il 	Contractants ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan de Gestion de la Biodiversité/ audits du site

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<p>n'y aura plus d'empiètement ou de perturbation. Toute infraction sera signalée et des sanctions appropriées seront prises à l'encontre du personnel ou des sous-traitants en infraction. Il est interdit d'allumer des feux ouverts pour cuisiner ou à toute autre fin, sauf dans des zones spécifiquement désignées et sécurisées, ce afin d'éviter les feux de brousse accidentels. Veiller à ce que le risque d'incendie pour la biodiversité soit correctement pris en compte dans le plan d'intervention d'urgence et de gestion des risques d'incendie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer un programme dans le cadre d'un accord formel avec le MEDD-OGPNRF pour améliorer la qualité des habitats dans la zone centrale de conservation et renforcer la connectivité avec d'autres zones importantes pour la biodiversité (p. ex. les forêts classées de L'Amana et de Tamba). • L'habitat prioritaire des chimpanzés (forêt-galerie, forêt ouverte et savane boisée) situé en dehors du périmètre physique direct du Projet doit être évité, en particulier là où se trouvent des nids. • Continuer à financer le programme annuel de gestion des incendies du PNHN et examiner la faisabilité et l'efficacité en collaboration avec le PNHN. • Toutes les excavations seront protégées par des barrières appropriées afin d'empêcher la faune d'y accéder, inspectées pour détecter la présence potentielle de faune piégée avant la reprise des activités, et seront fermées dès que possible. • Lorsque des sites de reproduction d'espèces de grande et moyenne valeur sont identifiés, le spécialiste écologique du site donnera des conseils sur les mesures d'atténuation appropriées (p. ex., le calendrier des travaux, les zones tampons). Veiller à ce que la faune soit évacuée des sites avant le début de la journée de travail, protéger les excavations ouvertes et les inspecter chaque matin pour s'assurer que la faune potentiellement piégée est délivrée à temps. Rédiger une procédure de manipulation de la faune qui tienne compte des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Retrait en toute sécurité de la faune potentiellement dangereuse, ◦ Traitement des interactions indésirables potentielles entre l'homme et la faune, ◦ Déplacement en toute sécurité de la faune, ainsi que ◦ Manipulation et traitement appropriés et rapides de la faune potentiellement blessée ; ou, si l'euthanasie est la seule option, veiller à ce qu'elle soit effectuée conformément aux meilleures pratiques. Pour ce faire, il convient d'identifier les centres de traitement de la faune, les personnes ou les installations de réhabilitation les plus proches des différentes sections de l'AI, et d'organiser des actions et des accords d'intervention en cas d'urgence, le cas échéant. Des limites de vitesse strictes seront respectées pour toutes les machines et tous les véhicules en mouvement, conformément aux meilleures 		

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<p>pratiques internationales. Une équipe d'intervention rapide dûment formée doit être identifiée ou entraînée pour être prête à intervenir en cas de rencontre avec des animaux sauvages, en particulier des serpents et des espèces menacées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Idéalement, cette équipe sera également utilisée pour débusquer les animaux sauvages avant le déblaiement ou la reprise matinale des activités sur le site. ◦ Cette équipe doit également être équipée du matériel et des EPI appropriés afin de manipuler la faune sans risquer de morsures par des animaux venimeux ou porteurs de maladies. ◦ Les autorités vétérinaires locales spécialisées seront engagées pour donner des conseils sur l'identification des maladies transmissibles par les animaux (p. ex. la rage) et seront chargées de capturer et d'euthanasier ces animaux et d'éliminer leurs dépouilles de manière appropriée. 		
Vol.3, Ch.7	Avant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier la possibilité d'établir des accords de conservation communautaires entre Mamou Resources, les villageois et l'Office Guinéen des Parcs Nationaux et Réserves de Faune (OGPNRF) afin d'améliorer la qualité et l'habitat critique dans certaines zones de conservation centrales du PNHN. 	Mamou Resources ESG OGPNRF	Accords de conservation communautaire
Vol.3, Ch.7	Avant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, élaborer une stratégie de compensation de la biodiversité alignée sur la hiérarchie des mesures d'atténuation et sur les bonnes pratiques, réglementations et normes internationales pertinentes. 	ESG	Stratégie de compensation pour la biodiversité
Vol.3, Ch.7	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Un registre des incidents concernant la faune doit être tenu pendant la phase de mobilisation et de construction, indiquant la date, le lieu (aussi précis que possible), l'heure, l'espèce et le nombre d'individus concernés, ainsi que toute note supplémentaire. Ce registre doit préciser : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Si, lors d'un incident, un animal a été tué, en expliquant pourquoi cela s'est produit et comment cela peut être évité à l'avenir. ◦ Si un animal a été blessé, en plus de ce qui précède, ce qui a été fait pour aider l'animal blessé, ainsi que les mesures de suivi prises (et les résultats de ces mesures). ◦ Si des blessures ont été subies par des personnes à la suite d'un incident animalier, des informations sur les raisons de cet incident, sur les mesures prises pour aider la ou les personnes affectées et éventuellement éloigner ou retirer l'animal ou les animaux, et sur la manière dont cet incident aurait pu être évité. 	Contractants ESG	Registre des incidents impliquant des animaux sauvages

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Les preuves photographiques de tous les incidents faunistiques doivent être soumises avec l'incident rapporté. ◦ À partir des données collectées au fil du temps, identifier les points chauds spécifiques pour lesquels des mesures supplémentaires de surveillance et de contrôle doivent être mises en œuvre. 		
Vol.3, Ch.7	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Des efforts seront faits pour minimiser l'empreinte des activités de courte durée et/ou des infrastructures linéaires pendant les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement de la mine. • Les efforts visant à minimiser l'empreinte globale de l'exploitation minière consisteront notamment à regrouper les infrastructures dans une même servitude ou les mêmes zones et/ou aussi près que possible des perturbations physiques existantes et prévues à long terme. Cela permettra également de réduire la fragmentation des habitats naturels. • Les mesures d'atténuation prévues dans les chapitres sur le sol, les eaux souterraines et les eaux de surface s'appliquent également à la biodiversité. • Dans le cadre des efforts visant à stopper la propagation des espèces exotiques et invasives, les stocks de terre végétale seront régulièrement inspectés pour détecter la présence d'espèces végétales exotiques et invasives, et seront débarrassés de ces espèces avant que le matériel de régénération ne soit formé et/ou que les plantes n'aient pu établir des racines étendues. • Dans le cadre des efforts de réhabilitation, viser à imiter la dynamique de la végétation naturelle, p. ex. en veillant à ce que de petites touffes d'espèces arbustives et arborescentes soient plantées dans les prairies pionnières afin de favoriser la succession naturelle et la stabilité des pâturages réhabilités. • Avant toute réhabilitation, l'aménagement paysager des zones perturbées doit être entrepris de manière à garantir une rugosité de surface suffisante (par exemple, mélange de terre végétale avec 40 à 60 % de fragments de stériles non-PA) qui contribuera à prévenir le début de l'érosion par les ruisseaux ou les ravines (ou pire), en particulier dans les zones en pente, mais l'aménagement paysager doit également se fonder dans les schémas de ruissellement et de drainage naturels. • Remettre en état et revégétaliser toutes les zones perturbées progressivement au cours de toutes les phases de l'activité de la mine, c'est-à-dire la construction, l'exploitation et le démantèlement. Cela se fera conformément à un plan de réhabilitation qui doit être élaboré par un spécialiste dûment qualifié et complété par le PAB. • Des discussions sur la boîte à outils seront organisées à l'intention des équipes de construction, afin de les informer de l'importance de la biodiversité dans les 	Contractants ESG	Plan de Gestion de la Biodiversité/ audits du site

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<p>zones de travaux et d'identifier les zones clés. La nécessité de travailler de manière à éviter/réduire les effets sur la biodiversité, en particulier dans les zones sensibles, sera soulignée, y compris la manière dont les mesures doivent être correctement mises en œuvre, y compris les mesures de contrôle de la chasse et du braconnage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les plans de gestion des eaux de surface et des eaux souterraines, ainsi que l'utilisation globale de l'eau, doivent être alignés sur les besoins et les sensibilités de la biodiversité (et à ce titre, le PAB et les plans de surveillance connexes, p. ex. la surveillance de la qualité de l'eau, devraient également intégrer des indicateurs aquatiques tels que les diatomées et les macroinvertébrés, qui sont plus à même d'indiquer les sources de pollution que les paramètres physiques en eux-mêmes). • Les reliefs définitifs seront drainés librement, ne formeront pas de barrages ou d'étangs et tiendront compte de la sécurité publique, de la sécurité de la faune, des habitats antérieurs aux perturbations et de leur utilisation bénéfique future. • Entreprendre dès que possible la réhabilitation de la forêt galerie riveraine ou d'autres types de végétation riveraine. Dans la mesure du possible, il convient d'étendre la largeur de la végétation riveraine boisée par le biais de programmes de reboisement, afin d'améliorer leur fonction de corridor écologique et leur capacité à filtrer les eaux de ruissellement. Lorsque des systèmes de zones humides modifiés ou dégradés se trouvent dans la zone contrôlée par le Projet, il conviendra de s'efforcer de rétablir la végétation naturelle des zones humides, composée principalement d'herbes et de carex, afin de permettre à ces zones de jouer leur rôle d'atténuation des crues et d'écosystèmes filtrant l'eau. 		
Vol.3, Ch.7	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Il doit être clair pour tous que la possession, l'achat, le commerce ou la collecte d'animaux sauvages (morts, vivants, parties du corps, os, etc.) ou de ressources forestières légalement protégées, menacées ou répertoriées par la CITES sont strictement interdits à l'ensemble du personnel du Projet ainsi qu'aux contractants. • Interdiction de la pêche dans les rivières et les ruisseaux pour tous les travailleurs. • Dans les zones connues pour être des corridors pour la faune, p. ex. les forêts riveraines, ou dans les zones connues grâce à la surveillance régulière de la faune, des inspections régulières seront effectuées pour détecter la présence de collets et les enlever. • Explorer, avec les parties prenantes et les partenaires concernés, des solutions de rechange viables en matière de moyens de subsistance afin d'atténuer la 	Contractants ESG Parties prenantes	Plan de Gestion de la Biodiversité/ audits du site

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol.3, Ch.7	Pendant la phase de construction	<p>dépendance croissante à l'égard de la faune rare en tant que source de protéines.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Empêcher l'établissement de Plantes Exotiques Envahissantes (PEE) : • Avant d'être autorisés à pénétrer sur le site, tous les engins, véhicules de toute taille et équipements utilisés hors de la Guinée et susceptibles d'être contaminés par de la terre, des matières fécales ou d'autres graines, champignons et autres végétaux potentiellement dangereux doivent être lavés dans une installation clôturée et contrôlée, les eaux grises étant ensuite collectées et évaporées, et les matériaux éliminés par lavage incinérés. • Tous les conteneurs arrivant sur le site doivent être inspectés par un responsable de l'environnement dûment qualifié avant d'être autorisés à pénétrer sur le site ; l'inspection recherchera toutes traces de terre, de matériel végétal, de champignons ou de traces d'infestation par des rongeurs ou des insectes. Les conteneurs présentant une telle contamination seront nettoyés avant d'être utilisés, et tous les résidus présents dans le conteneur ou provenant du nettoyage de son contenu seront incinérés. • Avant d'entrer dans les sites de stockage de la terre végétale ou après avoir quitté des zones infestées connues, les roues des grosses machines doivent être vérifiées et débarrassées des graines ou de tout matériel de régénération des plantes (en particulier des espèces dont les graines sont épineuses ou ressemblent à des boursouflures) afin de réduire l'introduction et la propagation de plantes exotiques invasives. Tout le matériel végétal enlevé doit être détruit en toute sécurité, p. ex. par solarisation des matériaux contaminés. <ul style="list-style-type: none"> ◦ Éviter d'utiliser des matériaux de remplissage provenant de zones où des plantes exotiques envahissantes sont établies. ◦ Créer un système de détection précoce et de contrôle des plantes susceptibles d'être introduites sur le site du Projet, en examinant par exemple ce qui pourrait être présent le long des itinéraires de transport et en disposant d'un guide d'identification de ces espèces. ◦ Lorsque des PEE sont introduites involontairement, elles doivent être retirées de l'environnement le plus rapidement possible. • Élaborer un protocole détaillé de lutte contre les ravageurs et les PEE dans lequel la séquence des méthodes et une liste des herbicides/pesticides préférés sont établies. Il doit contenir : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Un système de reporting et de contrôle des documents, ◦ Être lié au plan d'intervention d'urgence (en cas de déversement non planifié), 	Contractants ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan de Gestion de la Biodiversité/ audits du site

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Inclure un guide d'application des herbicides, par exemple : pas d'application par vent fort, avant la pluie ou entre 9h00 et 17h00, taux de mélange avec l'adjuvant, l'eau et le colorant, méthodes et équipement d'application, ◦ Inclure toutes les fiches de données de sécurité des herbicides, ◦ Identifier les besoins spécifiques en matière de formation et/ou de certification du personnel impliqué dans le contrôle de la PEE, ◦ Affiner les responsabilités, les besoins en matière de suivi et de reporting si nécessaire, ◦ La lutte la plus efficace contre les plantes exotiques consiste à combiner plusieurs méthodes dans le cadre d'une approche de gestion intégrée : ◦ La lutte mécanique contre les PEE comprend le fauchage, le binage, la culture et l'arrachage manuel. Cette méthode demande plus de travail et de temps, mais c'est celle que l'on préfère. Dans la mesure du possible, la lutte mécanique doit être appliquée avant que les plantes cibles ne fleurissent et ne fructifient. Si du matériel reproductif est présent, il doit être détruit de la manière la plus pratique possible - notez que l'incinération à grande échelle du matériel peut être interdite ou excessivement risquée ; la solarisation peut donc être une option. La lutte chimique contre les PEE comprend l'utilisation d'herbicides. Cela doit être entreprise avec prudence. Les composés des herbicides utilisés doivent être vérifiés et approuvés pour l'utilisation (également conformément à la législation nationale), en particulier dans les habitats naturels proches des ressources en eau et des personnes. Le choix des herbicides ou des pesticides doit tenir compte de l'étendue des espèces/organismes susceptibles d'être affectés, de la mobilité des ingrédients actifs dans les sols et l'eau, et de la durée résiduelle (persistance) des ingrédients actifs dans l'environnement. Éviter de stocker et de réutiliser la terre végétale provenant de zones fortement infestées par les PEE - utiliser plutôt cette terre pour le remblayage (à recouvrir de >20 cm de matériau) afin d'empêcher les banques de graines du sol de germer. ◦ Il en va de même pour les matériaux de construction tels que le sable et les agrégats, qui doivent provenir de zones non envahies par les PAI, ou être traités en conséquence en cas de présence de banques de semences de PAI dans le sol. ◦ L'inspection visuelle de toutes les zones à défricher avant le défrichement sera essentielle pour déterminer si des PEE sont présentes et comment les contrôler au mieux et empêcher leur propagation. ◦ La revégétalisation des zones perturbées avec une couche d'herbe basse et dense dès que possible, ou l'application initiale d'une couche dense et épaisse 		

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<p>de paillis ou de broussailles provenant de la végétation défrichée (non invasive) peuvent être utilisées pour empêcher l'établissement des PEE.</p> <ul style="list-style-type: none"> Il en va de même pour les matériaux de construction tels que le sable et les agrégats, qui doivent provenir de zones non envahies par les PAI, ou être traités en conséquence en cas de présence de banques de semences de PAI dans le sol. L'inspection visuelle de toutes les zones à défricher avant le défrichage sera essentielle pour déterminer si des PEE sont présentes et comment les contrôler au mieux et empêcher leur propagation. La revégétalisation des zones perturbées avec une couche d'herbe basse et dense dès que possible, ou l'application initiale d'une couche dense et épaisse de paillis ou de broussailles provenant de la végétation défrichée (non invasive) peuvent être utilisées pour empêcher l'établissement des PEE. 		

Des mesures d'atténuation supplémentaires pour la phase d'exploitation sont incluses ci-dessous.

TABLEAU 7.3 CONTRÔLES DE GESTION POUR LA BIODIVERSITÉ (PHASE OPÉRATIONNELLE)

Non.	Applicabilité / activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol. 3, Chp. 7	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation de l'habitat, fragmentation et effets de lisière dans les zones entourant le Projet - Sauvegarder et réhabiliter les habitats à haute valeur de conservation dans les zones entourant le Projet, en particulier les habitats importants pour les chimpanzés de l'Ouest, notamment les forêts-galeries, les forêts ouvertes et savanes boisées. Travailler avec l'OGPNR afin de développer des corridors d'habitat entre les habitats en bon état, y compris les zones clés pour la biodiversité au sein du PNHN comme les forêts classées de Tamba et de L'Amana et le site Ramsar Niger-Niandan-Milo et le site Ramsar Niger-Mafou. Surveiller l'étendue et l'état des habitats ainsi que la taille et la dynamique des populations d'espèces tout au long de la durée de vie du Projet, afin de permettre la restauration appropriée des habitats. D'autres études des chimpanzés doivent être menées pour estimer les populations de grands singes, notamment grâce à des études génétiques et d'échantillonnages à distance au moyen de pièges photographiques. Cela permettra de déterminer la disposition spatiale et la structure sociodémographique des communautés de chimpanzés qui se chevauchent avec l'AI. Ces informations continueront à guider les activités de construction et d'excavation, ainsi que les mesures d'atténuation, y compris la 	ESG Exploitation minière Traitement	Plan de Gestion de la Biodiversité/ audits du site

Non.	Applicabilité / activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<p>stratégie de compensation. pPour favoriser un démantèlement plus rapide et plus précoce des zones exploitées, les fosses devraient être remblayées dès que possible, leurs abords aménagés et revégétalisés (mais strictement sans les espèces exotiques et/ou envahissantes qui pouvaient être présentes avant l'exploitation minière).èDans le cadre des efforts de réhabilitation, viser à imiter la dynamique de la végétation naturelle, p. ex. en veillant à ce que de petites touffes d'espèces arbustives et arborescentes soient plantées dans les prairies pionnières afin de favoriser la succession naturelle et la stabilité des pâturages réhabilités.èAvant toute réhabilitation, l'aménagement paysager des zones perturbées doit être entrepris de manière à garantir une rugosité de surface suffisante (par exemple, mélange de terre végétale avec 40 à 60 % de fragments de stériles non-PA) qui contribuera à prévenir le début de l'érosion par les ruisseaux ou les ravines (ou pire), en particulier dans les zones en pente, mais l'aménagement paysager doit également se fonder dans les schémas de ruissellement et de drainage naturels.0Remettre en état et revégétaliser toutes les zones perturbées progressivement au cours de toutes les phases de l'activité de la mine, c'est-à-dire la construction, l'exploitation et le démantèlement. Cela se fera conformément à un plan de réhabilitation qui doit être élaboré par un spécialiste dûment qualifié et complété par le PAB.tLa collecte de semences d'espèces florales de grande valeur doit avoir lieu avant la construction et les spécimens doivent être stockés de manière appropriée en vue de leur utilisation dans le cadre de la réhabilitation.0Des discussions sur la boîte à outils seront organisées à l'intention des équipes de construction, afin de les informer de l'importance de la biodiversité dans les zones de travaux et d'identifier les zones clés. La nécessité de travailler de manière à éviter/réduire les effets sur la biodiversité, en particulier dans les zones sensibles, sera soulignée, y compris la manière dont les mesures doivent être correctement mises en œuvre, y compris les mesures de contrôle de la chasse et du braconnage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de limitations de vitesse pour les camions qui se rendent sur les chantiers et en sortent (à l'intérieur des bâtiments et sur les routes de village en mauvais état). 		
Vol. 3, Chp. 7	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Un plan de gestion de la biodiversité spécifique au site doit être élaboré et mis en œuvre. Au minimum, le PGB doit : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Prévoir un système de contrôle des documents pour toutes les actions liées à la biodiversité, y compris la tenue d'un registre des incidents et des observations relatifs à la biodiversité. ◦ Relier les registres d'incidents ou les rapports de mise en œuvre à une base de données SIG. 	ESG	Plan de Gestion de la Biodiversité/ audits du site

Non.	Applicabilité / activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Fournir des méthodes appropriées ainsi qu'une description détaillée de la manière dont les activités de mobilisation et de défrichage doivent être menées pour réduire la destruction inutile de l'habitat et la perte de faune, y compris une ligne directrice sur les procédures de défrichage du site et de manipulation de la faune - cette dernière incluant des contrôles quotidiens avant les travaux pour retirer les animaux piégés et débusquer les autres animaux pendant la phase de pré-construction et de construction. ◦ Le PGB doit permettre de combler les lacunes et les limites actuellement identifiées, afin de permettre la détermination, la mise en œuvre et le suivi des exigences relatives à l'absence de perte nette et au gain net. ◦ Détailler les actions de protection de l'habitat, les actions spécifiques aux espèces, le cas échéant, l'amélioration de l'habitat et des services écosystémiques, les protocoles de suivi et d'établissement de rapports. ◦ Soit intégrer un plan de réhabilitation complet et détaillé, soit déterminer les actions et exigences en matière de réhabilitation de la biodiversité à intégrer dans le plan de réhabilitation du site. • Inclure des possibilités d'identifier la nécessité d'un transfert d'espèces, y compris la flore prioritaire pour la conservation, conformément aux meilleures pratiques. Il s'agira également de prendre en compte la protection des espèces contre les impacts induits par l'immigration. Lorsque l'on travaille dans des zones légalement protégées et internationalement reconnues, les mesures de protection et d'amélioration des habitats seront étudiées et tout transfert sera discuté dans le cadre d'un engagement. Intégrer les priorités du PNHN (selon le plan de gestion 2021-2030 [en Projet]) y compris les actions de lutte contre la désertification, de conservation de l'équilibre du fleuve Niger et de son bassin versant supérieur, et de soutien à la conservation de la biodiversité et de la diversité culturelle de la Haute Guinée et au développement durable de la Haute Guinée. 		
Vol. 3, Chp. 7	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de la contamination des stériles par l'azote - Le dynamitage sera contrôlé de sorte à minimiser la présence d'azote résiduel dans les stériles. Des contrôles peuvent être utilisés pour limiter le gaspillage à 1 % ou moins. Tout déversement de nitrate d'ammonium sera nettoyé avant le dynamitage. L'utilisation intensive d'émulsion ou d'ANFO lourd limitera les possibilités de déversement. Le niveau de déperdition prévu n'entraînera pas de niveaux de nitrates dans les eaux de ruissellement ou d'infiltration des stériles dépassant les critères de conception du Projet. Les mesures susmentionnées réduiront le risque et l'impact sur les eaux souterraines du dynamitage, ainsi que des ZSS où les stériles contaminés par les nitrates seront stockés. Continuer à financer le 	Mamou Resources ESG	Plan de gestion du bruit et des vibrations / Audit du site

Non.	Applicabilité / activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		programme annuel de gestion des incendies du PNHN et examiner la faisabilité et l'efficacité en collaboration avec le PNHN.		
Vol. 3, Chp. 7	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un plan de gestion de l'eau maximisant les possibilités de réutilisation et de recyclage de l'eau dans le système de réticulation de l'eau de la mine afin de minimiser les prélèvements d'eau douce. Celui-ci comprendra : <ul style="list-style-type: none"> L'approvisionnement en eau douce proviendra principalement des précipitations et des forages d'eau souterraine, avec une certaine flexibilité pour utiliser les ressources en eau de surface disponibles pendant la saison des pluies de sorte à augmenter l'approvisionnement. Il n'est pas prévu d'extraire de l'eau du fleuve Niger. Traitement et réutilisation de l'eau excédentaire provenant de l'installation d'empilage à sec pour les besoins en eau du procédé et la suppression des poussières Rôle de soutien en matière de biodiversité, c'est-à-dire diversité/ vulnérabilité de l'habitat aquatique, de l'habitat riverain et des écosystèmes dépendant des eaux de surface face aux changements de volume, de vitesse et de niveau d'eau. Effectuer des mesures de débit aux endroits identifiés dans la zone d'étude. Un modèle préliminaire (statique) de bilan hydrique annuel moyen a été développé pour la mine proposée afin de déterminer les volumes excédentaires potentiels d'eau, tenant compte des apports estimés des eaux de ruissellement, de l'assèchement de la mine, des précipitations directes et de l'eau récupérée du circuit d'eau de l'usine de traitement, ainsi que des rejets dans les résidus, des pertes par évaporation et de la suppression des poussières. Le bilan hydrique fait apparaître un excédent résultant de la combinaison des apports de la nappe phréatique et du ruissellement généré sur le site (après pertes). Approvisionnement en eau douce - L'eau douce pour le site minier proviendra principalement d'un mélange de précipitations et de forages d'eau souterraine (restant à identifier mais situés dans l'AI) et non de cours d'eau de surface (dans la mesure du possible). Pour le démarrage de l'usine, des bassins de rétention seront construits suffisamment tôt pour que le stockage de l'eau soit suffisant pour répondre aux besoins de démarrage de l'usine. En cas de besoin, un système de captage d'eau souterraine fournira un complément d'eau. Durant la phase de préproduction, la demande en eau douce devrait être deux fois plus importante que pendant la phase d'exploitation, en raison de l'augmentation du nombre de travailleurs et des travaux de construction. Traitement et réutilisation de l'eau - Une station de traitement de l'eau sera installée pour traiter l'eau excédentaire provenant du parc à résidus secs, en vue de sa réutilisation comme eau d'appoint pour les opérations minières. Les rejets de la station d'épuration des eaux usées sont dirigés vers un bassin d'eau de 	Traitement Exploitation minière ESG	Plan de gestion de l'eau / audit du site

Non.	Applicabilité / activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<p>procédé. Toute eau excédentaire rejetée par le bassin d'eau de procédé dans l'environnement devra satisfaire aux critères de conception environnementale appropriés pour le rejet d'effluents et respecter les limites maximales admissibles applicables avant le rejet. Les spécifications de la STEP seront déterminées lors de la phase de conception du Projet, tout en tenant compte des variations saisonnières du débit et de la qualité de l'eau ambiante dans le cours d'eau récepteur au niveau de l'exutoire de la STEP.</p> <p>Bacs à huile et à graisse - Des bacs à huile et à graisse ou des puisards efficaces seront installés et entretenus dans les installations de ravitaillement en carburant, les ateliers, les dépôts de carburant et les zones de confinement. Des kits de lutte contre les déversements seront disponibles avec des plans d'intervention en cas d'urgence. La qualité de l'eau dans les systèmes de stockage ouverts (par exemple, les zones de lixiviation, les bassins de décantation) sera basée sur les résultats d'une évaluation des risques spécifique au site et des mesures de contrôle appropriées seront mises en place pour atténuer les risques ou respecter les valeurs des valeurs indicatives ESS de la SFI en matière d'effluents.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Empilage à sec - L'ISD sera recouverte de revêtements naturels et comportera des canaux de drainage autour de son périmètre pour recueillir les eaux de ruissellement des résidus et canaliser les eaux de surface autour de la zone de stockage. Un parc à résidus à rejet nul sera envisagé dans le cadre de ce Projet. La réalisation d'un bilan hydrique mensuel complet et d'une évaluation des risques pour le circuit de traitement de la mine, y compris les réservoirs de stockage et les digues à résidus, sera entreprise dans le cadre de l'étude de faisabilité définitive. Veiller à ce que le plan de gestion de l'eau à élaborer tienne compte des débits écologiques minimaux et des besoins en eau des habitats, et que les prélèvements d'eau ne dépassent pas ces seuils. 		
Vol. 3, Chp. 7	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Les déversements de produits chimiques dangereux et les déversements importants d'hydrocarbures doivent être contenus de toute urgence, car ils sont extrêmement toxiques pour la biodiversité, et traités conformément au plan de gestion des déchets dangereux afin d'éviter que ces produits chimiques ne se répandent dans les habitats environnants. • Le contrôle des déversements susmentionné doit également être mis en œuvre en cas d'accident imprévu ou de panne de machines, de véhicules ou de camions (y compris le long des itinéraires de transport en dehors de l'AI), en particulier lorsque les camions transportent des hydrocarbures et des produits chimiques. Les zones où se produisent des déversements de contaminants du sol doivent être excavées (jusqu'à la profondeur de la contamination) et remises en état de manière appropriée. Si un autre déversement mineur se produit, il doit être 	Exploitation minière Traitement ESG	Plan d'Intervention d'Urgence/ Audit du site

Non.	Applicabilité / activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<p>nettoyé dès que possible, mais au cours de la même période de travail, et la zone contaminée doit être remise en état. Tous les matériaux contaminés doivent être traités et nettoyés de manière appropriée, de préférence à l'aide de bio-piles lorsque cela est possible. Les zones de stationnement et d'exploitation doivent être régulièrement inspectées pour détecter les fuites d'huile et être recouvertes d'une couche imperméable ou absorbante ou de bacs à graisse (avec le contrôle nécessaire des eaux de ruissellement) si des fuites d'huile et de carburant sont très probables.</p>		
Vol. 3, Chp. 7	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Le lavage des véhicules du Projet dans les cours d'eau de surface à l'intérieur et autour du Projet sera interdit. Tous les véhicules du Projet doivent être lavés dans les stations de lavage prévues à cet effet sur le site. Ces aires de lavage doivent être équipées de bacs à huile/graisse et de pièges à sédiments pour les eaux grises. Des installations adéquates d'élimination des déchets et de lavage doivent être mises en place pour éviter l'abandon de détritrus, la défécation dans la brousse et la pollution qui en découle. La conduite hors route est interdite dans tout type de cours d'eau, de rivière ou de zone humide. Alignement sur les meilleures pratiques internationales - veiller à ce que les mesures d'atténuation prévues incluent un confinement suffisant ainsi qu'une gestion des eaux pluviales autour de toutes les installations de stockage de résidus, des décharges de stériles et des zones de stockage de matériaux potentiellement polluants, et à ce que les bassins de collecte associés soient convenablement recouverts d'un revêtement. Entreprendre dès que possible la réhabilitation de la forêt galerie riveraine ou d'autres types de végétation riveraine. Dans la mesure du possible, il convient d'étendre la largeur de la végétation riveraine boisée par le biais de programmes de reboisement, afin d'améliorer leur fonction de corridor écologique et leur capacité à filtrer les eaux de ruissellement. Lorsque des systèmes de zones humides modifiés ou dégradés se trouvent dans la zone contrôlée par le Projet, il conviendra de s'efforcer de rétablir la végétation naturelle des zones humides, composée principalement d'herbes et de carex, afin de permettre à ces zones de jouer leur rôle d'atténuation des crues et d'écosystèmes filtrant l'eau. Veiller à ce que l'érosion accélérée soit détectée et corrigée rapidement grâce à des inspections de routine et des inspections spécifiques après toutes les fortes précipitations. 	Exploitation minière ESG	Plan de Gestion de la Biodiversité/ Audit du site

Non.	Applicabilité / activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que le contrôle de l'érosion soit continuellement assuré sur toutes les surfaces modifiées en pente. • Veiller à ce que les mesures d'atténuation de la biodiversité soient incorporées et fassent l'objet de références croisées adéquates dans tous les plans de gestion et politiques pertinents, et à ce qu'elles soient transmises à tous les sous-traitants employés pour les projets. 		
Vol. 3, Chp. 7	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la gestion de la biodiversité dans les futurs projets communautaires afin de faciliter les efforts combinés de réhabilitation et d'amélioration. • La centrale électrique sera conçue de manière à respecter les émissions recommandées dans les lignes directrices de la SFI en matière de santé et de sécurité environnementales pour les centrales thermiques (2008). Les émissions de soufre (SOx) seront contrôlées en utilisant des combustibles à faible teneur en soufre, dans la mesure du possible. • Pendant l'exploitation, une surveillance indicative des SOx ainsi qu'une surveillance continue des NOx et des PES seront effectuées pour contrôler les émissions des cheminées. Des technologies de contrôle supplémentaires seront utilisées si nécessaire pour respecter les critères d'émission de la SFI. 	ESG Traitement Exploitation minière	Plan de Gestion de la Biodiversité/ Audit du site
Vol. 3, Chp. 7	Avant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'engagement des parties prenantes spécifiques aux espèces pendant toute la durée du Projet, notamment avec le Centre de conservation des chimpanzés et la Fondation pour les chimpanzés sauvages, afin de mieux comprendre les tendances et les comportements des chimpanzés au niveau local, ainsi que les meilleures pratiques en matière de mesures d'atténuation. • Étudier la possibilité d'établir des accords de conservation communautaires entre Mamou Resources, les villageois et l'Office Guinéen des Parcs Nationaux et Réserves de Faune (OGPNRF) (OGPNR) afin d'améliorer la qualité et l'habitat critique dans certaines zones de conservation centrales du PNHN. 	Mamou Resources ESG OGPNRF	Plan d'engagement des parties prenantes
Vol. 3, Chp. 7	Avant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie d'atténuation du Projet doit être décrite dans un PAB conçu pour atteindre un gain net (GN) (soit par des compensations, soit par des programmes in situ). Un PAB est généralement divisé en plusieurs domaines, p. ex. le PAB-cadre, la stratégie de compensation de la biodiversité et le plan de gestion de la compensation de la biodiversité, etc. Le Plan de Gestion de mesures compensatoires pour la Biodiversité est l'un des documents les plus avancés qui définissent la mise en œuvre des compensations. 	ESG	Plan d'action pour la biodiversité

Non.	Applicabilité / activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol. 3, Chp. 7	Avant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un programme dans le cadre d'un accord formel avec le MEDD-OGPNRF pour améliorer la qualité des habitats dans la zone centrale de conservation et renforcer la connectivité avec d'autres zones importantes pour la biodiversité (p. ex. les forêts classées de L'Amana et de Tamba). • Développement de compensations, suite à la mise en œuvre complète des étapes précédentes de la hiérarchie d'atténuation (éviter, minimiser, restaurer). Compte tenu de la longévité des grands singes, de leur faible vitesse de croissance et de l'incapacité des populations à rebondir après des perturbations, les sites de compensation doivent être légalement protégés avant tout impact et bénéficier d'un soutien financier suffisant pour assurer leur protection à perpétuité (par exemple, par le biais d'un Fonds Fiduciaire pour la Conservation, FFC). Les compensations doivent être calculées en évitant les scénarios de croissance démographique trop optimistes et les sous-estimations. Un portefeuille de sites de compensation devrait être envisagé, étant donné la longue phase de préparation nécessaire à l'établissement d'une juste compensation pour les grands singes. • Des programmes de recherche devraient être immédiatement mis en place dans les sites de compensation potentiels afin de mesurer la taille de la population, la dynamique de croissance et la dépendance à la densité, ce qui est essentiel pour estimer la faisabilité, la taille ainsi que la conception des mesures de compensation de la biodiversité pour les grands singes. • Conformément au plan de gestion des déchets et d'intervention d'urgence, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour protéger les habitats et la biodiversité : a) Les plans de gestion des eaux de surface et des eaux souterraines, ainsi que l'utilisation globale de l'eau, doivent être alignés sur les besoins et les sensibilités de la biodiversité (et à ce titre, le PAB et les plans de surveillance connexes, p. ex. la surveillance de la qualité de l'eau, devraient également intégrer des indicateurs aquatiques tels que les diatomées et les macroinvertébrés, qui sont plus à même d'indiquer les sources de pollution que les paramètres physiques en eux-mêmes). Une politique stricte de gestion de tous les déchets plastiques et d'emballage doit être appliquée à tout moment et des moyens doivent être recherchés pour réduire ce gaspillage. Par exemple, pour réduire les déchets plastiques, les travailleurs devraient recevoir des bouteilles d'eau de 2 litres au lieu de 500 ml. 	ESG	Plan de Gestion de la Biodiversité
Vol. 3, Chp. 7	Avant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Une surveillance régulière mensuelle du bruit doit être effectuée pendant la phase de construction et d'exploitation. 	ESG	Plan de Gestion de la Biodiversité

Non.	Applicabilité / activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol. 3, Chp. 7	Avant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Il doit être clair pour tous que la possession, l'achat, le commerce ou la collecte d'animaux sauvages (morts, vivants, parties du corps, os, etc.) ou de ressources forestières légalement protégées, menacées ou répertoriées par la CITES sont strictement interdits à l'ensemble du personnel du Projet ainsi qu'aux contractants. • Le personnel du Projet ne doit pas pêcher dans les cours d'eau ou les rivières. • Rédiger une procédure de manipulation de la faune qui tienne compte des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Retrait en toute sécurité de la faune potentiellement dangereuse, ◦ Traitement des interactions indésirables potentielles entre l'homme et la faune, ◦ Déplacement en toute sécurité de la faune, ainsi que ◦ Manipulation et traitement appropriés et rapides de la faune potentiellement blessée ; ou, si l'euthanasie est la seule option, veiller à ce qu'elle soit effectuée conformément aux meilleures pratiques. Pour ce faire, il convient d'identifier les centres de traitement de la faune, les personnes ou les installations de réhabilitation les plus proches des différentes sections de l'AI, et d'organiser des actions et des accords d'intervention en cas d'urgence, le cas échéant. • Dans les zones connues pour être des corridors pour la faune, p. ex. les forêts riveraines, ou dans les zones connues grâce à la surveillance régulière de la faune, des inspections régulières seront effectuées pour détecter la présence de collets et les enlever. Dans le cadre des initiatives de responsabilité sociale des entreprises, il conviendra d'envisager des programmes tels que l'aquaculture ou les programmes d'élevage de petits animaux afin d'atténuer la dépendance croissante à l'égard d'une faune déjà rare en tant que source de protéines. Une équipe d'intervention rapide dûment formée doit être identifiée ou entraînée pour être prête à intervenir en cas de rencontre avec des animaux sauvages, en particulier des serpents et des espèces menacées. <ul style="list-style-type: none"> ◦ Idéalement, cette équipe sera également utilisée pour débusquer les animaux sauvages avant le déblaiement ou la reprise matinale des activités sur le site. ◦ Cette équipe doit également être équipée du matériel et des EPI appropriés afin de manipuler la faune sans risquer de morsures par des animaux venimeux ou porteurs de maladies. ◦ Les autorités vétérinaires locales spécialisées seront engagées pour donner des conseils sur l'identification des maladies transmissibles par les animaux (p. ex. la rage) et seront chargées de capturer et d'euthanasier ces animaux et d'éliminer leurs dépouilles de manière appropriée. 	ESG Exploitation minière Traitement	Plan de Gestion de la Biodiversité

Non.	Applicabilité / activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que la faune soit évacuée des sites avant le début de la journée de travail, protéger les excavations ouvertes et les inspecter chaque matin pour s'assurer que la faune potentiellement piégée est délivrée à temps. • La sensibilisation aux procédures de traitement des animaux sauvages doit être incluse dans la formation initiale ; et les numéros de contact des équipes d'intervention doivent être conservés sur tous les sites actifs. 		
Vol. 3, Chp. 7	Avant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures d'atténuation doivent être étroitement coordonnées par : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Un plan d'action contre l'afflux de migrants, qui s'intéresse non seulement aux logements dotés de services d'approvisionnement en eau et de traitement des déchets, mais aussi aux champs agricoles appropriés éloignés des habitats prioritaires. • Des mesures de rétablissement des moyens de subsistance et, éventuellement, les initiatives de responsabilité sociale des entreprises doivent viser à trouver des alternatives à la forte dépendance à l'égard des ressources naturelles (en particulier le charbon de bois et la viande de brousse) et des solutions à la faible productivité agricole. Un plan d'immigration sera élaboré et mis en œuvre pour éviter/réduire le risque de présence du public le long des routes d'accès, au Projet, aux habitats sensibles et aux activités/développements non autorisés. Fournir un soutien financier et humain au PNHN et à d'autres zones protégées sélectionnées ainsi qu'à l'administration des forêts, former la fonction publique à la gestion durable des ressources naturelles et investir dans des équipements et des infrastructures supplémentaires pour permettre un contrôle et une surveillance plus efficaces au PNHN. 	Mamou Resources ESG	Plan de Gestion de la Biodiversité
Vol. 3, Chp. 7	Phase d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Empêcher l'établissement de plantes exotiques envahissantes (PEE) : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Les roues des grosses machines doivent être vérifiées avant d'entrer dans les sites de stockage de la terre végétale ou après avoir quitté des zones infestées connues, et débarrassées des graines ou de tout autre matériel de régénération des plantes (en particulier des espèces dont les graines sont épineuses ou ressemblent à des boursoflures) afin de réduire l'introduction et la propagation de plantes exotiques envahissantes. Tout le matériel végétal enlevé doit être détruit en toute sécurité, p. ex. par solarisation des matériaux contaminés. ◦ Éviter d'utiliser des matériaux de remplissage provenant de zones où des plantes exotiques envahissantes sont établies. ◦ Créer un système de détection précoce et de contrôle des plantes susceptibles d'être introduites sur le site du Projet, en examinant par exemple ce qui 	ESG	Plan de Gestion de la Biodiversité

Non.	Applicabilité / activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<p>pourrait être présent le long des itinéraires de transport et en disposant d'un guide d'identification de ces espèces.</p> <ul style="list-style-type: none">◦ Lorsque des PEE sont introduites involontairement, elles doivent être retirées de l'environnement le plus rapidement possible.• Mettre en œuvre le protocole de lutte contre les parasites/la pollution atmosphérique (établi pendant la construction).		

Les mesures d'atténuation dans la phase de fermeture sont les mêmes que celles incluses dans la phase de construction. Des mesures supplémentaires spécifiques à la phase de fermeture sont ajoutées ci-dessous.

TABLEAU 7.4 CONTRÔLES DE GESTION POUR LA BIODIVERSITÉ (FERMETURE)

Non.	Applicabilité/activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol. 3, Chp. 7	Pendant la fermeture	<ul style="list-style-type: none"> Les mesures de la phase de construction et d'exploitation seront applicables, y compris celles du plan de fermeture et de réhabilitation. 	Équipe de fermeture (ESG, SST, disciplines techniques)	Plan de fermeture et de réhabilitation

7.6 CALENDRIER

Le plan de gestion de la biodiversité, une fois préparé, sera mis en œuvre pendant les phases de construction, d'exploitation et de fermeture.

7.7 CONTRÔLE

En général, on s'attend à ce que la MPD doive être mise à jour chaque année, précédée d'une enquête ciblée de vérification de la biodiversité. Les principales raisons de cette surveillance sont les suivantes :

- Déterminer si les mesures d'atténuation mises en œuvre dans le cadre de le PGB sont effectivement efficaces, c'est-à-dire si elles permettent une évolution stable ou positive des caractéristiques des habitats et des espèces souhaitables ;
- Permettre l'identification en temps utile des tendances négatives/indésirables significatives qui doivent être rectifiées et en déterminer la cause profonde ;
- Informer la stratégie de compensation de la biodiversité et démontrer l'absence de perte nette ou les gains nets au fil du temps.

Un suivi devra être effectué pendant les phases de construction et d'exploitation afin d'évaluer les mesures d'atténuation et les impacts résiduels sur l'environnement et la population.

TABLEAU 7.5 PLAN DE GESTION ET DE SUIVI

Sujet	Impact potentiel	Localisation des sites	Paramètres	Fréquence	Responsabilité
Biodiversité	Impacts sur la flore et la faune	Dans le cadre de l'évaluation de référence de la biodiversité, les zones protégées et les sites internationalement reconnus directement et indirectement affectés, les sites protégés (à confirmer) et les communautés situées dans l'AI d'influence sociale. Les lieux exacts de surveillance et les détails doivent être confirmés dans le plan d'action pour la biodiversité (PAB).	Les paramètres seront spécifiques aux habitats de grande valeur (habitats naturels et critiques), à la flore et à la faune de grande valeur, aux services écosystémiques prioritaires, aux zones protégées et aux activités de protection. Les paramètres de surveillance seront confirmés dans le PAB.	La fréquence des études sera fonction des caractéristiques de la biodiversité et sera nécessaire tout au long des périodes de construction, d'exploitation et de déclassement. La fréquence des études de suivi sera confirmée dans le PAB.	Mamou Resources et organisations concernées.

7.8 FORMATION

Tous les employés et sous-traitants reçoivent une formation de sensibilisation à l'écologie et à la biodiversité dans le cadre de l'initiation au projet. La formation doit être conforme aux exigences de gestion de l'écologie et de la biodiversité du projet présentées dans ce plan, y compris :

- Pourquoi la biodiversité doit-elle être valorisée et quelles sont les dépendances des projets à l'égard de la biodiversité ? ;
- Ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas en matière de biodiversité lorsqu'il s'agit de travailler dans la zone du projet ;
- Les procédures en cas de déversement accidentel ou d'incendie ; et
- Procédures en cas de découverte d'un animal piégé ou blessé.

Une formation spécialisée sera dispensée aux opérateurs d'usine et au personnel clé impliqué dans le défrichage du site (en particulier, le défrichage de la végétation et le décapage de la couche arable), la manutention des matériaux et les activités de transport, qui pourraient avoir un impact sur les caractéristiques de la biodiversité. Des discussions sur la biodiversité seront organisées à l'intention de la main-d'œuvre lors de l'entrée dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou lors de l'identification de mesures correctives au cours d'inspections et d'audits du site. Les sous-traitants (entre autres) sont chargés de communiquer les exigences du plan à leurs propres travailleurs et sous-traitants, et de les former pour s'assurer qu'ils comprennent leurs responsabilités en matière de prévention, de contrôle et de gestion de la pollution à terre, de déclaration des incidents et d'intervention adéquate.

7.9 AUDIT ET RAPPORTS

7.9.1 AUDIT

Des audits internes de conformité seront réalisés chaque année par l'IPD et contrôlés par le responsable de l'environnement. Si la législation l'exige, les rapports d'audit annuels seront soumis aux autorités compétentes.

7.9.2 AUDIT EXTERNE

Conformément aux normes guinéennes, les projets de catégorie A sont soumis à un audit environnemental et social tous les trois (3) ans. Le suivi externe est assuré par l'AGEE et le ministère de tutelle à travers le suivi et la vérification périodique de la mise en œuvre des mesures et recommandations prescrites par l'audit, ainsi que l'évaluation du niveau de mise en œuvre de ces mesures.

Des audits externes du projet pourront également être réalisés par un tiers désigné sur une base annuelle.

8. PLAN COMMUNAUTAIRE DE SANTE, DE SECURITE ET DE SURETE

8.1 OBJECTIF

Le plan de santé et de sécurité de la communauté visera à intégrer tous les aspects de santé et de sécurité relatifs aux risques et aux impacts sur les communautés affectées, dans le PGES et, en fin de compte, dans le système de gestion environnementale et sociale du Projet (SGES) à développer. Ce plan servira de base à la définition ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures et de pratiques opérationnelles de gestion de la conformité dans toutes les activités du Projet entreprises par Mamou Resources, ses contractants et ses fournisseurs. Tous les aspects de ce plan seront intégrés dans les activités de Mamou Resources pendant les phases de construction, d'opération et de fermeture du Projet.

Le Projet étant susceptible d'accroître les risques et les impacts pour les communautés voisines, ces dernières pouvant subir des impacts négatifs sur leurs ressources naturelles, leur santé et leur infrastructure globale, il est impératif d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de santé et de sécurité communautaire spécifique, qui visera notamment à :

- Eviter ou minimiser les risques et les impacts sur la santé et la sécurité de la communauté locale pendant toutes les phases du Projet ; et
- Protéger le personnel et les biens d'une manière légitime qui évite ou minimise les risques pour la sûreté et la sécurité de la communauté.

8.2 APPLICATION

Les exigences énoncées dans ce cadre de gestion s'appliquent à toutes les activités de Mamou Resources tout au long du cycle de vie du projet. Le cadre de gestion de santé et de sécurité de la communauté établit un cadre pour la gestion des risques et des impacts sur les communautés affectées ; il ne remplace ni ne supprime les termes et conditions énoncés dans les contrats individuels.

8.3 NORMES APPLICABLES

Les normes suivantes s'appliquent, entre autres.

8.3.1 LÉGISLATION ET NORMES GUINÉENNES :

- Code de l'environnement (Loi L/2019/0034/AN du 04 juillet 2019) ;
- Code minier (loi L/2011/006/CNT de septembre 2011, modifiée par la loi L/2013/053/CNT du 8 avril 2013) ;
- Code du travail (loi L/2014/072/CNT du 10 janvier 2014).

8.3.2 NORMES INTERNATIONALES :

- Normes de performance 4 de la Société financière internationale Santé, sécurité et sûreté communautaires ;
- Lignes directrices générales en matière d'Hygiène, de Sécurité, et d'Environnement (HSE) du GBM.

8.4 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Rôle	Responsabilité
L'équipe de direction de Mamou Resources	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du plan de gestion • Allocation de ressources pour la mise en œuvre
Gestionnaire ESG de Mamou Resources et Directeur de la performance sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que le projet respecte les normes du projet et les autres exigences énoncées dans le présent plan. • Responsabilité globale de la portée et de la mise en œuvre du plan • Élaboration, suivi et révision du présent plan • Veiller à ce que tous les employés du projet ont suivi la formation nécessaire • Veiller à ce que toutes les communautés impactées par le projet ont suivi la formation nécessaire. • Enquête, signalement et suivi des griefs liés à la santé et à la sécurité des communautés • Veiller à ce que tous les gestionnaires de sites soient informés des conditions du plan. • Coordination avec les organismes de mise en œuvre et les autres parties prenantes

8.5 APPROCHE DE LA GESTION

Les mesures d'atténuation pour la phase de construction sont incluses ci-dessous.

TABLEAU 8.1 CONTRÔLES DE GESTION POUR LE PLAN COMMUNAUTAIRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ, ET DE SÛRETÉ (CONSTRUCTION)

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol.3, Ch.8	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Une campagne communautaire de sensibilisation à la sécurité routière doit être menée pendant la période de construction, en particulier dans les communautés où les véhicules de construction seront les plus actifs. La formation de sensibilisation devrait être répétée dans les villages au fur et à mesure que la construction s'étend sur leur territoire. La campagne doit également être déployée dans les écoles afin de sensibiliser les enfants, qui parcourent souvent de longues distances le long des routes pour se rendre à l'école. 	Contractants SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL ESG	Plan d'engagement des parties prenantes
Vol.3, Ch.8	Avant la construction	<ul style="list-style-type: none"> • En cas d'accident au cours duquel un membre de la communauté est blessé, le Projet doit organiser le transport de la personne blessée vers un centre de santé approprié, capable de traiter les blessures et de faciliter l'accès au traitement médical. 	Contractants SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL ESG	Plan d'intervention d'urgence

Non.	Applicabilité/activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol.3, Ch.8	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Des procédures de reporting et d'enquête sur les accidents doivent être élaborées afin de déterminer les causes profondes et d'identifier les mesures correctives visant à réduire le risque que l'accident se reproduise. 	ESG	Mécanisme de gestion des plaintes
Vol.3, Ch.8	Avant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Des accidents de la route peuvent se produire sur les voies publiques pendant l'opération. Les caractéristiques de sécurité routière sont incorporées dans la conception, y compris les restrictions de vitesse dans les zones plus peuplées, les panneaux de signalisation avertissant le conducteur des centres de population, du bétail, des écoles, etc., les ralentisseurs à l'entrée des zones peuplées, et les arrêts de bus / les zones où les véhicules peuvent se garer, etc. 	Contractants SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL ESG	Plan de gestion du trafic et des transports / Audit du site
Vol.3, Ch.8	Phase préparatoire à la construction	<ul style="list-style-type: none"> Le Projet doit consulter d'autres organisations, y compris la police, pour s'assurer que celles-ci sont informées de la manière dont le Projet utilisera les routes publiques. 	Contractants SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL ESG	Plan d'engagement des parties prenantes

Les mesures d'atténuation pour la gestion de la santé, sécurité et sûreté communautaire dans les phases d'exploitation et de fermeture sont les mêmes que celles incluses dans la phase de construction.

Il n'y a pas de mesures de gestion envisagées pendant la phase de fermeture. Il est estimé que les impacts liés au Plan communautaire de santé, de sécurité et de sûreté auront surtout lieu pendant les phases de construction et d'opérations.

8.6 CALENDRIER

Le cadre de gestion du plan communautaire, de santé, de sécurité et de sûreté mis en œuvre pendant les phases de construction, d'exploitation et de fermeture.

8.7 CONTRÔLE

Un suivi devra être effectué pendant les phases de construction, d'exploitation et fermeture afin d'évaluer les mesures d'atténuation et les impacts résiduels sur la santé, la sécurité et la sûreté de la population.

TABLEAU 8.2 PLAN DE GESTION ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Sujet	Impact potentiel	Localisation des sites	Paramètres	Fréquence	Responsabilité
Social	Impacts sur la santé et la sécurité de la communauté	Domaines d'activité du Projet	Formation des travailleurs, plaintes, registre des accidents, mise en œuvre du programme communautaire de contrôle et de surveillance de la santé et de la sécurité, mise en œuvre du code de conduite des travailleurs, mise en œuvre du plan de gestion du contenu local et des afflux.	Examen bimensuel du registre de formation ; Suivi et examen des accidents dus à la construction et explo (suivi quotidien et examen mensuel). Programme de contrôle et de surveillance de la santé et de la sécurité communautaires. Surveillance quotidienne de la zone de construction et exploitation, du campement des travailleurs et des environs ; Audit régulier et non planifié par le code de conduite des travailleurs ; Inspection visuelle mensuelle des installations de premiers secours et des registres. Examen hebdomadaire du registre des griefs.	Mamou Resources

8.8 FORMATION

Tous les employés directs et ceux du sous-traitant suivront une formation d'initiation qui comprendra les politiques et procédures de la Mamou Resources et du projet.

8.9 AUDIT ET RAPPORTS

8.9.1.1 AUDIT

Des audits internes de conformité seront effectués chaque année par l'IPD et contrôlés par le responsable de l'environnement. Si la législation l'exige, les rapports d'audit annuels seront soumis aux autorités compétentes.

8.9.1.2 AUDIT EXTERNE

Conformément aux normes guinéennes, les projets de catégorie A sont soumis à un audit environnemental et social tous les trois (3) ans. Le suivi externe est assuré par l'AGEE et le ministère de tutelle à travers le suivi et la vérification périodique de la mise en œuvre des mesures et recommandations prescrites par l'audit, ainsi que l'évaluation du niveau de mise en œuvre de ces mesures.

8.10 ETAPES SUIVANTES

- Identifier, évaluer et hiérarchiser en permanence les risques et les impacts associés aux activités du Projet sur la santé et la sécurité des communautés locales ;
- Stratégies visant à fournir des informations adéquates en matière de santé ;
- Des mesures de prévention qui permettent aux communautés de gérer leur propre santé et leur propre sécurité ;
- Une sécurité qui préserve les employés, les actifs et la continuité des activités d'une manière qui respecte les bonnes pratiques internationales du secteur ;
- Des tâches, des rôles et des responsabilités clairs pour contrôler les impacts affectant la santé et la sécurité des communautés dans l'aire d'influence du projet.
- Description de tous les impacts et risques liés au projet, consignés dans un registre consolidé des risques géré par le personnel désigné ;
- Méthodologie d'évaluation des risques pour réviser et mettre à jour en permanence le registre des risques et le profil de risque global de l'organisation ; et
- Programme de formation et de sensibilisation visant à sensibiliser les parties prenantes internes et externes aux risques et aux impacts pertinents, ainsi qu'aux mesures d'atténuation applicables.

9. PLAN DE GESTION DES RISQUES, DANGERS, CATASTROPHES ET URGENCES ENVIRONNEMENTALES

Comme les projets ont identifié des éléments physiques, des aspects et des installations qui généreront des impacts, Mamou Resources doit établir un plan de gestion des risques, dangers, catastrophes et urgences environnementales, décrivant les situations d'urgence qui pourraient se produire dans le cadre du projet. L'objectif de ce plan est de s'assurer que Mamou Resources, et les tiers appropriés et pertinents, sont prêts à répondre aux situations accidentelles et d'urgence associées au projet d'une manière appropriée pour prévenir et atténuer tout dommage aux personnes et/ou à l'environnement.

9.1 INTRODUCTION

Un Cadre de Réponse d'Urgence est conçu pour garantir qu'une organisation peut gérer efficacement les urgences et minimiser leur impact sur le personnel, les opérations et l'environnement.

Predictive Discovery s'engage à assurer la sécurité et le bien-être de son personnel et reconnaît les défis et les risques potentiels associés à l'exploitation dans des industries à haut risque et des lieux éloignés et isolés. Bien que tous les efforts soient faits pour prévenir les situations d'urgence, il est reconnu qu'il peut y avoir des cas où les mesures préventives échouent ou un événement imprévu se produit. Dans de tels cas, il est essentiel de disposer des ressources et des capacités nécessaires pour protéger le personnel, les actifs et l'environnement en atténuant les conséquences de l'incident.

9.2 OBJECTIF

L'objectif de ce cadre est de fournir une approche structurée de la préparation et de la réponse aux urgences, en définissant les rôles, les responsabilités et les procédures pour gérer les urgences sur le site du projet.

9.3 ETENDUE

Ce cadre s'applique à tous les projets de Predictive Discovery et couvre tous les employés, sous-traitants et visiteurs impliqués dans les opérations.

Le Cadre de Réponse d'Urgence est basé sur le cycle Planifier-Faire-Vérifier-Agir (PFVA) et comprend les composants clés suivants :

- Planification
 - Identification et évaluation des risques ;
 - Ressources ;
 - Formation ;
 - Communication.
- Mise en œuvre
 - Procédures de réponse.
- Vérification
 - Inspections.
- Amélioration continue

- Revue post-incident ;
- Leçons apprises ;
- Révision et mises à jour du plan ?

9.4 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les rôles et responsabilités des différentes parties sont présentés dans le Tableau 9.1.

TABLEAU 9.1 RÔLES ET RESPONSABILITÉS (INTERVENTION D'URGENCE)

Rôle	Responsabilités
Directeur SST	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la conformité à cette procédure et la mettre à jour si nécessaire ; • Communiquer le contenu de cette procédure à tous les employés et sous-traitants sur le site ; • S'assurer que tous les employés et sous-traitants sont adéquatement formés et conscients de leurs rôles et responsabilités en cas d'urgence ; • Maintenir tous les équipements d'urgence, y compris les trousse de premiers secours, les extincteurs, les kits de déversement, etc., dans un état de préparation constant ; • Pratiquer régulièrement les procédures de réponse d'urgence par des exercices • Avec le personnel approprié du groupe de contrôle des incidents, il participera à la mise en œuvre du plan d'action d'intervention d'urgence, la santé et la sécurité de tous étant la première préoccupation. • Mobiliser l'équipe de soutien en matière de santé et de sécurité. • Communication avec le responsable de la sécurité de l'établissement concernant toute question relative à la santé et à la sécurité sur le site. • Superviser l'exécution des listes d'appel d'urgence pour l'ensemble du personnel de soutien. • S'assurer que toutes les actions/événements réalisés sont correctement enregistrés. • Communiquer avec l'officier chargé du briefing de l'équipe de sauvetage et l'assister si nécessaire. • Donner des instructions au médecin de la compagnie et à l'équipe de soutien médical pour qu'ils soient prêts à traiter les blessés. • Assurer la liaison avec les organismes gouvernementaux (inspecteur des mines) à la demande du contrôleur de l'incident. • Compléter les rapports d'enquête sur les incidents (après l'urgence).
Contrôleur d'incidents	<ul style="list-style-type: none"> • Désigner le personnel approprié pour former le groupe de contrôle de l'incident. • Déterminer les priorités et le plan d'action pour faire face à la situation d'urgence en se préoccupant avant tout de la santé et de la sécurité de toutes les personnes concernées (employés, sous-traitants, visiteurs et membres du public) et en remplissant les obligations légales de l'entreprise. • S'assurer que le journal des opérations est disponible et que tous les événements sont correctement enregistrés. • Veillez à ce que toutes les informations relatives à la situation d'urgence qui seront communiquées au public soient d'abord vérifiées et approuvées par le porte-parole autorisé de l'entreprise. • Surveiller les conditions dans la zone touchée. • Notifier et fournir des mises à jour au siège de l'entreprise. • Informer et fournir des mises à jour aux représentants syndicaux ou aux représentants de la santé et de la sécurité. • Coordonner le retour à la normale après que le feu vert a été donné. • Le contrôleur de l'incident autorisera tous les mouvements à l'intérieur et à l'extérieur de la propriété, à l'exception des véhicules d'urgence. • Émettre des demandes d'aide mutuelle, le cas échéant. • Si une évacuation de la communauté est nécessaire, le contrôleur de l'incident alerte le haut fonctionnaire responsable du plan d'évacuation d'urgence de la municipalité. • Rapport aux agences gouvernementales.

Rôle	Responsabilités
	<ul style="list-style-type: none"> Le contrôleur de l'incident est chargé de décider si la communication entre le centre de contrôle des incidents et le centre d'opérations doit être établie afin de recueillir toutes les informations relatives au comptage dont dispose le centre d'opérations. Si le centre d'opérations participe et fournit à l'équipe de contrôle de l'incident des informations relatives au comptage du personnel, le contrôleur de l'incident donne l'ordre au contrôleur du registre de demander les informations appropriées au centre d'opérations. Si le contrôleur d'incident décide que l'équipe de contrôle d'incident n'utilisera pas cette voie de communication avec le centre d'opérations, il donnera l'ordre au contrôleur de registre de créer une équipe plus petite qui s'occupera uniquement de la procédure de comptage. Dans tous les cas, le contrôleur de l'incident peut utiliser toutes les ressources dont dispose le centre d'opération pour faire face à la situation d'urgence. Obtenir une liste des employés manquants (auprès du contrôleur de registre).
<p>Contrôleur du journal des incidents</p>	<p>Le contrôleur du journal d'incident est désigné par le contrôleur de l'incident. Le journal des opérations est conçu comme un enregistrement progressif des événements depuis le début de l'incident jusqu'à sa fin.</p> <p>Les informations suivantes doivent être enregistrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> La date et l'heure auxquelles l'incident a été signalé, par qui et le message. Tous les développements ultérieurs au fur et à mesure. L'arrivée et le départ de hauts fonctionnaires. Consigner toutes les conférences et les décisions prises. Tout autre élément qu'il/elle est chargé(e) d'enregistrer. Instructions données aux fonctionnaires lors des opérations de sauvetage et d'autres activités, principalement dans le cadre des actions entreprises. Veiller à ce que le contrôleur de l'incident lise et paraphe le registre des opérations. À tout moment, si le contrôleur du registre des opérations n'est pas sûr d'une déclaration qu'il enregistre, l'exactitude de la déclaration doit être vérifiée par le contrôleur de l'incident en charge. Tous les registres et journaux relatifs à l'urgence doivent être transmis au contrôleur du registre des incidents afin de l'aider à préparer un rapport final. Répond à tous les appels téléphoniques et à toutes les communications radio destinés au centre de contrôle des incidents et enregistre le contenu et l'heure de la communication.
<p>Officier chargé du briefing de l'équipe de sauvetage</p>	<p>La nomination de l'officier chargé du briefing de l'équipe de sauvetage est déterminée par le contrôleur de l'incident. L'officier chargé du briefing de l'équipe de sauvetage doit avoir l'expérience du sauvetage minier, du sauvetage, des procédures/pratiques et doit être familiarisé avec les opérations souterraines et de surface ainsi qu'avec la configuration du site.</p> <p>Les agents chargés du briefing des équipes de recherche et de sauvetage reçoivent des instructions directes du contrôleur de l'incident et sont le seul contact entre le centre de contrôle de l'incident et les équipes de sauvetage :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fournit des instructions pour le plan d'action de sauvetage du groupe de contrôle de l'incident aux équipes de sauvetage. Fournit des informations appropriées sur la situation d'urgence aux équipes de secours à partir du groupe de contrôle de l'incident. Veiller à ce que toutes les exigences en matière de service et d'équipement soient satisfaites. Coordonner les services de lutte contre l'incendie avec les opérations de sauvetage. Coordonner les opérations de sauvetage dans les mines. Coordonner les recherches de personnes disparues. Fournir une liste des distributeurs de matériel de sauvetage spécialisé. Informé le contrôleur de l'incident lorsqu'une aide mutuelle est nécessaire. Coordonner les opérations de nettoyage. Aider aux activités de formation.

Rôle	Responsabilités
	<ul style="list-style-type: none"> Tenir un registre de toutes les actions entreprises afin de les présenter au contrôleur du registre.
Gestionnaire de l'environnement	<p>Le chef de service (directeur de l'environnement ou son représentant). Les tâches spécifiques comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assister le groupe de contrôle des incidents, il/elle aidera et conseillera la mise en œuvre du plan d'action d'intervention d'urgence, la santé et la sécurité environnementales de tous étant la principale préoccupation. Mobiliser l'équipe de soutien à l'environnement. Superviser l'exécution des listes d'appel d'urgence pour l'ensemble du personnel de soutien environnemental. S'assurer que toutes les actions/événements réalisés sont correctement enregistrés. Assurer la liaison avec l'officier chargé du briefing de l'équipe de sauvetage et l'assister si nécessaire. Suggestion d'assurer la liaison avec les agences gouvernementales si le contrôleur de l'incident le demande. Aider à remplir les rapports d'enquête sur les incidents (après l'urgence).
Responsable RH	<p>Le chef de service (directeur des ressources humaines ou son représentant). Les tâches spécifiques comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> Il assiste le groupe de contrôle des incidents dans la mise en œuvre du plan d'action d'intervention d'urgence, la santé et la sécurité de tous étant la première préoccupation. Mobiliser l'équipe de soutien RH, l'assistant social, le responsable des médias et le coordinateur du personnel. Superviser l'exécution des listes d'appel d'urgence pour l'ensemble du personnel de soutien des ressources humaines. S'assurer que toutes les actions/événements réalisés sont correctement enregistrés.
Responsable de la maintenance	<p>Le chef de service (responsable de la maintenance ou son représentant). Les tâches spécifiques comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> Il assiste le groupe de contrôle des incidents dans la mise en œuvre du plan d'action d'intervention d'urgence, la santé et la sécurité de tous étant la première préoccupation. Mobiliser l'équipe de soutien à la maintenance. Exécuter les listes d'appels d'urgence pour le personnel d'assistance à la maintenance. S'assurer que toutes les actions/événements réalisés sont correctement enregistrés. Assurer la liaison avec tous les membres du groupe de contrôle et leur apporter une assistance. Assurer la liaison avec les responsables des opérations minières afin de déterminer l'état de tous les services et utilités. Assurer la liaison avec les responsables des opérations de la mine afin de contrôler la fourniture de tous les services et services d'utilité publique susceptibles de contribuer à l'exécution en toute sécurité du plan d'action d'urgence. Fournir un soutien en personnel de maintenance à l'officier de briefing de l'équipe de sauvetage, si nécessaire. Fournir tous les dessins et plans nécessaires au groupe de contrôle des incidents. Aider le responsable de la sécurité à rédiger les rapports d'enquête sur les incidents (après une situation d'urgence).
Directeur des opérations	<p>Le chef de service (directeur des opérations ou son représentant). Les tâches spécifiques comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assiste le groupe de contrôle des incidents dans la mise en œuvre du plan d'action d'intervention d'urgence, la santé et la sécurité de tous étant la première préoccupation. Mobiliser l'équipe de soutien aux opérations.

Rôle	Responsabilités
	<ul style="list-style-type: none"> Superviser l'exécution des listes d'appel d'urgence pour le personnel d'appui aux opérations. S'assurer que toutes les actions/événements réalisés sont correctement enregistrés. Assurer la liaison avec l'officier chargé du briefing de l'équipe de sauvetage et l'assister si nécessaire. Assurer la liaison avec le responsable de la maintenance afin de déterminer l'état de tous les services et utilités. Assurer la liaison avec le responsable de la maintenance afin de contrôler la fourniture de tous les services et services d'utilité publique susceptibles de contribuer à l'exécution en toute sécurité du plan d'action d'urgence. Fournir un soutien opérationnel à l'officier de briefing de l'équipe de sauvetage, le cas échéant. Suggestion d'assurer la liaison avec les agences gouvernementales si le contrôleur de l'incident le demande. Fournir des plans composites d'incendie et de sauvetage pour le groupe de contrôle de l'incident. Aider le responsable de la sécurité à rédiger les rapports d'enquête sur les incidents (après une situation d'urgence).
Tous les employés et sous-traitants	<ul style="list-style-type: none"> Être conscients et comprendre leurs rôles et responsabilités en situation d'urgence.

9.5 RESSOURCES

Une réponse d'urgence efficace repose sur la disponibilité et la préparation des ressources internes et externes. Ces ressources doivent être correctement entretenues, stratégiquement situées et suffisamment dotées en personnel pour garantir une action rapide et efficace lors de tout scénario d'urgence.

9.6 RESSOURCES INTERNES

9.6.1 EQUIPEMENT

- Extincteurs : Des extincteurs seront disponibles dans toutes les zones à haut risque. Le type d'extincteur sera sélectionné en fonction des risques d'incendie spécifiques à chaque zone. Tous les employés et sous-traitants seront formés à l'utilisation correcte des extincteurs pertinents pour leurs zones de travail. Ces extincteurs seront complétés en fonction des zones de travail par des lances à incendie, de gicleurs automatiques et d'un camion de pompiers ;
- Trousse de premiers Secours : Celles-ci seront stratégiquement placées dans tous les lieux de travail. Ces troussees seront accessibles à tout moment et équipées des fournitures nécessaires pour fournir les premiers soins jusqu'à l'arrivée du personnel médical professionnel ;
- Kits de réponse d'urgence au cyanure : Dans les zones où le cyanure est stocké ou utilisé, des kits de réponse d'urgence spécialement conçus pour le cyanure seront facilement disponibles. Ces kits contiendront les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires et les fournitures de premiers secours pour traiter l'exposition au cyanure jusqu'à l'arrivée de l'aide médicale ;
- Couvertures anti-feu : Des couvertures anti-feu en matériau résistant au feu seront situées dans les cuisines et autres zones à haut risque. Ces couvertures peuvent être utilisées pour

étouffer les petits incendies et seront stockées dans des boîtiers ou des pochettes murales pour un accès rapide et facile en cas d'urgence ;

- Kits de déversement : Des kits de déversement seront placés dans les zones de stockage de produits chimiques et d'hydrocarbures. Ces kits contiendront des absorbants, des agents neutralisants et des équipements de protection pour contenir et nettoyer en toute sécurité les déversements de matériaux dangereux ou de produits chimiques ;
- Détecteurs de fumée : Des détecteurs de fumée sans fil seront installés dans toutes les unités d'hébergement et les espaces de bureaux pour fournir une alerte précoce en cas d'incendie. Ces détecteurs permettront une réponse rapide aux dangers d'incendie ;
- Installation médicale : Une installation médicale, équipée pour gérer une gamme d'urgences médicales, sera maintenue. Cette installation disposera de personnel médical capable de stabiliser les patients jusqu'à ce qu'ils puissent être transférés vers des installations de soins plus avancées si nécessaire ;
- Ambulance : Une ambulance entièrement équipée et dotée de personnel sera disponible pour fournir un transport médical d'urgence. L'ambulance disposera de l'équipement nécessaire pour fournir des soins critiques lors du transfert des patients vers l'installation médicale ou un hôpital.

9.6.2 PERSONNEL

- Formation de la main-d'œuvre : Tous les employés et sous-traitants recevront une formation de base en réponse d'urgence, leur permettant de donner l'alerte, d'utiliser des extincteurs et de gérer les petits déversements. Une formation spécifique sera fournie aux employés travaillant dans des zones à haut risque, comme ceux manipulant des matériaux dangereux tels que le cyanure ;
- Secouristes formés : Les zones à haut risque, telles que les emplacements éloignés ou ceux impliquant des travaux à haute tension, auront toujours un secouriste formé sur place. Ces individus seront responsables de fournir une assistance médicale immédiate en cas de blessure. Ces secouristes viennent en complément des équipes de pompiers et des équipes médicales d'urgence ;
- Formation spécifique à la zone : Les employés travaillant avec des substances dangereuses (par exemple, le cyanure) suivront une formation spécialisée pour faire face aux urgences potentielles dans leurs zones de travail. Par exemple, ceux travaillant avec le cyanure seront formés pour administrer les premiers secours initiaux en cas d'exposition au cyanure en attendant une assistance médicale supplémentaire.

9.6.3 EQUIPE DE REPONSE D'URGENCE (ERT)

L'Équipe de Réponse d'Urgence (ERT) sera composée d'employés SST, complétée par des volontaires d'autres départements, formés à la réponse aux incendies, aux premiers secours et à d'autres procédures d'urgence. L'équipe sera disponible pour répondre aux urgences à tout moment.

9.6.4 RÔLES DE L'ERT :

- ERT Team Leader: Responsible for coordinating the entire emergency response and serving as the communication link between senior management and the emergency scene.
- ERT Members: Perform emergency-related tasks as directed by the ERT Team Leader.

- **Medical Personnel:** Ensure the appropriate medical care is provided to any patients, taking full responsibility for their treatment.
- **Safety Officer:** Ensures that emergency response activities are conducted safely and in compliance with established procedures.
- **Chef de l'ERT :** Responsable de la coordination de toute la réponse d'urgence et sert de lien de communication entre la haute direction et la scène d'urgence ;
- **Membres de l'ERT :** Effectuent les tâches liées à l'urgence selon les directives du Chef de l'ERT ;
- **Personnel Médical :** Assure que les soins médicaux appropriés sont fournis à tous les patients, en prenant l'entière responsabilité de leur traitement ;
- **Agent de Sécurité :** S'assure que les activités de réponse d'urgence sont menées en toute sécurité et en conformité avec les procédures établies.

9.6.5 COMITE DE GESTION DES CRISES (CMT)

Le Comité de Gestion de Crise (CMT), composé de la haute direction, fournira une supervision de haut niveau et un soutien à la prise de décision lors d'incidents importants. Le CMT sera activé si nécessaire pour les urgences qui dépassent la capacité de l'Équipe de Réponse d'Urgence (ERT) ou nécessitent une intervention de gestion escaladée.

9.6.6 ROLES DU CMT :

La composition, les rôles et les responsabilités du CMT seront détaillés dans le plan de gestion des risques, dangers, catastrophes et urgences environnementales. Cette équipe se concentrera sur la stratégie, la communication externe et la coordination avec les agences externes lors de crises de grande envergure.

9.7 RESSOURCES EXTERNES

Agences gouvernementales : La coordination avec les agences gouvernementales pertinentes sera maintenue pour fournir des ressources et un soutien supplémentaires si nécessaire.

Infrastructures médicales gouvernementales : Un plan détaillé sera mis en place pour transférer les patients vers les installations médicales gouvernementales à proximité, avec des relations établies pour garantir une communication rapide et des protocoles de transfert efficaces. Ces installations seront utilisées pour fournir des soins médicaux avancés, en particulier lors d'urgences de grande envergure impliquant plusieurs patients.

Accords d'assistance mutuelle : Des accords d'assistance mutuelle avec les entreprises ou installations voisines seront établis pour mutualiser les ressources et fournir un soutien supplémentaire en cas d'urgence. Cela pourrait inclure des ressources de lutte contre les incendies partagées, du personnel médical ou des équipements.

9.8 FORMATION

Pour s'assurer que tout le personnel est prêt à répondre efficacement aux urgences, une formation complète et spécifique à chaque rôle sera fournie. Les programmes de formation ci-dessous sont conçus pour garantir que les employés, les intervenants d'urgence et le personnel médical possèdent les compétences et les connaissances nécessaires pour gérer une variété de situations d'urgence.

9.8.1 TOUS LES EMPLOYES

Chaque employé et sous-traitant recevra une formation générale en réponse d'urgence pour s'assurer qu'il est équipé pour gérer les urgences de base et connaît ses responsabilités en cas d'incident. La formation couvrira:

- **Procédures d'évacuation d'urgence :** Les employés et sous-traitants seront formés sur les itinéraires d'évacuation, les points de rassemblement et l'utilisation des alarmes et des signaux pour évacuer en toute sécurité en cas d'urgence ;
- **Procédures de signalement d'urgence :** Les employés seront familiarisés avec les étapes de signalement des urgences, y compris qui notifier et comment escalader les incidents ;
- **Réponse aux incendies :**
 - Types d'incendies et moyens d'extinction appropriés ;
 - Utilisation correcte des extincteurs pour combattre les petits incendies.
- **Premiers secours de base :** Les employés dans les zones éloignées ou à risque élevé seront formés aux premiers secours de base pour gérer les blessures ou les conditions médicales jusqu'à l'arrivée de l'aide professionnelle.

Une formation de recyclage annuelle sera fournie à tous les employés pour maintenir la préparation et mettre à jour les compétences si nécessaire.

9.8.2 FORMATION SPECIALISEE

En plus de la formation de base fournie à tous les employés, certains employés recevront une formation spécialisée en fonction de leurs rôles et responsabilités en cas d'urgence.

9.8.3 MEMBRE DE L'EQUIPE ERT

Les membres de l'Équipe de Réponse d'Urgence (ERT), responsables de la gestion des réponses aux urgences sur site, recevront une formation avancée, incluant :

- Soutien à la vie de base (BLS) : Techniques de sauvetage, telles que CPR et la gestion d'un patient inconscient ;
- Cours de réponse aux incendies : Formation avancée sur les techniques de lutte contre les incendies, le comportement du feu et la gestion des incidents dans les environnements industriels ;
- Formation de sauvetage en mine de niveau industriel : Techniques de sauvetage spécifiques pour gérer les urgences liées aux mines, y compris les accidents de véhicules, le sauvetage en hauteur et en profondeur, les espaces confinés, les effondrements, les emprisonnements ou les incidents souterrains ;
- Réponse aux matériaux dangereux : Formation sur la gestion et la réponse en toute sécurité aux déversements de matériaux dangereux, y compris les scénarios d'exposition aux produits chimiques et au cyanure.

9.8.4 DOCTEUR / PERSONNEL MEDICAL DU PROJET

Le personnel médical sur site recevra une formation médicale avancée pour gérer les urgences médicales plus graves :

- Soutien Avancé de la Vie en Pré-Hospitalier (PHTLS) ou Soutien Avancé de la Vie en Traumatisme (ATLS) : Gestion des blessures traumatiques graves pouvant résulter des activités minières, y compris les fractures, les brûlures et les blessures par écrasement ;
- Soutien Avancé de la Vie Cardiaque (ACLS) : Réponse aux urgences cardiovasculaires, y compris les crises cardiaques et autres conditions médicales mettant la vie en danger.

9.9 APPROCHE DE LA GESTION

Les mesures d'atténuation pour la phase de construction sont incluses ci-dessous.

TABLEAU 9.2 CONTRÔLES DE GESTION POUR LES SITUATIONS D'URGENCE (CONSTRUCTION)

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol.3, Ch.8	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • En cas d'accident au cours duquel un membre de la communauté est blessé, le Projet doit organiser le transport de la personne blessée vers un centre de santé approprié, capable de traiter les blessures et de faciliter l'accès au traitement médical. • Des procédures de reporting et d'enquête sur les accidents doivent être élaborées afin de déterminer les causes profondes et d'identifier les mesures correctives visant à réduire le risque que l'accident se reproduise. • Des accidents de la route peuvent se produire sur les voies publiques pendant l'opération. Les caractéristiques de sécurité routière sont incorporées dans la conception, y compris les restrictions de vitesse dans les zones plus peuplées, les panneaux de signalisation avertissant le conducteur des centres de population, du bétail, des écoles, etc., les ralentisseurs à l'entrée des zones peuplées, et les arrêts de bus / les zones où les véhicules peuvent se garer, etc. • Le Projet doit consulter d'autres organisations, y compris la police, pour s'assurer que celles-ci sont informées de la manière dont le Projet utilisera les routes publiques. • Déversements accidentels de carburant et d'huiles des équipements : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Adhérer aux principes des meilleures pratiques. ◦ L'équipement doit être conforme aux normes industrielles et entretenu régulièrement afin d'éviter les déversements d'hydrocarbures. ◦ Un plan d'intervention en cas de déversement doit être mis en place et les travailleurs doivent être formés en conséquence. ◦ Les zones de stockage d'hydrocarbures et d'autres produits chimiques sur le site doivent être construites de sorte à pouvoir contenir les défaillances potentielles des réservoirs, y compris les digues et les surfaces en dur. ◦ Le stockage des matières dangereuses sera aménagé sur une surface imperméable et l'installation de stockage en vrac sera entourée de digues. Le Projet limitera le stockage et la manipulation des matières dangereuses et des carburants à des zones clôturées d'une capacité suffisante pour contenir toute fuite. Le ravitaillement en carburant des équipements et des véhicules s'effectuera dans des zones désignées, sur un sol dur, afin d'éviter toute infiltration dans le sol. Des systèmes de collecte seront installés dans ces zones pour gérer tout déversement. Les carburants seront collectés et réutilisés, traités par incinération ou enlevés par un partenaire commercial local. Des bacs de rétention doivent être utilisés lors du ravitaillement en carburant et de l'entretien des véhicules ou des équipements, lorsqu'ils ne se 		Plan d'intervention d'urgence

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<p>trouvent pas sur une surface dure. Les équipements qui fuient doivent être réparés immédiatement ou retirés du site pour faciliter leur réparation.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Projet élaborera un plan détaillé d'intervention en cas de déversement de matières dangereuses, lequel comprendra la sensibilisation et la notification des communautés, le cas échéant. Le Projet maintiendra une capacité de nettoyage et d'intervention adéquate pour faire face aux déversements pendant toutes les phases de l'expansion. Tous les déversements seront immédiatement contenus et nettoyés. Les zones contaminées seront assainies et des vérifications seront effectuées après l'assainissement. Un dispositif de lutte contre les déversements de taille appropriée, adapté à l'ampleur de l'activité en cours, doit être disponible sur le site. Tenir un registre des incidents et des plaintes dans lequel sont consignés tous les incidents ou plaintes impliquant le public. 		
Qualité de l'air				
Vol.3, Chap.1	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à la disponibilité d'équipements sur le site pour nettoyer tout déversement sec et nettoyer les déversements dès que cela est raisonnablement possible après l'événement. 	Exploitation minière Traitement	Plan d'Intervention d'Urgence(PIU) / Audits du site
Vol.3, Chap.1	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des systèmes de surveillance, tels que des caméras et des capteurs, afin de détecter les incendies le plus tôt possible. Veiller à ce que le personnel travaille dans le respect des normes et suive strictement les procédures de travail, afin d'éviter tout incident, et dispenser au personnel une formation à la gestion des explosions et des incendies. Tous les systèmes de prévention et de lutte contre l'incendie doivent être régulièrement inspectés et entretenus par des personnes responsables. Créer un centre de premiers secours et le doter de personnel formé aux premiers secours. Le centre de premiers secours doit être équipé d'un camion de pompier, d'une ambulance, de matériel de premiers secours suffisant, d'une trousse de premiers secours et de médicaments. Élaborer et communiquer des plans d'évacuation clairs dans les zones à haut risque, indiquant les itinéraires d'évacuation désignés et les abris d'urgence. Fournir une formation complète aux pompiers, aux intervenants d'urgence et aux membres de la communauté en matière de prévention des incendies, d'intervention et de procédures d'évacuation. Entretenir et moderniser régulièrement les équipements de lutte contre l'incendie afin de veiller à leur efficacité en cas d'urgence. 	Exploitation minière Traitement	Plan d'Intervention d'Urgence(PIU) / Audits du site

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Sols et géologie				
Vol.3, Ch.6	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Les zones où se produisent des déversements de contaminants du sol doivent être excavées (jusqu'à la profondeur de la contamination), évacuées et remises en état de manière appropriée. En cas de nouveau déversement mineur, celui-ci doit être nettoyé immédiatement et la zone contaminée doit être réhabilitée. Tous les matériaux contaminés doivent être éliminés de manière appropriée. Des kits d'urgence permettant de contrôler tout déversement de carburant ou d'huile doivent être disponibles dans la zone du Projet. ◦ Préparer le plan d'intervention d'urgence en cas de déversement/fuite de produits chimiques. 	Contractants ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan d'Intervention d'Urgence (PIU) / Audits du site
Eaux souterraines				
Vol.3, Ch.5	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Des pièges à huile et à graisse ou des puisards efficaces seront installés et entretenus dans les installations de ravitaillement, les ateliers, les dépôts de carburant et les zones de confinement, et des kits de lutte contre les déversements devraient être disponibles avec des plans d'intervention d'urgence. Toutes les zones de stockage et de manutention des matières et combustibles dangereux doivent être équipées d'une enceinte de confinement secondaire contenant 110 % du plus grand réservoir ou 25 % des volumes combinés des réservoirs dans les zones dotées de réservoirs hors sol dont le volume de stockage total est égal ou supérieur à 1 000 litres. 	Contractants ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan d'intervention d'Urgence / Audit du site
Eaux de surface				
Vol.3, Ch.4	Avant la construction	<ul style="list-style-type: none"> Un plan d'intervention en cas de pollution (dans le cadre du plan d'intervention d'urgence) sera élaboré pour la mine. Ce plan décrira clairement : <ul style="list-style-type: none"> Les quantités de réactifs stockées et leur mode de stockage. Une évaluation complète des risques environnementaux associés aux installations de manipulation et de stockage de produits chimiques. Des recommandations concernant : <ul style="list-style-type: none"> La prévention des fuites Les mesures de confinement. Les zones de stockage des matières dangereuses doivent être conçues de manière à inclure un confinement approprié. Les kits et équipements de lutte contre les déversements présents sur le site pour faire face à la pollution, et Stockage et élimination des matériaux contaminés 	Contractants Exploitation minière ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan d'Intervention d'Urgence
Vol.3, Ch.5	Avant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> La probabilité qu'une crue centennale se produise au cours des trois années d'exploitation de la mine de Bankan Creek est relativement faible (3 %). 	Mamou Resources	Évaluation des inondations

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<p>Cependant, étant donné la profondeur significative de l'inondation prévue, un modèle à plus haute résolution sera développé afin de vérifier si l'inondation causée par un événement de période de récurrence plus faible dans le fleuve Niger (par exemple un événement vingtenal) avec une probabilité d'occurrence significativement plus élevée pendant la durée de vie du Projet pourrait entraîner l'inondation de la fosse.</p>		
Vol.3, Ch.4	Avant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> La modélisation initiale des crues (pour l'identification d'une possible crue centennale) met en évidence un risque d'inondation. Nous ne connaissons pas les niveaux d'inondation des crues les plus fréquentes. Les articles 26 à 29 du Code de l'eau guinéen couvrent les travaux dans les zones inondables et les ouvrages hydrauliques dans les cours d'eau. La fosse de Bankan se trouvant dans un cours d'eau, des preuves suffisantes de la gestion des inondations et de la défense contre les inondations devront être présentées au Ministère de l'Hydraulique afin d'obtenir des permis pour le détournement du cours d'eau et l'extraction de Bankan Creek. Une première étape importante de la gestion des inondations et de la conception des défenses contre les inondations consiste à connaître avec précision les niveaux et les vitesses d'inondation potentiels. Par conséquent, une étude actualisée des inondations utilisant des données topographiques à plus haute résolution est nécessaire. Si, après une modélisation hydraulique plus poussée et à plus haute résolution pour une série d'événements à période de retour intermédiaire, on constate qu'il existe toujours un risque inacceptable d'inondation de la fosse de Bankan Creek par le fleuve Niger au cours de la LOM de trois ans, une défense temporaire contre les inondations sera construite autour du périmètre méridional de la fosse afin de protéger la mine. 	Exploitation minière Contractants	Évaluation du risque d'inondation
Vol.3, Ch.4	Avant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Une évaluation détaillée des risques de pollution sera entreprise aux points de rejet proposés en utilisant des données supplémentaires sur le débit et la qualité de l'eau recueillies pour le site, ainsi qu'un bilan hydrique opérationnel (dynamique) mensuel (bilan de masse de l'eau et des contaminants) pour chaque phase de la durée de vie de la mine, tenant compte de la variabilité des volumes d'eau de pluie et d'assèchement, ainsi que des résultats de l'ensemble des essais géochimiques réalisés à partir de la phase de faisabilité. La faisabilité des différentes options de traitement des effluents sera évaluée en tenant compte de la qualité de l'eau cible, des schémas saisonniers de débit et de la qualité de l'eau ambiante dans les eaux réceptrices. 	Exploitation minière ESG	Évaluation des Risques de Pollution

Biodiversité

Non.	Applicabilité/activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol.3, Ch.7	Avant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Les déversements de produits chimiques dangereux et les déversements importants d'hydrocarbures doivent être contenus de toute urgence, car ils sont extrêmement toxiques pour la biodiversité, et traités conformément au plan de gestion des déchets dangereux afin d'éviter que ces produits chimiques ne se répandent dans les habitats environnants. Le contrôle des déversements susmentionné doit également être mis en œuvre en cas d'accident imprévu ou de panne de machines, de véhicules ou de camions (y compris le long des itinéraires de transport en dehors de l'aire d'influence), notamment lorsque les camions transportent des hydrocarbures et des produits chimiques. Les zones où se produisent des déversements de contaminants du sol doivent être excavées (jusqu'à la profondeur de la contamination) et remises en état de manière appropriée. Si un autre déversement mineur se produit, il doit être nettoyé dès que possible, mais au cours de la même période de travail, et la zone contaminée doit être remise en état. Tous les matériaux contaminés doivent être traités et nettoyés de manière appropriée, de préférence à l'aide de bio-piles lorsque cela est possible. Les zones de stationnement et d'exploitation doivent être régulièrement inspectées pour détecter les fuites d'huile et être recouvertes d'une couche imperméable ou absorbante ou de bacs à graisse (avec le contrôle nécessaire des eaux de ruissellement) si des fuites d'huile et de carburant sont très probables. 	Contractants ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan d'Intervention d'Urgence/ Audit du site

Des mesures d'atténuation supplémentaires pour la phase d'exploitation sont incluses ci-dessous.

TABLEAU 9.3 CONTRÔLES DE GESTION POUR LES SITUATIONS D'URGENCE (PHASE D'EXPLOITATION)

Non.	Applicabilité/activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Sols et géologie				
	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Les zones où se produisent des déversements de contaminants du sol doivent être excavées (jusqu'à la profondeur de la contamination), évacuées et remises en état de manière appropriée. En cas de nouveau déversement mineur, celui-ci doit être nettoyé immédiatement et la zone contaminée doit être réhabilitée. Tous les matériaux contaminés doivent être éliminés de manière appropriée. 	Exploitation minière Traitement ESG	Plan d'Intervention d'Urgence(PIU) / Audits du site

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<ul style="list-style-type: none">Des kits d'urgence permettant de contrôler tout déversement de carburant ou d'huile doivent être disponibles dans la zone du Projet.		

Les mesures d'atténuation pour la gestion du Plan de Gestion des Risques, Dangers, Catastrophes et Urgences Environnementales sont les mêmes que celles incluses dans la phase de construction et opérationnelle.

9.10 CONTRÔLE

Les activités de suivi se concentreront sur des indicateurs clés permettant d'évaluer si les mesures d'atténuation liées aux interventions d'urgence produisent les résultats escomptés. Les principales mesures de suivi et les indicateurs clés de performance sont les suivants :

- Contrôler la mise en œuvre des plans de sécurité et des procédures opérationnelles normalisées, y compris l'ERP, et les mesures de sécurité dans les mines (ICP : Nombre de violations et d'actions correctives, Objectif : Amélioration continue des résultats des audits) ;
- Contrôler la participation des membres de la communauté, du gouvernement et d'autres parties prenantes à des scénarios d'urgence simulés appropriés (ICP : Nombre de scénarios d'urgence simulés organisés, % de participation des membres de la communauté invités, des représentants du gouvernement et d'autres parties prenantes) ;
- Contrôler les plaintes reçues et les dossiers d'engagement des parties prenantes afin d'identifier les préoccupations des parties prenantes concernant la sécurité de la mine et de la dame, et la préparation aux situations d'urgence (ICP : Nombre total et évolution (augmentation / diminution) du nombre de plaintes reçues, objectif : amélioration d'une année sur l'autre) ; et
- Suivre l'évolution de la disponibilité des soins médicaux d'urgence, à la fois régulièrement et pendant les situations d'urgence.

9.11 IDENTIFICATION ET ANALYSE DES RISQUES

Les sources suivantes sont utilisées pour identifier les scénarios d'urgence potentiels qui peuvent survenir :

- Registre des Risques du Projet ;
- Évaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux.

Pour évaluer la probabilité et l'impact des dangers sur l'organisation, le personnel et l'environnement, le cadre de gestion des risques de Predictive Discovery, en particulier la matrice des risques, est utilisé.

Étant donné l'emplacement éloigné, le mode de déplacement et la nature des activités de travail, les scénarios d'urgence potentiels suivants ont été identifiés :

- Urgences Médicales :
 - Incidents liés à l'environnement :
 - Noyade ;
 - Coup de chaleur ou épuisement dû à la chaleur ;
 - Piqûres d'insectes ou morsures d'animaux ;
 - Plantes toxiques.
- Blessures traumatiques (un ou plusieurs patients) :
 - Blessures à grande vitesse ;
 - Blessures électriques ;

- Exposition chimique ;
- Brûlures ;
- Coupures ;
- Fractures ;
- Enchevêtrement ;
- Enfouissement ;
- Agression physique ;
- Blessures aux tissus mous.
- Conditions médicales :
 - Maladie cardiaque ischémique ;
 - Hypertension ;
 - Diabète ;
 - Paludisme ;
 - Pandémies.
- Epidémie et pandémie ;
- Accidents de Véhicule ;
- Incidents liés au Feu ;
- Déversements de Matériaux Dangereux :
 - Produits chimiques non confinés ;
 - Hydrocarbures non confinés ;
 - Résidus non confinés.
- Catastrophes Naturelles :
 - Feux de forêt ;
 - Événements météorologiques extrêmes ;
 - Précipitations excessives ;
 - Tremblements de terre ;
 - Glissements de terrain.

9.12 EXERCICE D'URGENCE

Exercices d'Urgence Planifiés : Les exercices d'urgence seront régulièrement programmés et simuleront des scénarios d'urgence réalistes dans un environnement contrôlé. Le but de ces exercices est de s'assurer que le personnel est confiant dans ses rôles et que les procédures sont efficaces dans des conditions réelles.

Les exercices d'urgence servent plusieurs objectifs :

- Tester le plan de réponse d'urgence : Évaluer l'efficacité du cadre de réponse d'urgence et s'assurer que les ressources sont adéquates ;
- Évaluer les procédures : Identifier les domaines où les procédures peuvent nécessiter des améliorations ou des ajustements ;
- Familiarisation du personnel : Aider tout le personnel, y compris l'équipe de réponse d'urgence, à se familiariser avec leurs rôles et responsabilités en cas d'urgence ;

- Améliorer la coordination : Tester et améliorer la coordination entre les différents départements, en assurant une communication fluide et une allocation des ressources pendant une urgence ;
- Identifier les besoins en formation : Les exercices peuvent révéler des lacunes de connaissances ou des déficiences de compétences, permettant une formation supplémentaire ciblée ;
- Renforcer la familiarité et la confiance : Les exercices réguliers renforcent la confiance parmi le personnel, assurant qu'ils sont à l'aise pour répondre aux urgences rapidement et efficacement.

9.12.1 TYPES D'EXERCICES :

- Exercices d'évacuation : Simuler un incendie ou un déversement de matériaux dangereux nécessitant l'évacuation massive du personnel d'une zone ou du site ;
- Exercices d'urgence médicale : Pratiquer des scénarios impliquant des conditions médicales graves telles que l'empoisonnement au cyanure, les blessures traumatiques ou le coup de chaleur.
- Exercices de réponse aux incendies : Tester la préparation des extincteurs, des couvertures anti-feu et du personnel de réponse pour contenir les petits et grands incendies ;
- Exercices de réponse aux déversements : Pratiquer la contention et le nettoyage des matériaux dangereux ou des produits chimiques pour minimiser les dommages environnementaux et les risques d'exposition.

9.12.2 FRÉQUENCE DES EXERCICES :

- Les exercices seront effectués au moins trimestriellement pour tout le personnel, avec des exercices spécialisés supplémentaires pour les zones à haut risque ou le personnel manipulant des substances dangereuses (par exemple, la gestion du cyanure) ;
- Des débriefings post-exercice seront effectués pour examiner la performance, identifier les améliorations et ajuster la formation ou les procédures si nécessaire.

9.13 COMMUNICATION ET COORDINATION

Une communication efficace est essentielle pour gérer toute situation d'urgence, en veillant à ce que les bonnes informations parviennent aux bonnes personnes au bon moment. L'établissement de protocoles de communication internes et externes clairs aide à coordonner les efforts de réponse, à minimiser la confusion et à garantir une action rapide pour atténuer l'impact d'une urgence.

9.13.1 COMMUNICATION INTERNE

La communication interne implique un flux d'informations fluide au sein de l'organisation pendant les urgences. Elle garantit que le personnel à tous les niveaux est informé et peut agir rapidement et efficacement. Les mécanismes suivants seront mis en place pour faciliter une communication interne efficace :

- Alarmes et sirènes d'urgence : Des alarmes et sirènes audibles seront installées pour alerter les employés et sous-traitants en cas d'urgence ;

- Radios bidirectionnelles : Le personnel clé, y compris l'Équipe ERT, les superviseurs et les agents de sécurité, sera équipé de radios bidirectionnelles pour maintenir une communication en temps réel pendant les urgences.

9.13.2 COMMUNICATION EXTERNE

Une communication externe efficace garantit que les parties externes, telles que les autorités locales, les services d'urgence et les organismes de réglementation, sont rapidement informées et peuvent fournir le soutien nécessaire. L'organisation établira des protocoles formels pour la communication externe pendant les urgences :

- Services d'urgence ;
- Autorités locales et agences gouvernementales ;
- Communautés voisines ;
- Accords d'assistance mutuelle.

9.13.3 OUTILS ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION

Pour s'assurer que tous les employés et le personnel sont pleinement informés des procédures d'urgence, les outils et forums de communication suivants seront utilisés :

- Induction HSE : Avant de commencer à travailler dans la zone du projet, tous les employés, sous-traitants et visiteurs doivent assister à une induction générale complète. Cette induction couvrira les procédures essentielles de réponse d'urgence, les mécanismes de signalement et l'emplacement des ressources d'urgence. Les coordonnées clés, telles que les numéros d'urgence et les rôles du personnel d'urgence, seront également fournies ;
- Tableaux d'affichage : Des tableaux d'affichage stratégiquement placés dans les zones à fort trafic afficheront les numéros de contact d'urgence, des plans du site montrant les itinéraires d'évacuation, les points de rassemblement et les procédures de signalement. Ces tableaux seront régulièrement mis à jour pour garantir leur exactitude ;
- Directives de traitement médical : Les trousseaux de premiers secours et les installations médicales seront équipées de directives de traitement médical claires et faciles à comprendre pour les blessures et urgences courantes ;
- Signalisation des extincteurs : En plus des instructions montées sur chaque extincteur, une signalisation visible sera placée au-dessus ou à proximité des extincteurs pour une identification facile en cas d'urgence ;
- Cartes d'identité : Chaque employé et sous-traitant recevra une carte d'identité incluant des informations d'urgence critiques, telles que les numéros de contact d'urgence et les procédures de signalement d'urgence. Ces informations seront imprimées au verso de la carte pour une référence facile en cas d'urgence.

9.14 PROCÉDURES DE RÉPONSE D'URGENCE

Le cadre de réponse d'urgence vise à fournir une approche structurée et méthodique pour gérer les situations d'urgence. Ces procédures sont conçues pour assurer la sécurité du personnel, minimiser les dommages aux biens et à l'environnement et faciliter une réponse coordonnée.

9.14.1 IDENTIFICATION ET SIGNALEMENT DES URGENCES

Il est essentiel d'établir des critères clairs pour reconnaître quand une situation constitue une urgence. Les urgences peuvent inclure des incidents médicaux, des incendies, des déversements de matériaux dangereux, des catastrophes naturelles et d'autres situations critiques. Les employés et sous-traitants doivent être formés à :

- Reconnaître les signes des différents types d'urgences ;
- Comprendre la gravité de chaque situation en fonction des critères établis (par exemple, menace immédiate pour la vie, perturbation opérationnelle, impact environnemental) ;
- Savoir quand activer le système de réponse d'urgence ;
- Savoir comment signaler une urgence, y compris les numéros de contact clés et les informations requises lors d'un rapport d'urgence (par exemple, emplacement, type d'urgence, nombre de personnes affectées).

Exemples d'urgences potentielles :

- Incidents d'incendie ;
- Urgences médicales (par exemple, coup de chaleur, crise cardiaque) ;
- Déversements de matériaux dangereux ;
- Catastrophes naturelles (par exemple, tremblements de terre, inondations).

9.14.2 PROCÉDURES D'ÉVACUATION

L'évacuation est un élément crucial de la réponse d'urgence, garantissant la sortie en toute sécurité de tout le personnel des zones dangereuses. Les étapes suivantes décrivent le processus d'évacuation :

- Itinéraires d'évacuation : Des itinéraires d'évacuation clairement marqués et dégagés seront désignés sur l'ensemble du site. Des plans seront affichés à des endroits stratégiques, et des exercices réguliers familiariseront le personnel avec ces itinéraires ;
- Points de rassemblement : Des points de rassemblement sûrs seront identifiés, où le personnel pourra se regrouper pour des décomptes et des instructions supplémentaires. Ces points seront situés loin des dangers potentiels (par exemple, incendie, zones de stockage de produits chimiques).

9.14.3 PROTOCOLES DE COMMUNICATION

Une communication efficace pendant les urgences est essentielle pour la coordination interne et le soutien externe :

- Communication interne : Des canaux de communication clairs entre les équipes de réponse d'urgence, les superviseurs et les employés seront établis. Les radios bidirectionnelles seront les principaux modes de communication interne ;
- Communication externe : Les autorités locales, les agences gouvernementales et les partenaires d'assistance mutuelle seront contactés rapidement en utilisant des procédures préétablies. Des exercices et simulations réguliers testeront la fiabilité de ces canaux.

9.14.4 PROCÉDURES DE RÉPONSE

Les procédures de réponse d'urgence décrivent les actions spécifiques à entreprendre lors de différents types d'urgences. Ces procédures donnent la priorité à la sécurité des personnes, à la maîtrise des dangers et à l'atténuation des impacts opérationnels et environnementaux.

9.14.4.1 ACTION IMMÉDIATE

La réponse immédiate à une urgence variera en fonction de la nature de l'incident. Ces actions incluent :

- Évacuation : Initier les procédures d'évacuation s'il y a une menace immédiate pour la vie (par exemple, incendie, déversement de produits chimiques) ;
- Confinement : Contenir ou isoler les dangers pour empêcher la propagation de l'urgence (par exemple, arrêter les machines, isoler les déversements de produits chimiques, utiliser des extincteurs).

9.14.4.2 MESURES DE SÉCURITÉ DES PERSONNES

Prioriser la sécurité de tout le personnel est primordial en cas d'urgence. Ces mesures incluent :

- Recherche et sauvetage : Les membres de l'équipe ERT peuvent être déployés pour rechercher les personnes disparues ou blessées ;
- Assistance médicale : Les premiers secours seront fournis sur place jusqu'à l'arrivée d'une aide médicale avancée. Les plans d'évacuation médicale seront activés si nécessaire ;
- Réponse aux incendies : Le personnel formé à la réponse aux incendies éteindra les petits incendies en utilisant des extincteurs, en suivant les procédures décrites (par exemple, P.A.S.S.—Tirer, Viser, Presser, Balayer).

9.14.4.3 ATTÉNUATION ET CONFINEMENT

Des mesures seront mises en œuvre pour atténuer l'impact de l'urgence et prévenir toute escalade supplémentaire :

- Arrêt des opérations : Les machines et les processus dangereux seront arrêtés en toute sécurité pour minimiser les risques (par exemple, coupures de courant en cas d'incendies électriques) ;
- Isolation des matériaux dangereux : Les matériaux dangereux seront confinés pour prévenir la contamination ou la propagation (par exemple, utilisation de kits de déversement pour les déversements de produits chimiques).

9.14.5 PROCÉDURES POST-URGENCE

Une fois l'urgence immédiate résolue, l'attention doit se tourner vers la récupération, la continuité des opérations et les évaluations post-incident.

9.14.5.1 RÉCUPÉRATION ET CONTINUITÉ

Restaurer les opérations normales aussi rapidement et en toute sécurité que possible est crucial. Les composants clés incluent :

- Réparation des infrastructures : Toute infrastructure endommagée sera évaluée et réparée rapidement pour rétablir des conditions de travail sûres ;

- Restauration des systèmes : Les systèmes critiques, tels que l'alimentation électrique, la ventilation et les réseaux de communication, seront rétablis à leur état opérationnel ;
- Soutien aux employés : Un soutien psychologique et des soins médicaux seront offerts aux employés affectés pour assurer leur bien-être après l'incident.

9.14.5.2 CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Le cadre de réponse d'urgence s'intégrera au plan de continuité des activités de l'entreprise pour minimiser les temps d'arrêt et les perturbations opérationnelles :

- Systèmes de secours : Des systèmes de secours prévus à l'avance (par exemple, générateurs, récupération de données) seront activés pour assurer la continuité des opérations dans la mesure du possible.

9.14.5.3 REMÉDIATION ENVIRONNEMENTALE

En cas de dommages environnementaux causés par l'urgence, des efforts de remédiation seront entrepris :

- Nettoyage des matériaux dangereux : Des équipes spécialisées se chargeront du nettoyage des matériaux dangereux, en suivant toutes les directives de sécurité et environnementales pertinentes ;
- Tests du sol et de l'eau : Des évaluations environnementales seront menées pour s'assurer que toute contamination a été traitée, et des plans de récupération seront mis en œuvre si nécessaire.

9.14.5.4 ÉVALUATION ET RÉCUPÉRATION POST-INCIDENT

Une évaluation post-incident approfondie sera menée pour évaluer la réponse :

- Débriefing : L'équipe ERT se réunira pour examiner l'incident, les actions de réponse et les défis rencontrés. Ce débriefing informera les améliorations futures de la réponse.
- Documentation : Des dossiers détaillés de l'urgence, y compris la séquence des événements, les actions de réponse et le personnel impliqué, seront maintenus ;
- Leçons Apprises : Les enseignements tirés de l'incident seront intégrés dans le cadre de réponse d'urgence et les programmes de formation pour améliorer la préparation future.

9.15 VÉRIFICATION

Des vérifications et inspections régulières de l'état de préparation et des équipements de réponse d'urgence sont essentielles pour maintenir un état de préparation et garantir que les équipements fonctionnent correctement en cas d'urgence. Un calendrier structuré d'inspection et de test, associé à des processus de rapport clairs pour les non-conformités, garantit que toutes les ressources sont opérationnelles et disponibles lorsque nécessaire.

9.16 PROGRAMME D'INSPECTION ET DE MAINTENANCE

L'équipement de réponse d'urgence sera inspecté selon un calendrier prédéterminé, adapté à la criticité et à la fréquence d'utilisation de chaque ressource. Cela garantit que tout l'équipement est constamment surveillé pour son bon fonctionnement et est maintenu en condition optimale.

Le calendrier d'inspection prendra en compte :

- Équipement de l'ambulance : Quotidienne

- L'ambulance¹ et tout l'équipement médical à bord subiront une inspection quotidienne pour confirmer qu'ils sont entièrement approvisionnés, opérationnels et propres. Cela inclut les fournitures médicales d'urgence, les bouteilles d'oxygène, les défibrillateurs et autres dispositifs de sauvetage.
- Équipement de l'installation médicale : Hebdomadaire
 - L'équipement médical et les fournitures de la clinique, y compris les outils de diagnostic, les médicaments d'urgence et les kits de traumatologie, seront inspectés chaque semaine pour garantir leur disponibilité et leur fonctionnalité.
- Trousse de premiers secours : Mensuel
 - Toutes les trousse de premiers secours situées sur le site seront inspectées mensuellement pour vérifier les articles manquants ou périmés. Les trousse de premiers secours seront réapprovisionnées si nécessaire et une liste de contrôle sera maintenue pour assurer leur complétude.
- Extincteurs : Mensuel
 - Les extincteurs subiront des contrôles mensuels pour s'assurer qu'ils sont entièrement chargés, sans obstruction et situés aux emplacements désignés. Les manomètres seront inspectés et tout extincteur endommagé ou périmé sera remplacé.
- Équipement de lutte contre les incendies (par exemple, couvertures anti-feu, détecteurs de fumée) : Inspecté trimestriellement pour assurer l'efficacité opérationnelle.
- Kits de déversement : Situés dans les zones de stockage de produits chimiques et d'hydrocarbures, ces kits seront inspectés trimestriellement pour confirmer que tous les composants sont en place et utilisables.

9.17 TEST DES SYSTÈMES D'URGENCE

Pour compléter les inspections régulières, les systèmes d'urgence subiront des tests de routine pour valider leur efficacité :

- Systèmes d'alarme : Les alarmes incendie et les alarmes d'évacuation seront testées trimestriellement pour assurer leur bon fonctionnement ;
- Équipement de communication : Les radios et autres dispositifs de communication utilisés pour la réponse d'urgence seront testés chaque semaine pour garantir des canaux de communication clairs entre le personnel clé et les intervenants d'urgence ;
- Exercices d'urgence : Ces exercices simuleront divers scénarios d'urgence, tels que les incendies, les urgences médicales et les déversements de matériaux dangereux. Les retours de ces exercices seront utilisés pour évaluer la préparation et identifier les domaines à améliorer.

9.18 NON-CONFORMITÉ ET REPORTING

La non-conformité fait référence à toute situation où l'équipement d'urgence n'est pas en état de marche, où les inspections sont manquées ou où les procédures d'urgence ne sont pas suivies correctement. Pour maintenir la sécurité et la préparation, il est crucial de signaler immédiatement toute non-conformité.

¹ Cette mesure sera également appliquée au camion de pompier lorsque le projet en sera doté.

9.18.1 GESTION DE LA NON-CONFORMITÉ

- Signalement de la non-Conformité : Tous les employés sont responsables de signaler tout incident impliquant une interférence, des dommages ou une mauvaise utilisation de l'équipement d'urgence. Ce signalement sera effectué via le système de gestion des incidents, qui permet une documentation et un suivi précis des non-conformités.
- Système de gestion des incidents : Le système sera utilisé pour enregistrer les pannes d'équipement, les inspections manquées ou les violations de procédures. Ce système garantit que le problème est correctement escaladé et qu'une action corrective est prise rapidement.
- Actions de suivi : Une fois qu'une non-conformité est signalée, une enquête sera lancée pour déterminer la cause et rectifier le problème. Les actions peuvent inclure la réparation de l'équipement, le remplacement des dispositifs défectueux ou la reformation du personnel sur l'utilisation correcte.
- Responsabilité des employés : Les employés sont tenus de respecter un devoir de diligence concernant l'équipement et les procédures d'urgence. Cela inclut non seulement le signalement des non-conformités, mais aussi l'évitement de toute action pouvant compromettre l'efficacité de l'équipement ou des procédures d'urgence.

9.18.2 ACTIONS CORRECTIVES ET PRÉVENTIVES

Le cadre de gestion des urgences met l'accent sur une approche proactive pour traiter les non-conformités et assurer une amélioration continue :

- Actions correctives : Après avoir identifié et documenté toute non-conformité, des actions correctives seront mises en œuvre pour rétablir la conformité. Cela peut impliquer le remplacement de l'équipement, la reformation du personnel ou la mise à jour des procédures.
- Actions préventives : En plus des mesures correctives, des actions préventives seront prises pour éviter les occurrences futures. Cela pourrait inclure la révision et la mise à jour des calendriers d'inspection, le renforcement de la formation sur l'utilisation correcte de l'équipement et l'amélioration des canaux de communication.

9.19 AUDIT INTERNE ET MONITORING

Des audits internes réguliers seront effectués pour garantir la conformité au cadre de réponse d'urgence. Ces audits examineront les dossiers d'inspection, la préparation des équipements et l'efficacité de la formation :

- Audits Trimestriels : Le département SST effectuera des audits trimestriels pour vérifier que les inspections sont réalisées selon le calendrier et que tous les équipements répondent aux normes de sécurité ;
- Surveillance de la Conformité : Toute lacune identifiée lors de ces audits sera traitée par le système d'actions correctives et préventives, garantissant que les équipements, le personnel et les procédures restent conformes.

9.20 AUDIT ET RAPPORTS

9.20.1 AUDIT INTERNE

Des audits internes de conformité seront réalisés chaque année par Mamou Resources et contrôlés par le responsable de l'environnement. Si la législation l'exige, les rapports d'audit annuels seront soumis aux autorités compétentes.

9.20.2 AUDIT EXTERNE

Conformément aux normes guinéennes, les projets de catégorie A sont soumis à un audit environnemental et social tous les trois (3) ans. Le suivi externe est assuré par l'AGEE et le ministère de tutelle à travers le suivi et la vérification périodique de la mise en œuvre des mesures et recommandations prescrites par l'audit, ainsi que l'évaluation du niveau de mise en œuvre de ces mesures.

L'ERM recommande que les audits externes du projet soient également réalisés par un tiers désigné sur une base annuelle.

9.21 REVUE POST-INCIDENT

Analyse détaillée post-incident : Après une urgence, une revue post-incident complète sera menée. Cette analyse évaluera l'efficacité de la réponse, mettra en évidence ce qui a bien fonctionné et identifiera les domaines nécessitant des améliorations.

Sessions de débriefing : L'équipe ERT, la direction et les parties prenantes concernées participeront à des sessions de débriefing pour discuter des actions de réponse, de la communication et de la coordination pendant l'incident.

9.22 AMÉLIORATION CONTINUE

Ajustements proactifs : Sur base des revues et des retours d'expérience, le cadre de réponse d'urgence sera mis à jour de manière proactive pour traiter les nouveaux risques, les changements dans l'environnement de travail et les retours des parties prenantes.

Planification de scénarios : Les efforts d'amélioration continue incluront la planification de nouveaux scénarios d'urgence émergents qui n'ont peut-être pas été identifiés auparavant, garantissant une préparation complète.

Mise à jour du cadre : Sur base des résultats des audits, des revues d'incidents et des retours d'expérience, le cadre de réponse d'urgence sera périodiquement mis à jour pour garantir qu'il reste efficace et aligné sur les meilleures pratiques de l'industrie.

9.23 MAINTENANCE DES DOCUMENTS

Une maintenance efficace garantit que le cadre de réponse d'urgence reste actuel, pertinent et efficace pour traiter les risques potentiels. La responsabilité de maintenir, mettre à jour et distribuer le plan incombe au Responsable SST pour assurer la préparation.

9.23.1 ADMINISTRATION

Le Responsable SST est responsable de la maintenance continue, de l'exactitude et de la gestion globale du cadre de réponse d'urgence. Toutes les questions, suggestions de mises à jour ou propositions de modifications sont dirigées vers le Responsable SST pour examen et approbation.

Le cadre doit refléter les opérations actuelles, les changements organisationnels et les risques potentiels.

9.23.2 REVUE

Revue trimestrielle : Le cadre sera examiné trimestriellement pour garantir sa validité, sa pertinence et son alignement avec les changements organisationnels.

Revue post-formation : Après chaque exercice d'urgence ou de formation, le cadre sera examiné pour intégrer les changements ou améliorations nécessaires. Cela garantit que les retours des exercices influencent directement les capacités de réponse futures.

Revue post-incident : Après toute véritable urgence, une revue complète sera entreprise pour évaluer l'efficacité de la réponse et apporter les ajustements nécessaires en fonction des leçons apprises.

Les modifications suggérées seront évaluées pour leur impact global sur le présent cadre et les procédures associées. Si des changements substantiels sont proposés, ils seront testés par un exercice pour en assurer la faisabilité avant l'approbation formelle.

9.23.3 MISE EN ŒUVRE DES CHANGEMENTS

Le Responsable SST est responsable de :

- Mettre en œuvre tous les changements convenus résultant des évaluations de formation, des incidents réels ou des mises à jour organisationnelles ;
- S'assurer que toutes les modifications sont documentées et intégrées dans le cadre ;
- Surveiller l'avancement de ces mises à jour pour garantir qu'elles sont pleinement opérationnalisées et reflétées dans la documentation associée à la réponse d'urgence.

Tous les changements doivent être clairement communiqués au personnel concerné, et des exercices doivent tester les mises à jour si nécessaire pour confirmer leur efficacité.

9.23.4 TEST DES CHANGEMENTS

Les changements ou mises à jour du plan, résultant des exercices précédents ou des retours d'expérience, seront inclus comme objectifs dans le prochain exercice d'urgence programmé. Cela garantit que les modifications sont évaluées pour leur efficacité.

DOCUMENTS DE SUPPORT

Politique Santé, Sécurité et Bien-être de Mamou Resources	*Plan de gestion des incendies
Évaluation des Risques du Projet	*Réponse d'urgence pour les résidus
Cadre de Gestion des Risques de Mamou Resources	*Plan de Gestion des Urgences
Évaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux	*Plan de Gestion de Crise
PGSST de Mamou Resources	*Réponse d'urgence au cyanure
EIES	

*A développer

9.24 CALENDRIER

Le cadre du plan de gestion des risques, dangers, catastrophes et urgences environnementales sera mis en œuvre pendant les phases de construction, d'exploitation et de fermeture.

10. PLAN RELATIF A L'AFFLUX ET L'IMMIGRATION INDUITS PAR LE PROJET

10.1 OBJECTIF

L'objectif de ce cadre est de :

- Définir les rôles et les responsabilités pour la mise en œuvre du plan de gestion des afflux et l'immigration induit par le projet ;
- Décrire les exigences réglementaires et les normes de projet et de financement applicables à ce plan de gestion ;
- Définir les engagements de l'entreprise et du projet, les procédures opérationnelles normalisées et les orientations pertinentes pour ce plan de gestion ;
- Définir des procédures de suivi et d'établissement de rapports, y compris des indicateurs clés de performance ;
- Définir les besoins en formation ;
- Définir les prochaines étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce plan de gestion.

Les objectifs, les engagements et les exigences du présent cadre seront précisés dans un plan de gestion des afflux et l'immigration induit par le projet x détaillé, accompagné de procédures opérationnelles normalisées. Une fois approuvé, le plan de gestion des afflux et l'immigration induit par le projet annulera et remplacera le présent cadre.

Le plan d'afflux et de migration induits par le Projet visera à intégrer la gestion des impacts associés à l'afflux et à la migration induits par le Projet dans le PGES et, en fin de compte, dans le système de gestion environnementale et sociale du Projet (SGES) qui doit être développé. Ce plan servira de base à la définition ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures et de pratiques opérationnelles de gestion de la conformité dans toutes les activités du Projet entreprises par Mamou Resources, ses contractants et ses fournisseurs. Tous les aspects de ce plan seront intégrés dans les activités de Mamou Resources pendant les phases de construction, d'opération et de fermeture du Projet.

Le plan, qui est étroitement lié au plan de développement local, décrira la manière dont le Projet cherche à :

- Minimiser autant que possible l'immigration induite par le Projet ;
- Gérer et orienter les flux d'immigrants conformément aux objectifs de planification régionale ;
- Mettre en œuvre des mesures d'atténuation pour remédier aux conséquences sociales et environnementales négatives.

10.2 APPLICATION

Les exigences énoncées dans ce cadre s'appliquent à toutes les activités de Mamou Resources tout au long du cycle de vie du projet, y compris celles menées par les sous-traitants.

10.3 NORMES APPLICABLES

Les normes suivantes s'appliquent, entre autres.

10.3.1 LÉGISLATION ET NORMES GUINÉENNES :

- Code de l'environnement (Loi L/2019/0034/AN du 04 juillet 2019) ;
- Ordonnance A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG modifiant l'ordonnance A/2022/1646/MEDD/CAB/SGG du 25 juillet 2022 ;
- Code minier (loi L/2011/006/CNT de septembre 2011, modifiée par la loi L/2013/053/CNT du 8 avril 2013).

10.3.2 NORMES INTERNATIONALES :

- Normes de performance 4 de la Société financière internationale Santé, sécurité et sûreté communautaires ;
- Normes de performance 5 de la Société financière internationale Acquisition de terres et réinstallation involontaire ;
- Normes de performance 6 de la Société financière internationale : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes ;
- Normes de performance 8 de la Société financière internationale Patrimoine culturel.

10.4 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les rôles et responsabilités clés pour la mise en œuvre du cadre de gestion de l'afflux sont décrits dans le tableau suivant Tableau 10.1.

TABLEAU 10.1 RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CADRE DE GESTION DE L'INFLUX

Rôle	Responsabilité
L'équipe de direction du Mamou Resources	<ul style="list-style-type: none"> La responsabilité générale de la mise en œuvre de ce plan et du respect par le projet des engagements qui y sont énoncés. Signature et révisions régulières. Allouer les ressources financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre du plan. Apporter un soutien budgétaire et décisionnel à la mise en œuvre du présent plan. Diriger les examens annuels et les révisions/mises à jour des plans de gestion. Rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du présent plan de gestion.
Directeur de la performance sociale)	<ul style="list-style-type: none"> Responsable de la mise en œuvre quotidienne de ce plan dans le respect des délais convenus. Assurer la coordination avec les différents services opérationnels, les organisations chargées de la mise en œuvre et les autres parties prenantes. Contrôler, réviser et mettre à jour régulièrement le plan. Former le personnel de Mamou Resources et les sous-traitants concernés aux exigences du plan. Assurer la conformité du projet avec les normes du projet et les autres exigences énoncées dans le présent plan. S'assurer que le plan est disponible pour tous les employés de Mamou Resources et les contractants principaux. Entreprendre des audits réguliers pour vérifier la mise en œuvre du plan ; faire des rapports Les non-conformités identifiées, définir les actions correctives et assurer le suivi jusqu'à la clôture.
Responsable de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des plans de gestion de l'environnement. Procéder à des examens réguliers et à des révisions/mises à jour des plans de gestion de l'environnement. Diriger l'équipe de gestion de l'environnement. Gérer les performances environnementales globales. Soutenir la conformité du projet avec les normes du projet et les autres exigences énoncées dans le présent plan.
Tous les employés de Mamou Resources	<ul style="list-style-type: none"> Minimiser l'impact de leurs activités sur les communautés locales dans le cadre de l'analyse d'impact social/du contexte social, dans la mesure du possible et du raisonnable. Se conformer aux politiques et procédures de la société Mamou Resources et aux exigences de ce plan. Renvoyer tout grief potentiel à l'équipe de gestion des griefs de Mamou Resources.
Tous les sous-traitants Mamou Resources	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que leur activité soit conforme aux politiques et procédures de Mamou Resources, y compris les exigences relatives à la gestion de l'afflux telles qu'elles sont définies dans ce plan. Signaler tout grief connu à l'équipe de gestion des griefs de Mamou Resources.

10.5 APPROCHE DE LA GESTION

Les mesures d'atténuation pour la phase de construction sont incluses ci-dessous.

TABLEAU 10.2 GESTION CONTRÔLES POUR LA GESTION DE L'AFFLUX (CONSTRUCTION)

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol.3, Ch.8	Avant la construction	<ul style="list-style-type: none"> Mener des programmes de sensibilisation informant les parties prenantes concernées des possibilités d'emploi dans le but de gérer les attentes ; Veiller à ce que les informations sur les stratégies en matière d'emploi et de passation de marchés soient communiquées dans toutes les implantations situées dans l'AI sociale ; et Fournir des informations claires sur le nombre et le calendrier des possibilités d'emploi à chaque phase du Projet. 	ESG Relations communautaires	Plan d'engagement des parties prenantes (PEPP)
Vol.3, Ch.8	Avant la construction	<ul style="list-style-type: none"> Le mécanisme de règlement des griefs de Mamou Resources doit être amélioré afin de veiller à ce que toute personne ayant des inquiétudes ou des réclamations relatives au Projet ou souhaitant faire état de leurs éventuelles attentes ou inquiétudes en matière d'emploi puissent communiquer directement avec le Projet. 	ESG Relations communautaires	Mécanisme de règlement des griefs
Vol.3, Ch.8	Avant la construction	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la capacité des fournisseurs nationaux par une analyse complète de l'offre et de la demande, des programmes de renforcement des capacités par étapes, des formations ciblées convenues avec les autorités locales et autres organismes locaux ; Mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités par étapes (secteur par secteur) permettant aux entreprises locales d'obtenir des qualifications et éventuellement une certification conforme aux normes et exigences concernées bien en amont de la procédure d'appel d'offres ; Collaborer avec les autorités locales et autres organismes locaux pour définir les possibilités de formation ciblée (tous les fournisseurs potentiels sélectionnés devant respecter les normes d'hygiène, de sécurité et de qualité requises) ; et Après la sélection des prestataires directs, former les prestataires aux politiques HSE et socio-économiques du Projet avant le début de la construction. 	ESG RH	Stratégie de recrutement et d'approvisionnement
Vol.3, Ch.8	Avant la construction	<ul style="list-style-type: none"> Formation des prestataires et employés aux exigences du Projet en matière d'hygiène et de sécurité (alignées sur les politiques internes) et de politiques socio-économiques avant le début des activités ; et Renforcement des capacités et transfert de connaissances aux prestataires locaux et à leurs employés par le développement de programmes de formation formels et, dans la mesure du possible, en formalisant la formation 	ESG RH	Stratégie de recrutement et d'approvisionnement

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		dans l'emploi, avec des objectifs d'apprentissage et un suivi des performances.		

Les mesures d'atténuation pour la gestion de l'afflux et l'immigrations dans les phases d'exploitation et de fermeture sont les mêmes que celles incluses dans la phase de construction.

10.6 CALENDRIER

Le cadre de gestion de l'afflux sera mis en œuvre pendant les phases de construction, d'exploitation et de fermeture.

Ce cadre de gestion sera revu au minimum tous les six (6) mois pendant la construction. Pendant l'exploitation, ce cadre de gestion sera revu chaque année et toutes les révisions nécessaires seront apportées pour refléter les circonstances changeantes ou les besoins opérationnels de Mamou Resources. La révision de ce cadre de gestion relèvera de la responsabilité du chef de l'équipe environnementale de Mamou Resources. Si des changements importants doivent être apportés aux procédures opérationnelles, le présent cadre de gestion peut être mis à jour en fonction des besoins.

10.7 CONTRÔLE

Le directeur de la performance sociale de Mamou Resources travaillera en collaboration avec le personnel du projet pour collecter des données de suivi par le biais des sources suivantes :

- Les registres des mécanismes de réclamation (y compris le nombre, le type et la résolution), qui seront communiqués en interne et en externe sur une base mensuelle et trimestrielle (conformément au plan d'engagement des parties prenantes) ;
- Les principales parties prenantes externes (fonctionnaires locaux, responsables de la santé et de la sécurité publiques, conseils et présidents de communautés), qui seront impliquées sur une base trimestrielle ;
- Les données de suivi social, notamment sur l'inflation des prix, le logement et les services éducatifs, qui seront collectées annuellement dans le cadre du suivi social effectué au titre du PGES ;
- Les données sur les services de santé qui seront collectées dans le cadre de l'engagement avec les responsables de la santé au titre du plan de gestion de la santé et de la sécurité communautaires ;
- Des enquêtes de perception seront menées chaque année auprès des parties prenantes externes et des communautés, conformément au plan d'engagement des parties prenantes.

Les méthodes de suivi sont décrites dans le plan d'engagement des parties prenantes et le mécanisme de règlement des griefs de la communauté.

10.8 FORMATION

Tous les employés directs et ceux du sous-traitant suivront une formation d'initiation qui comprendra les politiques et procédures de la Mamou Resources et du projet.

10.9 AUDIT ET RAPPORTS

10.9.1 AUDIT

Des audits internes de conformité seront réalisés chaque année par l'IPD et contrôlés par le responsable de l'environnement. Si la législation l'exige, les rapports d'audit annuels seront soumis aux autorités compétentes.

10.9.2 AUDIT EXTERNE

Conformément aux normes guinéennes, les projets de catégorie A sont soumis à un audit environnemental et social tous les trois (3) ans. Le suivi externe est assuré par l'AGEE et le ministère de tutelle à travers le suivi et la vérification périodique de la mise en œuvre des mesures et recommandations prescrites par l'audit, ainsi que l'évaluation du niveau de mise en œuvre de ces mesures.

Des audits externes du projet pourront également être réalisés par un tiers désigné sur une base annuelle.

11. PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Le plan d'engagement des parties prenantes visera à intégrer l'identification et la gestion des intérêts et des préoccupations de toutes les parties prenantes du Projet dans le PGES et, en fin de compte, dans le système de gestion environnementale et sociale du Projet (SGES) - à développer. Ce plan servira de base à la définition ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures et de pratiques opérationnelles de gestion de la conformité dans toutes les activités du Projet entreprises par Mamou Resources, ses contractants et ses fournisseurs. Tous les aspects de ce plan seront intégrés dans les activités de Mamou Resources pendant les phases de construction, d'opération et de fermeture du Projet.

Le plan fournira des lignes directrices pour gérer un engagement efficace, significatif et culturellement approprié avec les parties prenantes. Il vise à garantir que des informations adéquates et opportunes soient fournies à toutes les parties prenantes, et que ces groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations, ce qui aura une influence positive sur l'exécution du Projet.

Dans l'ensemble, le plan démontrera l'engagement de Mamou Resources à respecter les bonnes pratiques internationales de l'industrie en matière d'engagement des parties prenantes.

11.1 NORMES APPLICABLES

Les normes suivantes s'appliquent, entre autres.

11.1.1 LÉGISLATION ET NORMES GUINÉENNES :

- Code de l'environnement (Loi L/2019/0034/AN du 04 juillet 2019) ;
- Ordonnance A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG modifiant l'ordonnance A/2022/1646/MEDD/CAB/SGG du 25 juillet 2022 ;
- Code minier (loi L/2011/006/CNT de septembre 2011, modifiée par la loi L/2013/053/CNT du 8 avril 2013) ;

11.1.2 NORMES INTERNATIONALES :

- Normes de performance 1 de la Société financière internationale : Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux ;et
- Principes de l'Équateur (Principe 5) .

11.2 ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX ET PRINCIPES DE GESTION

Le plan comprendra les éléments et principes suivants :

- conformément aux bonnes pratiques internationales actuelles, ce plan garantira un engagement exempt de manipulation, d'ingérence, de coercition et d'intimidation ;
- ce plan comprendra les éléments suivants ;
 - exigences en matière de consultation et de divulgation ;
 - identification et analyse des parties prenantes ;
 - stratégie et calendrier pour le partage d'informations et la consultation des parties prenantes ;
 - identification des structures et des processus pour la gestion des conflits et des plaintes ;

- ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités d'engagement des parties prenantes et de gestion des plaintes ;
- le plan comprendra un mécanisme de gestion des plaintes pour les parties prenantes externes ;
- révision annuelle et mise à jour au cours du développement et de l'exécution du Projet pour tenir compte des activités d'engagement des parties prenantes en cours et de toute modification potentielle du Projet ;
- approche structurée de l'engagement des parties prenantes et de la divulgation d'informations conformément aux exigences nationales et internationales, à toutes les phases du Projet (pré-construction, construction, exploitation et fermeture) ;
- les objectifs spécifiques de ce plan sont les suivants :
 - identifier les parties prenantes du Projet et analyser chacune d'entre elles en fonction de son intérêt potentiel et de son influence sur le Projet, ainsi que de l'impact potentiel du Projet (bénéfique ou négatif) sur elles ;
 - assurer une communication efficace, transparente et opportune entre le Projet et ses parties prenantes, en créant un environnement de confiance et de respect mutuel ;
 - fournir aux parties prenantes des informations adéquates, claires, opportunes et cohérentes concernant le Projet et ses activités, y compris les impacts et les opportunités qui peuvent survenir et les mesures d'atténuation proposées, ainsi que la manière dont elles peuvent participer aux processus du Projet ;
 - faciliter la participation de tous les acteurs concernés grâce à une approche cohérente, complète, transparente et culturellement appropriée, de manière à ce que les acteurs soient bien informés des processus, des opportunités, des limites et des risques du Projet ;
 - donner aux parties prenantes suffisamment d'occasions de soulever leurs préoccupations ou problèmes, de faire des suggestions et d'exprimer leurs attentes à l'égard du Projet, et traiter ces questions de manière appropriée par le dialogue et des actions correctives ;
 - concevoir des mécanismes d'engagement des parties prenantes qui respectent les traditions et normes culturelles locales ;
 - gérer efficacement les attentes des parties prenantes en ce qui concerne les avantages socio-économiques potentiels du Projet ;
 - fournir aux parties prenantes un retour d'information en temps utile sur la question de savoir si et comment leurs contributions ont été intégrées dans les décisions associées au Projet, en particulier les mesures d'atténuation et les stratégies d'amélioration des avantages, et notamment la gestion efficace et opportune des griefs liés au Projet ;
 - documenter et résoudre officiellement toutes les préoccupations et questions des parties prenantes par le biais d'un mécanisme de gestion des plaintes approprié ;
 - mettre en place les mécanismes de gestion appropriés et identifier les besoins en matière de renforcement des capacités et de formation pour une mise en œuvre efficace de l'ensemble du PEPP ;
 - identifier les possibilités de partenariats entre les différentes parties prenantes afin de développer une approche collaborative et coopérative ;

- dans l'ensemble, le plan contribuera à l'établissement de relations solides entre le Projet et ses parties prenantes, en créant une atmosphère de compréhension mutuelle, de respect, de confiance et de collaboration.

Le cadre actuel du plan d'engagement des parties prenantes est inclus dans le volume 1, chapitre 5.

12. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES ET PLAN DE RESOLUTION

Le mécanisme de gestion des plaintes et le plan de résolution viseront à intégrer l'approche du Projet et les processus impliqués dans l'enregistrement, le traitement et la résolution des griefs externes, dans le PGES et, en fin de compte, dans le système de gestion environnementale et sociale du Projet (SGES) - à développer. Ce plan servira de base à la définition ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures et de pratiques opérationnelles de gestion de la conformité dans toutes les activités du Projet entreprises par Mamou Resources, ses contractants et ses fournisseurs. Tous les aspects de ce plan seront intégrés dans les activités de Mamou Resources pendant les phases de construction, d'opération et de fermeture du Projet.

La résolution des griefs fait partie intégrante d'un engagement réussi des parties prenantes et, à ce titre, est partiellement abordée dans le PEPP. Un plan autonome est nécessaire pour régir l'enregistrement, le traitement, la gestion, la notification et la résolution des plaintes.

12.1 NORMES APPLICABLES

Les normes suivantes s'appliquent, entre autres.

Législation et normes guinéennes :

- Code de l'environnement (Loi L/2019/0034/AN du 04 juillet 2019) ;
- Ordonnance A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG modifiant l'ordonnance A/2022/1646/MEDD/CAB/SGG du 25 juillet 2022 ; et
- Code minier (loi L/2011/006/CNT de septembre 2011, modifiée par la loi L/2013/053/CNT du 8 avril 2013).

12.1.1 NORMES INTERNATIONALES :

- Normes de performance 1 de la Société financière internationale : Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux ;
- Normes de performance 5 de la Société financière internationale Acquisition de terres et réinstallation involontaire ; et
- Principes de l'Équateur (principe 6).

12.2 ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX ET PRINCIPES DE GESTION

- Le plan présentera une procédure par laquelle les parties prenantes pourront soumettre leurs plaintes gratuitement et, si nécessaire, de manière anonyme ou par l'intermédiaire de tiers ;
- les plaintes peuvent être déposées sous plusieurs formes (p. ex. par écrit ou oralement). Les voies à privilégier pour le signalement des plaintes seront confirmées avec les communautés et feront l'objet d'une discussion avec elles dans le cadre de l'engagement communautaire ;
- la procédure de gestion des plaintes se déroulera en huit étapes, comme suit :
 - Étape 1 : Faire connaître le mécanisme de gestion des plaintes ;
 - Étape 2 : Recevoir une plainte ;
 - Étape 3 : Accuser réception de la plainte ;
 - Étape 4 : Documenter une plainte ;
 - Étape 5 : Évaluer et enquêter ;

- Étape 6 : Résolution de la plainte ;
- Étape 7 : Clôture de la plainte ;
- Étape 8 : Suivi et rapports.
- les objectifs incluent les éléments suivants :
 - guider Mamou Resources dans le traitement des plaintes, commentaires, questions, préoccupations et suggestions des parties prenantes, liés au Projet et à ses activités, d'une manière équitable, transparente et pratique ;
 - offrir à toutes les parties une procédure prévisible, transparente et crédible pour résoudre les plaintes, afin d'obtenir des résultats perçus comme équitables, efficaces et durables ;
 - identifier et gérer les préoccupations des parties prenantes, afin de soutenir une gestion efficace des risques pour le Projet ;
 - intégrer toutes les parties prenantes et créer ainsi un environnement propice à l'exercice de l'activité ;
 - prévenir les conséquences négatives de l'absence de gestion adéquate des plaintes ;
 - permettre une identification plus systématique des questions et des tendances émergentes, afin de faciliter les mesures correctives et l'engagement préventif ;
 - fournir aux parties prenantes qui craignent ou subissent les effets négatifs du Projet l'assurance qu'elles seront entendues et aidées en temps utile ;
 - instaurer et maintenir la confiance ;
 - le mécanisme de gestion des plaintes est applicable à toutes les phases du Projet et sera régulièrement mis à jour pour s'assurer qu'il reste pertinent et adapté à l'échelle et à la phase du Projet ;
- un processus simple et adapté à la culture : Le mécanisme de gestion des plaintes sera pleinement accessible à toutes les parties prenantes concernées par le Projet et leur permettra de déposer leurs griefs en toute commodité. Il y aura plusieurs canaux appropriés par lesquels les parties prenantes pourront déposer leurs plaintes gratuitement et sans rétribution à la partie qui est à l'origine du problème ou de la préoccupation ;
- procédure interne simple : Une procédure simple et cohérente pour enregistrer les plaintes dans un registre, identifier les personnes chargées de les traiter et veiller à ce qu'ils soient résolus ;
- dispositions relatives au personnel : Les rôles et les responsabilités dans la procédure de gestion des plaintes seront clairement définis et convenus avec toutes les parties concernées ;
- formation : Le lancement ou la modification de la procédure de gestion des plaintes comprendra une initiation interne, une formation à l'utilisation du mécanisme de règlement des griefs pour les communautés locales et/ou une formation pour le personnel opérationnel et un ou plusieurs représentants de la communauté ;
- un calendrier fixe : La procédure de gestion des plaintes fixe un délai dans lequel les plaignants peuvent s'attendre à recevoir un accusé de réception du grief et une réponse et/ou une résolution du grief ;

- approbation : Les actions prévues pour résoudre les plaintes considérées comme significatives doivent être approuvées par un membre de l'encadrement supérieur, dûment qualifié pour évaluer l'efficacité de la réponse ;
- système de réponse : Un système de réponse clair permettant d'identifier qui doit répondre au plaignant et comment. La réponse au plaignant sera fournie en temps utile et de manière transparente ;
- procédure d'appel : Une procédure d'appel avec la participation de tiers sera mise en œuvre si la plainte n'est pas résolue à la satisfaction de la partie à l'origine de la plainte ;
- divulgation : Le mécanisme de gestion des plaintes sera clairement et largement communiqué aux communautés concernées, aux autorités et aux autres parties prenantes.
- accès aux recours juridiques : Le mécanisme n'entravera pas l'accès aux systèmes judiciaires ou administratifs ;et
- contrôle de l'efficacité : Des mécanismes seront mis en place pour contrôler l'efficacité et la rapidité avec lesquelles les plaintes sont enregistrées et résolues.

Le cadre actuel du mécanisme de gestion des plaintes est inclus dans le volume 1, chapitre 5.

13. PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION ET PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE

Le Projet a établi un cadre de politique de réinstallation et d'indemnisation (RCPF) qui servira de base à l'élaboration du plan d'action de réinstallation (PAR) et du plan de rétablissement des moyens de subsistance (PRMS).

Le PAR et le PRMS viseront à intégrer tous les aspects de la réinstallation économique planifiée liée au Projet et les activités concomitantes de restauration des moyens de subsistance, dans le PGES et, en fin de compte, dans le système de gestion environnementale et sociale du Projet (SGES) - à développer. Ce plan servira de base à la définition ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures et de pratiques opérationnelles de gestion de la conformité dans toutes les activités du Projet entreprises par Mamou Resources, ses contractants et ses fournisseurs. Tous les aspects de ce plan seront intégrés dans les activités de Mamou Resources pendant les phases de construction, d'opération et de fermeture du Projet.

Le RCPF vise spécifiquement à :

- Définir les principes et les procédures régissant l'acquisition de terres, les déplacements et réinstallations involontaires causés par le Projet ;
- Permettre à Mamou Resources de définir les besoins futurs en ressources humaines, techniques et financières ;
- Planifier les futures activités d'engagement pertinentes avec les parties prenantes.

13.1 NORMES APPLICABLES

Les normes suivantes s'appliquent, entre autres.

13.1.1 LÉGISLATION ET NORMES GUINÉENNES :

- Code de l'environnement (Loi L/2019/0034/AN du 04 juillet 2019) ;
- Ordonnance A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG modifiant l'ordonnance A/2022/1646/MEDD/CAB/SGG du 25 juillet 2022 ;
- Code minier (loi L/2011/006/CNT de septembre 2011, modifiée par la loi L/2013/053/CNT du 8 avril 2013) ;
- Loi sur le régime foncier de 1992 ;
- Déclaration de politique foncière rurale (2001) ;
- Code foncier et domanial (Ordonnance 0/92/019).

13.1.2 NORMES INTERNATIONALES

- Normes de performance 5 de la Société financière internationale Acquisition de terres et réinstallation involontaire ;
- Cadre environnemental et social de la Banque mondiale (2018).

13.2 ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX ET PRINCIPES DE GESTION

Le PAR et le PRMS comprendront les éléments suivants :

- Éviter ou minimiser, dans la mesure du possible, la réinstallation involontaire et l'acquisition de terres en explorant toutes les alternatives viables lors de la conception du Projet ;

- Atténuer les effets sociaux et économiques négatifs résultant de l'acquisition de terres ;
- Améliorer, ou au moins rétablir, les moyens de subsistance et le niveau de vie des personnes touchées par les déplacements ;
- Veiller à ce que les personnes concernées soient consultées et aient la possibilité de participer à toutes les étapes clés du processus d'élaboration et de mise en œuvre des activités de réinstallation involontaire et d'indemnisation ;
- S'assurer que la compensation soit proportionnelle aux impacts subis, afin de vérifier qu'aucune personne affectée par le Projet n'est pénalisée de manière disproportionnée ;
- Veiller à ce que les personnes affectées, y compris les personnes identifiées comme vulnérables, soient aidées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leurs niveaux de vie, ou au moins pour les maintenir à leur niveau d'avant la réinstallation ou à leur niveau d'avant le démarrage du Projet, selon ce qui est le plus avantageux pour elles ;
- La préparation des méthodologies, des outils et la réalisation des étapes techniques des inventaires (enquêtes, contrats, délais), des enquêtes socio-économiques pour le suivi des opérations et de leurs impacts, de la matrice des prix ainsi que du budget final ;
- Préparation de bases de données pour la gestion des stocks et des plaintes ;
- Le cadre institutionnel, en particulier la constitution de comités de suivi avec des accords-cadres ;
- Renforcer et préparer les équipes de Mamou Resources à gérer le processus d'acquisition des terres et de réinstallation ;
- La création d'un calendrier reliant le RPF au calendrier minier et aux calendriers des autres parties prenantes (p. ex. les calendriers agricoles des agriculteurs touchés par le Projet) ;
- La stratégie de compensation est définie par les principes de réinstallation définis dans les normes internationales, notamment la NP 5 de la SFI :
 - Les opérations d'acquisition de terres, de compensation et de réinstallation sont menées conformément à la législation guinéenne et aux normes de performance de la SFI (en particulier, NP1, NP5 et NP8) ;
 - Lorsque les exigences de la législation guinéenne diffèrent des normes et lignes directrices de la SFI, ce sont les normes les plus strictes qui s'appliquent ;
 - Les personnes affectées peuvent bénéficier d'une indemnisation et/ou d'une aide à la réinstallation dès lors que leurs biens ou leurs moyens de subsistance sont affectés à la date limite ;
 - Les droits fonciers coutumiers sont pris en compte et feront l'objet d'une compensation en nature, en terres ou en argent ;
 - Les propriétaires fonciers ayant un titre de propriété pourront recevoir une compensation monétaire pour la valeur du terrain. D'autres options seront disponibles pour les propriétaires qui préfèrent recevoir une compensation en nature ;
 - En général, les personnes concernées auront la possibilité de choisir entre deux ou plusieurs options de compensation ;
 - L'indemnisation monétaire des biens affectés, quelle que soit leur nature, sera calculée sur la base de la valeur de remplacement totale ;
 - Les moyens de subsistance touchés seront, au minimum, rétablis et, de préférence, améliorés ;

- L'indemnisation sera versée directement aux ménages ou aux individus concernés ;
 - Les résultats de la mise en œuvre et de la réinstallation seront suivis, évalués et présentés dans le cadre d'un processus transparent impliquant des parties indépendantes ;
 - Un mécanisme efficace et approprié de gestion des plaintes sera mis en place ;
 - Les PAP et les communautés d'accueil seront impliquées, informées et consultées ;
 - Les impacts non liés à la terre mais susceptibles d'entraîner une réinstallation seront analysés au cours de la phase de planification de la réinstallation et feront l'objet d'une compensation selon les mêmes principes de réinstallation ;
 - Le Projet facilitera et encouragera les dépenses liées à l'établissement de cartes d'identité, à l'ouverture de comptes bancaires, au transport vers la banque, aux frais bancaires et/ou à d'autres coûts liés à l'impact de la réinstallation ;
 - Le programme de rétablissement des moyens de subsistance sera intégré au plan de développement régional et communautaire ;
 - Le programme de rétablissement des moyens de subsistance fera appel à des services techniques locaux ainsi qu'à des organisations non gouvernementales ;
 - Le Projet reconnaît que les groupes vulnérables puissent avoir des besoins différents et nécessitent donc des mesures spécifiques ;
 - Veiller à ce que les droits soient culturellement appropriés et durables et prévoir une compensation juste et équitable.
- Restauration des moyens de subsistance - Analyse sociale de l'état initial : Lors des opérations d'inventaire du PAR, les ménages impactés feront l'objet d'enquêtes socio-économiques qui permettront de définir les principales caractéristiques démographiques, économiques, sanitaires et sociales des PAP et de leurs ménages. Les enquêtes socio-économiques comprendront les éléments suivants, nécessaires à l'élaboration du PRMS :
 - Évaluation de l'impact sur les moyens de subsistance : En fonction de la nature des impacts et des déplacements nécessaires, le PRMS comprendra une évaluation qualitative et quantitative des impacts sur les moyens de subsistance des PAP.
 - Développement d'une stratégie de restauration des moyens de subsistance : Consultations avec les PAP sous forme de groupes de discussion et avec les principales parties prenantes (services techniques, ONG, organisations de microfinance) afin d'élaborer une stratégie de rétablissement des moyens de subsistance.
 - Une fois que le PRMS aura été élaboré et validé par les PAP et les parties prenantes, Mamou Resources pourra procéder à sa mise en œuvre. Cette mise en œuvre sera effectuée par :
 - Le recrutement d'un prestataire de services sur la base d'un cahier des charges qui établira clairement les objectifs, les moyens, les calendriers et les indicateurs de suivi.
 - L'élaboration de contrats détaillés pour la fourniture de services.
 - Suivi interne et régulier à Mamou Resources de la bonne mise en œuvre du PRMS, sur la base des indicateurs inclus dans le cahier des charges.
 - Personnel dédié au suivi de la mise en œuvre du PRMS

Le cadre actuel du plan d'action de réinstallation et de restaurations des moyens de subsistance est inclus dans l'annexe S.

14. PLAN DE GESTION DE L'EXPLOITATION MINIERE ARTISANALE ET A PETITE ECHELLE DE L'OR (EMAPE)

Le plan de gestion de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or (EMAPE) visera à intégrer tous les aspects de la gestion de cette activité et de ses impacts environnementaux et sociaux sur l'environnement dans le PGES et, en fin de compte, dans le système de gestion environnementale et sociale du Projet (SGES) - qui doit être développé. Ce plan servira de base à la définition ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures et de pratiques opérationnelles de gestion de la conformité dans toutes les activités du Projet entreprises par Mamou Resources, ses contractants et ses fournisseurs. Tous les aspects de ce plan seront intégrés dans les activités de Mamou Resources pendant les phases de construction, d'opération et de fermeture du Projet.

Le Projet a élaboré un cadre de gestion de l'EMAPE, lequel constitue la base de l'établissement du plan de gestion de l'EMAPE. Ce cadre fournit une feuille de route pour atténuer les risques commerciaux, juridiques et de réputation que l'EMAPE présente pour les opérations de Mamou Resources.

Le cadre de gestion et, en dernier ressort, le plan EMAPE, garantiront que des procédures et des plans spécifiques aux sites sont définis, élaborés et mis en œuvre là où l'exploitation minière artisanale est présente, afin de réduire les impacts négatifs sur la sécurité, la sûreté, les communautés, la santé et l'environnement, et de promouvoir des pratiques minières responsables.

14.1 NORMES APPLICABLES

Les normes suivantes s'appliquent, entre autres.

14.1.1 LÉGISLATION ET NORMES GUINÉENNES :

- Code de l'environnement (Loi L/2019/0034/AN du 04 juillet 2019) ;
- Ordonnance A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG modifiant l'ordonnance A/2022/1646/MEDD/CAB/SGG du 25 juillet 2022 ;et
- Code minier (loi L/2011/006/CNT de septembre 2011, modifiée par la loi L/2013/053/CNT du 8 avril 2013).

14.1.2 NORMES INTERNATIONALES :

- Normes de performance 1 de la Société financière internationale : Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux.

14.2 ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX ET PRINCIPES DE GESTION

Le plan comprendra les éléments suivants :

- engagement auprès des autorités gouvernementales déconcentrées et décentralisées de sorte à ce qu'elles soutiennent la position et l'approche de Mamou Resources en matière d'EMAPE ;
- engagement avec les parties prenantes du secteur de l'exploitation minière artisanale afin d'établir des conditions de coexistence, de rechercher des relations constructives à long terme, d'améliorer potentiellement les pratiques dans le secteur et de prévenir ou de minimiser les chocs économiques sur les moyens de subsistance locaux ;

- soutenir la fourniture d'une assistance technique aux EMAPE afin qu'elles respectent les obligations légales et améliorent leurs performances générales, notamment en matière de santé, de sécurité, d'environnement, de travail des enfants et de travail forcé ;
- mise à jour de l'étude de base sur l'EMAPE afin d'identifier l'approche appropriée pour s'engager avec les EMAPE ;
- engagement des parties prenantes : Un plan d'engagement spécifique à l'EMAPE afin de s'engager avec les parties prenantes de l'EMAPE, y compris les communautés, les autorités gouvernementales locales et régionales et les organismes de réglementation ;
- collaboration avec d'autres entreprises minières industrielles et avec les autorités déconcentrées et décentralisées, dans la mesure du possible, pour promouvoir la professionnalisation de l'EMAPE ;
- promouvoir la diversification grâce à des programmes participatifs de moyens de subsistance alternatifs ;
- aider à la mise en place de programmes d'assistance technique ;
- contribuer au renforcement des capacités et au développement de programmes d'amélioration des compétences professionnelles dans le secteur des EMAPE ;
- améliorer et promouvoir les pratiques en matière de sécurité, de sûreté et de droits de l'homme ;
- améliorer la sensibilisation de la main-d'œuvre de Mamou Resources afin qu'elle comprenne les protocoles d'engagement et de communication en matière d'EMAPE dans les exploitations de Mamou Resources ; et
- mener des rapports, un suivi et des évaluations des interventions dans le domaine de l'EMAPE.

Le cadre actuel du plan de gestion de l'exploitation minière et à petite échelle de l'or est inclus dans l'annexe T.

15. PLAN DE GESTION RELATIF AU CONTENU LOCAL

15.1 PLAN RELATIF AU CONTENU LOCAL (PCL)

15.1.1 OBJECTIFS

L'objectif de cadre est de :

- Faire que le Projet applique la Loi de 2022 sur le Contenu Local et les dimensions s'y rapportant dans le code minier ;
- Faire profiter au maximum l'économie locale de la présence du Projet dans la zone ;
- Décrire les exigences règlementaires et les normes de projet et de financement applicables à ce plan de gestion ;
- Définir les rôles et les responsabilités pour la mise en œuvre du plan de gestion du contenu local ;
- Définir les prochaines étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce plan de gestion ;
- Que des indicateurs de contenu local soient élaborés pour évaluer la participation du Projet aux retombées économiques locales.

Les objectifs, les engagements et les exigences du présent cadre seront précisés dans un plan du contenu local détaillé, accompagné de procédures opérationnelles normalisées. Une fois approuvé, le plan de gestion du contenu local annulera et remplacera le présent cadre.

15.1.2 PRINCIPES DE BASE

Le plan de gestion du contenu local par le Projet visera à intégrer la gestion des impacts associés aux potentialités des retombées économiques induites par le Projet dans le PGES et, en fin de compte, dans le système de gestion environnementale et sociale du Projet (SGES) - qui doit être développé. Ce plan servira de base à la définition ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures et de pratiques opérationnelles de gestion de la conformité dans toutes les activités du Projet entreprises par Mamou Resources, ses contractants et ses fournisseurs. Tous les aspects de ce plan seront intégrés dans les activités de Mamou Resources pendant les phases de construction, d'opération et de fermeture du Projet.

Le plan de contenu local vise à s'assurer que le projet minier ait des retombées économiques qui le tissu économique et social local, régional voire national. Une nouvelle loi sur le Contenu Local datée de 2022 met en avant l'importance de ces retombées pour assurer le développement de la Guinée. Le plan de contenu local concerne très directement le secteur minier et passe essentiellement par la problématique de l'embauche mais pas seulement même si les problématiques majeures sont les attentes importantes des communautés locales vis-à-vis de l'emploi. Certes, de nombreux enjeux sont rattachés à cette problématique du contenu local au regard de l'emploi : les enjeux ethniques qui se jouent autour de l'accès à l'emploi, les migrations des chercheurs d'emploi dans les zones situées aux alentours du Projet, les impacts cumulatifs avec les autres projets dans la zone et les risques de corruption pour l'accès à l'emploi, etc. La politique (2017) et la Loi sur le contenu local (2022) qui ont été adoptées par les différents gouvernements ont généré des attentes parfois démesurées concernant les emplois dans les projets miniers. Cette Loi de 2022 est mal connue et a été mal comprise par de nombreux guinéens qui considèrent comme une obligation pour les minier d'avoir recours pour tous les emplois aux personnes vivant et/ou originaires des villes et villages impactés. Il s'agit d'une donnée de contexte importante concernant le sujet de l'emploi dans le secteur minier, qui peut

donner lieu à des tensions et conflits autour de la problématique de l'embauche et de l'emploi. Il s'agit pour le Projet de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour dynamiser l'économie locale autour de son périmètre d'intervention tout en prenant les mesures adéquates pour répondre à ses besoins. Plusieurs mesures sont nécessaires à prendre pour dynamiser le contenu local du Projet.

Le plan, qui est étroitement lié au plan de développement local, décrira la manière dont le Projet cherche à :

- Maximiser le recours à la main d'œuvre locale (et régionale) non qualifiée, semi et qualifiée ;
- Mettre en œuvre une stratégie pour identifier les principaux acteurs locaux potentiellement mobilisables (PME/PMI, groupement, autres) ;
- Mettre en œuvre des mesures pour garantir que le Projet développe un plan de contenu local qui concerne également ses sous-traitants nationaux et internationaux.

15.1.3 APPLICATION

Les exigences énoncées dans ce cadre s'appliquent à toutes les activités de Mamou Resources tout au long du cycle de vie du projet, y compris celles menées par les sous-traitants.

Normes applicables

Législation et normes guinéennes :

- Code minier (loi L/2011/006/CNT de septembre 2011, modifiée par la loi L/2013/053/CNT du 8 avril 2013) ;
- La loi L/2022/0010/CNT du 22 septembre 2022 entend fixer un cadre juridique imposant aux projets d'investissements publics et privés de mieux contribuer au développement de l'économie nationale et à l'amélioration des conditions de vie des populations locale. En l'absence de création de Autorité de Régulation et de Contrôle du Contenu Local et des arrêté et décrets le Code minier continue à l'appliquer concernant l'emploi et l'embauche ;
- Code du travail (Loi L/2014/072/CNT du 10 janvier 2014) ;
- Convention collective des mines et carrières ;
- Convention minière du Projet Mamou Resources.

Les normes de la Société Financière Internationale (SFI):

- Norme de performance 1 : Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux ;
- Norme de Performance 2 : Main d'œuvre et conditions de travail.

Rôle et responsabilités

Les rôles et responsabilités clés pour la mise en œuvre du cadre de gestion du contenu local sont décrits dans le tableau suivant.

TABLEAU 15.1 RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CADRE DE GESTION DU CONTENU LOCAL

Rôle	Responsabilité
L'équipe de direction du Mamou Resources	<ul style="list-style-type: none"> • La responsabilité générale de la mise en œuvre de ce plan et du respect par le projet des engagements qui y sont énoncés. • Signature et révisions régulières. • Allouer les ressources financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre du plan. • Apporter un soutien budgétaire et décisionnel à la mise en œuvre du présent plan. • Diriger les examens annuels et les révisions/mises à jour des plans de gestion • Rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du présent plan de gestion.
Mamou Resources Ressources Humaines (RH)/responsable administratif /Responsable ESG	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un plan de l'embauche qui respecte les normes guinéennes en matière d'emploi en se basant sur les normes édictées par le Code minier pour les pourcentages de personnel guinéen à employer à chaque phase du Projet. • Mettre en œuvre des plans de gestion de la main d'œuvre (non qualifiée, semi et qualifiée) • Garantir à tous les employés qu'ils disposent d'un contrat de travail qui les mettent en légalité vis-à-vis du Code du travail et les protège en cas de problème. • RH engage la collaboration de tout autre département dans le Projet qui peut avoir un impact sur la mise en œuvre du plan de contenu local • S'assurer que le plan est disponible pour tous les employés de Mamou Resources et les contractants principaux • Elaborer une politique (et un plan) claire de l'emploi pour l'ensemble de son projet, y compris ses sous-traitants. • Cette stratégie d'embauche ou plan de recrutement local doit permettre un recrutement efficace, transparent, juste et équitable par rapport à l'emploi. • Le système d'embauche bénéficie d'une forte légitimité locale c'est-à-dire être compris et accepté par la population. Pour ce faire, la stratégie de recrutement et d'emploi local doit s'accompagner d'une stratégie de communication adaptée. Cette stratégie de communication doit être déployée le plus tôt possible, idéalement avant et pendant la phase de construction du Projet. Cette stratégie sera incluse dans le plan d'engagement des parties prenantes. • Au sein du Projet, entretenir un dialogue entre les départements engagés dans le recrutement sur une base régulière afin de clarifier le rôle de chacun et fluidifier l'articulation du processus de recrutement. Et/ou doter d'une stratégie de communication interne les départements/services qui collaborent au recrutement. Le Processus est centralisé et coordonné par la direction des ressources humaines. • Un ou plusieurs bureaux dédiés à l'embauche pourront être installés dans la zone du Projet afin d'éviter les migrations massives de chercheurs d'emplois près des camps de travailleurs ou directement sur les sites de construction et d'exploitation. • En l'absence de bureau de recrutement ou en supplément, des boîtes aux lettres pourront également être installées dans des endroits stratégiques de la zone du Projet pour permettre aux candidats de déposer leurs candidatures. Ces boîtes seront relevées régulièrement par l'équipe des relations communautaires. • Il revient aux autorités locales des villages impactés de fournir une liste des travailleurs potentiels pour les emplois non qualifiés (hommes et femmes). Mamou Resources choisira la liste des travailleurs fournis par chaque village impacté en fonction de la taille du village et de l'impact sur le village selon l'avancement des travaux du Projet. • Prévoir une période de carence pour les personnes ayant eu accès à des postes non qualifiés, afin de faire profiter de ces emplois au plus grand nombre de personnes.

Rôle	Responsabilité
	<ul style="list-style-type: none"> • Les emplois semi-qualifiés et qualifiés se font par appel d'offre. Ces appels d'offre seront communiqués localement (par écrit dans des points stratégiques de la zone du Projet, par le biais des radios locales, etc.). A compétences égales les populations locales du Projet seront retenues. • L'âge légal minimal pour travailler est fixé à 16 ans en Guinée. Cependant, le Projet commence à embaucher des personnes ayant atteint l'âge de 18 ans. • Tout travailleur, même non qualifié, doit bénéficier d'un contrat de travail qui lui est remis au début de son contrat et qui lui stipule ses droits et devoirs. • L'âge de départ à la retraite est fixé à 55 ans pour les ouvriers et agents d'encadrement et à 60 ans pour les cadres avec des fonctions supérieures. • Selon le Code du travail, le projet a la possibilité de remplacer un travailleur dans un délai de 6 mois après suspension du contrat de travail pour cause de maladie. • L'embauche directe dans le Projet Mamou Resources est loin d'être la seule mesure à mettre en œuvre. Il convient également au sein du Projet d'instaurer des mesures de formation, renforcement des capacités, de transfert de technologie, afin de permettre aux employés de se qualifier et passer d'emplois non qualifiés à des emplois semi-qualifiés, voire d'emplois semi-qualifiés à des emplois qualifiés. Une politique interne de formation est élaborée et mise en oeuvre. Ces enjeux se concentrent en phase construction et exploitation. Cette politique doit être communiquée au ministère des mines et de la géologie (Code minier). • Dans la mesure du possible, le Projet apportera un soutien technique et financier aux écoles professionnelles de la région afin de permettre l'émergence d'une main d'œuvre semi et qualifiée qui pourrait répondre aux besoins du Projet (Ecole type ERAM, Ecole Régionale des Arts et métiers ou CFP, Centre de Formation Professionnel). • Un focus particulier sera mis sur l'embauche des femmes au sein du Projet. Ce sont généralement celles qui sont le moins recrutées. Elles peuvent être embauchées au service de catering sur le camp minier, mais certaines femmes semi ou qualifiées peuvent aussi être embauchées pour les travaux de la mine.
Equipe de relation communautaire / Responsable ESG	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité de la mise en œuvre quotidienne de ce plan dans les délais convenus. • Responsabilité de collaboration entre les services pour une meilleure efficacité du plan sur le terrain. • Réviser et régulièrement mettre à jour ce plan. • Elaborer des stratégies pour maximiser les retombées de ce plan. • Assurer la conformité du Projet avec la législation guinéenne et les attentes du gouvernement en termes de reddition de comptes. • Entreprendre des audits réguliers pour vérifier la mise en œuvre du plan ; faire des rapports. • Identifier les non-conformités, définir les actions correctives et assurer le suivi jusqu'à la clôture. • Faisant partie de la stratégie de communication adaptée pour recruter, la liste des villages /ville dits impactés devra être communiqué de façon claire et directe aux autorités locales. C'est en effet dans ces villages que le vivier le plus important de travailleurs non qualifiés seront recrutés par le Projet. Le Projet, de concert avec les autorités mettra en place un plan de recrutement basé sur une forme de priorisation de l'embauche en fonction du niveau d'impact du projet sur les communautés (Zone 1, très impactée ; Zone 2 impactée ; Zone 3, moyennement impactée). • Des « personnes relais », ou « point focal » seront installées au niveau des autorités (mairie, préfecture, services techniques) mais uniquement pour les postes non qualifiés. Ce sont ces personnes qui en priorité communiqueront avec l'équipe des relations communautaires pour par exemple adresser plaintes et doléances et faire circuler l'information. Pour les emplois

Rôle	Responsabilité
	<p>semi-qualifiés et qualifiés les candidatures doivent pouvoir venir de l'ensemble de la Guinée, les CV doivent arriver à Mamou Ressources en direct.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Projet développe une stratégie de communication très proactive, dès que possible pour expliquer aux habitants de la zone (dont les villages dits impactés) les modalités d'embauche, les besoins du Projet aux différentes phases et les démarches à effectuer pour postuler. Cette stratégie comprend entre-autre des discussions avec les autorités locales (Sous-Préfets, maires) sur le nombre et le nom des villages qui seront considérés comme directement et indirectement impactés par le Projet. Il convient de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Informer les autorités locales (préfet, sous-préfets, maires) et chercheurs d'emploi sur le contenu de la Stratégie de Recrutement Local, notamment son fonctionnement et ses principes (tirage au sort, quotas d'embauche selon les villages impactés, etc.) ; ○ Faire diminuer les attentes quant à l'emploi en présentant les phases à venir du Projet, les besoins de recrutement et en le mettant en parallèle avec la population active de la zone du Projet. • Les lieux de communication de l'information (affichage) doivent servir pour l'affichage des postes à pourvoir (et des descriptifs de poste) et pour afficher les listes des personnes retenues pour l'emploi. • Les villages dit « impactés » directement (les 9 villages + la ville de Kouroussa), doivent être pris en compte pour que les emplois non qualifiés (voire semi-qualifié et qualifiés à compétences égales) puissent être attribués en priorité aux ressortissants de ces villages /ville. Cette stratégie doit être transparente et expliquée localement aux habitants de la zone du Projet. • Toutes les communautés sont obnubilées par l'emploi sur le Projet. Or, l'intervention de Mamou Ressources dans la zone du Projet va également créer des opportunités et initiatives de développement connexes à l'emploi direct : création de PME, TPME, petits commerces, restauration, vente de matériel de santé/sécurité, etc. Ces initiatives sont encore peu développées et/ou mal connues. Une stratégie mériterait d'être développée pour que les populations comprennent que la présence de la mine ouvre des potentialités autres que l'emploi direct. • Le Projet prendra en compte toutes les plaintes et doléances qui lui seront adressées concernant les problématiques de l'embauche et de l'emploi. Le mécanisme de gestion des plaintes du Projet fonctionnera de manière efficace et transparente.
Responsabilité de la santé, de la sécurité et de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir les principes de santé et de sécurité pour tous les employés • L'embauche des travailleurs doit être précédée d'une visite médicale selon le protocole d'application du Projet et d'une période d'essai posée par écrit.
Tous les sous-traitants de Mamou Ressources (sous-traitants nationaux et internationaux)	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquent ce plan de contenu local pour la main d'œuvre non qualifiée en respect du Code minier (100 % des emplois), semi-qualifiée et qualifiée par appel d'offre avec priorité donnée à compétences égales aux communautés locales, régionales.

15.1.4 APPROCHE DE LA GESTION

Le plan de développement local est mis en œuvre, ainsi que les mesures de contrôle dans le cadre du Projet au cours des phases de construction, d'exploitation et de fermeture respectivement.

TABLEAU 15.2 CONTRÔLES POUR LA GESTION DU CONTENU LOCAL (CONSTRUCTION)

Non.	Applicabilité/activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol 4 Chap 5 Chap 8 Chap 12 Chap 13	Pendant la phase de construction	<p>Avant la mise en œuvre du Projet élaboration d'une stratégie et d'un plan d'embauche et d'emploi</p> <p>Dès les premières étapes du Projet mettre en œuvre le plan d'embauche du plan de contenu local (100 % de la main d'œuvre non qualifiée locale). Appels d'offre locaux pour es semi-qualifiés et les qualifiés</p> <p>Tout au long du projet mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes</p>	Mamou Ressources Humaines (RH)/responsable administratif /Responsable ESG/Equipe de relations communautaires	Audits internes et externes de Mamou Ressources et de ses sous-traitants.

TABLEAU 15.3 CONTRÔLE POUR LA GESTION DU CONTENU LOCAL (EXPLOITATION)

Non.	Applicabilité/activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol 4 Chap 5 Chap 8 Chap 12 Chap 13	Pendant la phase d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Tout au long de la phase d'exploitation, le Projet respecte les normes d'embauche et l'emploi contenues dans le Code minier, la Loi sur le contenu local et le Code du Travail (quotas d'embauche). • Tout au long du projet, mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes. • Tout au long de la phase d'exploitation, le renforcement de capacités concerne à la fois les employés, les entreprises sous-traitantes et les populations locales. • Les dimensions de renforcement des capacités des employés est présenté ci-dessus dans le Plan de contenu local. Il concerne la formation professionnelle des employés tout au long de leur carrière dans l'entreprise. Ce principe est encadré par le Code du travail, le Code minier et la Loi sur le Contenu local. • Tout employeur au sens de l'article 141.2 du code du travail doit contribuer au développement de la formation professionnelle continue en participant chaque année au financement des actions de formation, de perfectionnement et de reconversion professionnelle. • Dans la Loi sur le contenu local il est précisé que l'opérateur établit, au début de ses activités un plan de formation du personnel guinéen en collaboration avec le ministère en charge de la formation professionnelle. Il est aussi 	Mamou Ressources Humaines (RH)/responsable administratif /Responsable ESG/Equipe de relations communautaires	Audits internes et externes de Mamou Ressources et de ses sous-traitants

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<p>précisé que l'opérateur doit promouvoir le secteur privé national et lui offrir, grâce au transfert de technologies, des opportunités d'accès à un savoir-faire innovant et gagner en compétitivité dans des secteurs de plus en plus concurrentiels. Enfin, il est également préconisé de développer les aptitudes et compétences d'un nombre croissant de travailleurs guinéens afin qu'ils puissent avoir les qualifications nécessaires pour occuper un large éventail de postes dans les entreprises exécutant des projets en République de Guinée quel que soit le secteur concerné.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfin dans le code minier il est précisé que les entreprises doivent élaborer un plan de formation de leurs employés, participer au renforcement de capacité et transfert de technologie vers les PMI/PME et enfin participer au renforcement de capacité de la communauté à travers la mise en œuvre du Plan de développement local. Le projet insérera un programme de formation et de sensibilisation dans le processus de compensation des PAP. La sensibilisation vise à les inclure dans la gouvernance locale des ressources, pour qu'elles deviennent des acteurs engagés en matière de gestion durable. La formation vise notamment à renforcer l'acquisition des innovations technologiques liées aux AGR de compensation. Ceci pour assurer la pérennisation même après le projet. Le coût de formation des PAP est inclus dans le budget des activités de compensation. • Afin de renforcer les politiques visant à améliorer les retombées économiques des projets d'investissements, la Loi sur le contenu local à vocation de créer des exigences générales d'emploi local et de transfert de technologie et de recours à des entreprises guinéennes de sous-traitance. • Le Projet appliquera tous les décrets et arrêtés qui découleront de la loi sur le contenu local (2022). • Les Appels d'Offre seront systématiquement communiqués localement (affichage) pour que les entreprises locales ou régionales aient accès à l'information. Par le biais de la Banque de la Sous-traitance et du partenariat des appels d'offre pourront être postés sur Internet. • Le Projet effectue un repérage et une analyse des entreprises locales capables de répondre aux appels d'offre du Projet pour se positionner sur ses marchés. Si certaines d'entre elles n'ont pas tous les moyens pour y arriver, dans la mesure du possible, l'entreprise mettra en place des appuis techniques pour leur permettre de se positionner sur ses marchés. Si dans le court terme aucune entreprise locale n'est en mesure de remplir les exigences du Projet, l'entreprise tentera d'avoir recours à des entreprises au niveau régional, voire national. Elle pourra accompagner certaines 		

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<p>entreprises sur le moyen et long terme afin de les rendre admissibles à l'accès à certains contrats.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Projet adhère à la Bourse de Sous Traitance et de partenariat (BSTP) afin de faciliter son accès à des entreprises locales, régionales, voire nationales aptes à répondre aux critères de qualité, sécurité, professionnalisme de Mamou Resources. • L'entreprise exerce un contrôle strict sur ses sous-traitants internationaux et nationaux afin qu'ils respectent les normes nationales du travail, le Code minier et la Loi sur le contenu local. Des mesures coercitives seront prises en cas de non-respect. Des mesures concrètes concernant les obligations des sous-traitants sont inscrites dans les contrats. • Le plan de contenu local contient également des dimensions concernant l'approvisionnement local du Projet auprès des groupements, micro-entreprises et entreprises locales/régionales et nationales pour les biens et services. Tout au long du Projet et progressivement le Projet ira vers un approvisionnement toujours plus divers et large de biens et services locaux, régionaux et/ou nationaux. Les initiatives futures de développement économique locales devraient avoir comme objectifs le renforcement ou la création de/du : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Tissu de sous-traitants locaux et régionaux répondant aux besoins de la mine ; ◦ Le renforcement des capacités des communautés et sous-traitants ; ◦ Le développement de chaînes de valeurs entre Kouroussa et Conakry, voire d'autres villes de la Guinée ; ◦ La création d'emploi locaux/régionaux indirects ; ◦ Une augmentation de la production alimentaire et un renforcement de la sécurité alimentaire ; ◦ Une amélioration de l'accès aux mécanismes de financement ; ◦ Tout au long du Projet l'entreprise impose à ses sous-traitants de respecter le plan de contenu local concernant l'embauche. Elle effectue des contrôles réguliers et prend des mesures coercitives en cas de non-respect. 		

TABLEAU 15.4 CONTRÔLE POUR LA GESTION DU CONTENU LOCAL (FERMETURE)

Non.	Applicabilité/activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol 4 Chap 5 Chap 8 Chap 12 Chap 13	Pendant la phase de fermeture	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer la phase de fermeture pendant la phase d'exploitation. • Mettre en oeuvre un plan de fermeture • Procéder à la démobilisation des travailleurs progressivement, assorti d'un programme de reconversion ou de remplacement dans d'autres projets. • Fournir tous les documents nécessaires à la clôture du contrat (dont lettre de recommandation si cela s'applique). 	Mamou Resources Ressources Humaines (RH)/responsable administratif /Responsable ESG/Equipe de relations communautaires	Audits internes et externes de Mamou Resources et de ses sous-traitants.

15.1.5 CALENDRIER

Le cadre de gestion du contenu local sera mis en œuvre pendant les phases de construction, d'exploitation et de fermeture. Ce cadre de gestion sera revu au minimum tous les six (6) mois pendant la construction.

Pendant l'exploitation, ce cadre de gestion sera revu chaque année et toutes les révisions nécessaires seront apportées pour refléter les circonstances changeantes ou les besoins opérationnels de Mamou Resources. La révision de ce cadre de gestion relèvera du responsable du département RH de Mamou Resources. Si des changements importants doivent être apportés aux procédures opérationnelles, le présent cadre de gestion peut être mis à jour en fonction des besoins.

15.1.6 CONTROLE

Le responsable de la performance sociale de Mamou Resources et le département relations communautaires du Projet travailleront en collaboration avec les Ressources humaines, pour collecter les données de suivi par le biais des sources suivantes :

- Les registres des mécanismes de réclamation (y compris le nombre, le type et la résolution), qui seront communiqués en interne et en externe sur une base trimestrielle (conformément au plan d'engagement des parties prenantes) ;
- Les principales parties prenantes externes (conseil des sages, autorités locales telles que le maire et le sous-préfet ou tout autre organisation externe en charge de veiller à l'emploi sur le projet) ;
- Les principales parties prenantes internes (tous les départements engagés dans l'embauche et l'emploi), l'équipe des relations communautaires, les sous-traitants.

Les données qui seront récoltées sont :

- Les données sur l'origine des personnes embauchées sur le Projet et par les sous-traitants pour les postes non qualifiés, semi-qualifiés et qualifiés ;
- Le niveau d'évolution des embauches tout au long de la phase construction et exploitation ;
- Les évolutions au sein des entreprises (Mamou Resources et sous-traitants) des employés, au vu des politiques de renforcement des capacités entreprises pour permettre une évolution positive du personnel à des postes plus qualifiés ;
- Des enquêtes de perception seront menées chaque année auprès des parties prenantes externes et des communautés, conformément au plan d'engagement des parties prenantes ;
- Les méthodes de suivi sont décrites dans le plan d'engagement des parties prenantes et le mécanisme de règlement des griefs de la communauté.

15.1.7 FORMATION

Tous les employés et sous-traitants sont formés au plan de gestion du contenu local de Mamou Resources ainsi que les autorités locales.

15.1.8 AUDITS ET RAPPORTS

15.1.8.1 AUDIT

Des audits internes de conformité seront réalisés chaque année par l'IPD et contrôlés par le responsable de l'embauche/emploi dans le projet Mamou Resources. Si la législation l'exige, les

rapports d'audit annuels seront soumis aux autorités compétentes, par exemple l'ARCCL (l'autorité de Régulation et de Contrôle du Contenu Local) quand elle sera créée et/ou le ministère des mines et de la géologie et/ou le ministère du commerce, de l'industrie et des PMI/PME.

15.1.8.2 AUDIT EXTERNE

Des audits internes de conformité seront réalisés chaque année par Mamou Resources et contrôlés par le responsable du recrutement. Si la législation l'exige, les rapports d'audit annuels seront soumis aux autorités compétentes. Conformément aux normes guinéennes, les projets de catégorie A sont soumis à un audit environnemental et social tous les trois (3) ans. Le suivi externe est assuré par l'AGEE et le ministère de tutelle à travers le suivi et la vérification périodique de la mise en œuvre des mesures et recommandations prescrites par l'audit, ainsi que l'évaluation du niveau de mise en œuvre de ces mesures. Quand l'Autorité de Régulation et de Contrôle du Contenu Local (ARCCL) sera créée, le Projet rendra compte de ses pratiques à ladite autorité selon les mécanismes instaurés. Des audits externes du projet pourront également être réalisés par un tiers désigné sur une base annuelle.

16. PLAN DE GESTION DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

16.1 OBJECTIFS

L'objectif cadre est de :

- Faire profiter au maximum l'économie locale de la présence du Projet dans la zone ;
- Décrire les exigences réglementaires et les normes de projet et de financement applicables à ce plan de gestion ;
- Définir les rôles et les responsabilités pour la mise en œuvre du plan de gestion du développement communautaire ;
- Décrire les mesures à prendre pour maximiser le plan de développement communautaire à toutes les phases du Projet ;
- Définir les prochaines étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce plan de gestion ;
- Que des indicateurs de développement communautaire soient élaborés pour évaluer la participation du Projet aux retombées économiques et sociales locales.

Les objectifs, les engagements et les exigences du présent cadre seront précisés dans un plan de développement communautaire détaillé, accompagné de procédures opérationnelles normalisées. Une fois approuvé, le plan de gestion du développement communautaire annulera et remplacera le présent cadre.

16.2 PRINCIPES DE BASE

Le plan de gestion du développement communautaire par le Projet visera à intégrer la gestion des impacts (maximiser les impacts positifs et minimiser les impacts négatifs) associés aux potentialités des retombées économiques et sociales induites par le Projet dans le PGES et, en fin de compte, dans le système de gestion environnementale et sociale du Projet (SGES) - qui doit être développé. Ce plan servira de base à la définition ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures et de pratiques opérationnelles de gestion de la conformité dans toutes les activités du Projet entreprises par Mamou Resources, ses contractants et ses fournisseurs. Tous les aspects de ce plan seront intégrés dans les activités de Mamou Resources pendant les phases de construction, d'opération et de fermeture du Projet.

16.3 APPLICATION

Les exigences énoncées dans ce cadre s'appliquent à toutes les activités de Mamou Resources tout au long du cycle de vie du projet, y compris celles menées par les sous-traitants.

16.4 NORMES APPLICABLES

1. Les normes suivantes s'appliquent, entre autres.

Législation et normes guinéennes :

- Code minier (loi L/2011/006/CNT de septembre 2011, modifiée par la loi L/2013/053/CNT du 8 avril 2013) ;
- Convention collective des mines et carrières ;
- Convention minière du Projet Mamou Resources.

Les normes de la Société Financière Internationale (SFI) :

- La normes de la SFI qui s'applique ici est la Norme de performance 1 : évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux ;
- La norme de performance 4 : santé, sécurité et sureté des communautés.

16.5 ROLE ET RESPONSABILITES

Les rôle et responsabilités clés pour la mise en œuvre du cadre de gestion du contenu local sont décrits dans le tableau suivant.

Rôle	Responsabilité
L'équipe de direction du Mamou Resources	<ul style="list-style-type: none"> • La responsabilité générale de la mise en œuvre de ce plan et du respect par le projet des engagements qui y sont énoncés. • Signature et révisions régulières. • Allouer les ressources financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre du plan. • Apporter un soutien budgétaire et décisionnel à la mise en œuvre du présent plan. • Diriger les examens annuels et les révisions/mises à jour des plans de gestion • Rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du présent plan de gestion.
Responsable administratif /Responsable ESG/Equipe de relations communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Doter le projet d'une équipe communautaire à la hauteur des besoins et des enjeux. Elle disposera des moyens techniques, humains et financiers nécessaires à la réalisation de ses missions. Elle jouera entre autres, le rôle d'intermédiaire entre les populations locales et le Projet sur la problématique de l'emploi et du développement communautaire. • Le Projet se dote d'un plan de développement communautaire adapté au dimensionnement de son Projet. Le projet développe un Plan d'Action de Développement Communautaire (PADC) qui est actualisé chaque année. Ce plan est élaboré en proche collaboration avec les autorités locales, les autorités traditionnelles (dont celles présentes sur les sites d'orpaillage) pour répondre au mieux aux besoins exprimés par les Personnes Impactées par le Projet (PAP). • Politique de la Responsabilité Sociale de l'entreprise clarifiée dans une stratégie. • Le plan sera élaboré sur la base des principes de gestion clés suivants : • La signature de la convention de développement local entre le Projet et les communautés impactées doit faire l'objet d'un arrêté ou d'un décret (pour l'élaboration d'une convention type) qui n'a pas encore été signé au moment de la rédaction de ce rapport. • La Convention de développement local est encadrée par le ministère des Mines et de la Géologie. Elle doit expliciter quels seront les montants alloués au titre du fonds FODEL et quels seront leur usage au titre du développement local des communautés impactées par le Projet. • Le Projet peut également décider de consacrer un budget annuel (à sa discrétion) dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour appuyer le développement communautaire de la zone impactée de son Projet. Il s'agit de toute autre initiative liée aux activités minières qui profite directement ou indirectement au tissu social ou économique local. Dans ce cas, il a la main mise sur les projets qu'il compte développer ou soutenir. Ces projets doivent s'inscrire dans le paysage local et prendre en compte les PDL (Plan de Développement Local) et les PAI (Plan Annuel d'Investissement) des communes concernées. • Plusieurs axes pourront être développés tels que l'amélioration des conditions d'accès à l'eau (garantir un accès à l'eau potable en qualité et quantité suffisante aux populations de la zone du Projet), à la santé, à l'éducation. La voirie pourra également être améliorée pour faciliter les conditions d'accès des populations aux services de base ou aux terres travaillées (orpaillage/agriculture/élevage). • Comme mesures concrètes, le Projet pourra participer à des programmes d'amélioration de l'agriculture et de l'élevage par une aide technique et financière. Elle pourra aider à construire des écoles et à les équiper (de concert avec le gouvernement pour s'assurer que des professeurs y seront affectés). Elle pourra supporter la construction ou la rénovation de postes et centres de santé (voir hôpital), les doter en matériels (toujours de concert avec le gouvernement pour s'assurer que le personnel soignant soit disponible et compétent). • Concernant la gestion environnementale, des initiatives de reboisement (dont la création de pépinières) pourront être prises dans des zones déforestées par l'activité d'orpaillage ou industrielle, ou tout autre zone stratégique pour l'équilibre

Rôle	Responsabilité
	<p>écosystémique de la zone (par exemple en bordure du fleuve Niger). Cette mesure est à mettre en lien avec les préconisations faites dans le plan de gestion de la biodiversité du Projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des terres de remplacement (ou de nouvelles terres) pourront être aménagées pour l'exploitation du maraichage, avec un appui technique et financier sur le court, moyen et long terme. Le Projet s'appuiera sur des ONG spécialisées dans ce type de projet de développement. Les organisations paysannes déjà existantes recevront un soutien particulier. Les femmes étant très investies dans le maraichage, ce type de projet recevra un appui de manière prioritaire. • En termes de santé, des campagnes de prévention du VIH-SIDA, du paludisme et de toute autre maladie présente dans la zone pourront être financées et mises en œuvre par des ONG régionales voire nationales. • Toute autre mesure suggérée par les populations locales pour appuyer le développement de la zone pourra être envisagée d'être soutenue et mise en œuvre (ex : exploitation du miel, saponification, etc.). • Toute action posée dans le cadre de la RSE devra amener les populations locales vers une autonomisation toujours plus importante du Projet minier. Il s'agit déjà dans les premières étapes du Projet de penser l'après-mine. L'objectif de la stratégie de développement communautaire sera d'assurer un avenir durable pour les communautés avoisinantes du Projet. Elle pourra se diviser en deux parties : • Le développement communautaire à travers : <ul style="list-style-type: none"> ○ La couverture des besoins de base de la communauté ; ○ La construction d'infrastructures (santé, eau, routes, etc.) indépendantes de la mine ; ○ La promotion des énergies renouvelables. ○ L'autonomisation de la communauté par : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le développement économique local grâce à des initiatives de développement de PME ; ○ Des stratégies de soutien aux achats locaux, y compris le renforcement des capacités de gestion des sous-traitants locaux ; ○ Le recrutement soutenu par le développement de la main-d'œuvre locale et le renforcement des capacités techniques et managériales des employés ; ○ Le renforcement des capacités du gouvernement local et des communautés ; ○ Un processus d'engagement des parties prenantes transparent et collaboratif. • Dès lors, le plan de développement communautaire du Projet pourra être défini sur base des axes et des grands types d'actions suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Axe 1. Santé des populations : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accès aux soins de santé de base ; ▪ Accès à des services favorisant l'accouchement sécuritaire ; ▪ Prévention du paludisme (et autres maladies associées aux insectes piqueurs), VIH-SIDA, et de toute autre maladie présente dans la zone ; ▪ Prévention des maladies chez l'enfant ; ▪ Amélioration du transport des patients vers les centres de santé principaux ; ▪ Promotion de l'activité physique chez les jeunes. ○ Axe 2. Eau et assainissement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accès à l'eau potable ; ▪ Salubrité de l'eau potable ; ▪ Accès à l'eau pour les activités de maraichage ;

Rôle	Responsabilité
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accès du cheptel et du bétail à l'eau ; ▪ Gestion des eaux usées sanitaires ; ▪ Élimination sécuritaire des déchets. ○ Axe 3. Sécurité alimentaire et lutte contre la malnutrition : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Production locale des denrées de base ; ▪ Production locale de légumes et de fruits ; ▪ Accès des familles aux micro-nutriments ; ▪ Élevage du cheptel et bétail ; ▪ Amélioration de la présence des forces de l'ordre dans la zone. ○ Axe 4. Éducation et formation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rénovation ou construction d'école et sécurité des cours d'école ; ▪ Électrification solaire des classes d'alphabétisation et des cases de santé ; ▪ Accès des jeunes aux institutions scolaires ; ▪ Favoriser l'employabilité, notamment des femmes et des jeunes. ○ Axe 5. Développement économique local et activités génératrices de revenus : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Emplois directs ; ▪ Achats locaux ; ▪ Maraîchage et agriculture ; ▪ Commerce des produits du maraîchage et agricoles ; ▪ Amélioration de l'accès à des solutions d'électrification solaire individuelle pour les ménages dans les villages ; ▪ Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS) ; ▪ Aide à la création de TPME, PME ; ▪ État des ponts et des radiers pour le franchissement sécuritaire des cours d'eau ; ▪ État des pistes d'accès et circulation sécuritaire dans la zone.
<p>Responsabilité de la santé, de la sécurité et de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan de développement communautaire prend en compte les enjeux de santé et de sécurité des populations de la zone du Projet. • Un accent particulier est mis sur des mesures visant à améliorer la santé infantile et celle des femmes. • Un accent particulier est mis sur les AGR et l'emploi des femmes. • Les enjeux de formation des populations dans le cadre du soutien aux AGR fait pleinement parti du présent plan. • Le soutien aux écoles professionnelles de formation et tout autre initiative d'appui à la formation sont des mesures du plan de développement communautaire.
<p>Tous les sous-traitants de Mamou Resources (sous-traitants nationaux et internationaux)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les sous-traitants sont engagés dans la mise en œuvre du plan de développement communautaire à la mesure de leurs moyens et de la pertinence de certaines de leurs actions. Ils respectent les mesures prises dans ce plan dans la planification de leurs activités. • Toute plainte ou doléance reçue par les sous-traitants qui concernent le développement communautaire seront remontés au niveau du département des relations communautaires de Mamou Resources.

16.6 APPROCHE DE LA GESTION

Le plan de développement local est mis en œuvre, ainsi que les mesures de contrôle dans le cadre du Projet au cours des phases de construction, d'exploitation et de fermeture respectivement.

TABLEAU 16.1 CONTRÔLES POUR LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CONSTRUCTION)

Non.	Applicabilité/activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol 4 Chap 5 Chap 8 Chap 11 Chap 12 Chap 13	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Initier la mise en place du plan d'engagement des parties prenantes Le Projet est doté d'une équipe communautaire à la mesure des enjeux. Elle est dotée dès les débuts du Projet des moyens nécessaires pour réaliser ses missions Initier la mise en place du plan de développement communautaire sur une base participative et selon une logique progressive. Vérifier que les droits humains, que les mesures socio-économiques de l'étude d'impact sociale, que les enjeux de trafic et de transport sont respectés pour les populations. Prendre en compte dès le début du projet les impacts cumulatifs (dont ceux associés à l'orpaillage) 	Mamou Resources Ressources Humaines (RH)/responsable administratif /Responsable ESG/Equipe de relations communautaires	Audits internes et externes de Mamou Resources

TABLEAU 16.2 CONTRÔLES POUR LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (EXPLOITATION)

Non.	Applicabilité/activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol 4 Chap 5 Chap 8 Chap 11 Chap 12 Chap 13	Pendant la phase d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes Le Projet est doté d'une équipe communautaire à la mesure des enjeux. Tout au long du Projet des moyens nécessaires pour réaliser ses missions. L'équipe pourra être redimensionnée en fonction des besoins et les budgets également. Mettre en oeuvre le plan de développement communautaire et l'actualiser régulièrement Signer la convention de développement local avec les communautés en début de phase d'exploitation (la faire évoluer au besoin en collaboration avec le MMG) S'associer les services d'ONG locales, régionales ou nationales Engager le maximum d'actions qui autonomisent les communautés du Projet. 	Mamou Resources Ressources Humaines (RH)/responsable administratif /Responsable ESG/Equipe de relations communautaires	Audits internes et externes de Mamou Resources

Non.	Applicabilité/activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<ul style="list-style-type: none"> Vérifier que les droits humains, que les mesures socio-économiques de l'étude d'impact sociale, que les enjeux de trafic et de transport sont respectés pour les populations au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Prendre des mesures complémentaires au besoin. Appliquer le plan de gestion de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle Sécuriser les routes et les sites d'exploitation industriels pour les populations locales. Développer et renseigner régulièrement des indicateurs de développement communautaire au regard du PRMS et du plan de développement communautaire/plan de développement local 		

TABLEAU 16.3 CONTRÔLES POUR LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (FERMETURE)

Non.	Applicabilité/activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol 4 Chap 5 Chap 8 Chap 11 Chap 12 Chap 13	Pendant la phase de fermeture	<ul style="list-style-type: none"> Préparation de la phase fermeture bien en amont, quelques années avant la fermeture définitive de la mine. Les actions de développement communautaires prises pour l'autonomisation des populations du Projet doivent avoir des impacts positifs pour limiter les impacts négatifs de la fermeture. Appliquer le plan de réhabilitation et de fermeture (Vol 4, Chapitre 13) du Projet 	Direction Mamou Resources/Mamou Resources Ressources Humaines (RH)/responsable administratif /Responsable ESG/Equipe de relations communautaires	Commanditer en amont une mission d'évaluation des impacts négatifs de la fermeture de la mine. Audits internes et externes de Mamou Resources avant, pendant et après la fermeture de la mine.

16.7 CALENDRIER

Le cadre de gestion du développement communautaire sera mis en œuvre pendant les phases de construction, d'exploitation et de fermeture. Ce cadre de gestion sera revu au minimum tous les six (6) mois pendant la construction.

Pendant l'exploitation, ce cadre de gestion sera revu chaque année et toutes les révisions nécessaires seront apportées pour refléter les circonstances changeantes ou les besoins opérationnels de Mamou Resources. Pendant la phase d'exploitation il sera important de caler le calendrier du plan de développement communautaire de la mine avec le plan de développement local qui doit être signé avec les communautés impactées (Code minier).

La révision de ce cadre de gestion relèvera de la responsabilité du département des relations communautaires de Mamou Resources. Si des changements importants doivent être apportés aux procédures opérationnelles, le présent cadre de gestion peut être mis à jour en fonction des besoins. D'autres départements de Mamou Resources peuvent alors intervenir pour redimensionner ou réviser le plan de développement communautaire de Mamou Resources en cours de Projet.

16.8 CONTROLE

Le responsable des relations communautaires et de la performance sociale de Mamou Resources travaillera en collaboration avec la direction de Mamou Resources, le département financier et les Ressources humaines du Projet pour adapter les budgets en fonction des besoins identifiés. Le département des relations communautaires collectera les données de suivi par le biais des sources suivantes :

- Les registres des mécanismes de réclamation (y compris le nombre, le type et la résolution), qui seront communiqués en interne et en externe sur une base trimestrielle (conformément au plan d'engagement des parties prenantes) ;
- Les retours des principales parties prenantes externes (conseil des sages, autorités locales telles que le maire et le sous-préfet ou tout autre organisation externe en charge de veiller à l'emploi sur le projet).

Les données qui seront récoltées sont :

- Les rapports d'avancement du département des relations communautaires sur les projets en cours ou achevés (matériels, renforcement des capacités, formation, AGR, etc.), les facteurs de réussite et de blocage en fonction des objectifs fixés ;
- Les données collectées par les ressources communautaires et le département finance sur les moyens (humains, techniques, financiers) dont elles disposent au regard des besoins inscrits dans le plan de développement communautaire et le plan de développement local du Projet ;
- Des enquêtes de perception seront menées chaque année auprès des parties prenantes externes et les communautés impactées, conformément au plan d'engagement des parties prenantes ;
- Les méthodes de suivi sont décrites dans le plan d'engagement des parties prenantes et le mécanisme de règlement des griefs de la communauté.

16.9 FORMATION

Tous les employés et sous-traitants sont formés (ou tout au moins informés) de l'existence du plan de développement communautaire de Mamou Resources. Toutes les autorités locales disposent d'une version actualisée plan de développement communautaire et du plan de développement local. Les populations impactées sont informées du plan de développement communautaire et formées au plan de développement local.

Mamou Resources pourrait élaborer un power point ou un petit documentaire vidéo à l'attention de son personnel, qui serait une induction aux enjeux sociaux de la zone du Projet (aborder les enjeux d'orpaillage).

16.10 AUDITS ET RAPPORTS

16.10.1 AUDIT

Des audits internes de conformité seront réalisés chaque année par l'équipe des relations communautaires de IPD et contrôlés par le responsable du développement communautaire. Concernant à la fois le rapport de développement communautaire et le plan de développement local, si la législation l'exige, les rapports d'audit annuels seront soumis aux autorités compétentes (ministère des mines et de la géologie, ministère de l'environnement par le biais de l'Autorité Guinéenne d'Évaluations Environnementales ou AGEE). La direction de Mamou Resources peut, au besoin, réaliser un audit des réalisations communautaires abouties, avortées ou en cours si elle le juge nécessaire au regard des budgets alloués et des objectifs fixés.

16.10.2 AUDIT EXTERNE

Des audits internes de conformité seront réalisés chaque année par l'IPD et contrôlés par le responsable du recrutement. Si la législation l'exige, les rapports d'audit annuels seront soumis aux autorités compétentes. Conformément aux normes guinéennes, les projets de catégorie A sont soumis à un audit environnemental et social tous les trois (3) ans. Le suivi externe est assuré par l'AGEE et le ministère de tutelle à travers le suivi et la vérification périodique de la mise en œuvre des mesures et recommandations prescrites par l'audit, ainsi que l'évaluation du niveau de mise en œuvre de ces mesures. Des audits externes du projet pourront également être réalisés par un tiers désigné sur une base annuelle.

17. PLAN DE GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL

17.1 OBJECTIF

L'objectif de ce cadre de gestion du patrimoine culturel est de :

- Décrire les normes de projet et de financement applicables à ce plan de gestion ;
- Définir les engagements de l'entreprise et du projet, les procédures opérationnelles normalisées et les orientations pertinentes pour ce plan de gestion ;
- Définir des procédures de suivi et d'établissement de rapports, y compris des indicateurs clés de performance ;
- Définir les besoins en formation ; et
- Définir les prochaines étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce plan de gestion.

Les objectifs, les engagements et les exigences de ce cadre seront développés dans un plan de gestion détaillé accompagné de procédures opérationnelles normalisées. Une fois approuvé, le plan de gestion du patrimoine culturel annulera et remplacera le présent cadre.

Le plan de gestion du patrimoine culturel visera à intégrer tous les aspects de l'identification et de la protection des ressources du patrimoine culturel situées dans l'aire d'influence du Projet, dans le PGES et, en fin de compte, dans le système de gestion environnementale et sociale du Projet (SGES) - à développer. Ce plan servira de base à la définition ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures et de pratiques opérationnelles de gestion de la conformité dans toutes les activités du Projet entreprises par Mamou Resources, ses contractants et ses fournisseurs. Tous les aspects de ce plan seront intégrés dans les activités de Mamou Resources pendant les phases de construction, d'opération et de fermeture du Projet.

Ce plan sera aligné sur les objectifs de la NP 8 de la SFI, qui stipule les objectifs suivants :

- protéger le patrimoine culturel des effets néfastes des activités du Projet et contribuer à sa préservation ; et
- promouvoir le partage équitable des bénéfices tirés de l'utilisation du patrimoine culturel.

17.2 APPLICATION

Les exigences définies dans ce cadre de gestion s'appliquent à toutes les activités de Mamou Resources tout au long du cycle de vie du projet, y compris celles réalisées par des sous-traitants.

17.3 NORMES APPLICABLES

Les normes suivantes s'appliquent, entre autres.

17.3.1 LÉGISLATION ET NORMES GUINÉENNES :

- Code de l'environnement (Loi L/2019/0034/AN du 04 juillet 2019) ;
- Ordonnance A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG modifiant l'ordonnance A/2022/1646/MEDD/CAB/SGG du 25 juillet 2022 ;
- Loi sur la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel national (L/2016/063/AN du 9 novembre 2016) ;

17.3.2 NORMES INTERNATIONALES :

- Normes de performance 8 de la Société financière internationale Patrimoine culturel ;

- Convention de l'UNESCO sur Protection du patrimoine naturel et culturel mondial, 1972 ;et
- Convention de l'UNESCO sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 2003

17.4 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les rôles clés et les responsabilités pour la mise en œuvre du cadre de gestion du patrimoine culturel sont décrits dans leTableau 17.1.

TABLEAU 17.1 RÔLES ET RESPONSABILITÉS (PATRIMOINE CULTUREL)

Rôle	Responsabilité
L'équipe de direction du Mamou Resources	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du plan de gestion • Allocation de ressources pour la mise en œuvre
Responsable Environnement, Social et Gouvernance (ESG)	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que le projet respecte les normes du projet et les autres exigences énoncées dans le présent plan. • Responsabilité globale de la portée et de la mise en œuvre du plan • Élaboration, suivi et révision du présent plan • Veiller à ce que les activités ne perturbent pas les sites du patrimoine culturel sans les autorisations appropriées • Enquête, signalement et suivi des perturbations non autorisées sur le site ou des violations de procédures • Veiller à ce que tous les gestionnaires de sites soient informés des conditions de l'EIE, de la conduite des travaux de terrassement, des sites du patrimoine culturel situés dans les zones où la société opère et des conditions de gestion du patrimoine culturel. • Gestion des documents • Gestion des changements statutaires ou politiques • Coordination avec les organismes de mise en œuvre et les autres parties prenantes • Formation sur et application correcte de la procédure des découvertes fortuites

17.5 APPROCHE DE LA GESTION

Les mesures d'atténuation pour la phase de construction sont incluses ci-dessous.

TABLEAU 17.2 CONTRÔLES DE GESTION POUR LE PATRIMOINE CULTUREL (CONSTRUCTION)

Non.	Applicabilité/activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol.3, Ch.9	Avant la construction	<ul style="list-style-type: none"> • Un Plan de Gestion du Patrimoine Culturel (PGPC) sera élaboré pour le Projet afin de s'assurer que toutes les ressources du patrimoine culturel sont prises en compte et gérées de manière adéquate. Le plan sera élaboré et approuvé avant la construction afin de permettre l'application de mesures d'atténuation appropriées préalablement à tout impact. Les points à couvrir dans le PGPC incluent (sans s'y limiter) les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Engagement du régulateur avec la Direction Nationale de la Culture et du Patrimoine Historique sur les mesures d'atténuation spécifiques au site ; ◦ Des mesures d'atténuation archéologiques détaillées et spécifiques au site, telles que des investigations avant la construction, des fouilles archéologiques, etc ; 	Mamou Resources ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan de Gestion du Patrimoine Culturel (PGPC)

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Recensement du patrimoine bâti. 		
Vol.3, Ch.9	Avant la construction	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure des découvertes fortuites : Une procédure de découverte fortuite sera conçue et mise en œuvre pour gérer toute découverte inattendue de matériel archéologique, conformément aux exigences et lignes directrices internationales NP 8 de la SFI. 	Mamou Resources ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Procédure des découvertes fortuites
	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration du patrimoine culturel dans le mécanisme de gestion des plaintes de la communauté. 	Mamou Resources ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Mécanisme de recours des plaintes
	Avant la construction	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les éléments patrimoniaux rencontrés dans l'empreinte directe du Projet, une mesure d'atténuation efficace consisterait à les contourner par une nouvelle conception ou, si possible, par un enlèvement sûr, convenu et autorisé, dans des conditions prescrites. 	Mamou Resources ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Conception détaillée

Il n'y a pas de mesures de gestion envisagées pendant les phases d'opération et de fermeture. Il est estimé que les impacts liés au patrimoine culturel auront surtout lieu pendant la phase de construction.

17.6 CALENDRIER

Le cadre de gestion du patrimoine culturel sera mis en œuvre pendant les phases de construction, d'exploitation et de fermeture.

17.7 CONTRÔLE

Le programme de surveillance sera fourni dans son intégralité dans le plan de gestion du patrimoine culturel.

17.8 FORMATION

Tous les employés directs et contractuels suivront une formation initiale qui comprendra les politiques et procédures de l'entreprise et du projet. La formation comprendra :

- Tous les employés de Mamou Resources et les sous-traitants travaillant sur le site du projet de Mamou Resources bénéficieront d'une initiation générale, d'une initiation spécifique au site et d'un large éventail de formations de sensibilisation à la santé, à la sécurité et à l'environnement.
- Les EPI appropriés seront mises à la disposition du personnel si nécessaire. Tout le personnel concerné sera formé à l'utilisation et à l'entretien des équipements de protection.
- Une formation spécialisée est dispensée aux exploitants d'installations et au personnel clé participant à des activités de défrichage, de construction ou de manipulation de matériaux.
- Les aspects généraux de la gestion du patrimoine culturel seront inclus dans la formation initiale dispensée à tous les employés. Enfin, tout contractant chargé de la surveillance doit posséder les qualifications appropriées et faire preuve d'une expérience suffisante pour entreprendre le service spécifié.

17.9 AUDITS ET RAPPORTS

17.9.1 AUDIT

Des audits internes de conformité seront effectués chaque année par l'IPD et contrôlés par le responsable de l'environnement. Si la législation l'exige, les rapports d'audit annuels seront soumis aux autorités compétentes.

17.9.2 AUDIT EXTERNE

Conformément aux normes guinéennes, les projets de catégorie A sont soumis à un audit environnemental et social tous les trois (3) ans. Le suivi externe est assuré par l'AGEE et le ministère de tutelle à travers le suivi et la vérification périodique de la mise en œuvre des mesures et recommandations prescrites par l'audit, ainsi que l'évaluation du niveau de mise en œuvre de ces mesures.

L'ERM recommande que les audits externes du projet soient également réalisés par un tiers désigné sur une base annuelle.

18. PLAN DE GESTION DU TRAFIC ET DES TRANSPORTS

18.1 OBJECTIF

L'objectif de ce cadre de gestion est de :

- Définir les rôles et les responsabilités pour la mise en œuvre du cadre de gestion ;
- Décrire les normes de projet et de financement applicables à ce cadre de gestion ;
- Définir les engagements de l'entreprise et du projet, les procédures opérationnelles normalisées et les orientations relatives à ce cadre de gestion ;
- Définir des procédures de suivi et d'établissement de rapports, y compris des indicateurs clés de performance ;
- Définir les besoins en formation ; et
- Définir les prochaines étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce cadre de gestion et du plan de gestion complet.

Les objectifs, les engagements et les exigences de ce cadre seront développés dans un plan de gestion détaillé. Une fois approuvé, le plan de gestion du trafic et des transports annulera et remplacera le présent cadre.

Le plan de gestion du trafic et des transports visera à intégrer les processus de gestion du trafic et des transports de matériaux, d'équipements et de personnel du Projet dans le PGES et, à terme, dans le système de gestion environnementale et sociale du Projet (SGES), qui doit être développé. Ce plan servira de base à la définition ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures et de pratiques opérationnelles de gestion de la conformité dans toutes les activités du Projet entreprises par Mamou Resources, ses contractants et ses fournisseurs. Tous les aspects de ce plan seront intégrés dans les activités de Mamou Resources pendant les phases de construction, d'opération et de fermeture du Projet.

Le plan sera élaboré de manière à promouvoir la sécurité de la communauté et à présenter des stratégies appropriées pour déplacer le personnel, les matériaux et les équipements du Projet en toute sécurité et dans le respect de l'environnement. Son objectif est de protéger le personnel du Projet, les communautés locales et le matériel/équipement du Projet pendant les activités de transport.

18.2 APPLICATION

Les exigences définies dans ce cadre de gestion s'appliquent à toutes les activités de Mamou Resources tout au long du cycle de vie du projet, y compris celles menées par des sous-traitants.

18.3 NORMES APPLICABLES

Les normes suivantes s'appliquent, entre autres.

Législation et normes guinéennes :

- Code de l'environnement (Loi L/2019/0034/AN du 04 juillet 2019) ;
- Ordonnance A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG modifiant l'ordonnance A/2022/1646/MEDD/CAB/SGG du 25 juillet 2022 ;
- Code forestier (Loi ordinaire L/2017/ N°0038/AN du 24 avril 2017) ;
- Code de l'eau (Loi L/ 94/ 005 /CTRN du 15 février 1994) ;

- Code minier (loi L/2011/006/CNT de septembre 2011, modifiée par la loi L/2013/053/CNT du 8 avril 2013) ;
- Normes de qualité des eaux usées en Guinée.

Normes internationales :

- Normes de performance 6 de la Société financière internationale : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes ;
- Lignes directrices générales en matière d'Hygiène, de Sécurité, et d'Environnement (HSE) du GBM.

18.4 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les rôles et responsabilités clés pour la mise en œuvre du cadre de gestion des émissions atmosphériques sont décrits dans le tableau suivant Tableau 18.1.

TABLEAU 18.1 RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS LE CADRE DE LA CIRCULATION ET DU TRANSPORT

Rôle	Responsabilité
L'équipe de direction du Mamou Resources	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du cadre de gestion • Allocation de ressources pour la mise en œuvre
Responsable Environnement, Social et Gouvernance (ESG)	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que la surveillance de la qualité de l'air soit effectuée conformément aux plans et procédures de gestion applicables. • Travailler avec le responsable des relations avec les communautés pour résoudre les problèmes de qualité de l'air hors site et/ou les griefs.
Entrepreneur en surveillance environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Conception d'un programme de surveillance fondé sur des exigences • Exécution du programme de surveillance • Entretien et étalonnage des instruments de mesure • Effectuer des inspections de routine des zones de travail afin de s'assurer que les activités concernées sont conformes au présent cadre de gestion et aux procédures qui s'y rapportent. • Signaler tous les dangers, non-conformités et incidents.
Tous les employés et contractants	<ul style="list-style-type: none"> • Signaler toute activité qui provoque des poussières ou des émissions inutiles. • Éviter les activités qui génèrent inutilement de la poussière ou des émissions.

18.5 APPROCHE DE LA GESTION

Les mesures d'atténuation pour la phase de construction sont incluses ci-dessous.

TABLEAU 18.2 CONTRÔLES DE GESTION DE LA CIRCULATION ET DES TRANSPORTS (CONSTRUCTION)

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol.3, Ch. 11	Avant la construction	<ul style="list-style-type: none"> • Les routes de transport seront conçues pour supporter les véhicules lourds et les équipements miniers. • Sur les itinéraires de transport et les routes d'accès du site du Projet : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Identifier les itinéraires piétonniers à l'intérieur et à proximité du site du Projet et des routes. ◦ Établir des zones sûres et des procédures de franchissement avec les parties prenantes et les villageois à proximité du site du Projet. 	Contractants ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan de gestion du trafic et des transports (PGT) / Audits du site

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Installer des panneaux de signalisation et, dans la mesure du possible, ériger des barrières le long des tronçons de route afin de dissuader les piétons de les emprunter. • Collaborer avec les autorités locales pour programmer les livraisons de camions, en particulier les livraisons de poids lourds, afin de réduire les incidences sur le fonctionnement et la sécurité des routes. Lorsque c'est possible et sûr, programmer les livraisons de manière à minimiser l'impact sur les déplacements des autres usagers de la route, en fonction des conditions locales et des résultats de l'engagement des parties prenantes. • Réparer les dommages causés aux routes par le trafic avant et pendant la construction, soit immédiatement (pour les dommages importants qui empêchent ou gênent considérablement leur utilisation future par le public), soit à la fin de la phase de construction, en collaboration avec les autorités routières nationales et locales. • Procéder à des évaluations des risques appropriées avant les livraisons de charges exceptionnelles, afin d'évaluer les itinéraires à emprunter pour les gros camions de livraison, les obstacles éventuels ou les modifications nécessaires des routes, ainsi que déterminer les mesures d'atténuation des risques pour les structures ou les biens situés le long des routes. Obtenir les autorisations nécessaires pour l'utilisation des voies publiques. Planifier les itinéraires des camions de livraison en utilisant des routes dont la géométrie et la capacité de charge garantissent un passage en toute sécurité : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Formation et accréditation des conducteurs du Projet, y compris des sous-traitants. ◦ Normes relatives à la condition physique des conducteurs, y compris les périodes de repos obligatoires et l'interdiction de consommer des drogues ou de l'alcool. ◦ Systèmes de surveillance embarqués pour contrôler la vitesse et la localisation des véhicules (véhicules du Projet et des sous-traitants). ◦ Normes du Projet et du sous-traitant en matière de sécurité et d'entretien des véhicules. ◦ Intervention de sécurité en cas d'incidents impliquant des véhicules. ◦ Normes de stabilité des charges. 		
Vol.3, Ch. 11	Avant la construction	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre d'un programme de concertation publique lié au Projet, informer, éduquer et mettre à jour régulièrement les parties prenantes et les communautés proches des itinéraires de transport sur le trafic du Projet, en particulier sur les questions de sécurité et le calendrier associés à la circulation des camions de livraison lourds et de grande taille sur les routes publiques. 	Contractants ESG SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Plan d'engagement des parties prenantes (PEPP)

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol.3, Ch. 11	Avant la construction	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir les permis nécessaires et mettre en œuvre toutes les améliorations ou modifications routières nécessaires préalablement à l'utilisation des routes pour des expéditions importantes dans le cadre du Projet. 	Mamou Resources Contractants	Permis
Vol.3, Ch.8	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Pendant la phase de construction, les dispositions et les itinéraires pour les véhicules lourds et les charges inhabituelles/larges (le cas échéant) doivent être convenus préalablement avec les autorités compétentes et le permis approprié doit être obtenu pour l'utilisation des voies publiques. Tous les sites de construction doivent être signalés de manière appropriée par des panneaux à haute visibilité, des cônes et des barrières, afin de minimiser les intrusions involontaires ou intentionnelles et de tenir les membres de la communauté et les personnes extérieures à l'écart des zones de construction. 	Contractants SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL ESG	Audits du site
Vol.3, Ch.8	Phase préparatoire à la construction	<ul style="list-style-type: none"> Un Plan de gestion du trafic et des transports (incluant les mouvements de véhicules, la fréquence/les heures de la journée, les itinéraires probables et l'évaluation des risques associés) doit être élaboré et mis en œuvre en tenant compte des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> Aménagements sûrs des lieux de travail ; Normes relatives à l'équipement de sécurité des véhicules (p. ex. ceintures de sécurité et trousse de premiers secours) ; Règles de conduite (p. ex. limitations de vitesse, heures de conduite, pauses obligatoires, transport de passagers et utilisation de téléphones portables/radios) ; Qualification et sélection des conducteurs (p. ex. cours de conduite défensive, historique des accidents et entretiens « pratiques » visant à tester les compétences) ; Éducation et formation des conducteurs (sensibilisation, information sur les normes requises et examen des incidents) ; Inspection et entretien des véhicules (conformément aux normes internationales en matière de contrôle technique des véhicules) ; Plans d'aménagement du site comprenant les voies de circulation, les points de passage des piétons, les droits de passage, la signalisation, etc ; Rapports et enquêtes sur les accidents/incidents ; et Procédures disciplinaires. 	Contractants SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL ESG	Plan de gestion du trafic et des transports / Audit du site
Vol.3, Ch.6	Pendant la phase de construction	<ul style="list-style-type: none"> Le transit des véhicules en dehors du périmètre du Projet sera limité aux routes existantes ou à celles du Projet. 	ESG	Plan de gestion du trafic et des transports (PGT) / Audits du site

Des mesures d'atténuation supplémentaires pour la phase d'exploitation sont incluses ci-dessous.

TABLEAU 18.3 CONTRÔLES DE GESTION POUR LA CIRCULATION ET LES TRANSPORTS (PHASE OPÉRATIONNELLE)

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol. 3, Chp. 8	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Un Plan de gestion du trafic et des transports (incluant les mouvements de véhicules, la fréquence/les heures de la journée, les itinéraires probables et l'évaluation des risques associés) doit être élaboré et mis en œuvre en tenant compte des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Aménagements sûrs des lieux de travail ; ◦ Normes relatives à l'équipement de sécurité des véhicules (p. ex. ceintures de sécurité et trousse de premiers secours) ; ◦ Règles de conduite (p. ex. limitations de vitesse, heures de conduite, pauses obligatoires, transport de passagers et utilisation de téléphones portables/radios) ; ◦ Qualification et sélection des conducteurs (p. ex. cours de conduite défensive, historique des accidents et entretiens « pratiques » visant à tester les compétences) ; ◦ Éducation et formation des conducteurs (sensibilisation, information sur les normes requises et examen des incidents) ; ◦ Inspection et entretien des véhicules (conformément aux normes internationales en matière de contrôle technique des véhicules) ; ◦ Plans d'aménagement du site comprenant les voies de circulation, les points de passage des piétons, les droits de passage, la signalisation, etc. ; ◦ Rapports et enquêtes sur les accidents/incidents ; ◦ et Procédures disciplinaires. En cas d'accident au cours duquel un membre de la communauté est blessé, le Projet doit organiser le transport de la personne blessée vers un centre de santé approprié, capable de traiter les blessures et de faciliter l'accès au traitement médical. Des accidents de la route peuvent se produire sur les voies publiques pendant l'opération. Les caractéristiques de sécurité routière sont incorporées dans la conception, y compris les restrictions de vitesse dans les zones plus peuplées, les panneaux de signalisation avertissant le conducteur des centres de population, du bétail, des écoles, etc., les ralentisseurs à l'entrée des zones peuplées, et les arrêts de bus / les zones où les véhicules peuvent se garer, etc. 	SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL ESG	Plan de gestion du trafic et des transports / Audit du site
Vol.3, Ch. 11	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Les routes de transport seront conçues pour supporter les véhicules lourds et les équipements miniers. • Sur les itinéraires de transport et les routes d'accès du site du Projet : 	Exploitation minière	Plan de gestion du trafic et des transports /

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<ul style="list-style-type: none"> ◦ Identifier les itinéraires piétonniers à l'intérieur et à proximité du site du Projet et des routes. ◦ Établir des zones sûres et des procédures de franchissement avec les parties prenantes et les villageois à proximité du site du Projet. ◦ Installer des panneaux de signalisation et, dans la mesure du possible, ériger des barrières le long des tronçons de route afin de dissuader les piétons de les emprunter. • Collaborer avec les autorités locales pour programmer les livraisons de camions, en particulier les livraisons de poids lourds, afin de réduire les incidences sur le fonctionnement et la sécurité des routes. Lorsque c'est possible et sûr, programmer les livraisons de manière à minimiser l'impact sur les déplacements des autres usagers de la route, en fonction des conditions locales et des résultats de l'engagement des parties prenantes. Réparer les dommages causés aux routes par le trafic avant et pendant la construction, soit immédiatement (pour les dommages importants qui empêchent ou gênent considérablement leur utilisation future par le public), soit à la fin de la phase de construction, en collaboration avec les autorités routières nationales et locales. Procéder à des évaluations des risques appropriées avant les livraisons de charges exceptionnelles, afin d'évaluer les itinéraires à emprunter pour les gros camions de livraison, les obstacles éventuels ou les modifications nécessaires des routes, ainsi que déterminer les mesures d'atténuation des risques pour les structures ou les biens situés le long des routes. Obtenir les autorisations nécessaires pour l'utilisation des voies publiques. Prévoir des itinéraires pour les camions de livraison en utilisant des routes dont la géométrie et la capacité de charge sont suffisantes pour assurer un passage sûr. Établir et mettre en œuvre des normes concernant les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Formation et accréditation des conducteurs du Projet, y compris des sous-traitants. ◦ Normes relatives à la condition physique des conducteurs, y compris les périodes de repos obligatoires et l'interdiction de consommer des drogues ou de l'alcool. ◦ Systèmes de surveillance embarqués pour contrôler la vitesse et la localisation des véhicules (véhicules du Projet et des sous-traitants). ◦ Normes du Projet et du sous-traitant en matière de sécurité et d'entretien des véhicules. ◦ Intervention de sécurité en cas d'incidents impliquant des véhicules. ◦ Normes de stabilité des charges. 	SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL ESG	audits du site
Vol. 3, Chp. 1	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les routes et intersections à proximité du Projet pour faire face à l'augmentation du trafic. 	Exploitation minière Traitement	Plan de gestion du trafic et des

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
				transports / Audit du site
Vol. 3, Chp. 6	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Le transit des véhicules en dehors du périmètre du Projet sera limité aux routes existantes ou à celles du Projet. 	Exploitation minière SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL ESG	Plan de gestion du trafic et des transports (PGT) / Audit du site

Des mesures d'atténuation supplémentaires pour la phase de fermeture sont incluses ci-dessous.

TABLEAU 18.4 CONTRÔLES DE GESTION DE LA CIRCULATION ET DES TRANSPORTS (FERMETURE)

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol. 3, Chp. 11	Pendant la fermeture	<ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec les autorités locales pour programmer les livraisons de camions, en particulier les livraisons de poids lourds, afin de réduire les incidences sur le fonctionnement et la sécurité des routes. Lorsque c'est possible et sûr, programmer les livraisons de manière à minimiser l'impact sur les déplacements des autres usagers de la route, en fonction des conditions locales et des résultats de l'engagement des parties prenantes. Envisager de programmer les livraisons en dehors des heures de pointe et à des intervalles permettant d'éviter les files de véhicules de livraison le long des routes publiques à proximité des points d'accès aux routes internes du Projet. Penser également à programmer les livraisons en fonction des horaires de l'école et des événements de la communauté. Envisager de programmer les livraisons en convois de plusieurs camions à la fois afin de réduire la fréquence des interruptions et des retards du trafic routier. Utiliser des contrôleurs de trafic humains sur les routes d'accès et sur les routes internes du Projet, au besoin. Obtenir les permis nécessaires et mettre en œuvre toutes les améliorations ou modifications routières nécessaires préalablement à l'utilisation des routes pour des expéditions importantes dans le cadre du Projet. Réaliser une étude sur les itinéraires de transport routier, laquelle évalue les itinéraires à utiliser pour les gros camions de livraison, identifie les obstacles ou les modifications de route nécessaires, et identifie les mesures d'atténuation des risques pour les 	Équipe de fermeture (ESG, SST, disciplines techniques)	Plan de gestion du trafic et des transports

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<p>structures ou les biens situés en bordure de route. Obtenir les permis nécessaires et effectuer les modifications avant les livraisons.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des itinéraires pour les camions de livraison en utilisant des routes dont la géométrie et la capacité de charge sont suffisantes pour assurer un passage sûr. • Établir et mettre en œuvre des normes concernant les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Formation et accréditation des conducteurs du Projet, y compris des sous-traitants. ◦ Normes relatives à la condition physique des conducteurs, y compris les périodes de repos obligatoires et l'interdiction de consommer des drogues ou de l'alcool. ◦ Systèmes de surveillance embarqués pour contrôler la vitesse et la localisation des véhicules (véhicules du Projet et des sous-traitants). ◦ Normes du Projet et du sous-traitant en matière de sécurité et d'entretien des véhicules. ◦ Intervention de sécurité en cas d'incidents impliquant des véhicules. ◦ Normes de stabilité des charges. • Sur les itinéraires de transport et les routes d'accès du site du Projet : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Identifier les itinéraires piétonniers à l'intérieur et à proximité du site du Projet et des routes. ◦ Établir des zones sûres et des procédures de franchissement avec les parties prenantes et les villageois à proximité du site du Projet. ◦ Ériger des clôtures ou des barrières le long des tronçons de route afin de dissuader les piétons de les emprunter. • Réparer les dommages causés aux routes par le trafic avant et pendant la construction, soit immédiatement (pour les dommages importants qui empêchent ou gênent considérablement leur utilisation future par le public), soit à la fin de la phase de construction, en collaboration avec les autorités routières nationales et locales. 		
Vol. 3, Chp. 11	Pendant la fermeture	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre d'un programme de concertation publique lié au Projet, informer, éduquer et mettre à jour régulièrement les parties prenantes et les communautés proches des itinéraires de transport sur le trafic du Projet, en particulier sur les questions de sécurité et le calendrier associés à la circulation des camions de livraison lourds et de grande taille sur les routes publiques. 	Équipe de fermeture (ESG, SST, disciplines techniques)	Plan d'engagement des parties prenantes

18.6 CALENDRIER

Le plan de gestion, une fois préparé, sera mis en œuvre pendant les phases de construction, d'exploitation et de fermeture.

18.7 CONTRÔLE

Le programme de surveillance du trafic et des transports sera présenté dans son intégralité dans le Plan de gestion du trafic et des transports et des transports. Il comprendra les mesures de surveillance suivantes, comme indiqué dans le chapitre de l'ESIA consacré à l'évaluation des incidences :

- Phase de construction et d'exploitation :
 - Suivi des mesures d'atténuation et de gestion prévues dans l'étude d'impact.

TABLEAU 18.5 PLAN DE GESTION ET DE SUIVI

Sujet	Impact potentiel	Localisation des sites	Paramètres	Fréquence	Responsabilité
Social	Impact sur le trafic	Zone de construction et routes utilisées pour le transport des travailleurs et des matériaux de construction	Permis et code de conduite	Tous les 3 mois. Lors d'une mobilisation importante de véhicules ou d'équipements.	Mamou Resources

18.8 FORMATION

Tous les employés directs et contractuels suivront une formation initiale qui comprendra les politiques et procédures de l'entreprise et du projet. La formation comprendra.

- Tous les employés de Mamou Resources et les sous-traitants travaillant sur les sites du projet Mamou Resources bénéficieront d'une initiation générale, d'une initiation spécifique au site et d'un large éventail de formations sur le Plan de gestion du trafic et des transports.
- Les équipements de protection individuelle et collectif appropriés seront mis à la disposition du personnel si nécessaire. Tout le personnel concerné sera formé à l'utilisation et à l'entretien des équipements de protection.

18.9 AUDIT ET RAPPORTS

18.9.1 AUDIT

Des audits internes de conformité seront réalisés chaque année par l'IPD et contrôlés par le responsable de l'environnement. Si la législation l'exige, les rapports d'audit annuels seront soumis aux autorités compétentes.

18.9.2 AUDIT EXTERNE

Conformément aux normes guinéennes, les projets de catégorie A sont soumis à un audit environnemental et social tous les trois (3) ans. Le suivi externe est assuré par l'AGEE et le ministère de tutelle à travers le suivi et la vérification périodique de la mise en œuvre des

mesures et recommandations prescrites par l'audit, ainsi que l'évaluation du niveau de mise en œuvre de ces mesures.

L'ERM recommande que les audits externes du projet soient également réalisés par un tiers désigné sur une base annuelle.

19. PLAN DE GESTION DE LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

19.1 INTRODUCTION

Predictive Discovery est conscient que l'exploitation minière est une industrie à haut risque. La nature des activités principales (exploration, exploitation minière, construction et traitement) crée un environnement de travail complexe qui exige une culture rigoureuse en matière de santé et de sécurité. Ne pas gérer ces environnements à haut risque peut entraîner des blessures, des pertes de vies humaines ou la destruction de biens.

Les valeurs de respect, de travail d'équipe et d'excellence de Mamou Resources s'étendent naturellement à la promotion d'une culture de sécurité et de responsabilité, garantissant que ses activités contribuent à une croissance durable à long terme sans compromettre le bien-être des travailleurs ou de la communauté.

Ce plan de gestion de la santé et de la sécurité au travail (PGSST) vise à mettre en œuvre une approche structurée de la santé et de la sécurité au travail afin d'atteindre un niveau élevé et constant de performance en matière de sécurité. Ce plan permettra de respecter tous les engagements légaux et autres.

19.2 CONTEXTE

Predictive Discovery est une société d'exploration et de développement aurifère. Predictive Discovery travaille actuellement sur 4 projets en Guinée, dont 1 en priorité, le projet Bankan qui est en cours de développement.

Le personnel de Predictive Discovery se compose d'employés directs, d'employés occasionnels et de sous-traitants. Les contractants engagés actuellement par Predictive Discovery sont en charge de la composante forage des activités d'exploration. D'autres sous-traitants seront utilisés dans les phases de construction, d'opérations et de fermeture du projet Bankan.

19.3 OBJECTIFS

Les objectifs du plan de gestion de la santé et de la sécurité au travail (PGSST) de Predictive Discovery sont les suivants :

- Fournir une approche structurée de l'identification, de l'examen et de la gestion des questions liées à la santé et à la sécurité au travail (SST) ;
- Assurer une communication efficace PGSST et de ses exigences à toutes les parties prenantes concernées, y compris la direction de Predictive Discovery, les employés et les sous-traitants ;
- L'efficacité et la pertinence du PGSST sont mesurées et rapportées, toute lacune pertinente est comblée.

19.4 CHAMP D'APPLICATION

Le PGSST s'applique à tous les projets de Predictive Discovery, y compris à tous les employés, sous-traitants et visiteurs associés aux opérations.

Le PGSST sera basé sur le principe du cycle Planifier-Faire-Vérifier-Agir (PDCA en anglais) et comportera les points clés suivants :

Les principaux éléments sont :

- Politique Santé, Sécurité et Bien-être ;
- Organisation et organigramme ;
- Ressources, rôles, responsabilités et autorité ;
- Planification :
 - Registre des risques du projet ;
 - Exigences légales ou autres ;
 - Objectifs, cibles et programmes.
- Implémentation et mise en œuvre :
 - Compétence, formation et sensibilisation ;
 - Communication ;
 - Documentation and contrôle des documents ;
 - Contrôle opérationnel, ;
 - Gestion des sous-traitants ;
 - Préparation et réponse aux situations d'urgence.
- Vérification :
 - Surveillance et mesure ;
 - Evaluation de la conformité ;
 - Non-conformité, action corrective et action préventive ;
 - Contrôle des archives ;
 - Audit interne.
- Revue de Direction :
 - Statistiques sur les incidents ;
 - Indicateurs clés de performance ;
 - Blessures graves ;
 - Incidents à haut potentiel ;
 - Actions correctives et préventives ;
 - Normes relatives aux risques critiques.

19.5 POLITIQUE SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE

19.5.1 ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

Predictive Discovery s'engage à assumer l'entière responsabilité de la sécurité, de la santé et du bien-être de son personnel, par le biais de sa politique en matière de sécurité, de santé et de bien-être, approuvée par le Directeur Général.

19.5.2 DÉCLARATION D'INTENTION

Dans le cadre de sa politique de santé, sécurité et bien-être, Predictive Discovery s'engage à :

- Maintenir un système solide de gestion de la santé et de la sécurité au travail aligné sur les normes internationales reconnues par l'industrie ;

- Respecter toutes les exigences légales et réglementaires applicables en matière de santé et de sécurité dans les pays où nous opérons. En cas d'absence ou d'insuffisance de législation ou d'exigences, nous appliquerons les normes internationalement reconnues ;
- Évaluer régulièrement les risques en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail dans l'ensemble de l'entreprise et mettre en œuvre des programmes d'atténuation et de suivi fondés sur les risques ;
- Fixer des objectifs de performance mesurables afin de responsabiliser et d'améliorer les performances en matière de santé et de sécurité ;
- Assurer un leadership visible à tous les niveaux de l'organisation en promouvant une culture positive de la sécurité ;
- Donner à toutes les personnes travaillant sous le contrôle de Predictive Discovery les moyens d'arrêter immédiatement le travail si une tâche est jugée dangereuse ;
- Définir clairement l'aptitude au travail et les autres exigences en matière de santé et de sécurité pour toutes les personnes sous le contrôle de Predictive Discovery ;
- Établir des plateformes d'engagement pour promouvoir la consultation des personnes responsables sur les questions de santé, de sécurité et de bien-être sur le lieu de travail ;
- Fournir aux personnes responsables des instructions, une formation et un enseignement clairs afin d'identifier, de traiter et de signaler efficacement les dangers, les risques, les incidents et les opportunités sur le lieu de travail ;
- Promouvoir le bien-être et des modes de vie sains par l'éducation à la gestion des risques liés à la fatigue, à la condition physique et à la nutrition ;
- Fournir des capacités et des équipements d'urgence pour faire face aux urgences potentielles connues et s'assurer que toutes les personnes sous le contrôle de Predictive Discovery ont accès à l'équipement de protection individuelle requis ;
- Maintenir un système robuste de gestion des crises et des urgences et tester ces systèmes régulièrement ;
- Garantir une réponse rapide et efficace aux risques, incidents et non-conformités signalés en matière de santé et de sécurité au travail ;
- Evaluer régulièrement les performances en matière de santé et de sécurité au travail par rapport à nos politiques et à nos normes de gestion et mettre en œuvre des plans d'action correctifs, le cas échéant, en vue d'une amélioration continue ;
- Réaliser des audits réguliers des pratiques en matière de santé et de sécurité afin d'en garantir la conformité, d'en améliorer l'efficacité et de soutenir l'amélioration continue ;
- Communiquer publiquement nos performances en matière de santé et de sécurité dans le cadre de notre rapport annuel.

19.5.3 COMMUNICATION INTERNE DE LA POLITIQUE SANTE, SECURITE ET BIEN-ETRE

La politique sécurité, santé et bien-être est communiquée à tous les employés, sous-traitants et visiteurs par divers moyens :

- Avant de commencer à travailler, tous les employés et sous-traitants participent à une séance d'information générale sur le site, au cours de laquelle la politique en matière de sécurité, de santé et de bien-être est présentée et discutée ;

- Une induction générale annuelle de remise à niveau est dispensée à tous les employés et sous-traitants qui sont informés de la politique sécurité, santé et bien-être, ainsi que de l'engagement de la direction à améliorer les performances en matière de santé et sécurité. Une formation de remise à niveau sera fournie aux employés, aux sous-traitants et aux visiteurs qui quittent le site pour une période prolongée ;
- La politique sécurité, santé et bien-être est affichée sur des panneaux dans les zones communes du site.

19.5.4 COMMUNICATION EXTERNE DE LA POLITIQUE SANTE, SECURITE ET BIEN-ETRE

La politique sécurité, santé et bien-être est mise à disposition de toutes les parties prenantes externes par les moyens suivants :

- Les sous-traitants sont informés de la politique santé, sécurité et bien-être par le biais de documents imprimés fournis à l'organisation contractante et/ou lors de l'induction générale ;
- La politique santé, sécurité et bien-être est affichée sur les panneaux d'affichage situés sur le site ;
- Une copie de la politique santé, sécurité et bien-être est mise à la disposition des autorités locales et des services gouvernementaux compétents sur demande.
- La politique santé, sécurité et bien-être est disponible sur le site web de Predictive Discovery.

19.6 ORGANISATION

19.6.1 ORGANIGRAMME

FIGURE 19.1 STRUCTURE DE MANAGEMENT ACTUELLE

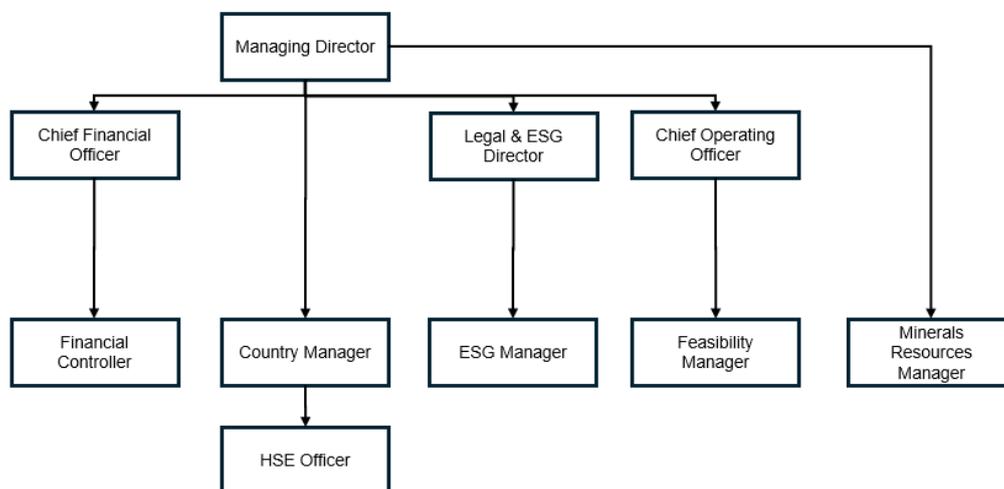
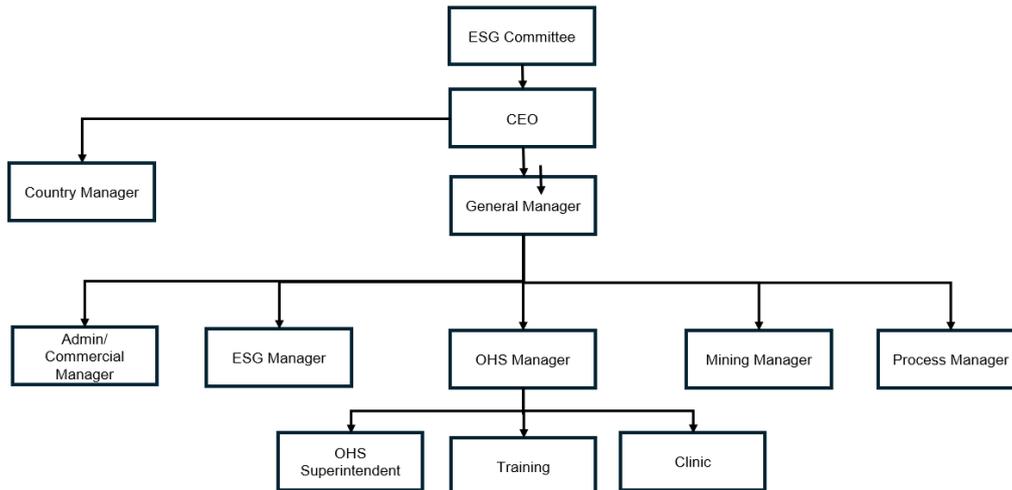


FIGURE 19.2 STRUCTURE DE MANAGEMENT PRÉVUE



19.6.2 RESSOURCES, RÔLES, RESPONSABILITÉS ET AUTORITÉ

- Un organigramme pour l'ensemble de l'entreprise est tenu à jour par le Directeur Général ;
- Un organigramme santé et sécurité est tenu à jour par le responsable de la santé et sécurité au travail ;
- Les rôles et responsabilités du personnel en matière de santé et sécurité sont détaillés dans leurs descriptions de poste respectives.

19.6.2.1 RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES

- Les employés à tous les niveaux de l'organisation doivent faire preuve de connaissances et d'engagement en matière de sécurité ;
- Tous les employés sont tenus de se comporter de manière sûre et saine afin de montrer l'exemple à leurs collègues, tout en offrant un environnement de travail sûr et des ressources permettant de maximiser la productivité.

19.6.2.2 COMITÉ ESG

Le comité ESG de Predictive Discovery supervise au niveau du conseil d'administration sa stratégie de développement durable, en veillant à l'alignement sur les objectifs de l'entreprise et en assumant la responsabilité de la supervision de toutes les questions liées à la santé et à la sécurité au travail.

19.6.2.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général a la responsabilité stratégique en matière de santé et sécurité :

- Veiller à ce que tous les engagements énoncés dans la politique santé, sécurité et bien-être et dans le présent plan de gestion soient pris en compte à tous les stades des opérations ;
- Endosser et approuver le plan de gestion de la santé et sécurité au travail et veiller à ce que les ressources soient disponibles pour une mise en œuvre efficace.

19.6.2.4 DIRECTEUR DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le directeur de la santé et sécurité au travail dirige les efforts en matière de santé et sécurité et s'acquitte des tâches suivantes :

- Élaborer et mettre en œuvre le plan SST afin de garantir la conformité avec la législation locale, les licences, les permis, les politiques de l'entreprise et les meilleures pratiques internationales ;
- Veiller à ce que les impacts et les risques en matière de sécurité de toutes les décisions et activités soient pris en compte, en réduisant les incidences à des niveaux aussi bas que raisonnablement possible ;
- Consulter et conseiller la direction et les superviseurs sur les exigences du PGSST ;
- Effectuer régulièrement des audits et des inspections afin d'évaluer les performances du PGSST ;
- Enquêter ou aider à enquêter sur les incidents survenus sur le lieu de travail ;
- Superviser les processus de gestion des sous-traitants ;
- Identifier, signaler et résoudre les cas de non-conformité avec le système.
- Communiquer avec les parties prenantes et les informer sur les applications du PGSST ;
- Évaluer périodiquement la politique en santé, sécurité et bien-être et mettre à jour le PGSST pour qu'il reste pertinent ;
- Analyser et rendre compte des résultats obtenus dans le cadre du PGSST ;
- Piloter les performances en matière de santé et sécurité et soutenir les initiatives d'amélioration continue.

19.6.2.5 GROUPE DE DIRECTION

Le groupe de direction a la responsabilité conjointe de contribuer à la mise en œuvre du PGSST et d'assurer le bien-être de ses employés :

- Faire preuve d'un leadership visible en matière de sécurité pour eux-mêmes et leurs superviseurs ;
- Veiller au respect des exigences du PGSST ;
- Fournir les ressources nécessaires pour répondre aux exigences du PGSST ;
- Communiquer les exigences du PGSST aux employés et aux sous-traitants dans leurs domaines de responsabilité ;
- Veiller à ce que les employés et les sous-traitants comprennent les exigences en matière de santé et sécurité au travail spécifiques à leur emploi et prévues par la législation ;
- Inclure les questions de santé et sécurité dans toutes les réunions ;
- Signaler, enquêter et gérer les problèmes de non-conformité ;
- Participer aux enquêtes sur les incidents graves ou potentiels ;
- Responsabiliser les employés de signaler les conditions dangereuses et d'interrompre le travail si nécessaire ;
- Mesurer et analyser les performances par rapport PGSST ;
- Communiquer les problèmes et les performances de sécurité aux employés et aux sous-traitants ;

- Veiller à combler les lacunes identifiées en matière de santé et sécurité ;
- Reconnaître les employés et les sous-traitants pour leurs excellentes performances en matière de santé et sécurité ;
- Participer à l'examen et à la mise à jour des documents d'appui du PGSST ;
- Veiller à ce que des procédures opérationnelles appropriées soient en place pour toutes les activités professionnelles, en identifiant les besoins en matière de formation, d'équipement et de main-d'œuvre ;
- Veiller à ce que les sous-traitants reçoivent et aient accès à tous les documents pertinents du PGSST ;
- Contrôler le respect par les sous-traitants de la législation, des politiques et des exigences des plans SST ;
- Gérer tout cas de non-respect aux exigences du PGSST.

19.6.2.6 SUPERVISEURS

Les superviseurs ont la responsabilité conjointe de contribuer à la mise en œuvre du PGSST et d'assurer le bien-être du personnel :

- Contribuer à la mise en œuvre du PGSST et superviser l'application pratique quotidienne des politiques et des procédures ;
- Promouvoir une culture positive en matière de santé et sécurité et montrer l'exemple ;
- Veiller à ce que le personnel reçoive une formation, des instructions et des informations appropriées ;
- Participer à l'identification et au contrôle des risques sur le lieu de travail ;
- Maintenir un environnement de travail propre et ordonné ;
- Veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre de procédures et de pratiques opérationnelles sûres ;
- Participer aux enquêtes sur les incidents et assurer la clôture des actions correctives ;
- Effectuer des inspections sur le lieu de travail ;
- Veiller à ce que les permis requis soient en place avant le début des travaux ;
- Contribuer à la mise en œuvre de la procédure d'intervention en cas d'urgence.

19.6.2.7 MAIN D'ŒUVRE

Le personnel, qui comprend les employés directs et les sous-traitants, est chargé de prendre des initiatives personnelles pour :

- Veiller à ce que leur lieu de travail et leur équipement soient sûrs ;
- Exécuter les tâches en toute sécurité, sans conséquences néfastes pour la santé et la sécurité ;
- Identifier, évaluer, contrôler et signaler les risques ;
- Veiller à la sécurité de leurs collègues ;
- Suivre les procédures de travail sûres établies ;
- Communiquer lorsque les procédures sont inadéquates, en demandant des évaluations des risques si nécessaire ;

- Effectuer des évaluations préalables au travail pour s'assurer que les tâches correspondent à leurs capacités physiques ;
- Refuser un travail dangereux et le signaler à son supérieur.

19.7 PLANIFICATION

Predictive Discovery met en place divers processus pour concrétiser les engagements et les principes du PGSST.

Les processus commencent par une compréhension globale des éléments suivants :

- Risques en matière de santé et sécurité au travail liés aux opérations ;
- Exigences légales et réglementaires nationales ;
- Politique de Predictive Discovery en matière de santé, sécurité et bien-être ;
- Contributions des parties prenantes internes (cadres et non cadres) et externes ;
- Tout autre engagement s'appliquant à Predictive Discovery.

Grâce à ces connaissances et à cette compréhension, la direction de Predictive Discovery est en mesure de :

- Fixer des objectifs et des cibles pour améliorer les performances dans ces domaines ;
- Élaborer des programmes pour atteindre les objectifs fixés grâce au système de planification du travail.

19.7.1 IDENTIFICATION DES DANGERS, ANALYSE DES RISQUES ET CONTRÔLES

Predictive Discovery utilise divers processus pour identifier les risques de sécurité liés à ses activités. Il s'agit notamment de reconnaître les risques industriels courants, sur lesquels le PGSST s'articule largement, et d'évaluer en permanence les risques émergents.

19.7.1.1 ANALYSE DES RISQUES DU PROJET

Le registre des risques, qui prend en compte les lieux de travail, les risques potentiels, le bien-être des employés, les transports et le soutien disponible, est mis à jour chaque année ou si nécessaire pour refléter les risques clés identifiés au cours des changements au sein du projet.

Les principaux risques SST identifiés sont les suivants :

- **Evènement du risque** : Incident SST

Description : L'absence d'identification et d'atténuation des risques en matière de SST associés aux activités du projet peut entraîner des blessures, des décès ou des problèmes de santé.

Dangers majeurs :

- Non-respect des systèmes de gestion de la sécurité ;
- Absence de procédures d'urgence et d'intervention médicale ;
- Activités à haut risque (accidents de la route, travail en hauteur, utilisation de machines, matières dangereuses, blessures liées à l'environnement) ;
- Risques environnementaux (feux de forêt, inondations, glissements de terrain) ;
- Communication, formation et sensibilisation insuffisantes ;
- EPI inefficaces ou absence de gestion de la fatigue ;

- Processus inadéquat de sélection et de gestion des sous-traitants.
- **Événement du risque** : Bien-être des employés

Description : Le manque de gestion de l'exposition des employés aux maladies transmissibles et non transmissibles peut affecter leur santé et leur bien-être.

Dangers majeurs :

- Maladies Transmissibles : Malaria, Fièvre jaune, VIH/SIDA, Hépatite A et B, Méningite, maladies d'origine alimentaire et hydrique.
- Maladies Non Transmissibles : Maladies cardiaques ischémiques, hypertension, maladies respiratoires, diabète.

19.7.1.2 ANALYSE SÉCURITAIRE DES TÂCHES

Les analyses sécuritaires des tâches (AST) sont effectuées pour diverses activités afin d'identifier les dangers potentiels. Les AST sont requises pour toutes les tâches non routinières avant le début des travaux.

19.7.1.3 INSPECTIONS AVANT DÉMARRAGE

Avant l'utilisation de l'équipement, des inspections formelles avant démarrage sont nécessaires pour identifier et corriger tout risque nouvellement observé.

19.7.1.4 INSPECTIONS PLANIFIÉES DES ZONES

Des inspections mensuelles de toutes les zones sont effectuées pour identifier les dangers pouvant poser des risques pour les opérations.

19.7.1.5 OBSERVATION PLANIFIÉE DES TÂCHES

Les observations planifiées des tâches servent de couche supplémentaire de contrôle des dangers, nécessitant des observations de tâches et de comportements routiniers pour prévenir les accidents et renforcer les pratiques sécuritaires.

19.7.1.6 TOURNÉES DE SÉCURITÉ QUOTIDIENNES

Des tournées de sécurité quotidiennes sont effectuées pour identifier les dangers et établir des mesures de contrôle pour atténuer les risques.

19.7.1.7 REVUES SST TRIMESTRIELLES DE LA SST

En complément du mécanisme de rapport mensuel, les revues SST trimestrielles permettent de suivre la performance et de discuter des incidents, des indicateurs avancés et retardés, de l'avancement des objectifs de sécurité et des actions correctives.

19.7.1.8 RAPPORT D'IDENTIFICATION DES DANGERS

Rapport qui permet au personnel de signaler les dangers, qui sont ensuite investigués, et les actions correctives sont enregistrées et suivies.

19.7.1.9 LEADERSHIP VISIBLE

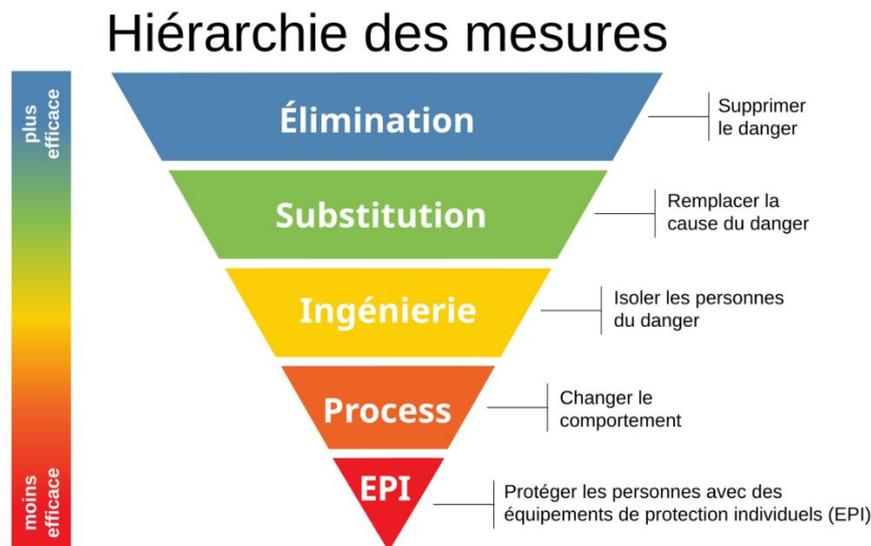
La direction démontre son leadership par des inspections fréquentes des sites, des revues des tâches et des observations des comportements.

19.7.1.10 GESTION DU CHANGEMENT

Un processus formel aborde les changements lors de la mise en œuvre des projets, en veillant à ce que les impacts sur la santé, la sécurité, l'environnement et le social soient évalués et contrôlés.

19.7.1.11 HIÉRARCHIE DES MESURES DE CONTRÔLE

Les mesures de contrôle des risques sont conçues en utilisant une hiérarchie, en priorisant l'élimination et en utilisant les EPI comme le contrôle le moins efficace. Les actions correctives sont suivies pour garantir une mise en œuvre en temps opportun.



19.7.2 EXIGENCES LÉGALES ET AUTRES

Le Responsable de la SST, soutenu par le le Directeur Général et le Directeur Pays, est responsable de l'identification et de la communication de toutes les législations, normes et codes pertinents en matière de SST. Ces informations sont enregistrées dans un registre légal.

Les ressources pour surveiller les exigences légales incluent :

- Contacts avec les agences de régulation ;
- Consultants professionnels et conseillers juridiques ;
- Exigences décrites dans les permis d'exploitation.

19.7.2.1 EXIGENCES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Le Code du Travail et le Code Minier de la Guinée fournissent les principaux cadres législatifs pour la SST. Les employeurs sont tenus de :

- Assurer la sécurité au travail ;
- Fournir des EPI gratuitement ;
- Engager des services de santé au travail pour la surveillance.

Les entreprises minières doivent :

- Se conformer aux normes de santé et de sécurité ;

- Fournir une supervision médicale et une formation ;
- Minimiser les impacts environnementaux et sociaux.

Législation Clé Le Code du Travail de la République de Guinée sert de cadre législatif principal pour la santé et la sécurité au travail. Les sections clés incluent :

- Partie III, Titre II, Chapitre I : Concerne l'hygiène et la sécurité au travail ;
- Partie III, Titre III, Chapitre I : Concerne la prévention et l'indemnisation des accidents et maladies professionnels.

De plus, le Code Minier de la Guinée (Loi L/2011/006/CNT, septembre 2011, modifiée par la Loi L/2013/053/CNT, 8 avril 2013) inclut des dispositions spécifiques concernant la santé et la sécurité au travail (SST) dans le secteur minier.

19.7.2.2 EVALUATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX (EIES)

L'intégration des risques, obligations et engagements de l'EIES dans le Plan de Gestion de la Santé et de la Sécurité au Travail (PGSST) garantit une stratégie de santé et sécurité proactive et conforme.

19.7.3 POLITIQUE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DE PREDICTIVE DISCOVERY

Cette politique décrit les engagements suivants :

- Maintenir un système de santé et de sécurité robuste aligné sur les normes internationales ;
- Se conformer aux exigences légales ou appliquer des normes internationales en cas de lacunes ;
- Donner à tous les travailleurs le pouvoir d'arrêter immédiatement les tâches dangereuses ;
- Promouvoir une culture de la sécurité par le leadership et une communication claire ;
- Réviser et auditer régulièrement les pratiques de santé et de sécurité.

19.7.4 PRINCIPES DE L'EXPLOITATION AURIFÈRE RESPONSABLE

Mamou Resources explore, planifie, développe et opère en accord avec les Principes de l'Exploitation Aurifère Responsable (RGMPs) du Conseil Mondial de l'Or, qui soutiennent le développement responsable de projets générant de la valeur pour l'ensemble des parties prenantes impactées par et impliquées dans un projet. Les principes pertinents et leurs exigences sont intégrés dans le PGSST de Mamou Resources.

19.7.4.1 PRINCIPE 4

Sécurité et santé : Nous protégerons et promouvrons la sécurité et la santé au travail de notre personnel (employés et sous-traitants) avant toute autre priorité et nous les encouragerons à s'exprimer s'ils rencontrent des conditions de travail dangereuses.

19.7.4.2 SÉCURITÉ

4.1 Nous serons proactifs dans la prévention des décès et des blessures de notre personnel. Des formations régulières à la sécurité seront dispensées et des équipements de protection individuelle seront fournis gratuitement à notre personnel. Notre objectif est zéro accident.

19.7.4.3 SYSTÈMES DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

4.2 Nous mettrons en œuvre des systèmes de gestion de la sécurité et de la santé basés sur les bonnes pratiques reconnues internationalement et axés sur l'amélioration continue de notre performance. Nous engagerons régulièrement des discussions sur ces questions avec notre personnel et leurs représentants.

19.7.4.4 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

4.3 Nous maintiendrons des normes élevées de santé et d'hygiène au travail et mettrons en œuvre une surveillance basée sur les risques de la santé de notre personnel en fonction des expositions professionnelles. Nous promouvoir le bien-être physique et mental de notre personnel.

19.7.4.5 SANTÉ COMMUNAUTAIRE ET PLANIFICATION D'URGENCE

4.4 Nous identifierons et éliminerons ou minimiserons les risques significatifs pour la santé et la sécurité des populations locales résultant de nos activités et de celles de nos sous-traitants. Nous développerons, maintiendrons et testerons des plans d'intervention d'urgence basés sur les réglementations nationales et les meilleures pratiques internationales, en assurant la participation des parties prenantes potentiellement affectées.

19.7.5 DIRECTIVES GÉNÉRALES DE LA BANQUE MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT, LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ (ESS)

Les obligations de Predictive Discovery en vertu des directives ESS de la Banque Mondiale incluent :

Sécurité Générale au Travail : Assurer que les dangers physiques, chimiques, biologiques et radiologiques sont contrôlés pour réduire le risque d'accidents au travail.

Équipements de Protection Individuelle (EPI) : Imposer l'utilisation d'EPI, tels que les casques, gants et masques, en fonction des risques identifiés.

Prévention des Accidents : Encourager les programmes de sécurité, y compris l'identification des dangers, la formation des employés et les contrôles de sécurité de routine.

Formation en Santé et Sécurité : Fournir une formation aux employés pour s'assurer qu'ils sont conscients des pratiques de sécurité et des procédures d'urgence.

19.7.6 DIRECTIVES DE LA SFI SUR L'ENVIRONNEMENT, LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LE SECTEUR MINIER (2007)

Les directives ESS de la SFI sur le secteur minier (2007) fournissent des recommandations détaillées pour la gestion des risques en matière de santé et de sécurité au travail (SST) dans les opérations minières. Les points clés pertinents pour Predictive Discovery incluent :

- Sécurité générale au travail :
 - Identification des Dangers et Évaluation des Risques : Effectuer des évaluations régulières pour identifier et atténuer les dangers potentiels, tels que les risques liés aux machines, les risques de chute et l'exposition à des matériaux dangereux ;
 - Surveillance du Lieu de Travail : Mettre en place des systèmes pour surveiller en continu la qualité de l'air, le bruit et d'autres dangers professionnels.
- Équipements de Protection Individuelle (EPI) :

- Fournir aux travailleurs des EPI appropriés, y compris des casques, des gants, des protections auditives et des masques respiratoires, en fonction de la nature des risques.
- Dangers physiques :
 - Sécurité des machines : Les équipements miniers doivent être équipés de protections, de calendriers d'entretien appropriés et de dispositifs de sécurité pour minimiser les accidents ;
 - Bruit et vibrations : Les niveaux de bruit doivent être gérés à l'aide d'équipements d'amortissement, de barrières sonores et de protections auditives pour prévenir les dommages auditifs à long terme ;
 - Ergonomie : Les postes de travail et les tâches de manutention manuelle doivent être conçus pour prévenir les blessures musculosquelettiques.
- Dangers chimiques et biologiques :
 - Contrôle des Substances Dangereuses : Assurer une manipulation, un stockage et une élimination appropriés des produits chimiques tels que le cyanure, le mercure et autres réactifs miniers ;
 - Contrôle de la Poussière : Utiliser des techniques de suppression de la poussière (par exemple, pulvérisation d'eau, ventilation) pour minimiser l'inhalation de poussières nocives telles que la silice et la poussière de charbon ;
 - Ventilation : Les opérations souterraines doivent disposer de systèmes de ventilation pour maintenir la qualité de l'air et minimiser l'exposition aux gaz nocifs comme le méthane ou le radon.
- Formation et compétence :
 - Formation à la sécurité : Les travailleurs doivent être régulièrement formés à la reconnaissance des dangers, à la réponse d'urgence, à l'utilisation appropriée des équipements et aux premiers secours ;
 - Certification de compétence : S'assurer que seuls les personnels certifiés et correctement formés opèrent des machines et équipements lourds.
- Préparation aux urgences :
 - Plan de Réponse aux Accidents : Les opérations minières doivent disposer de procédures pour les incidents tels que les incendies, les explosions ou les rejets de substances toxiques, y compris des exercices d'évacuation et une formation aux premiers secours ;
 - Sécurité incendie : Installer des systèmes de détection d'incendie et maintenir des équipements de lutte contre l'incendie accessibles, en particulier dans les mines souterraines ;
 - Sorties de secours : Assurer des routes de sortie d'urgence claires et dégagées dans les opérations minières souterraines.
- Surveillance de la Santé :
 - Examens de santé réguliers : Les travailleurs doivent subir des examens médicaux de routine, en particulier pour les affections respiratoires, la perte auditive et l'exposition aux produits chimiques ;
 - Programmes de santé au travail : Fournir un accès à des services de santé axés sur le diagnostic précoce et le traitement des maladies professionnelles ;

- Gestion de la Fatigue : Mettre en œuvre des rotations de postes et des horaires de travail pour prévenir les accidents liés à la fatigue, en s'assurant que les travailleurs disposent de zones de repos désignées et de pauses adéquates.
- Rapport d'Accidents et d'Incidents :
 - Système de rapport d'incidents : Établir des procédures pour signaler, enquêter et analyser les accidents et les incidents évités de justesse afin de prévenir leur récurrence ;
 - Gestion de la sécurité des sous-traitants : S'assurer que les sous-traitants suivent les mêmes protocoles SST que les employés à temps plein, y compris la formation et les exigences de santé.

19.7.7 OBJECTIFS, CIBLES ET PROGRAMMES

Predictive Discovery a établi des objectifs liés à la Santé et Sécurité au Travail fondés sur un certain nombre d'exigences internes et externes. Lors de la préparation des objectifs, les éléments suivants sont pris en compte :

- L'objectif stratégique de créer et de maintenir un lieu de travail « Zéro Accident » avec un niveau de bien-être et de formation de classe mondiale ;
- Prévenir les décès et les blessures de notre personnel ;
- Un système de gestion de la santé et sécurité au travail efficace ;
- S'assurer que nos employés sont aptes à accomplir leurs tâches ;
- Améliorer le bien-être des employés ;
- Politique de Santé, Sécurité et Bien-être ;
- Risques critiques identifiés lors des évaluations des risques ;
- Résultats des audits et des évaluations de la performance en matière de sécurité ;
- Exigences légales, réglementaires et de l'entreprise actuelles et proposées applicables au projet ;
- Code de Conduite de Predictive Discovery.

En utilisant ces objectifs, des plans de travail sont développés pour exprimer nos cibles et programmes afin d'atteindre chaque cible, incluant les indicateurs avancés et retardés.

Des indicateurs de performance clés (KPI) sont également identifiés et quantifiés pour chaque objectif, fournissant à la direction des données mesurables, objectives et vérifiables. Ces KPI incluent :

- Améliorer l'identification des dangers ;
- Réduction du taux de fréquence des blessures enregistrables.

Les indicateurs permettent à la direction de suivre les progrès dans la réalisation des objectifs et de démontrer une amélioration continue de la performance en matière de Santé, Sécurité et Environnement.

19.8 MISE EN ŒUVRE ET OPÉRATION

Predictive Discovery gère les risques liés à la Santé et Sécurité au Travail (SST) en :

- **Fournissant des ressources :** Attribuer rôles, responsabilités et autorités aux employés pour assurer une gestion efficace des risques SST ;

- **Formation et compétence** : S'assurer que les employés ont la conscience et la compétence nécessaires pour assumer leurs responsabilités grâce à des programmes de formation efficaces ;
- **Communication** : Communiquer en interne les attentes et les exigences, tout en engageant les parties externes ou institutions pertinentes si nécessaire ;
- **Contrôle des Documents** : S'assurer que les documents sont régulièrement examinés, approuvés et contrôlés conformément aux procédures établies ;
- **Contrôles Opérationnels** : Définir et documenter des contrôles opérationnels appropriés pour atténuer les risques ;
- **Préparation aux Accidents et Urgences** : Mettre en œuvre des plans pour identifier et répondre efficacement aux accidents, incidents et scénarios d'urgence ;
- **Programme d'observation des tâches** : Mettre en œuvre un programme d'observation des tâches pour augmenter l'interaction de la direction avec les travailleurs dans l'identification des actes et conditions dangereux.

19.8.1 FORMATION, SENSIBILISATION, CONFORMITÉ DES COMPÉTENCES

La formation est un élément crucial du Système de Gestion de la Santé et de la Sécurité au Travail, garantissant que tous les travailleurs connaissent les dangers qu'ils peuvent rencontrer et comment les gérer. Tous les employés et sous-traitants doivent suivre une formation de sécurité pertinente en fonction de leur poste et de leur domaine de travail. La formation met l'accent sur la compréhension pratique pour améliorer la compréhension et est régulièrement revue pour assurer sa pertinence continue.

19.8.1.1 ANALYSE DES BESOINS EN FORMATION

Au minimum, tous les employés et sous-traitants doivent suivre une induction générale. Les besoins de formation supplémentaires sont déterminés par le poste et le domaine de travail de chaque individu, et ces besoins sont enregistrés dans une matrice de formation. Les besoins en formation et leur mise en œuvre sont revus annuellement ou selon les besoins. Les dossiers de formation sont maintenus par les départements Ressources Humaines et SST de Predictive Discovery.

19.8.1.2 INDUCTION GÉNÉRALE

Tous les nouveaux employés et sous-traitants doivent suivre une induction générale obligatoire, avec une formation de recyclage fournie au personnel existant. L'induction garantit que les individus connaissent les dangers généraux du site, les règles du site, le fonctionnement des extincteurs et les mesures d'atténuation en place pour réduire les risques. La formation met l'accent sur des activités pratiques pour aider les employés à identifier les dangers sur le lieu de travail, à mettre en œuvre des contrôles et à accomplir les tâches en toute sécurité.

19.8.1.3 INDUCTION SPÉCIFIQUE À LA ZONE

Le personnel devant entrer dans des zones spécifiques avec des risques uniques doit suivre des inductions spécifiques à la zone pour comprendre les dangers et les mesures d'atténuation pertinents. Cela inclut, mais ne se limite pas à :

- Sites de forage actifs ;
- Ateliers de maintenance ;

- Laboratoires ;
- Cuisines/zones de manipulation des aliments.

19.8.1.4 FORMATION SPÉCIFIQUE AUX TÂCHES

Une formation avancée spécifique aux tâches est fournie pour les risques critiques afin de garantir que les employés sont compétents dans leurs rôles. Les modules de formation incluent :

- Travail en hauteur ;
- Isolation et verrouillage ;
- Espaces confinés ;
- Levage et manutention ;
- Explosifs ;
- Gestion des produits chimiques ;
- Matières dangereuses ;
- Premiers secours ;
- Enquête sur les incidents.

Tout le personnel devant opérer un équipement mobile ou un véhicule motorisé doit avoir un permis de conduire sur site, délivré uniquement après une formation obligatoire en conduite défensive et une évaluation par un évaluateur désigné de Predictive Discovery.

19.9 COMMUNICATION, CONSULTATION ET PARTICIPATION

19.9.1 COMMUNICATION INTERNE

Une communication efficace est essentielle pour assurer un lieu de travail sain et sûr. Elle aide à clarifier les rôles, à avertir des dangers, à promouvoir une culture de la sécurité et à prévenir les pratiques dangereuses. Predictive Discovery utilise diverses méthodes pour tenir les employés informés des questions de Santé et Sécurité au Travail, notamment :

- Réunions de leadership ;
- Revues trimestrielles des performances en matière de santé et sécurité ;
- Réunions quotidiennes de boîte à outils / réunions avant démarrage ;
- Tableaux d'affichage ;
- Alertes de santé et de sécurité ;
- Emails.

19.9.1.1 RÉUNION QUOTIDIENNE AVANT DÉMARRAGE / RÉUNION DE BOÎTE À OUTILS

Avant chaque quart de travail, une réunion avant démarrage est tenue pour discuter des dangers, des incidents et du plan de la journée, assurant un début de travail en toute sécurité. Les superviseurs sont responsables de la conduite de ces réunions, avec l'aide du représentant de la sécurité du site. Les procès-verbaux des réunions sont enregistrés pour référence.

19.9.1.2 RÉUNIONS DE LEADERSHIP

Les réunions de leadership sont tenues régulièrement avec la participation de la direction pour examiner la performance en matière de sécurité, y compris les blessures graves, les incidents à haut potentiel et les indicateurs avancés et retardés.

19.9.1.3 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le Comité de Santé et Sécurité se réunit régulièrement pour discuter des questions liées à la sécurité. Ses fonctions sont documentées pour assurer la transparence et la responsabilité.

19.9.1.4 ALERTES DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

Des alertes de sécurité sont émises pour les blessures graves et les incidents à haut potentiel. Ces alertes sont discutées lors des réunions avant démarrage/réunions de boîte à outils et affichées sur les tableaux d'affichage du lieu de travail.

19.9.1.5 REVUES TRIMESTRIELLES DE LA PERFORMANCE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

Des revues trimestrielles pour évaluer la performance par rapport aux indicateurs avancés et retardés et indiquer les progrès par rapport aux objectifs de sécurité, toutes les blessures graves, les incidents à haut potentiel, les incidents notables et les incidents répétitifs.

19.9.2 COMMUNICATION EXTERNE

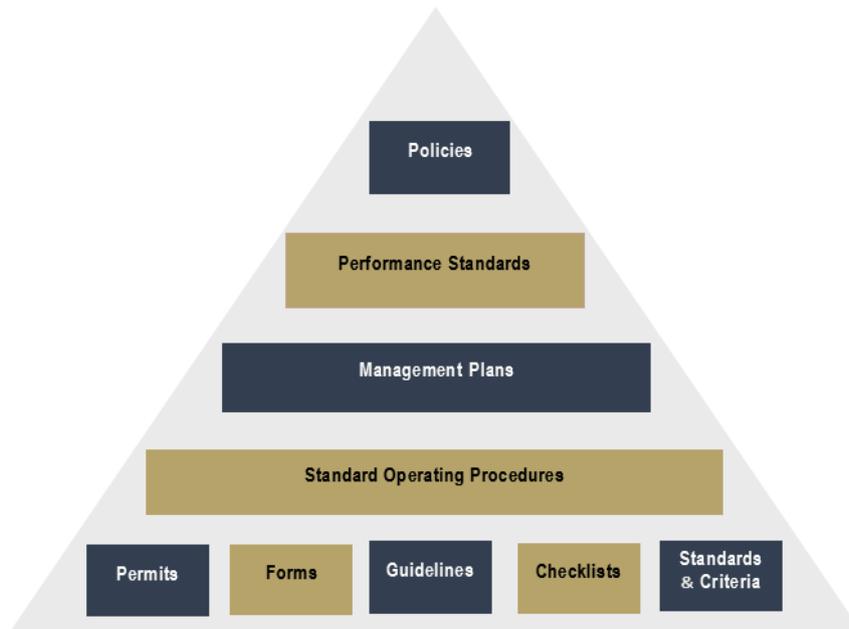
Predictive Discovery maintient la communication avec les parties prenantes externes, y compris les gouvernements, les autorités et les organisations pertinentes. Cela inclut :

- **Les rapports gouvernementaux :** Conformément à la loi guinéenne, les employeurs doivent signaler les accidents graves sur le lieu de travail à l'Inspection du Travail et tenir des registres détaillés de tous les incidents sur le lieu de travail ;
- **Les rapports de Marché :** Predictive Discovery rend compte de sa performance en matière de Santé et Sécurité au Travail et de ses activités de durabilité dans son Rapport Annuel.

19.9.3 CONTRÔLE DES DOCUMENTS

Predictive Discovery utilise SharePoint pour contrôler tous les documents relatifs à la Santé et Sécurité au Travail, y compris les plans de gestion, les Procédures Opérationnelles Standard (SOP), les permis et les formulaires. Ces documents sont contrôlés par version, à jour et facilement accessibles aux parties concernées, conformément à la procédure de contrôle des documents du Système de Gestion SST.

FIGURE 19.3 LA HIÉRARCHIE DES DOCUMENTS SERA LA SUIVANTE



19.9.4 CONTRÔLE OPÉRATIONNEL

Les aspects de sécurité de Predictive Discovery sont contrôlés par le Système de Gestion de la Sécurité, qui comprend des procédures, des instructions de travail, des permis de travail, des panneaux de signalisation, des formations, des audits, des inspections et des programmes de gestion des risques/opportunités. Predictive Discovery développe et maintient des normes basées sur des examens continus et des évaluations des risques. Ces normes spécifiques à chaque discipline stipulent les exigences minimales et les contrôles pour atténuer les risques.

Les documents de Santé et Sécurité incluent, mais ne sont pas limités à :

- Plan de Gestion de la Santé et de la Sécurité au Travail ;
- Plan de Gestion des Déplacements ;
- Plan de Gestion de la Sécurité Alimentaire ;
- Équipements de Protection Individuelle ;
- Drogues et Alcool ;
- Gestion de la Fatigue ;
- Plan de Gestion des Urgences (plan de gestion des risques, dangers, catastrophes et urgences environnementales) ;
- Directives pour les Sous-traitants concernant les Exigences SST ;
- Plan de Gestion de la Lutte contre les Vecteurs.

19.9.5 SANTÉ ET HYGIÈNE AU TRAVAIL

Predictive Discovery s'engage à identifier, évaluer et contrôler les dangers pour la santé au travail par des mesures pratiques et raisonnables afin, dans la mesure du possible, d'éliminer les maladies et blessures liées au travail et, le cas échéant, les dangers pour la santé non liés au travail qui impactent les employés et l'entreprise.

Tout le personnel doit être dans un état physique et mental apte à accomplir les tâches qui lui sont assignées de manière à ne pas compromettre sa sécurité et/ou celle des autres.

Les programmes établis pour assurer la santé et l'hygiène au travail chez Predictive Discovery incluent :

- Programme de Surveillance Médicale pour l'Embauche, qui comprend :
 - Évaluation de base des maladies professionnelles ;
 - État de santé actuel ;
 - Antécédents médicaux, y compris les maladies chroniques et les médicaments ;
 - Exigences physiques ;
 - Dépistage de drogues.
- **Programme Médical Périodique**, qui se concentre sur la surveillance de la santé des employés, incluant :
 - Examen spécifique au poste (par exemple, manipulateurs d'aliments - test Widal, H-Pylori, Hépatite A, B) ;
 - Tests de dépistage de drogues et d'alcool.
- **Programmes d'Hygiène** pour assurer la bonne santé des employés :
 - Tests de qualité de l'eau ;
 - Lutte contre les nuisibles.
- **Programmes de Surveillance de l'Hygiène au Travail** pour s'assurer que toutes les mesures de contrôle en place pour prévenir les dommages aux employés sont efficaces :
 - Surveillance de la qualité de l'air ;
 - Niveaux de bruit sur le lieu de travail.

19.9.6 BIEN-ÊTRE DES EMPLOYÉS

Predictive Discovery adopte une approche préventive de la santé en promouvant un mode de vie sain et en sensibilisant les employés à la santé physique et mentale. Cette initiative encourage des changements de mode de vie positifs et est soutenue par des campagnes de santé communiquées lors des réunions avant le début des quarts de travail. Les sujets abordés incluent les maladies non transmissibles, les maladies transmissibles, le bien-être mental, l'hygiène personnelle et les effets des changements environnementaux saisonniers.

Nos programmes de santé complets incluent :

- **Gestion des Maladies Transmissibles** : Plans abordant les maladies transmissibles, soutenus par des ressources telles que des documents, le conseil et le dépistage volontaire du VIH (VCT) et l'accès aux préservatifs ;
- **Gestion de la Lutte contre les Vecteurs** : Réduire la transmission des maladies en gérant et en contrôlant les vecteurs ;
- **Hygiène et Sécurité Alimentaire** : Assurer une manipulation sûre des aliments et des normes d'hygiène élevées ;
- **Vaccinations** : Fournir et promouvoir les vaccinations pour prévenir les maladies ;
- **Gestion des Déchets** : Mettre en œuvre des pratiques efficaces de gestion des déchets pour assurer un environnement de travail sûr.

La santé générale des employés est évaluée par des examens périodiques de santé au travail, qui incluent des tests pour les maladies non transmissibles. Les résultats sont communiqués aux employés, avec un soutien offert pour gérer les problèmes identifiés.

19.9.7 SÉCURITÉ AU TRAVAIL

19.9.7.1 OPÉRATIONS DE VÉHICULES

Pour minimiser les risques associés aux opérations de véhicules, le **Plan de gestion du trafic et des transports** du projet définit les exigences minimales pour les normes des véhicules, la compétence des conducteurs et l'utilisation des routes. Les contrôles clés incluent :

- **Limites de vitesse de l'entreprise** : Établir et faire respecter les limites de vitesse pour tous les véhicules ;
- **Exigences pour les véhicules** : S'assurer que tous les véhicules répondent aux normes de sécurité et de maintenance ;
- **Exigences pour les conducteurs** :
 - Seuls les conducteurs avec un permis de conduire délivré par le département SST peuvent opérer des véhicules liés au projet ;
 - Les critères de qualification pour un permis de conduire sur site incluent :
 - Un permis de conduire valide ;
 - Une formation à la conduite défensive et une évaluation de compétence par une personne déléguée et autorisée par Mamou Resources ;
 - L'approbation du responsable de département.
- **Règles Non Négociables** : Tolérance zéro pour la non-conformité concernant :
 - Conduire sans permis valide ;
 - Conduire sous l'influence de l'alcool ou de drogues ;
 - Ne pas porter de ceinture de sécurité ;
 - Utiliser un téléphone portable en conduisant.

19.9.7.2 TRAVAILLER AUTOUR DES MACHINES ET OUTILS

- Appareils de Forage
 - Seuls les travailleurs ayant suivi une induction de forage peuvent être à l'intérieur de la zone de forage sans supervision ;
 - La zone de forage est une zone obligatoire pour les EPI.
- Autres Outils et Équipements
 - Seul le personnel autorisé peut utiliser des équipements ou des outils ;
 - Les EPI appropriés doivent être portés.

19.9.7.3 TRAVAILLER EN HAUTEUR

Travailler en hauteur présente des risques tels que les chutes et les objets tombants :

- **Prévention des Chutes** : S'assurer que tous les travaux en hauteur utilisent des systèmes de protection appropriés contre les chutes, tels que des harnais et des garde-corps, conformément aux SOP ;

- **Formation** : Fournir aux travailleurs une formation sur l'utilisation sécurisée des échelles, échafaudages et autres équipements liés à la hauteur ;
- **Inspection** : Inspecter régulièrement tous les équipements utilisés pour les travaux en hauteur pour s'assurer qu'ils sont en bon état.

19.9.7.4 ESPACES CONFINÉS

Les espaces confinés dans les mines présentent plusieurs risques significatifs pour les travailleurs.

- **Risques** liés aux espaces confinés incluent, mais ne sont pas limités à : Gaz et vapeurs toxiques ; Déficit ou enrichissement en oxygène ; Atmosphères explosives ; Stress thermique ; Accès et sorties restreints ; Risques physiques ; Mauvaise ventilation.
- **Équipement de sécurité** : Les employés travaillant dans des espaces confinés seront équipés du matériel adéquat et des EPI conformément aux SOP (procédures opératoires standard).
- **Formation** : Fournir aux travailleurs une formation sur les comportements sécuritaires dans les espaces confinés, en conformité avec les SOP spécifiques.
- **Inspection** : Avant de commencer à travailler dans des espaces confinés, les employés effectueront une analyse de sécurité du travail. Une inspection régulière de tout l'équipement utilisé pour le travail dans les espaces confinés et des zones spécifiques sera réalisée pour évaluer tout nouveau risque potentiel.

19.9.7.5 LEVAGE ET MANUTENTION

Le levage et la manutention présentent plusieurs risques significatifs pour les travailleurs.

- **Risques et incidents** liés au levage et à la manutention résultent principalement des facteurs suivants : Stabilité de la charge ; Défaillance de l'équipement ; Erreur de l'opérateur ; Conditions environnementales ; Défaillances de communication ; Risques de proximité ; et Conditions du sol.
- **Équipement** : L'équipement de levage sera entretenu régulièrement conformément aux recommandations des fabricants et en conformité avec les SOP du site. Les employés seront équipés du matériel adéquat et des EPI conformément aux SOP.
- **Formation** : Les opérateurs responsables du levage auront la certification appropriée. La formation comprend, par exemple, les procédures d'exploitation sécuritaires telles que les techniques de chargement, les inspections de l'équipement, les protocoles de communication et les signaux manuels, la préparation du sol, et la délimitation de la zone de levage.
- **Inspection** : Avant de commencer à travailler, les opérateurs effectueront une analyse de sécurité du travail. Une inspection régulière de tout l'équipement de levage et des zones sera réalisée pour évaluer tout nouveau risque potentiel.

19.9.7.6 UTILISATION DES EXPLOSIFS

L'utilisation des explosifs présente plusieurs risques significatifs pour les travailleurs.

- **Risques** liés à l'utilisation des explosifs : Ils incluent principalement : Suppression de l'explosion ; Projections de débris (flyrock) ; Fumées toxiques ; Vibrations du sol ; Ratés de tir ; Pollution sonore ; Stockage et manipulation.
- **Stockage** : Stocker les explosifs dans un endroit sécurisé et sûr, en conformité avec les SOP.

- **Procédures de Manipulation** : Mettre en œuvre des SOP pour la manipulation, l'utilisation et l'élimination sécurisées (par exemple, conception des tirs, détonation contrôlée), y compris les exigences en matière d'EPI.
- **Formation** : Fournir une formation sur la manipulation appropriée, la réponse d'urgence et les premiers secours pour les explosifs.

19.9.7.7 GESTION DES MATÉRIAUX DANGEREUX/CHIMIQUES

Les matériaux dangereux et les produits chimiques peuvent poser des risques en cas de déversements, fuites ou mauvaise manipulation :

- **Stockage** : Stocker les matériaux dangereux et les produits chimiques dans des conteneurs étiquetés et sécurisés pour prévenir les fuites et les déversements conformément aux règlements sur les matières dangereuses ;
- **Procédures de manipulation** : Mettre en œuvre des SOP pour la manipulation, l'utilisation et l'élimination sécurisées, y compris les exigences en matière d'EPI ;
- **Formation** : Fournir une formation sur la manipulation appropriée, la réponse d'urgence et les premiers secours pour les matériaux dangereux et les produits chimiques.
- Les installations de manipulation et de mélange des réactifs comprendront des stations de lavage oculaire et des douches de sécurité pour fournir une réponse de premier secours en cas d'exposition du personnel. Conformément aux fiches de données de sécurité des matériaux, des équipements de protection individuelle supplémentaires seront également spécifiés dans les procédures d'exploitation sécurisées tel que par exemple pour l'acide et les produits caustiques qui nécessitent une couverture complète, des combinaisons étanches, un écran facial, des gants longs et des bottes étanches. La compatibilité des réactifs sera également prise en compte afin de séparer les réactifs incompatibles (c'est-à-dire les réactifs acides et le cyanure) pour prévenir les réactifs dangereux en cas de déversement incontrôlé.

19.9.7.8 BLESSURES ENVIRONNEMENTALES ET EXPOSITION

Travailler en extérieur et dans des zones éloignées peut exposer les travailleurs à des températures élevées et à des animaux venimeux :

- **Coup de chaleur/Épuisement** : S'assurer que les zones de travail éloignées disposent d'eau potable adéquate, de zones ombragées/parasols et d'EPI de protection solaire. La gestion de la température doit suivre les SOP ;
- **Piqûres d'abeilles et morsures de serpents** : Dégager les zones avant de travailler et fournir des protocoles de traitement, y compris des antivenins.

19.9.8 EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) se fera lorsque l'élimination ou la réduction du risque en utilisant la hiérarchie des contrôles n'est pas possible ; ou lorsque cela est jugé nécessaire pour fournir une protection supplémentaire.

Une analyse des dangers sur le lieu de travail est entreprise. Le lieu de travail doit être inspecté pour identifier la présence ou la probabilité de dangers. Les mesures techniques et administratives pour éliminer ou contrôler les dangers identifiés doivent également être identifiées et évaluées.

Tous les EPI achetés et utilisés seront reconnus comme étant conformes à une norme reconnue telle que l'une des suivantes : BS, SABS, EU, AS/NZS.

Une signalisation des EPI sera affichée dans les zones désignées où des EPI spécifiques doivent être utilisés.

Predictive Discovery s'assure que tous les employés ont un accès complet aux EPI appropriés nécessaires pour effectuer leur travail en toute sécurité.

19.9.9 GESTION DES SOUS-TRAITANTS

Predictive Discovery engage du personnel contractuel pour une large gamme d'activités sur site. Tous les sous-traitants sont tenus de fournir et de maintenir un environnement de travail sûr et sain et doivent, au minimum, effectuer leur travail conformément aux normes SST de Predictive Discovery, comme indiqué dans les Directives pour les sous-traitants concernant les exigences en matière de Santé et Sécurité au Travail.

La sélection d'un sous-traitant prend en compte son programme démontré de Santé, Sécurité et Environnement, un historique de performance solide en matière de sécurité, des ressources adéquates et des preuves d'engagement de la direction envers la sécurité. Pour les sous-traitants sans historique prouvé ou personnel formé, Predictive Discovery aide à développer et à mettre en œuvre un programme de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

Chaque sous-traitant se voit attribuer un responsable compétent de Predictive Discovery qui est directement responsable de la gestion et de la supervision du contrat. Ce responsable s'assure que :

- Les sous-traitants sont informés des programmes et des exigences SST de l'entreprise ;
- Un processus de révision est en place pour évaluer la performance en matière de santé et sécurité, les systèmes et la conformité dans le cadre de la gestion des sous-traitants ;
- Les sous-traitants fournissent un plan de gestion SST adéquat pour le travail requis, basé sur une évaluation des risques de la portée du travail ;
- Le travail est effectué de manière sûre, responsable et en conformité avec les normes et les réglementations applicables ;
- Il y a un rapport, une enquête et une révision efficaces et en temps opportun de tous les incidents ;
- Une surveillance continue de la performance des sous-traitants, y compris des revues de performance SST, des évaluations et des actions correctives, est effectuée.
- La performance en matière de sécurité est revue et documentée à la clôture de chaque contrat ;
- Les responsabilités en matière de sécurité et de santé des sous-traitants sont clairement communiquées dans les documents de portée du travail.

19.9.10 PRÉPARATION ET RÉPONSE AUX URGENCES

Predictive Discovery maintient des Plans de Réponse aux Urgences documentés qui traitent de diverses situations d'urgence potentielles. Ces plans couvrent :

- Identification des urgences potentielles ;

- Informations sur les matériaux dangereux utilisés, y compris leurs impacts possibles sur la santé et la sécurité au travail et les actions préventives ou d'atténuation en cas d'accident ;
- Procédures de communication d'urgence et scénarios de réponse, tels que les incendies ou les urgences médicales ;
- Responsabilités organisationnelles en cas d'urgence, y compris les notifications internes et externes ;
- Fourniture d'installations médicales, d'équipements de réponse d'urgence (par exemple, boîtes de premiers secours, extincteurs, kits de déversement de produits chimiques) ;
- Inspections régulières pour s'assurer que tous les équipements d'urgence sont prêts à être utilisés ;
- Personnel médical à plein temps sur le site ;
- Méthodologie, plans, procédures et ressources pour les évacuations médicales ;
- Formation du personnel clé ayant des responsabilités en matière de réponse d'urgence ;
- Test des plans de réponse d'urgence par des exercices d'urgence ;
- Révisions périodiques du plan, y compris des évaluations post-incident ;
- Un calendrier des exercices d'urgence effectués mensuellement ou trimestriellement (en fonction des exercices à réaliser) pour assurer la préparation.

19.9.11 PLAN DE GESTION DE CRISE

Le Plan de Gestion de Crise (PGC) est le document principal utilisé pour gérer efficacement les situations de crise chez Predictive Discovery. Son objectif est de définir les responsabilités organisationnelles, les actions, les exigences en matière de rapports et les ressources disponibles pour assurer la gestion rapide et efficace des urgences affectant les opérations de Predictive Discovery, y compris les activités des sous-traitants.

Le PGC atteint cet objectif en :

- Identifiant les urgences potentielles pouvant avoir un impact significatif sur l'entreprise ;
- Fournissant les ressources nécessaires pour mettre en œuvre efficacement les plans et procédures d'urgence ;
- Définissant les exigences de formation pour tout le personnel sur site, y compris les employés, les sous-traitants, l'Équipe de Réponse d'Urgence (ERT) et l'Équipe de Gestion de Crise (EGC) ;
- Détaillant les procédures de gestion des urgences affectant Predictive Discovery et ses sous-traitants, y compris la communication requise en cas d'urgence.

Les urgences de grande envergure sont traitées par les étapes suivantes :

- **Confinement** : Action immédiate pour contenir la situation ;
- **Première réponse** : Réponse initiale par le personnel affecté ;
- **Traitement continu** : Traitement médical ou autre pour les personnes affectées ;
- **Communication claire** : Communication transparente et continue tout au long de la crise ;
- **Revue de l'incident** : Évaluation de l'incident avant de planifier la reprise des opérations ;
- **Débriefing et amélioration** : Débriefing post-urgence, enquête et mise en œuvre des améliorations.

Predictive Discovery s'engage à une amélioration continue de la gestion de crise en mettant en œuvre les leçons tirées des exercices et simulations d'urgence. La préparation est en outre validée par des audits et des revues régulières.

19.10 VÉRIFICATION

La performance et les systèmes de sécurité sont régulièrement surveillés, audités et examinés pour identifier les tendances, mesurer les progrès, évaluer la conformité et garantir l'applicabilité et la pertinence. Predictive Discovery surveille et mesure en continu sa performance en matière de sécurité, ce qui inclut les éléments suivants :

- **Surveillance des Indicateurs Clés de Performance (KPI) de la Sécurité** : Cela inclut, mais ne se limite pas, au suivi du Taux de Fréquence des Accidents avec Arrêt de Travail (LTIFR) et du Taux de Fréquence des Accidents Enregistrables (TRIFR) ;
- **Évaluation de la conformité** : Assurer l'adhésion aux législations et réglementations pertinentes ;
- **Efficacité du système de gestion de la sécurité** : Évaluée par des inspections et audits mensuels ;
- **Suivi des actions correctives** : Les actions correctives de suivi sont gérées à l'aide d'un outil de suivi des actions correctives ;
- **Audits des sous-traitants** : Des audits réguliers sont effectués pour évaluer la conformité des sous-traitants aux normes de sécurité ;
- **Inspections du lieu de travail** : Des inspections quotidiennes sont réalisées pour identifier les dangers potentiels et assurer un environnement de travail sûr.

19.10.1 SURVEILLANCE ET MESURE

Predictive Discovery surveille et mesure régulièrement les risques de sécurité, les aspects et les impacts de ses opérations et activités par divers mécanismes :

- Le Responsable SST surveille les progrès par rapport aux objectifs et cibles du projet et fournit des retours réguliers à l'équipe de direction ;
- Des programmes de surveillance sont mis en œuvre pour évaluer en continu les impacts potentiels sur SST associés aux activités du projet. Ces programmes incluent :
 - Surveillance des types et de la gravité des incidents ;
 - Suivi du Taux de Fréquence des Accidents avec Arrêt de Travail (LTIFR) et du Taux de Fréquence des Accidents Enregistrables (TRIFR) ;
 - Maintien et analyse des dossiers de surveillance médicale et des tendances ;
 - Réalisation de la surveillance de l'hygiène au travail, comme l'exposition au bruit et à la poussière.

Les données de surveillance sont documentées et maintenues par le personnel désigné et compétent au sein du Département SST. Ces dossiers sont rapportés à la direction sur une base mensuelle, trimestrielle et annuelle, ou selon les besoins.

19.10.2 ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

La conformité aux réglementations de sécurité et autres exigences est évaluée par des inspections internes, des audits gouvernementaux et des évaluations menées par des experts locaux et internationaux.

19.10.2.1 INSPECTIONS INTERNES DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Ces inspections sont effectuées mensuellement dans toutes les zones de travail, y compris, mais sans s'y limiter :

- Zones de l'usine et de traitement ;
- Fosses et opérations souterraines ;
- Installation des résidus ;
- Zone de stockage des explosifs ;
- Ateliers ;
- Laboratoires ;
- Cuisines ;
- Bureaux ;
- Sites de forage ;
- Sites des sous-traitants ;
- Unités d'hébergement.

L'objectif de ces inspections est d'assurer la conformité aux normes de sécurité, d'identifier les dangers et de promouvoir un environnement de travail sûr. Les inspections couvrent les domaines clés de la sécurité, notamment :

- **Environnement de travail et entretien** : Assurer la propreté, l'ordre et le stockage approprié des matériaux ;
- **Sécurité des équipements et Machines** : Inspecter les dommages, vérifier les dispositifs de sécurité et s'assurer que les dossiers de maintenance sont à jour ;
- **Équipements de Protection Individuelle (EPI)** : Confirmer la disponibilité, l'état et l'utilisation correcte des EPI ;
- **Équipements et procédures d'urgence** : Vérifier que les équipements d'urgence sont fonctionnels et accessibles, et que les procédures d'évacuation sont pratiquées ;
- **Identification et signalement des dangers** : Traiter les nouveaux dangers, vérifier les actions correctives précédentes et assurer la communication des dangers ;
- **Ergonomie du lieu de travail** : Examiner l'ergonomie des postes de travail et les pratiques de levage, en offrant une formation si nécessaire ;
- **Signalisation et étiquettes de sécurité** : S'assurer que les panneaux de sécurité et les étiquettes de danger sont visibles et à jour ;
- **Formation et compétence** : Confirmer que les employés sont formés et suivent les pratiques de travail sécuritaires ;
- **Documentation et Rapports** : Examiner les dossiers d'inspection, les rapports d'incidents et les actions correctives ;
- **Bien-être et santé mentale des employés** : Évaluer les ressources pour le bien-être des employés, telles que le soutien en santé mentale et la gestion du stress.

19.10.2.2 AUDITS EXTERNES

Des audits indépendants et gouvernementaux fréquents sont menés pour évaluer la conformité aux systèmes de gestion SST et aux réglementations. Exemples :

- Revues indépendantes du système de gestion SST ;
- Audits menés par le gouvernement, en particulier après des incidents graves.

19.11 SIGNALEMENT DES INCIDENTS, NON-CONFORMITES, ACTIONS CORRECTIVES ET ACTIONS PREVENTIVES

19.11.1 REPORTING DES INCIDENTS ET ENQUÊTE

Apprendre du passé est essentiel pour créer un avenir meilleur. C'est l'essence de l'amélioration continue. Tous les employés et sous-traitants sont tenus de signaler tous les dangers et incidents et de participer à l'enquête sur les incidents lorsque cela est nécessaire.

Tous les incidents sont suivis d'une enquête approfondie et d'une analyse des causes profondes pour développer, appliquer et surveiller des actions correctives efficaces conformément à la procédure d'enquête et de signalement des incidents. C'est un élément clé pour contrôler les risques et prévenir une récurrence. Une communication rapide et précise de ces résultats est essentielle pour prévenir des incidents similaires à l'avenir.

Le Responsable SST et les responsables respectifs fourniront un leadership en matière d'enquête sur les incidents en :

- Encourageant le signalement rapide et précis des incidents ;
- Identifiant les causes profondes, y compris les défaillances systémiques, et en fournissant des actions correctives ;
- Offrant une formation à l'enquête sur les incidents ;
- Participant aux enquêtes sur les blessures graves ou les incidents à haut risque ;
- Assurant la qualité et l'exhaustivité des rapports d'incidents ;
- Communiquant les résultats des enquêtes à tous les employés ;
- Répondant aux exigences de signalement réglementaires ;
- Examinant régulièrement les tendances des incidents et en analysant les causes profondes pour corriger les problèmes systémiques ;
- Surveillant les actions de suivi pour assurer leur achèvement et leur efficacité.

19.11.1.1 INCIDENT DE NIVEAU FAIBLE ET MOYEN

Le processus d'enquête sur les incidents de niveau moyen et faible doit être effectué par le superviseur concerné immédiatement après la survenue de l'événement.

19.11.2 INCIDENT DE NIVEAU ELEVE / A POTENTIEL ELEVE

Les incidents de haut niveau ou les incidents avec un potentiel élevé de conséquences graves seront investigués par le responsable du département concerné. La méthode d'analyse des causes des incidents (ICAM) sera utilisée pour tous les incidents de haut niveau, et les résultats seront examinés par le Directeur Général, le Directeur Pays et le Responsable SST, puis discutés avec le groupe de direction pour des actions de suivi.

19.11.3 ACTION CORRECTIVE ET ACTION PRÉVENTIVE

Predictive Discovery maintient un Registre des Actions Correctives pour suivre l'avancement et l'achèvement des non-conformités et des actions correctives. Cela inclut les non-conformités identifiées lors des inspections, des audits et des rapports d'incidents. Le registre sert d'outil de

gestion pour s'assurer que les actions correctives sont attribuées aux individus ou départements responsables et sont complétées dans un délai approprié. Des rapports réguliers sont fournis à la direction sur l'état des actions correctives.

19.11.4 RÈGLES D'OR

Les Règles de Sécurité de l'entreprise sont en place pour garantir que tous les employés et sous-traitants restent en sécurité lorsqu'ils travaillent sur le site. Bien que l'entreprise reconnaisse que toutes les règles de sécurité sont également importantes, les Règles d'Or de Sécurité sont déterminées comme étant de la plus haute importance. Ne pas suivre l'une de ces règles peut entraîner un risque accru de blessure ou même de décès pour la personne enfreignant la règle ou pour un collègue de travail.

Toute violation de l'une des Règles d'Or de Sécurité sera considérée comme non conforme à la Politique de Règles de Sécurité de l'entreprise. Toutes les non-conformités seront punissables en vertu du code disciplinaire.

19.12 CONTRÔLE DES ARCHIVES

Les dossiers relatifs à la gestion de la sécurité sont contrôlés au sein du Système de Gestion SST. Les dossiers pertinents sont stockés et maintenus de manière à être facilement identifiables et accessibles. Voici des exemples de dossiers qui peuvent être générés et maintenus, sans s'y limiter :

- Rapports d'accidents/incidents ;
- Tournées de sécurité quotidiennes ;
- Rapports d'audit ;
- Procès-verbaux des réunions de sécurité ;
- Permis/licences ;
- Inspections de sécurité mensuelles.

19.13 AUDIT INTERNE

Le Système de Gestion de la Sécurité est évalué annuellement pour s'assurer que le cadre reste efficace et conforme aux normes de sécurité et aux exigences légales. Les audits des sous-traitants sont effectués en fonction du niveau de risque, mais au moins une fois par an. Les sous-traitants sont tenus de soumettre un plan d'action corrective pour traiter les problèmes identifiés, qui est ensuite géré et suivi par le gestionnaire de contrat.

Les résultats des audits internes sont enregistrés dans le Registre des Actions Correctives pour un suivi, garantissant que les non-conformités sont traitées et que les actions correctives sont mises en œuvre. Les audits internes sont effectués trimestriellement pour examiner la performance en matière de santé et de sécurité au travail des départements et des sous-traitants.

19.13.1 PROCESSUS D'AUDIT INTERNE

Un audit interne des plans et pratiques de gestion sera effectué annuellement par une équipe d'audit composée de :

- Responsable SST ;

- Directeur Général ;
- Membres de l'équipe SST ;
- Autres représentants de la direction désignés.

Les résultats de l'audit interne sont communiqués à l'équipe de direction, qui prend les mesures nécessaires en fonction des conclusions.

19.13.2 ETENDUE DE L'AUDIT

La portée de l'audit couvre un examen critique de la performance du département. Elle inclut les domaines suivants :

- Statistiques des incidents ;
- Indicateurs Clés de Performance ;
- Blessures graves ;
- Incidents à haut potentiel ;
- Actions correctives et préventives ;
- Changements, y compris les nouvelles législations ou réglementations et les nouvelles activités, produits ou services ;
- Résultats des audits internes précédents ;
- Registre des risques.

19.14 REVUE DE DIRECTION

L'équipe de direction effectue une revue annuelle du Plan de Gestion de la Sécurité pour s'assurer qu'il continue de fonctionner correctement et qu'il respecte les engagements de la Politique de Sécurité. Cette revue garantit des améliorations continues de la performance en matière de sécurité.

Les sujets suivants sont examinés et discutés lors de la revue de la direction :

- Changements de circonstances depuis la dernière revue qui peuvent affecter la performance en matière de sécurité (par exemple, opérations commerciales, organisation, exigences légales ou réglementaires, ou technologie) ;
- Résultats des audits internes et des évaluations de conformité, y compris l'état des actions correctives ;
- Actions de suivi des revues de gestion précédentes ;
- Pertinence de la Politique de Santé, Sécurité et Bien-être ;
- Communications de la part de parties externes ;
- Plaintes internes ou suggestions d'amélioration ;
- Adéquation des ressources et des responsabilités assignées ;
- Recommandations pour des améliorations.

Les procès-verbaux des réunions de revue de gestion sont documentés, y compris :

- Décisions ou actions concernant les révisions de la Politique de Santé, Sécurité et Bien-être ;
- Décisions ou actions concernant les révisions des objectifs et des cibles ;
- Actions correctives assignées au personnel avec des dates d'achèvement cibles ;
- Efforts pour améliorer la performance en matière de santé et de sécurité au travail.

19.15 EMISSION ET RÉVISION

Le contenu de base et la structure de ce PGSST ont été développés et maintenus par l'équipe SST de Predictive Discovery. Toute modification du contenu de base ou de la structure du PGSST est émise par le Responsable SST et approuvée par le Directeur Pays et le Directeur Général.

Le PGSST est examiné au moins une fois par an et mis à jour si nécessaire pour garantir sa pertinence et son efficacité continues dans la réalisation des objectifs SST.

19.16 DOCUMENTS DE SUPPORT

Politique Santé, Sécurité et Bien-être de Mamou Resources	
Analyse des risques du projet	
Rapport annuel de Mamou Resources	
Etude d'impacts environnemental et social	

20. PLAN DE FERMETURE ET DE REHABILITATION

20.1 OBJECTIF

Le plan de fermeture et de réhabilitation visera à intégrer les activités, les ressources et les responsabilités progressives de fermeture et de réhabilitation du Projet dans le PGES et, en fin de compte, dans le système de gestion environnementale et sociale du Projet (SGES), qui doit être mis au point. Ce plan servira de base à la définition ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures et de pratiques opérationnelles de gestion de la conformité dans toutes les activités du Projet entreprises par Mamou Resources, ses contractants et ses fournisseurs. Tous les aspects de ce plan seront intégrés dans les activités de Mamou Resources pendant les phases de construction, d'opération et de fermeture du Projet.

Un plan préliminaire de fermeture et de réhabilitation, assorti d'une estimation des obligations liées à la fermeture, a été élaboré conformément à la législation guinéenne ainsi qu'aux bonnes pratiques industrielles internationales. Se référer au volume 3, chapitre 13.

Ce plan vise à identifier et à décrire les activités de remise en état et de fermeture nécessaires pour achever l'exploitation du site et démanteler ses composants afin d'assurer une transition réussie du paysage vers les activités de fermeture et de post-fermeture.

20.2 PRINCIPES DE BASE

Les principes de fermeture sont des déclarations d'orientation pour la planification de la remise en état et de la fermeture et fournissent le cadre général des objectifs de fermeture. Les principes suggérés par la CIMM ont été adoptés pour ce plan et sont énumérés ci-dessous :

- **Sécurité** - promouvoir la sécurité physique du site minier fermé sur la durée en prévoyant des activités de fermeture pour sécuriser (pour l'homme et l'animal) tout vide ou toute fosse laissée par l'exploitation minière.
- **Stabilité physique** – promouvoir la stabilité ou la durabilité physique du site minier fermé sur le long terme, en créant un paysage physiquement stable qui limite sur la durée le potentiel d'érosion et la dégradation de l'environnement, de sorte qu'il y ait peu ou pas de menace ou de risque pour la sécurité du personnel ou de l'environnement en raison du déplacement excessif des formes de relief permanentes. La stabilité physique doit être compatible avec l'accès et l'utilisation prévue des terres après l'exploitation. Certaines formes de relief peuvent présenter des limites en termes de stabilité physique réalisable dans la pratique ; toutefois, la conception de la fermeture doit être élaborée de manière à gérer les risques pour la sécurité sur des périodes prolongées.
- **Stabilité chimique** - prévenir les effets néfastes de la contamination chimique du site sur la qualité de l'environnement local. Les DRA/LM sont des problèmes courants de stabilité chimique, mais il existe un large éventail d'autres problèmes qui peuvent survenir en raison de conditions spécifiques au site.
- **Stabilité écologique** - veiller à ce que l'écosystème du site fermé après la fermeture soit stable et demeure dans un état durable ou suive une trajectoire souhaitée, compatible avec l'utilisation prévue des terres après la fermeture. Il peut s'agir d'objectifs en matière de biodiversité et d'un écosystème autonome qui sera viable à long terme sans le soutien permanent de la compagnie minière et qui sera compatible avec l'utilisation proposée des terres.

- **Transition socio-économique** - promouvoir, dans la mesure du possible, une transition en douceur entre les conditions socio-économiques qui existaient pendant les activités minières et celles qui existeront après l'exploitation. Dans la mesure du possible, l'impact socio-économique net sur la région concernée doit être bénéfique.
- **Limitation du risque** - contrôler les risques à un niveau acceptable, dans un certain nombre de domaines distincts (tels que la sécurité, l'environnement, les finances, le respect de la législation, la société). La plupart des sociétés minières envisagent la fermeture dans le cadre d'une évaluation des risques, le contrôle des risques étant généralement considéré comme un principe implicite ou explicite.
- **Rapport coût-efficacité** – exécuter les activités de fermeture de manière rentable et utiliser efficacement les ressources techniques, financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre de la fermeture.
- **Mesures de longue durée** - concevoir le plan de fermeture de manière à minimiser ou supprimer les besoins de mesures ou d'entretien de longue durée après la fermeture. Ce principe est étroitement lié à la stabilité chimique, écologique et physique et peut être lié à l'abandon du site fermé lorsque c'est un objectif.

20.3 APPLICATION

Les exigences définies dans ce cadre de gestion s'appliquent à toutes les activités de Mamou Resources tout au long du cycle de vie du projet, y compris celles réalisées par des sous-traitants. Le cadre de gestion des émissions atmosphériques établit un cadre pour la gestion des émissions atmosphériques ; il ne remplace ni ne supprime les termes et conditions énoncés dans les contrats individuels.

20.4 NORMES APPLICABLES

Le code minier en Guinée précise qu'à la fermeture de la mine, l'entité détentrice du permis est tenue de remettre le site en état. Ce processus implique d'enlever du site toutes les infrastructures, y compris les installations de production. En outre, ils sont tenus de restaurer le site au mieux de leurs capacités, en mettant l'accent sur la sécurité, la productivité agricole et forestière, ainsi que sur la préservation de l'environnement et du paysage environnants, en vue de les restituer aussi fidèlement que possible dans leur état d'origine.

Une fois le processus de remise en état terminé, les autorités de réglementation des mines et de l'environnement effectueront une inspection, suivie d'une évaluation, afin de juger de la bonne restauration des sites miniers. Si l'évaluation est concluante, le titulaire du permis recevra un avis de conformité, stipulant que les exigences en matière de fermeture et de réhabilitation ont été respectées.

La Guinée a également approuvé une nouvelle stratégie nationale en matière de biodiversité et un plan d'action pour 2016-2025 qui contient neuf priorités nationales, et notamment les suivantes : la participation et l'engagement des parties prenantes ; le renforcement des capacités (systémiques et institutionnelles) ; l'inventaire et l'évaluation des savoirs traditionnels ; la réduction ou l'arrêt des pressions sur la biodiversité ; la protection des écosystèmes représentatifs ; l'évaluation des avantages découlant de la biodiversité et des services écosystémiques ; la planification participative pour la gestion et le renforcement des capacités des savoirs traditionnels ; la coordination ; et la mobilisation des ressources. Il est important de maintenir une communication proactive entre Mamou Resources et le

gouvernement guinéen à cet égard, car il s'agit d'une occasion importante d'aligner la planification de la fermeture sur la stratégie nationale, de promouvoir davantage une licence sociale d'exploitation et de créer une approche à valeur partagée.

En ce qui concerne le processus de fermeture et d'assainissement, le titulaire de la licence d'exploration ou du titre minier est responsable de tout dommage causé par les activités géologiques et minières. Des pénalités peuvent être imposées, et le titulaire est en outre soumis à l'obligation de payer des dommages-intérêts, quelles que soient les dispositions contractuelles.

Les normes suivantes s'appliquent, entre autres.

20.4.1 LÉGISLATION ET NORMES GUINÉENNES :

- Code de l'environnement (Loi L/2019/0034/AN du 04 juillet 2019) ;
- Ordonnance A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG modifiant l'ordonnance A/2022/1646/MEDD/CAB/SGG du 25 juillet 2022 ;
- Code forestier (Loi ordinaire L/2017/ N°0038/AN du 24 avril 2017) ;
- Code pour la protection de la faune et la réglementation de la chasse (2018) ;
- Code minier (loi L/2011/006/CNT de septembre 2011, modifiée par la loi L/2013/053/CNT du 8 avril 2013) ;
- Décret D/97/011/PRE/SGG du 28 janvier 1997 portant sur la Forêt Classée de Mafou et créant le Parc National du Haut Niger ;
- Plan de gestion du Parc National du Haut-Niger 2006-2010 ;
- Plan d'aménagement et de gestion du Parc National du Haut-Niger 2022-2031 ;
- Normes de qualité des eaux usées en Guinée ; et
- Normes guinéennes en matière de bruit.

20.4.2 NORMES INTERNATIONALES :

- Normes de performance 6 de la Société financière internationale : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes ;
- Lignes directrices générales en matière d'Hygiène, de Sécurité, et d'Environnement (HSE) du GBM ;
- Guide de bonnes pratiques pour la fermeture intégrée des mines, 2e édition (CIMM, 2019) ;
- Assurance financière pour la fermeture et la remise en état des mines (CIMM, 2006) ;
- Planification de la fermeture et de la remise en état des mines - Exigences – ISO 21795-1 (Norme internationale, 2021) ;
- Planification de la fermeture et de la remise en état des mines - Directives – ISO 21795-2 (Norme internationale, 2021) ;
- Convention sur la diversité biologique ;
- Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la convention sur la diversité biologique ;
- Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ;
- Convention de Berne ;
- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, 1993 ;

- Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique, le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux en Afrique, datée du 30 janvier 1991 ;
- Commission internationale des grands barrages (CIGB) Lignes directrices sur la conception des barrages ;
- Norme industrielle mondiale sur la gestion des résidus (GISTM) ;
- Code international de gestion du cyanure (CICM) ;
- Document de référence sur les meilleures techniques disponibles (MTD) pour la gestion des déchets des industries extractives (BREF) ;

20.5 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Rôle	Champ d'application
Directeur général de Mamou Resources (DG)	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilités juridiques globales pour les activités de l'entreprise/du Projet, y compris l'affectation des ressources (main-d'œuvre et budget), la garantie du respect des exigences légales et la démonstration des engagements du Projet.
Cadres supérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la mise en œuvre, au suivi, à l'examen, à la maintenance ainsi qu'à la mise à jour du PGES et des engagements et plans pertinents tout au long du cycle de vie du Projet ; et • Assurer la conformité permanente du plan de gestion de l'environnement et de la sécurité (PGES).
Responsable Environnement, Social et Gouvernance (ESG)	<ul style="list-style-type: none"> • Avec le soutien d'autres responsables disciplinaires, élaborer des plans et des procédures de gestion environnementale et sociale pertinents pour l'organisation et la mise en œuvre du PGES. • Gérer la mise en œuvre du PGES en ce qui concerne les plans de gestion environnementale et sociale, les engagements et les exigences locales et internationales tout au long du cycle de vie du Projet, et assurer une conformité continue. • Fournir un soutien, des ressources et des conseils sur les questions environnementales et sociales en rapport avec le contenu du PGES et les rôles et responsabilités définis par l'équipe de gestion. • Gérer le programme de gestion des plaintes externes du Projet. • Superviser et conduire l'assurance ainsi que le contrôle de la qualité des activités de suivi environnemental et social. • Rapports internes et externes sur les performances environnementales et sociales par rapport aux critères du PGES.
Responsable santé et sécurité au travail (SST)	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer les aspects de santé et de sécurité au travail liés à la mise en œuvre du PGES, y compris les plans de gestion, les engagements et les exigences locales et internationales tout au long du cycle de vie du Projet et assurer une conformité continue. • Établir et identifier des processus de travail plus sûrs ainsi que des principes de conception pour le Projet, et faire preuve d'engagement en matière de sécurité. • Fournir un soutien, des ressources et des conseils sur les questions de santé et de sécurité au travail à la fonction de gestion de l'ESG. • Réaliser des audits périodiques des sites en matière de santé et de sécurité au travail, examiner les documents pertinents et assister aux réunions correspondantes conformément à la législation en vigueur. • Veiller à ce que les incidents fassent l'objet d'une enquête en bonne et due forme. • Coordonner les activités du Projet et communiquer efficacement avec les contractants et les fournisseurs du Projet.
Responsable des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Établir, mettre en œuvre et réviser les politiques, plans et procédures liés aux ressources humaines et fournir un soutien et des conseils à la fonction de gestion de l'ESG.

Rôle	Champ d'application
	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au respect des politiques, lois et réglementations locales et internationales en matière d'emploi et de travail. • Gérer la formation interne, les initiatives et l'amélioration pour les employés du Projet, ainsi que le mécanisme de gestion des plaintes interne.
Responsable des relations communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité fonctionnelle, dans le cadre du groupe ESG, de la gestion et de la mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) et du mécanisme de gestion des plaintes externe (pour le public et la communauté) ; veiller à ce que les plaintes soient résolues en temps utile et signalées au sein de l'organisation. • Établir et entretenir des relations avec les membres de la communauté locale, les personnes clés et d'autres organisations ; assumer la responsabilité de la mise en œuvre de la vision et de la mission du Projet au sein de la communauté locale. • Informer les communautés locales des informations, des plans et des politiques associés au Projet, tels que l'avancement du Projet, les activités prévues, les possibilités d'embauche et le programme de formation.
Chefs d'équipe chargés de la gestion des contractants	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les contractants et/ou les fournisseurs du Projet soient informés des exigences du PGES du Projet, y compris des engagements, des plans et des politiques du Projet pour la préparation et la planification de leur travail sous contrat ; et veiller à ce que toutes les exigences et les conséquences soient bien communiquées. • Examiner, contrôler et auditer les documents pertinents, les produits livrables et les activités des contractants et/ou des fournisseurs du Projet afin de garantir le respect des exigences du Projet.

20.6 APPROCHE DE LA GESTION

Les mesures d'atténuation pour la phase d'exploitation sont incluses dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 20.1 CONTRÔLES DE GESTION POUR LE PLAN DE FERMETURE ET RÉHABILITATION (PHASE D'EXPLOITATION)

Non.	Applicabilité/activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol. 3, Chp. 6	Pendant la phase opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Les zones qui ont été perturbées dans le cadre des activités du Projet et qui ne sont plus nécessaires doivent être assainies immédiatement. 	Exploitation minière ESG	Plan de fermeture et de réhabilitation

Les mesures d'atténuation pour la phase de fermeture sont incluses ci-dessous.

TABLEAU 20.2 CONTRÔLES DE GESTION POUR LE PLAN DE FERMETURE ET RÉHABILITATION (FERMETURE)

Non.	Applicabilité/activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Sols et géologie				
Vol. 3, Chp. 6	Pendant la fermeture	<ul style="list-style-type: none"> Les zones qui ne sont plus nécessaires à l'exploitation doivent être évaluées et assainies. Le Projet doit empêcher toute maintenance ponctuelle de véhicules/équipements dans la zone du Projet et aux alentours. Tous les véhicules/équipements doivent être entretenus dans un atelier désigné à cet effet. L'atelier doit comprendre un piège à huile et à graisse. Les zones où se produisent des déversements de contaminants du sol doivent être excavées (jusqu'à la profondeur de la contamination), évacuées et remises en état de manière appropriée. En cas de nouveau déversement mineur, celui-ci doit être nettoyé immédiatement et la zone contaminée doit être réhabilitée. Tous les matériaux contaminés doivent être éliminés de manière appropriée. Toutes les zones de stockage et de manutention des matières et combustibles dangereux doivent être équipées d'une enceinte de confinement secondaire contenant 110 % du plus grand réservoir ou 25 % des volumes combinés des réservoirs dans les zones dotées de réservoirs hors sol dont le volume de stockage total est égal ou supérieur à 1 000 litres. Le chargement et le déchargement de matières dangereuses et de carburants doivent être confinés dans des zones équipées d'une enceinte de confinement secondaire et 	Équipe de fermeture (ESG, SST, disciplines techniques)	Plan de contrôle des sols et de l'érosion

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<p>conformes aux procédures de manipulation des matières dangereuses, avec des mesures de contrôle des déversements d'urgence telles que des vannes d'arrêt et des puisards d'isolation. Des kits de lutte contre les déversements doivent être prévus dans toutes les zones où des matières liquides et des carburants dangereux sont stockés et manipulés.</p>		
Trafic et transport				
Vol. 3, Chp. 11	Pendant la fermeture	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec les autorités locales pour programmer les livraisons de camions, en particulier les livraisons de poids lourds, afin de réduire les incidences sur le fonctionnement et la sécurité des routes. • Lorsque c'est possible et sûr, programmer les livraisons de manière à minimiser l'impact sur les déplacements des autres usagers de la route, en fonction des conditions locales et des résultats de l'engagement des parties prenantes. Envisager de programmer les livraisons en dehors des heures de pointe et à des intervalles permettant d'éviter les files de véhicules de livraison le long des routes publiques à proximité des points d'accès aux routes internes du Projet. Penser également à programmer les livraisons en fonction des horaires de l'école et des événements de la communauté. Envisager de programmer les livraisons en convois de plusieurs camions à la fois afin de réduire la fréquence des interruptions et des retards du trafic routier. • Utiliser des contrôleurs de trafic humains sur les routes d'accès et sur les routes internes du Projet, au besoin. • Obtenir les permis nécessaires et mettre en œuvre toutes les améliorations ou modifications routières nécessaires préalablement à l'utilisation des routes pour des expéditions importantes dans le cadre du Projet. • Réaliser une étude sur les itinéraires de transport routier, laquelle évalue les itinéraires à utiliser pour les gros camions de livraison, identifie les obstacles ou les modifications de route nécessaires, et identifie les mesures d'atténuation des risques pour les structures ou les biens situés en bordure de route. Obtenir les permis nécessaires et effectuer les modifications avant les livraisons. Prévoir des itinéraires pour les camions de livraison en utilisant des routes dont la géométrie et la capacité 	Équipe de fermeture (ESG, SST, disciplines techniques)	Plan de gestion du trafic et des transports

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
		<p>de charge sont suffisantes pour assurer un passage sûr. Établir et mettre en œuvre des normes concernant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation et accréditation des conducteurs du Projet, y compris des sous-traitants. • Normes relatives à la condition physique des conducteurs, y compris les périodes de repos obligatoires et l'interdiction de consommer des drogues ou de l'alcool. • Systèmes de surveillance embarqués pour contrôler la vitesse et la localisation des véhicules (véhicules du Projet et des sous-traitants). • Normes du Projet et du sous-traitant en matière de sécurité et d'entretien des véhicules. • Intervention de sécurité en cas d'incidents impliquant des véhicules. • Normes de stabilité des charges. • Sur les itinéraires de transport et les routes d'accès du site du Projet : • Identifier les itinéraires piétonniers à l'intérieur et à proximité du site du Projet et des routes. • Établir des zones sûres et des procédures de franchissement avec les parties prenantes et les villageois à proximité du site du Projet. • Ériger des clôtures ou des barrières le long des tronçons de route afin de dissuader les piétons de les emprunter. • Réparer les dommages causés aux routes par le trafic avant et pendant la construction, soit immédiatement (pour les dommages importants qui empêchent ou gênent considérablement leur utilisation future par le public), soit à la fin de la phase de construction, en collaboration avec les autorités routières nationales et locales. 		
Vol. 3, Chp. 11	Pendant la fermeture	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre d'un programme de concertation publique lié au Projet, informer, éduquer et mettre à jour régulièrement les parties prenantes et les communautés proches des itinéraires de transport sur le trafic du Projet, en particulier sur les questions de sécurité et le calendrier associés à la circulation des camions de livraison lourds et de grande taille sur les routes publiques. 	Équipe de fermeture (ESG, SST, disciplines techniques)	Plan d'engagement des parties prenantes

Eaux souterraines

Non.	Applicabilité/ activité	Description du contrôle	Parties responsables	Moyens de vérification
Vol. 3, Chp. 5	Pendant la fermeture	<ul style="list-style-type: none"> Le Projet comprendra des contrôles environnementaux structurels et opérationnels conçus afin de gérer et minimiser l'impact potentiel sur les ressources en eau : Pendant la phase de fermeture, le traitement des eaux usées domestiques sera assuré par un réacteur à bio-disque ou similaire, et les boues et les effluents seront déversés dans la station d'épuration. Le réacteur à biodisque utilisera la même technologie que lors de la préproduction. Pendant la fermeture, près de la centrale électrique, le site de stockage existant sera utilisé. Pratiques spécifiques de gestion des hydrocarbures, notamment : 	Équipe de fermeture (ESG, SST, disciplines techniques)	Plan de gestion de l'eau / Audit du site
Vol. 3, Chp. 5	Pendant la fermeture	<ul style="list-style-type: none"> La gestion de la roche PA se poursuivra aussi longtemps qu'il sera nécessaire de maintenir la qualité des effluents aux niveaux requis pour protéger l'environnement local, y compris, si nécessaire, pendant les phases de démantèlement, de fermeture et de post-fermeture. La gestion des eaux pluviales implique la séparation des eaux propres et des eaux sales, la minimisation du ruissellement, la prévention de l'érosion des surfaces exposées, la prévention de la sédimentation des systèmes de drainage et la minimisation de l'exposition des zones polluées aux eaux pluviales. 	Équipe de fermeture (ESG, SST, disciplines techniques)	Plan de gestion de l'eau / Audit du site
Eaux de surface				
Vol. 3, Chp. 4	Pendant la fermeture	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'un plan de restauration progressive de la mine. La revégétalisation des zones perturbées, y compris par le biais de l'ensemencement, sera entreprise au fur et à mesure de la disponibilité des zones, afin de limiter l'érosion des sédiments. 	Équipe de fermeture (ESG, SST, disciplines techniques)	Plan de gestion de l'eau / Audit du site
Biodiversité				
Vol. 3, Chp. 7	Pendant la fermeture	<ul style="list-style-type: none"> Les mesures de la phase de construction et d'exploitation seront applicables, y compris celles du plan de fermeture et de réhabilitation. 	Équipe de fermeture (ESG, SST, disciplines techniques)	Plan de fermeture et de réhabilitation

20.7 CALENDRIER

Cette section a pour objectif de résumer les différentes approches de la planification de la fermeture au cours des différentes phases de la vie du Projet. L'identification d'actions spécifiques et l'allocation de ressources à différents stades, en accord avec les objectifs de fermeture, permettent d'atteindre plus facilement la vision de la fermeture.

20.7.1 BASE DE CONNAISSANCES

Le plan de fermeture doit être alimenté par une base de connaissances (Section 15.3) qui sera régulièrement mise à jour tout au long de la LoM afin d'inclure des informations issues du processus d'évaluation environnementale, du processus de planification des mines et du processus de surveillance environnementale pendant les phases de construction et d'exploitation, ainsi que toute autre connaissance acquise. Il est également nécessaire de comprendre les conditions initiales pré-minières pour former la base de connaissances.

Un programme de recherche doit être élaboré pendant la durée du Projet ; il pourrait inclure, dans un contexte régional et local, la compréhension du système terrestre et hydrique, les impacts de l'activité minière et les solutions de recharge possibles pour la remise en état qui réduisent les risques.

20.7.2 FERMETURE PROGRESSIVE

La fermeture progressive doit être entreprise dans les plus brefs délais pour les domaines (zone(s) présentant des caractéristiques distinctes et uniques aux fins de la fermeture) qui arriveront en fin de vie opérationnelle tout au long de la durée de vie du Projet et pour les composantes dont la configuration permet leur fermeture progressive pendant qu'ils sont encore en service (c.-à-d. ZSS NEB).

Cela sera l'occasion de tester les taux de recharge des fosses, la qualité de l'eau des lacs de fosse au fil du temps, les systèmes de couverture et l'absorption de la végétation. Cette information, une fois ajoutée à la base de connaissances, permettra d'éclaircir les pratiques de fermeture, de trouver des occasions d'améliorer le processus de fermeture et d'aider à identifier les risques supplémentaires et à les atténuer. En outre, il contribuera également à réduire les responsabilités liées à la fermeture et pourra avoir des avantages fiscaux.

En outre, la fermeture progressive est une bonne occasion de s'engager avec les parties prenantes sur les pratiques de fermeture et de réaffirmer la vision de la fermeture et la sélection de la UTPM.

20.7.3 FERMETURE FINALE

La fermeture définitive débutera immédiatement après la cessation des activités minières, au cours de l'année 13 et s'étendra jusqu'à l'année 17. À ce stade, la transition sociale devrait déjà être bien engagée afin de minimiser la dépendance économique des communautés vis-à-vis du Projet.

Il convient de souligner que, étant donné que certaines infrastructures de soutien et auxiliaires seront laissées en place ou adaptées pour être utilisées dans le cadre de la UTPM, la fermeture définitive actuelle ne comprend que les infrastructures qui seront démantelées du site.

20.7.4 APRÈS LA FERMETURE

La phase post-fermeture désigne la phase de suivi et de maintenance après la fermeture. Il est suggéré de prévoir une période de surveillance et d'entretien de dix ans ; toutefois, cet engagement pourrait être transféré aux parties responsables après l'exploitation minière.

Dans les cas où le Projet ne parvient pas à atteindre les objectifs de fermeture souhaités, un entretien continu sera nécessaire pour combler les lacunes et travailler à satisfaire aux critères de réussite.

FIGURE 20.1 CALENDRIER PROGRESSIF, DEFINITIF ET POST-FERMETURE

Item	Composants	Phase d'opérations												Fermeture définitive					Après la fermeture									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
Aires d'exploitation minière																												
1	Mine à ciel ouvert BC	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
2	Mine à ciel ouvert NEB																											
3	Mine souterraine Bankan																											
Roches Stériles																												
4	RS BC	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
5	RSNEB	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Installations de Stockage de Déchets																												
6	Bankan ISD	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Installation de traitement de minerai																												
7	Installation de Bankan																											
Gestion de l'eau																												
8	STEP																											
Structures associées																												
9	Stockage d'explosifs																											
Structures auxiliaires																												
10	Clôtures et barrières acoustiques																											
11	Atelier dans l'installation de traitement																											
12	Réticulation des services d'installation																											
13	Production/distribution d'air comprimé																											
Entretien et suivi																												
14	Entretien																											
15	Monitoring																											
Engagement social																												
16	Plan de Gestion	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
17	Plan de Transition																											
Légende																												
■ Fermeture progressive																												
■ Fermeture définitive																												
■ Après la fermeture																												



ERM

L'ERM COMPTE PLUS DE 160 BUREAUX DANS LES PAYS
ET TERRITOIRES SUIVANTS

Argentina	The Netherlands
Australia	New Zealand
Belgium	Peru
Brazil	Poland
Canada	Portugal
China	Romania
Colombia	Senegal
France	Singapore
Germany	South Africa
Ghana	South Korea
Guyana	Spain
Hong Kong	Switzerland
India	Taiwan
Indonesia	Tanzania
Ireland	Thailand
Italy	UAE
Japan	UK
Kazakhstan	US
Kenya	Vietnam
Malaysia	
Mexico	
Mozambique	

ERM's London Office

2nd Floor Exchequer Court
33 St Mary Axe
London
United Kingdom
EC3A 8AA

T: +44 20 3206 5200

F: +44 20 3206 5440

www.erm.com